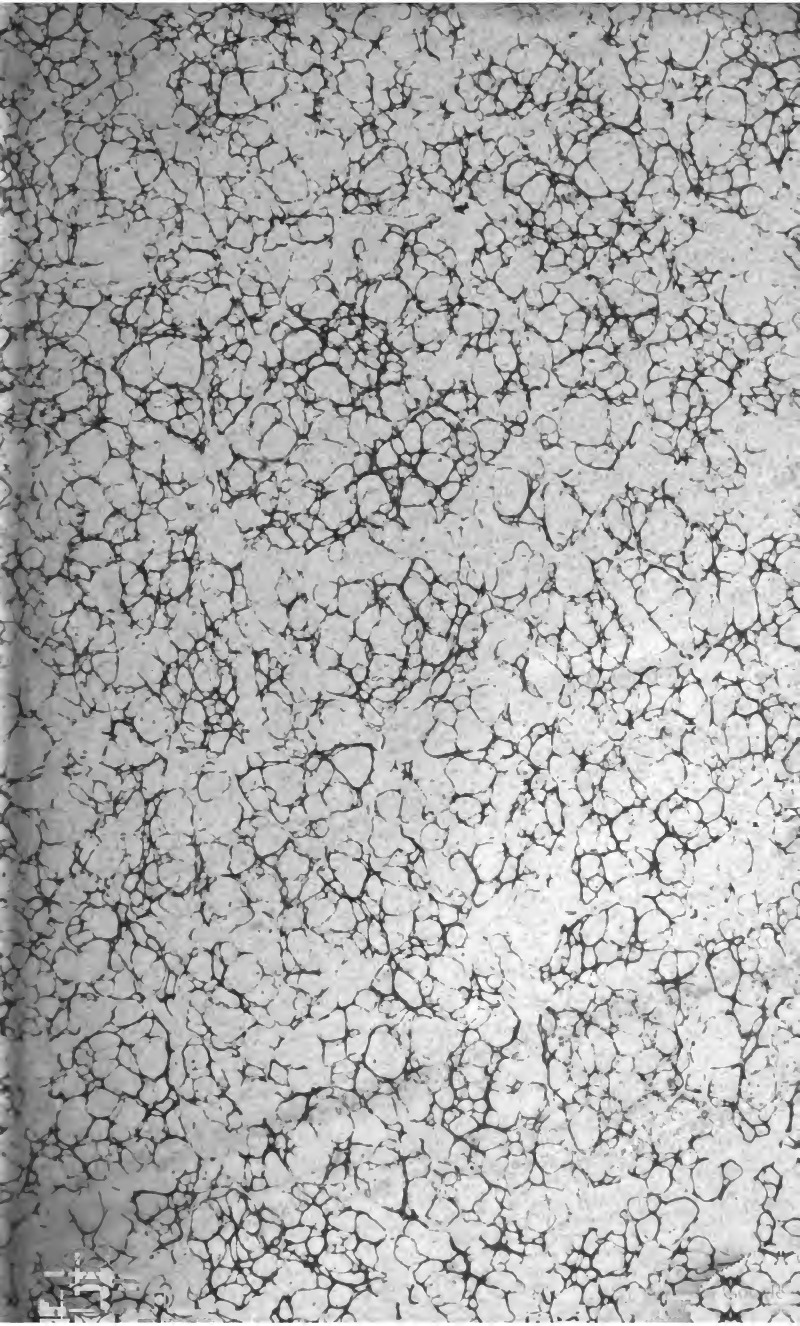






HISTOIRE D'APT.



HISTOIRE
D'APT,

Par Mr. l'Abbé BOZE.

.... Natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
OVID. ÉLÉG. IV, LIV. Ier.



A APT,
Chez Jh. TRÉMOLLIÈRE, Imprimeur-Libraire.

M DCCC XIII.

A MONSIEUR

BERNARDI,

Ancien Magistrat et Membre de l'Institut de France.

MONSIEUR,

En donnant à mes Concitoyens l'Histoire de leur Ville, j'ai cru ne pouvoir la faire paraître sous de plus heureux auspices que sous ceux d'un Savant modeste, qui voulut bien accueillir avec indulgence les travaux d'un Auteur, dont toute l'ambition est de se rendre utile.

L'Histoire d'Apt, autrefois capitale de l'un des plus anciens peuples de la Gaule

Celtique, et qui reçut de bonne heure les arts et les loix d'Athènes et de Rome, ne saurait vous être indifférente.

Vous avez laissé dans cette Ville des précieux souvenirs, en y montrant dans des circonstances critiques le modèle des vertus qui font respecter et chérir l'homme privé, jointes à la fermeté et à la justice, qui caractérisent le vrai Magistrat.

Vous ne lirez pas sans intérêt, MONSIEUR, ce qui concerne les temps anciens et modernes d'une contrée qui doit vous être encore chère à tant de titres ; si mes efforts pour les faire connaître méritent votre suffrage, je le regarderai comme un augure certain de leur succès.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

MONSIEUR,

votre très-humble
et très-obéissant Serviteur.

BOZE, p^tre.

PRÉFACE.

Quelque peu considérable que soit aujourd'hui la ville d'Apt, comparée à ce qu'elle était autrefois, j'ose assurer que son histoire présentée dans un jour favorable, ne serait pas un travail inutile à la littérature, ni tout-à-fait indigne de la curiosité des savans. Le rang distingué que cette ville a tenu dans la Gaule Celtique, aussi long-temps que la puissance romaine a pu s'y maintenir, la description des monumens qui lui restent, ou dont on a conservé la mémoire, les sièges qu'elle a soutenus, les changements et les révolutions qu'elle a subies, pendant une longue suite de siècles, les savans et les familles qui l'ont illustrée, sont des objets assez intéressans et assez multipliés, pour figurer dans un tableau dont la vue ne sera point indifférente, du moins aux personnes qui y reconnaîtront les traits de leur pays natal; au reste ce sont-là nos anciens titres, qu'il nous importe de connaître, de rendre à la lumière et de transmettre à nos descendans.

Il est des choses que le commun des hommes peut et même doit ignorer; il en est d'autres dont l'ignorance affectée ne saurait être, dans le plus grand nombre, que l'effet d'une indifférence stupide: serait-il

permis à l'homme qui veut s'instruire, de refuser son attention à celles qui s'offrent à ses regards dans l'enceinte de sa demeure?

La plûpart néanmoins préfèrent les connaissances qui leur sont étrangères, à celles qui les touchent de près. Nous convoitons les richesses d'autrui, tandis que nous laissons dépérir les nôtres; tel connait les époques de la fondation des anciennes villes de la Grèce, qui ne daigna jamais s'instruire du tems auquel fut bâtie la cité qu'il habite. Tels savans ont fait de longs voyages pour visiter les pyramides et les temples d'Égypte, qui ignorent la place qu'occupe dans leur province une inscription dont la simple lecture leur eut fourni des notions utiles et préférables à celles qu'ils ont été recueillir si loin. Si nous mettions à profit les objets qui se rencontrent sur nos pas, avant de nous occuper de ceux qui sont hors de notre portée, rien de ce qu'il nous importe de savoir ne serait ignoré, chaque pays serait parfaitement connu, et quelque bornée que fut son étendue, nous y trouverions de quoi ne pas regretter la peine de l'avoir étudié; chacun pourrait fournir à l'instruction publique ce qu'il aurait vu de ses propres yeux, par conséquent ce qu'il aurait pu bien observer, et la réunion de ces différens traits de lumière produirait un jour dont l'éclat ne laisserait presque rien échapper à la vue; les lettres, les sciences et les arts s'éclaireraient du même flambeau; nous aurions des histoires et

plus sincères et plus complètes, et la postérité serait mieux instruite.

C'est pour atteindre à ce but, que je me suis proposé de donner à mes concitoyens l'Histoire de leur Ville, que la plûpart d'entr'eux ignorent, ou ne connaissent qu'imparfaitement. Les matériaux de cet Ouvrage seront puisés dans les mémoires que Mr. de Remerville nous a laissés. Nous devons aux recherches pénibles et savantes de cet Auteur estimable, les connaissances qui nous restent sur l'Histoire de notre pays; elles seraient encore éparses et cachées dans les premières sources, s'il n'avait pris la peine de les en tirer, ou peut-être même les sources n'existant plus, il nous serait impossible d'y recourir, et l'ignorance seule serait notre partage.

Mais le travail de Mr. de Remerville, quoique précieux à l'Écrivain, n'est pas sans défauts pour les simples lecteurs; tout y est d'une diffusion presque sans bornes, les mêmes choses y sont répétées souvent plus d'une fois, et toujours accompagnées de réflexions peu intéressantes; de longues et fréquentes digressions sur les histoires de France et de Provence, qu'il suffisait de toucher légérement pour la liaison et l'intelligence des faits, y reviennent à toutes les pages; mêmes détails pour ce qui est intéressant, pour ce qui ne l'est pas, et pour ce qui l'est peu; on doute si l'intention de l'Auteur a été de donner une histoire proprement dite, ou de

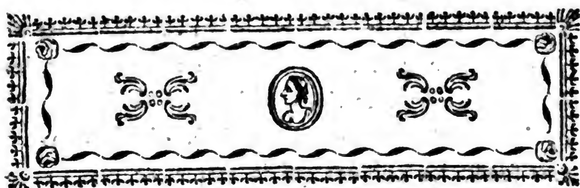
faire un simple recueil de matières. D'un autre côté le public est absolument privé de ce livre qui n'est encore que manuscrit, il ne sera donc pas inutile de le mettre au jour, sous une forme toute nouvelle, en le réduisant à de justes limites.

Voici comment je me propose de remplir mon dessein : le plan annoncé dans le prospectus de cet Ouvrage sera exactement suivi; le récit des faits suivra l'ordre des temps ; on entrera dans tous les détails nécessaires, quand les choses mériteront d'être connues sous quelque rapport que ce soit ; à l'égard de ce qui présentera peu d'intérêt, je pense qu'il suffira de le traiter rapidement. Enfin je passerai sous silence ce qui n'offrira ni agrément, ni utilité.

Les efforts de l'Auteur suppléeront à la faiblesse de ses moyens, et s'il n'obtient pas la gloire du succès, il se contentera du mérite d'avoir tâché de se rendre utile.



HISTOIRE



HISTOIRE D'APT.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Situation d'Apt ; ses Édifices ; son Commerce ; son Terroir ; sa Rivière.

La ville d'Apt (1), chef-lieu du quatrième arrondissement de Vaucluse, dont je me suis proposé d'écrire l'histoire, est assise sur le Calavon, petite rivière qui prend sa source dans les montagnes des Basses-Alpes (2). La figure de

(1) Sa position la met à portée de près de 60 communes dont elle occupe le centre, et ne rend pas moins faciles que nécessaires les relations de justice, de commerce et d'administration civile qu'elle entretient avec elles.

(2) Cette rivière commence dans les terres de Banon. Son cours, après s'être dirigé du midi au nord, et ensuite du levant au couchant, sur l'espace d'environ 10 lieues, se termine à la Durance, un peu plus loin que Cavaillon.

son plan est un triangle irrégulier, dont la base un peu courbée confronte le nord (1). Des entrées libres et commodes s'offrent à distances à peu-près égales sur toutes ses avenues (2). Placée dans un bas-fond, les collines qui la serrent de près, semblent naître de ses murailles, et l'entourent comme d'un demi-cercle, qui s'ouvrant à l'ouest, se prolonge en cotoyant la rivière, dont le canal facilite l'écoulement des vapeurs qui s'exhalent de son enceinte; aussi l'air qu'on y respire est vif, pur et sain, et d'une température assez modérée, et les épidémies n'y sont pas même connues.

Nos remparts ont été bâtis ou réparés vers la fin du dixième siècle, et plus récemment durant le quatorzième. Ils fermeraient entièrement la ville, si la partie qui bordait la rivière n'avait été rasée pour l'élargissement du quai (3); les tours qui leur sont adossées datent de plusieurs époques différentes. On reconnait les plus modernes à la hauteur et à la solidité qui les distinguent des autres. Quoique

(1) En se portant sur les hauteurs qui la dominent du même côté, on peut la voir dans toute son étendue, et en reconnaître les véritables dimensions.

(2) Nos portes, dont les principales étoient défendues par des sarrasines, étaient autrefois au nombre de six; on n'a pas jugé nécessaire de les conserver, il en reste encore trois qui ne se ferment plus.

(3) Cette partie de nos murailles fut démolie en 1787, pour joindre les routes d'Aix et d'Avignon à celle de Digne. En 1791 on y fit quelques ouvertures sur la partie méridionale pour la commodité des habitans.

les rues d'Apt ne soient pas mieux alignées que celles de la plûpart des anciennes villes de Provence, les maisons y sont agréables et bien bâties, et même souvent telles qu'on en voit dans les villes du premier rang.

L'Église qui nous sert de paroisse est d'une antiquité qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. On y remarque surtout le dôme de la chapelle de Ste. Anne, qui passe pour un chef-d'œuvre d'architecture, moins par l'étendue de ses dimensions, que par la régularité du dessein, le choix et la disposition des ornemens. Cet ouvrage dirigé par le célèbre Mansard, fut exécuté sous le règne de Louis XIV. Le local ou les administrations tiennent leurs séances est encore un édifice remarquable. C'était autrefois le palais épiscopal, compté parmi les plus beaux de la province; la cour qui précédoit son entrée, est maintenant une place ornée d'une plantation d'arbres, et d'une fontaine de figure pyramidale.

Apt contient environ six mille ames de population (1). Il avait anciennement titre de Comté; il fut dans la suite chef-lieu de baillage d'un ressort

[1] Mr. de Remerville fait monter la population de son temps jusques à dix mille ames. Cet auteur ecrivait quelque temps avant la peste de 1720. On trouve dans la liste des Consuls des deux ou trois derniers siècles, une grande quantité de noms de famille qui n'existent plus aujourd'hui, ce qui prouve assez que notre ville devait contenir alors un plus grand nombre d'habitans.

considérable. En 1542 il devint chef-lieu de viguerie; depuis la nouvelle division de l'Empire Français il est Sous-préfecture du Département de Vaucluse. On y voit un Tribunal de première instance, une Justice de paix, deux Maisons d'hospices pour les pauvres, et un Établissement public pour l'éducation des demoiselles; enfin il possède un Collège, où les sciences et les belles-lettres sont enseignées avec distinction.

Le commerce alimentaire qu'on fait valoir chez nous, embrasse tous les objets de première consommation. D'un autre côté les soies, les laines, les cires, les cuirs, les vins et les eaux-de-vie y sont les branches d'un négoce un peu plus lucratif. Nos marchés et nos greniers publics sont pourvus ordinairement d'une quantité notable de bleds, légumes et autres denrées de toute espèce, qu'on y voiture des environs, et qui passent dans les départemens voisins.

A l'égard des manufactures, les bougies d'Apt jouissent depuis longtems d'une réputation bien méritée. Ses fayences ne sont pas moins estimées, autant pour la bonté que pour l'élégance du travail. Nous devons à ceux qui les fabriquent cette espèce de poterie, où le mélange des couleurs qui entrent dans sa composition représente assez bien les veines du jaspe, et qu'on priserait davantage si elle était moins commune. Les sucreries et les confitures

sont ici d'une qualité qui les met au-dessus de toutes celles qu'on débite dans le reste de la Provence, et même à Paris on estime la finesse et la belle transparence qui les distinguent des autres; c'est probablement la bonté naturelle des fruits, jointe à l'exactitude des procédés qu'on observe en les fesant, qui les rend si propres à flatter le goût et la vue.

Le terroir que nous cultivons, ni trop vaste, ni trop fertile par lui-même, est divisé dans toute sa longueur en deux parties égales par une vallée dont la rivière occupe le centre. Au sud il est borné par la montagne du Lébéron, au nord par les terres de Rustrel, de Villars et St. Saturnin. A l'est et au couchant les limites en sont également resserrées par celles des autres villages qui forment notre arrondissement. Les plaines y sont rares et peu considérables; c'est une suite de collines dont les terres sont presque toujours soutenues par de hautes murailles, d'une construction difficile et d'un entretien coûteux. Placées les unes au-dessus des autres, elles se divisent en plusieurs étages, et forment autour de la ville une espèce d'amphithéâtre, où croissent et mûrissent les fruits de toutes les saisons. On attribue l'invention de ce genre de culture aux anciens Gaulois, qui trouvèrent ainsi le moyen de rendre les rochers même fertiles, en les revêtant du terrein de la plaine. Les eaux qui naissent de ces différentes élévations, arrosent à leur pied quelques

jardins ou des pâturages; plus haut s'élèvent des plantations de vignes et d'oliviers; enfin les sommets qui les terminent produisent encore des moissons et quelques bois de chauffage.

Cette disposition de notre sol en côteaux, tantôt isolés, tantôt grouppés les uns sur les autres, rend la découverte des eaux d'autant plus aisée, qu'elles y sont ordinairement peu profondes, et qu'on trouve toujours assez de pente pour les faire sortir et les conduire à volonté. Celles qu'on voit couler dans la partie méridionale du terroir seraient assez fécondes pour donner plusieurs fontaines dans la ville, si elle n'en était déjà suffisamment pourvue. Il parait toutefois qu'anciennement les Romains les fesaient servir à son usage. On voit encore dans la grotte de Ste. Anne les restes d'un acqueduc, par où elles arrivaient, du moins en partie, dans l'emphithéâtre. Quoiqu'il en soit, il serait à desirer qu'on les employât maintenant d'une manière plus avantageuse; mais les dépenses extraordinaires qu'exigeraient la disposition des lieux et les qualités du terrein, pour leur faire prendre une direction plus utile, ne permettront jamais l'exécution d'une entreprise semblable. Ces eaux sortent du Lébéron, qui les donne surtout avec profusion lorsque les neiges et les pluies d'hiver ont achevé de remplir ses bassins intérieurs; aussi le vallon de Rocsalière qu'elles arrosent, conserve en été la température du prin-

tems , et l'air qu'on y respire est d'une fraîcheur délicieuse au fort des plus grandes chaleurs. C'est alors qu'on habite volontiers les maisons de campagne bâties sur les côteaux supérieurs, d'où les yeux parcourent avec plaisir une suite variée de paysages, qui s'étendent presque aussi loin que la vue. Rien n'est plus riant que ces asiles champêtres où l'art n'altère point les graces de la nature, et qui réunissent les agrémens du séjour et les avantages de la salubrité.

Malgré les apparences qui flattent le premier coup-d'œil, les terres sont ici naturellement peu fécondes, et d'une culture difficile. Il est même assez rare d'y voir employer la charrue ; les arbres dont elles sont complantées, les fossés et les ravins qui les traversent, les aspérités qu'elle y rencontre, en rendent l'usage si peu commode, qu'il est presque toujours nécessaire de la suppléer par la force des bras (1) ; aussi les frais qui résultent de l'assiduité d'un travail si pénible, égalent assez ordinairement la moitié de la valeur des récoltes. Ces difficultés n'empêchent pas nos cultivateurs de s'attacher à l'agriculture, dont ils connoissent assez les bonnes règles. Chacun d'eux fait valoir de son mieux les propriétés qu'il tient de l'héritage de ses pères, et n'épargne ni soins, ni dépenses pour se mettre au-dessus de

---

[1] Un autre inconvénient de notre terroir c'est la pente des terres, dont les pluies d'orage emportent quelquefois la meilleure partie.

tous les obstacles. Les riches et ceux qui jouissent de quelque aisance, tâchent de se procurer dans leurs campagnes les agrémens d'un jardin et la commodité d'un logement. Les terres sont bien divisées entr'eux ; il est peu de particuliers qui n'en possèdent quelque étendue. On ne voit point chez nous de ces vastes domaines qui s'agrandissent aux dépens de tout ce qui les environne, où le luxe du propriétaire n'accorde presque rien à l'utile ; tout y est mis à profit pour l'entretien ou la nourriture de l'homme ; notre sol est trop borné pour qu'on y laisse croître quelque chose d'inutile ou d'agreste. Le bled, l'huile, le vin et quelques pâturages sont les productions ordinaires du pays ; la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie n'y rapportent que des profits médiocres. Le bled qu'on y perçoit ne suffit pas à la moitié de ses habitans. L'huile n'y est plus un objet de considération depuis la mortalité des oliviers. Il y a près d'un siècle qu'un panégyriste de la Provence appellait le terroir d'Apt une fontaine d'huile et de vin, *vini et olei ubera*. Les choses ont bien changé depuis ; le vin, s'il était libre d'imposition, serait à peine d'un rapport assez avantageux pour suppléer aux autres denrées qui nous manquent.

En général les roches de nos collines sont de nature calcaire ou gréseuse ; le grès domine dans la partie du nord. Le Lébéron qui nous borne

au midi, abonde en pierres coquillaires d'un beau grain, dont la contexture ne résiste pas moins au feu qu'à la gêlée. Les botanistes vont cueillir dans ses vallons plusieurs sortes de plantes rares ou curieuses, qui se font remarquer parmi les espèces moins recherchées. On trouve du côté de Rocsalière, en creusant à quelque profondeur, au pied de la montagne, des ictiopètres ou pierres feuilletées, où l'on voit les empreintes de poissons si bien conservées, que l'épine du dos, la tête, les arêtes, les nagéoires et même la couleur paraissent distinctement sur les lames de l'argile pétrifiée, au point qu'il n'est pas difficile d'en reconnaître les différentes espèces. Les débris de coquillages et les terres crayeuses qui servent de lit à ces productions marines, doivent se prolonger dans le sein du Lébéron jusques à Céreste, et peut-être même plus loin. Le séjour des eaux de la mer sur toutes les parties du globe terrestre qu'elles occupent successivement, d'après le systême des naturalistes modernes, a fourni les dépôts de ces matières, qui forment assez ordinairement les couches des montagnes secondaires (1).

Les argiles de nos fayences sont d'une bonté si reconnue, qu'on les recherche de loin pour les fabriques étrangères. Il s'en trouve de si vitrifiables

---

[1] L'opinion de ceux qui les attribuent aux effets du Déluge universel est plus religieuse, et ne renferme pas les mêmes difficultés.

dans le terroir, qu'elles ressemblent au vrai kaolin, et seraient propres à la porcelaine, sans le mêlange de quelques parties calcaires dont elles empruntent les qualités.

On a découvert depuis quelques années un sablon fin dans les côteaux des Tourettes, qui rend les argiles plus fusibles, relève l'émail de la couverture des fayences, et s'emploit même avec succès dans la pâte des porcelaines.

En fait de métaux nous savons que les Romains fesaient valoir chez nous des mines de fer et de cuivre. On remarque aux environs de la ville une sorte de marbre de couleur blanche unie, dont la qualité ne serait pas indifférente s'il était mis en œuvre; on assure qu'il refuse le poli, peut-être parce que les ouvriers qui en ont fait l'essai ont négligé les procédés nécessaires; il est à présumer que c'est le même dont les Romains fesaient usage. Ils exploîtaient aussi dans nos quartiers des mines de vitriol, qu'on a tetrouvées dans plus d'une occasion, et dont on a fait des expériences qui ont réussi. La rivière fournit encore en plusieurs endroits un sable mêlé de paillettes d'argent; mais la quantité n'en serait pas toujours suffisante pour payer le travail de ceux qui voudraient en faire la recherche. Enfin des indices de mines d'ardoise et de charbon de pierre se sont offerts plus d'une fois dans quelques parties du terroir; la difficulté de l'exploîtation, et la facilité de se

procurer les combustibles d'une autre espèce, les ont faites négliger au point qu'il serait difficile de les découvrir maintenant.

On exploîte de belles carrières de gypse dans les terres de Gargas, situées à quelques distances de nos limites ; la colline d'où l'on extrait ce minéral, enrichi de cristaux scéléniteux et de pierres spéculaires, domine sur une plaine assez vaste, et fournit des eaux en abondance, quoique absolument isolée et privée de toute communication avec les montagnes supérieures. Les bélemnites et les cornes d'Ammon ne sont pas moins communes que le gypse dans les terres incultes du même canton ; on les rencontre au bas ou sur la cime des côteaux, entraînées ou découvertes par la chûte des eaux, et ces productions curieuses de la nature se présentent d'elles-mêmes aux amateurs qui vont de temps-en-temps les recueillir. Des pierres calcinées, des mâchefers disséminés en grande quantité dans les vallons ou sur le sommet des collines, annoncent des mines de ce métal, anciennement exploîtées dans ces quartiers, mais nullement des matières volcanisées. Un peu plus loin, dans le terroir de Roussillon, les pyrites cuivreuses s'offrent de toutes parts, et les coquilles y sont minéralisées avec le fer et le cuivre; la craie jaune qu'on y travaille, connue sous le nom d'*Ocre d'Apt*, est préférée, dans l'usage de la peinture, à toutes celles qu'on tire d'ailleurs. Les

sables fins et colorés de plusieurs nuances, répandues sur la superficie de ce sol, que le moindre vent soulève en poussières déliées, ne sont peut-être pas sans qualités utiles qu'on pourrait mettre à profit. Mais les traces de volcans éteints qu'on a cru y remarquer, ne paraissent pas assez bien caractérisées pour mériter l'attention des naturalistes.

Viens est connu dans l'histoire minéralogique de Provence; les auteurs qui en ont traité font mention de ses mines de vitriol, de fer et d'argent. On remarque dans le lit d'un torrent qui descend de l'une de ses collines, une grande quantité d'hématites et de marcassites, où le fer se trouve minéralisé avec l'argile, le sable et le grès. Les bords du même torrent, d'où l'on assure qu'on tirait autrefois des pyrites mêlées d'argent, présentent sur la droite d'autres indices de minéraux. La qualité du terrein, les pierres réfractaires, le fer répandu de toutes parts, les pierres minéralisées en divers sens, qu'on découvre en y creusant assez profondément, où le soufre et l'arsenic jouent un rôle bien marqué, ne permettent pas de douter qu'on n'y rencontre le filon de quelque minéral précieux, si jamais on entreprend d'y ouvrir quelque mine. En parcourant les côteaux supérieurs, on marche toujours sur un sable ferrugineux, où le vitriol de mars se forme en abondance. Quelques particuliers avaient autrefois établi leur domicile à portée de ces environs

pour le recueillir et le mettre en valeur ; on y voit encore les ruines des hangards qui leur servaient de laboratoires. Les sables de Gignac sont diversement colorés, le fer surtout y abonde, et le soufre n'y est pas moins répandu. On peut remarquer aux approches de Simiane une quantité surprenante de machefers et de scories sans nombre épars dans les forêts : il est probable que les Sarrasins qui habitèrent ces lieux pendant les 8ème. et 9ème. siècles, y avaient ouvert des mines et construit des forges pour travailler le fer.

Le Calavon qui baigne les murs de la ville, d'après une ancienne tradition, tire son nom de l'un des premiers rois du pays. Si l'on juge de ce qu'il a toujours été par son état présent, il semble qu'il n'a jamais dû porter le nom de Rivière, puisque nous en voyons le canal à sec, ou presque sans eau, à peu-près la moitié de l'année. Toutefois des raisons qui paraissent incontestables nous portent à croire qu'il n'en était pas ainsi dans les temps qui nous ont précédés. Les anciens géographes s'accordent tous à lui donner le nom de fleuve ; il est même probable que ce fut en grande partie la commodité des eaux qui détermina les Romains à reparer une ville qui, sous d'autres rapports, leur offrait plus d'un avantage ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avaient bâti cinq à six ponts sur ses avenues, et dans un espace assez peu étendu ; mais de pareilles

constructions eussent été inutiles sur une rivière presque toujours guéable. D'un autre côté les anciennes écritures témoignent qu'elle nourrissait autrefois une grande quantité de poissous ; il parait donc qu'alors elle était pourvue dans toutes les saisons d'un courant d'eau capable de les entretenir. On assure, et peut-être ce n'est pas sans raison, qu'anciennement elle recevait dans son lit une partie des eaux qui coulent maintenant à Vaucluse, mais que les prières d'un St. Évêque ayant obtenu du Ciel un miracle, pour modérer la violence des inondations, qui fesaient des ravages fréquens dans le terroir, un rocher énorme s'écroula tout-à-coup sur les canaux souterrains par où elles étaient conduites dans la rivière (1), et leur ayant fait prendre une direction contraire, les obligea de suivre par une route déjà tracée, cette longue chaîne de montagnes qui se termine à Vaucluse. On voit encore dans les terres de Banon, au-dessus de l'endroit où l'écroulement a eu lieu, un enfoncement considérable prolongé dans le roc, où l'on prétend que ces eaux passaient autrefois. Si l'on y entre à la clarté d'un flambeau jusques à une certaine profondeur, on entend d'assez loin le bruit de celles qui se précipitent plus bas que le sol de la caverne, ou qui

[1] On s'est occopé de nos jours du projet de retrouver ces eaux pour les remettre dans le lit du Calavon, mais les difficultés de l'entreprise, et les grosses dépenses qu'elle eut occasionnées, en firent abandonner le dessein.

s'échappent par des issues opposées à son ouverture.

Le fait que j'avance est appuyé sur le témoignage de personnes dignes de foi, qui se sont portées sur les lieux ; je conviens que les conséquences que je prétends en tirer, ne sont pas toutes d'une égale force de vérité ; mais la plus hasardée me parait encore au moins soutenahle. Je n'ai pas dissimulé que c'est à un miracle que la croyance populaire attribue l'événement singulier dont je viens de faire le récit, et ce miracle fut-il bien avéré, n'est pas un titre à faire valoir auprès de ceux qui ne voyent que par les lumières de la raison ; aussi mon dessein n'est pas d'en soutenir la réalité ; je penche même à croire que celui-ci n'est que le résultat de la crédulité, et il faut convenir que s'il a eu lieu, ses effets, sous un rapport essentiel, ont été bien moins en notre faveur qu'à l'avantage de nos voisins ; mais quelque faux qu'on le suppose, il ne prouve rien de contraire à ce que nous avançons ici, puisqu'il est de principe qu'une circonstance fabuleuse ajoutée à un fait, n'en affaiblit point la vérité, s'il est suffisamment prouvé d'ailleurs ; en effet, il est bien difficile que le vrai puisse toujours se garantir de tout mêlange de faux pendant une longue suite de siècles, surtout s'il tient à quelque événement qui intéresse tout un peuple. Mais ce n'est point ici l'objet essentiel de la question ; il n'est pas douteux, d'après ce qui vient d'être rapporté,

que le Calavon ne fut autrefois une rivière ; il s'agit de décider s'il est impossible, ou même s'il n'est pas vraisemblable que les eaux dont elle roulait alors une plus grande quantité, fassent maintenant partie de celles de Vaucluse. Et d'abord je trouve que les anciens n'ont presque rien dit au sujet de cette célèbre Fontaine (1), ce qui semble prouver que de leur temps elle n'était pas tout ce qu'elle est de nos jours ; Strabon qui vivait sous Auguste et sous Tibère, et Pline qui fleurissait sous Trajan, paraissent être les seuls qui en ont écrit quelque chose ; le premier dans sa géographie cite le *Sulga* ou *Soulgas* qui coulait auprès de l'ancienne Vindale, mais sans entrer dans aucun détail, et c'est visiblement la Sorgue dont il entend parler. Pline fait mention de l'*Orge* ou *Orige*, fontaine renommée dans la Gaule Narbonaise ; c'est encore probablement la même, dont le nom a souffert quelque variation par la différence des langages ; les bœufs, dit-il, sont si avides des herbes qui naissent dans ses eaux, qu'ils y plongent entièrement la tête pour s'en repaître. Ici le naturaliste s'attache de préférence à une particularité qui n'est pas unique, puisqu'on voit arriver la même chose en plus d'un endroit : ne diroit-on pas qu'il regarde comme un objet plus digne de son attention les bœufs qui vont chercher

(1) César n'en fait aucune mention, non plus que l'Itinéraire d'Antonin.

leur

leur pâture dans le canal de la Sorgue, que l'abondance merveilleuse de la source qui forme cette rivière ? Il faut cependant avouer que l'épithète de *nobilis* qu'il lui donne, annonce quelque chose d'extraordinaire ; mais on peut dire que Vaucluse méritait cette qualification, ne fut-elle alors que la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui. Je conviens que tout ceci ne prouverait rien, si d'un autre côté des faits certains et la disposition des lieux ne venaient à l'appui de ce que j'avance. Personne ne doute que la montagne de St. Christol ne soit un des principaux reservoirs de Vaucluse ; la preuve en est devenue évidente depuis qu'un éboulement considérable ayant eu lieu sur l'abîme de Champ-long, le même jour les eaux de cette fontaine parurent troubles, et de la couleur des terres éboulées, ce qui étonna d'autant-plus les habitans du lieu, qu'ils n'avaient jamais rien vu de semblable. Mais les montagnes de Banon et celles qui leur sont supérieures, ainsi que les intermédiaires, ne forment qu'une même suite avec celle de St. Christol (1). Les pluies et les neiges fondues qui s'insinuent dans les cavités plus ou moins profondes dont elles sont percées, y forment des courans sinueux qui suivent la même direction, quoique par des sentiers différens. Tantôt réunie, quelquefois divisée par les obstacles qu'elles

---

[1] Ceci n'empêche pas que les eaux de la Durance ne puissent pénétrer dans le bassin de Vaucluse.

rencontrent, la plus grande partie de ces eaux se décharge à Vaucluse, le reste s'écoule par les scissures latérales des collines, et donne quelques sources dans les vallons inférieurs.

J'ai donc pu supposer, sans trop m'éloigner de la vraisemblance, qu'une branche de ces mêmes eaux a pu se replier dans l'intérieur de la montagne, par l'interposition d'une barrière insurmontable, et prendre ainsi le chemin qu'elle aurait toujours tenu, si elle n'avait jamais trouvé d'ouverture sur son passage. Quoiqu'il en soit de cette opinion qui ne semble pas dépourvue de tout fondement, il est certain que le Calavon ne mérite plus aujourd'hui le nom de Rivière; ce n'est plus qu'un torrent qui s'écoule presque aussi rapidement que les pluies qui le grossissent, et plus souvent propre à la destruction qu'à la fécondité (1).

---

[1] Je n'ignore pas que plusieurs autres causes ont pu contribuer dans un temps à rendre notre rivière plus abondante qu'elle n'est aujourd'hui, puisque autrefois les Cordeliers avaient le privilège exclusif de la pêche, depuis leur couvent jusques au pont de la Bouquerie; mais ces causes n'excluent pas la principale dont il est ici question: nous verrons dans la suite de cette histoire, que sous les Romains elle était divisée en deux branches aux approches de la ville.

CHAPITRE SECOND.

Manuscrit d'Uxellicus ; raisons qui peuvent le faire adopter sous quelque rapport. Antiquité de la nation Gauloise. Origine incertaine d'Apt ; ancienneté de cette ville.

Après avoir donné une idée de l'état présent de notre ville, de son commerce et de son terroir, je vais maintenant reprendre les choses de plus-loin, et mettre sous les yeux du Lecteur ce qu'elle fut dans les siècles passés. Ici deux écueils se présentent à éviter : le danger de se méprendre en adoptant des fables, et l'inconvénient de rejetter comme faux ce qui peut être véritable. Ainsi que dans l'histoire générale des peuples, on distingue les temps fabuleux de ceux qui sont plus récens et mieux connus, de même la nôtre a ses époques reculées, sur lesquelles la fiction a répandu quelques nuages, qu'il est nécessaire d'écarter, afin de n'admettre rien qui n'offre les caractères, ou du moins les apparences de la vérité. Aussi je me propose de faire un choix réfléchi des matières qui vont se présenter ; et de peur qu'on ne m'accuse d'en avoir employé une partie à l'ornement plutôt qu'à la solidité de l'édifice, ce qui paraitra suspect, ou ne sera point admis, ou sera réfuté.

Un Manuscrit latin (1) dont l'écriture, d'après le jugement des plus habiles connaisseurs, marque huit à neuf cents ans d'ancienneté, fut la source d'où M. de Remerville tira les premières pages de son histoire d'Apt. A son exemple j'ai résolu d'en faire entrer ici quelques parties, mais sans adopter indistinctement tout ce qu'on y raconte de peu croyable. L'Auteur qui vivait dans les premiers siècles de notre ère, prend le nom de *Marcus Uxellicus Bassus*, et se donne la qualité de Pâtrice d'Apt. Son écrit porte le titre d'Annales urbaines, *Annales urbanæ;* c'est une histoire abrégée des premiers habitans des Gaules, où il fait entrer le commencement de la nôtre, dont il assure tenir les particularités de deux vieillards Druïdes qui vivaient de son temps, *testimonio Timuscatis Bardi sapientissimi, et imprimìs venerandi senis Euphronis Druidarum principis.* Son style n'a rien de barbare, et qui ne se ressente de la plus ancienne latinité. Le plan de l'ouvrage (2) est si bien conçu, les différentes parties qui le composent correspondent si bien entr'elles, la plûpart des faits qu'il avance se rapportent si bien à ce

---

[1] Il appartenait à M. Grossi, prieur de Lioux, contemporain de Mr. de Remerville, et très-versé dans la connaissance de l'antiquité ; ce savant en fesait le plus grand cas, et le regardait comme une pièce tres-véridique.

(2) C'est ici le sentiment de Mr. de Remerville que je ne garantis pas. Il est à propos d'observer que n'ayant pas jugé nécessaire de traduire cet ouvrage en entier, ils se contente d'en rapporter ce qui pouvait convenir à son sujet.

qu'en ont dit les écrivains postérieurs, qu'il ne serait pas raisonnable de supposer que l'Auteur ait prétendu ne donner que des fictions. Si l'on y trouve des détails sur les lois et les coutumes des peuples dont il raconte l'origine, inconnus jusques à lui, c'est moins sa faute que l'effet du silence religieux que les Celtes gardaient sur l'histoire et les usages de leur nation. On sait que les Druïdes ne mettaient rien par écrit, qu'ils n'instruisaient leurs disciples que par le moyen de la parole, et que les livres étaient proscrits dans leurs académies, ou peut-être qu'ils les remplaçaient comme les Égyptiens par des emblêmes ou signes hiéroglyphiques, dont la connaissance leur était reservée; aussi les savans n'ignorent pas les erreurs que César a débitées plus d'une fois dans ses Commentaires, en décrivant les mœurs des Gaulois de son temps. Il peut donc se faire qu'Uxellicus ait eu, sur ce qui les concerne, des renseignemens que César aura pu ignorer, surtout si le premier a puisé ses instructions chez les Druïdes, seuls dépositaires de la science de leur pays. Il y a toute apparence qu'il aura composé son livre, tandis que la religion de ceux-ci était encore en honneur dans les Gaules; ce fut pendant le *quatrième* siècle, en même-temps que le christianisme commença d'y faire des progrès, qu'elle y tomba dans le mépris, ainsi que le témoignent Eusèbe et les auteurs qui l'ont suivi; mais ce ne

fut qu'après le règne de Charlemagne qu'on s'avisa de fabriquer des romans et de fausses histoires prétendues véritables. On peut donc compter, au moins à certains égards, sur la fidélité de celle-ci, et ne pas la mettre tout-à-fait au rang des fables, puisqu'elle est d'une date beaucoup antérieure aux siècles où l'on a commencé de les écrire. Le verbal de l'inventaire des réliques de St. Auspice, premier évêque d'Apt, en cite un long passage, où il est fait mention des ravages que les barbares avaient causé longtems auparavant dans la ville, et cette pièce est, sans aucun doute, d'une époque assez reculée. Enfin la qualité de Pâtrice que l'Auteur y prend, est encore un préjugé favorable à son ancienneté, puisque, de l'aveu de tous les historiens, les gouverneurs des villes et des provinces n'ont été décorés de ce titre que jusques vers la fin du 7e. siècle.

Long-tems avant que les Romains eussent projetté de faire la conquête des Gaules, la nation Celtique y occupait un vaste pays, qui fut resserré dans des limites moins étendues, en devenant province Romaine, de manière cependant que la Provence y demeura toujours enclavée.

Parmi les anciens, les uns font descendre d'Hercule les premiers habitans de ces contrées, les autres du géant Poliphème, par un fils nommé Gallus, qu'il eut de la nimphe Galatée. Mais ce n'est ici qu'une fable visiblement fondée, d'un côté sur la ressem-

blance des noms, et de l'autre sur la haute taille des Gaulois de ces premiers temps. D'autres assurent avec plus de vraisemblance, qu'ils doivent les commencemens de leur monarchie à l'un de leurs premiers chefs nommé Celtus, issu, par quelques dégrés de génération, d'Aschenès surnommé Tuiscon, fils de Gomer, petit-fils de Japhet. Cette opinion est celle de l'Auteur du manuscrit dejà cité, et parait beaucoup mieux appuyée que l'autre, ne fut-ce que parce qu'elle tire sa force de l'Écriture Ste., d'où nous apprenons que les descendans de Japhet commencèrent à peupler l'Europe, peu de temps après la confusion des langues. Tous les savans conviennent que les Celtes parlaient une langue originale, particulière à leurs ancêtres, et qui ne dérivait d'aucune autre dont nous ayons connaissance ; ce qui ne pourrait être s'ils n'eussent été que les rameaux de quelque autre nation connue qui les eût précédés. Xénophon nous est garant que les Babyloniens imposèrent à Noé le surnom de *Gallus*, en mémoire de ce qu'il préserva le genre humain de sa destruction totale, en se garantissant lui et sa famille des eaux du Déluge ; ce nom est le même que les latins donnèrent toujours aux Celtes, et que ceux-ci durent se donner eux-mêmes avant qu'ils eussent emprunté celui de Celtus, qui fut un de leurs premiers rois. La qualification d'Anciens, *Galli veteres*, que les historiens em-

ployent ordinairement (1) pour désigner les Gaulois, et les distinguer des autres peuples de l'Europe, ne permet pas de douter qu'ils ne l'ayent habitée dans les temps les plus reculés.

Il est vrai qu'Hérodote et quelques autres écrivains grecs appellent indistinctement du même nom les Celtes et toutes les nations germaniques, et semblent ainsi les confondre et n'en faire qu'un seul peuple. Mais Diodore de Sicile, Polybe, Strabon, Plutarque, Athénée, etc., ayant examiné la chose avec plus d'attention, distinguent de ces derniers les Gaulois proprement dits, et reconnaissent qu'ils ont une origine à part, ainsi qu'un établissement plus ancien.

Je n'ignore pas que parmi les modernes quelques uns font arriver les premiers germains du fond de la Scythie, et descendre de ceux-ci les premières colonies gauloises; mais outre que cette opinion semble contredire l'écriture et le sentiment des anciens qui pouvaient être suffisamment instruits là-dessus, il ne serait pas impossible d'en faire appercevoir les difficultés, s'il était nécessaire d'entrer ici dans les détails d'une dissertation. Je dirai seulement que quoique ces différentes émigrations ayent eu véritablement lieu, il y a toute apparence que çà

(1) Gallorum admodùm antiqua opulentaque gens.
CALCONDIL.
Gallorum Celtæ de gente vetustâ miscentes nomen Iberi.
LUCAIN.

été beaucoup plus-tard, c'est-à-dire, tandis que les Gaules et la Germanie étaient déjà remplies de leurs habitans naturels; ainsi les Francs vinrent occuper une partie des Gaules vers le milieu du 4ème. siècle. De même plus anciennement les Scythes ou Tartares et tant d'autres essaims de nations barbares, attirés par l'appât du butin, la température des climats et la fertilité des terres, se jettèrent sur l'Allemagne, dont ils obligèrent les peuples à refluer vers le midi, traversèrent bientôt le Rhin et les forêts germaniques, et s'étant répandus dans presque toutes les régions civilisées de l'Europe, y formèrent de nouveaux états, après y avoir porté le ravage et la désolation.

Je dois maintenant prévenir le Lecteur que je ne donne pas pour assurée, mais seulement comme possible, la plus grande partie de ce que je vais rapporter dans la suite de ce chapitre, dont l'Auteur de l'histoire manuscrite nous fournira la matière. J'avoue que cet écrit prête beaucoup à la censure, et j'ai douté longtems si je devais en faire quelque usage. Enfin, j'ai cru pouvoir user de cette liberté; si l'on y trouve des erreurs, je n'entends pas qu'on les prenne pour autre chose, elles passeront comme telles sans conséquence, et chacun sera libre d'en juger comme il lui plaira, et même de les condamner. Mais si parmi ces erreurs il se rencontre quelques vérités qui nous intéressent,

je pense qu'on me saura gré de ne les avoir pas négligées ; en les passant tout-à-fait sous silence. Au reste ceux qui désapprouveraient cette partie de mon ouvrage, peuvent la regarder moins comme l'histoire d'Apt, que comme l'histoire des fictions qu'on a débitées sur son origine.

Après la confusion des langues les enfans de Noé s'étant éloignés des plaines de Sennaar, où l'exécution de leur dessein les avait tenus quelque temps rassemblés, chaque chef de famille prit le chemin de la contrée vers laquelle la Providence le dirigeait, et y chercha des établissemens convenables. Ainsi les trois parties de l'hémisphère terrestre commencèrent à se peupler peu-à-peu d'une égale quantité d'habitans. Philon, qui connaissait à fond les traditions orientales, assure que les descendans de Japhet s'étant portés du côté de l'Europe, abordèrent par la Méditerranée dans cette partie des Gaules qui prit dans la suite le nom de Provence, l'une des terres qu'on découvre les premières en descendant par cette mer de l'endroit où leur séparation eut lieu. La connaissance de la marine dans des temps si reculés, ne fut-elle qu'une conjecture de l'écrivain juif, ne porte avec elle aucun caractère d'invraisemblance, et ne sera point un objet de surprise, si l'on fait attention que le père du genre humain avait reçu, par inspiration divine, les premières notions des sciences et des arts utiles, et devait

les avoir communiquées à ses enfans ; et si l'on considère que 2256 ans (1) s'étant peut-être écoulés depuis la Création jusqu'au Déluge, la terre, d'après les calculs d'un grand nombre de savans, était au temps de l'inondation générale, à-peu-près aussi peuplée qu'aujourd'hui, on conviendra facilement que la navigation pouvait être connue dès-lors, et que des hommes capables d'élever un édifice d'une construction aussi hardie que celui de la Tour de Babel, ont pu la mettre en usage dans une circonstance qui la leur rendait nécessaire.

Les premiers pas que firent les petits-fils de Japhet dans la nouvelle contrée où les avait poussés le souffle de la Volonté divine (si l'on doit s'en rapporter à l'Auteur du manuscrit) les conduisirent dans cette longue vallée vers l'extrêmité de laquelle fut bâtie quelque temps après la ville que nous habitons. Cet emplacement réunissait tout à-la-fois la commodité des eaux, puisqu'ils y trouvaient une rivière, les avantages de la plaine, et la sûreté des montagnes, genre de situation assez rare et convenable à des hommes qui, vivement frappés de l'événement terrible dont les vestiges récens s'offraient partout à leurs yeux, durent en conserver long-temps le souvenir ; et malgré les assurances de la promesse divine, dans la crainte du retour

(1) D'après la version des Septante on doit compter ainsi.

de quelque désastre semblable, choisir de préférence une demeure dont tous les environs leur présentaient des éminences capables de les rassurer contre la terreur des inondations. Les forêts et les pâturages qu'ils y trouvèrent d'adord, engagèrent les uns à se livrer à l'exercice de la chasse, et les autres à embrasser la vie pastorale, et à subsister des produits de leurs troupeaux.

Cependant la colonie ayant pris de l'accroissement et des forces, Aschenés, le chef et le conducteur de ce nouveau peuple, jetta les fondemens d'une ville, qui fut appellée *Hath*, du nom que portait l'aîné de ses enfans; c'est la même à laquelle dans la suite les Romains donnèrent le nom d'*Apta Julia*. Quelque temps après *Celtus*, l'un de ses arrière-petit-fils, établit plusieurs autres colonies, et devint si célèbre, que toute la nation prit de lui sa dénomination générale. Tels furent, selon nos mémoires, l'origine et les commencemens de la domination des Celtes dans les Gaules, dont les progrès s'étant répandus peu-à-peu sur cette vaste étendue de pays qui se trouve renfermée entre l'Océan, les Alpes et les Pyrénées, s'étendirent insensiblement jusques sur les bords du Rhin.

Il faut couvenir que la plûpart des faits dont je viens d'exposer le récit, ne portent sur aucune preuve capable de les faire adopter; mais aussi rien ne parait y contredire aucune vérité dont nous ayons

une connaissance certaine. Il n'est pas facile de dire quelque chose d'assuré, pour fixer les époques de la fondation du plus grand nombre de nos villes de Provence; on les trouve partout d'autant-moins solidairement établies, que les temps d'ignorance pendant lesquels ces villes ont commencé de paraître, n'ont presque rien laissé transpirer à cet égard qui ne soit au moins incertain. A peine savons-nous que la colonie phocéenne fonda Marseille, environ 150 ans après que Rome eut été bâtie. Sans doute la Provence était habitée avant que les Phocéens y abordassent; Aix devait être connu avant Sextius Calvinus qui en fut le restaurateur. L'étymologie du nom que porte la ville d'Arles, soit qu'on la suppose grecque ou latine, n'annonce rien de plus sinon qu'elle est l'ouvrage d'une nation qui parlait l'une de ces deux langues. Avignon, Carpentras, Cavaillon se donnent les Cavares et les Mémines pour fondateurs, et, selon toutes les apparences, ces peuples *étaient* d'origine celtique; mais on ne sait encore rien de positif là-dessus, et quelques auteurs les font arriver du fond de l'Allemagne; d'où il est naturel de conclure qu'on ignore encore plus profondément les temps auxquels ces villes ont commencé d'être habitées. Tout bien considéré, j'estime qu'il faut porter le même jugement sur l'origine d'Apt, et mettre au rang des fables ce que nous en avons raconté, d'après un auteur qui semble

trop crédule. Il parait cependant qu'on ne doit pas lui refuser le mérite d'une antiquité distinguée, si le nom qu'elle porte est véritablement puisé dans la langue des Celtes ; mais ici l'affirmative est d'autant-plus vraisemblable, qu'elle est plus facile à démontrer ; l'*Apta Julia* des Romains n'est pas certainement le premier nom qu'on a dû lui imposer; un autre plus simple a dû précéder celui-là, et c'est visiblement l'*Hath* du manuscrit, dont on aura changé l'ortographe, en y ajoutant *Julia* pour en faire une expression latine. Ceci prouve suffisamment que ce mot, qui ne dérive ni du grec ni du latin, n'est pas une invention faite à plaisir, puisqu'il était connu avant que César eut pénétré dans les Gaules. Nous savons aussi que les Vulgenses occupaient cette ville longtems avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres, et que ce peuple était l'un des plus anciens et des plus considérables du pays.

CHAPITRE TROISIÈME.

Rois Celtes.

L'AUTEUR déjà cité donne à la ville d'Apt une longue suite de rois qui la gouvernèrent dans les premiers temps, et nous apprend qu'elle devint la capitale d'un état assez étendu, à mesure que la population fesant de nouveaux progrès, les petits établissemens qui se formèrent autour d'elle la reconnurent pour leur métropole. L'opinion de ceux qui prétendaient que chez les anciens Gaulois le gouvernement était purement démocratique, ne serait pas une raison à faire valoir contre ceci. Ces rois, comme ceux de Lacédémone, n'avaient peut-être qu'un pouvoir limité dans les affaires civiles, et ne jouissaient d'une autorité absolue qu'en temps de guerre. Alors, et surtout dans nos contrées, le pays était divisé entre un certain nombre de peuplades, dont les chefs étaient quelquefois indépendans les uns des autres, et quelquefois réunis sous un seul, qui marchait à leur tête, dès qu'il fallait combattre. Il suffit de connaître les élémens de l'histoire, afin de n'être pas surpris d'y rencontrer des souverains d'une aussi faible existence. Dans ces temps éloignés, les rois n'étaient ordinairement que des chefs de famille, que l'adresse ou le mérite élevait au-dessus

de leurs égaux. Bientôt quelques uns d'entre eux ayant étendu leurs conquêtes sur les possessions de leurs voisins, réunirent plusieurs peuples sous leur domination, et devinrent ainsi les fondateurs des premiers empires.

La chronologie des rois d'Apt, qu'on trouve dans les mémoires d'Uxellicus, n'offre pas tous les caractères de vérité qu'on pourrait desirer à cet égard. Cet Auteur voulant faire honneur à sa patrie, en rapporte une longue suite, qui date presque d'aussi loin que le Déluge, et ne fait pas attention que ce qui parait évidemment faux dans cette pièce, est la source d'un préjugé défavorable pour tout le reste. Je pense néanmoins qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici quelques parties, et qu'on fera grace aux erreurs qui pourront s'y rencontrer, en faveur de ce qui semblera n'être pas tout-à-fait incroyable. J'abrégerai le récit, soit en évitant les détails inutiles, soit en supprimant la plûpart des réflexions qui l'accompagnent.

La postérité d'Aschenès s'étant multipliée dans les Gaules, ses descendans y régnèrent successivement de père en fils, jusqu'à ce que les Romains s'en étant rendus les maîtres, les réduisirent en province. Dis fut le premier successeur de cet ancien patriarche; de-là vient que les Gaulois se disaient généralement issus du père Dis, qu'ils appellaient le Dieu de la nuit ou des ténèbres;
et

et c'est en mémoire de lui (1) que nos ancêtres comptaient les espaces du tems, non par les jours, mais par les nuits, *ob eam causam*, dit César, *spatia omnia temporis non numero dierum, sed noctium definiunt.* C'était vraisemblablement leur Pluton, qu'ils révéraient sous le nom de *Dis*; on l'appellait également Samothès, d'où les anciens philosophes Samothées ont tiré leur nom. Il instruisit ses peuples des sciences naturelles, dont on lui attribue une parfaite connaissance, et mourut l'an du monde 1948, après avoir vêcu 155 ans. Sans doute les hommes qui suivirent de près le Déluge, dûrent participer en quelque manière à la longue vie de ceux qui l'avaient précédé.

Son fils Magus lui succéda, et fut l'héritier de sa science ainsi que de ses états. Il s'appliqua surtout à l'étude de la sagesse; on lui attribue la fondation de quelques villes. Mr. de Remerville avance très-sérieusement qu'il n'est pas impossible que cette partie de la contrée où se trouve située la petite ville de Bonnieux, ait été anciennement appellée *Vallis Magorum*, c'est-à-dire, la Vallée des Mages ou des Magiciens, du nom de ce roi. Quoiqu'il en soit, après qu'il eut régné 61 ans, Saronides, l'aîné de ses enfans, lui succéda. Celui-ci rendit son nom célèbre par les sciences qu'il enseigna

(1) Galli omnes à dito patre prognatos prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt. César.

à ses disciples, nommés les Philosophes Saronides, et régna 54 ans.

Druis ne lui fut pas inférieur en mérite, et le surpassa même en piété et en connaissances religieuses. Il introduisit l'usage de la consécration des forêts, qui depuis furent regardées comme les sanctuaires de la divinité. C'est de lui que les Druides ses disciples apprirent à chercher le gui-de-chêne, et à le recevoir dans une robe de laine blanche, après l'avoir coupé le 6.ème jour de la lune avec une serpette d'or. L'étude de la morale et des sciences naturelles, dont ils fesaient profession, les rendit si puissans dans la suite, et leur mérita si bien l'estime et la confiance de la nation, qu'ils en devinrent tout à-la-fois les prêtres, les juges et les philosophes. On prétend que le roi Druis consacra dans le terroir d'Apt une grande forêt de chênes, où il commença de pratiquer les cérémonies de son nouveau culte. Cette forêt fut longtems l'objet de la vénération des peuples voisins; elle était située au pied du Lébéron, aux environs de cette chaîne de rochers taillés à pic, qui s'élèvent au-dessus du vallon de Rocsalière: on y voit encore dans le roc la place d'un autel, où l'on assure que les Druides offraient leurs sacrifies.

Bardus, qui fut le successeur de son père Druis, ne se rendit pas moins célèbre. Il donna des leçons de poësie et de musique à plusieurs de

ses sujets. Ceux-ci prirent son nom dans la suite, et acquirent bientôt parmi les Celtes autant de crédit et de réputation que les Druides même. Quelques auteurs leur donnent encore la qualité de prêtres et l'intendance des sacrifices. On voit à quelques distances de la ville, entre le midi et le levant, une colline escarpée, dont l'aspect est encore sauvage, quoique depuis longtems défrichée. On présume que c'est là qu'ils ont tenu leurs premières académies. L'endroit même a conservé leur nom, et s'appelle encore vulgairement *les Imbardes*; ce qui prouve qu'ils y ont eu des habitations, quoique apparemment dans des tems plus modernes.

Bardus eut deux enfans, Celtus et Longo, qui se partagèrent sa succession. De ce dernier sortirent Tuscus premier roi des Toscans, et Galathès, dont les sujets prirent le nom de Gaulois, ou même quelquefois de Galathes; on tient que c'est l'Hercule Gaulois, adoré sous le nom d'*Ogmius*, et que les latins confondent souvent avec l'Hercule grec ou égyptien. Ce fut depuis le règne de Celtus, qu'on appella celtique cette portion des Gaules, qui lui échut dans le partage des états de son père, et qui retint cette dénomination, quoique divisée dans la suite entre plusieurs petits souverains. On attribue à ce roi la construction d'un Temple magnifique dedié au Dieu inconnu, *Ignoto Deo*, près l'ancien collège des Bardes.

Après le règne de ce dernier, la plûpart des peuples qui l'avaient reconnu, parvinrent à se soustraire à la domination de ses successeurs, et plusieurs d'entr'eux se choisirent des chefs particuliers. C'est de-là que prirent naissance l'ancien royaume des Auvergnats, et celui de Bourges, dont les fondateurs étendirent leurs conquêtes jusques aux pays des Cavares et des Voconces. Les Allobroges en firent autant de leur côté, ensorte que les limites de l'empire des Celtes se trouvèrent à peu-près bornées à cette étendue de terre qui comprend la haute et la basse Provence ; c'est-à-dire, que les Voconces, les Salyes, les Vulgenses, les Apollinaires, les Elbécériens, et quelques autres de moindre considération, leur restèrent soumis.

Aucalo, fils de Celtus, ayant pris possession des états de son père, agrandit du côté de la plaine la ville d'*Hath*, bâtie sur le revers de la montagne d'Olivet, et donna son nom à la rivière, qui dès-lors s'y trouva renfermée. J'omets ici la plûpart des successeurs de ce dernier, dont les noms barbares et presque inlisibles fatigueraient inutilement les lecteurs, sans leur apprendre rien qui mérite d'être connu. On doit pourtant distinguer celui d'où sont descendus les Vulgenses, qui dans la suite peuplèrent la colonie d'Apt sous les Romains, Calavo qui se noya dans la rivière d'Aucalo, laquelle, à l'occasion de cet accident, quitta ce pre-

mier nom pour prendre celui de Calavon, et deux autres qui passent pour avoir fait bâtir, l'un le Temple du Soleil, et l'autre celui qui fut dédié par le roi Sennanus à Theramis, ou au Jupiter gaulois.

Ségorège parvint à la royauté vers l'an 692 avant J. C. Il fit réparer le grand Temple que Celtus avoit fait construire depuis environ 400 ans, et en augmenta l'étendue et la magnificence. On prétend que le château de Ségorège, si connu des anciens, et cité dans les écrits de Pline et de Justin, fut bâti sous son règne. Quelques uns le placent auprès de la ville d'Arles, ou aux environs de Riez; quelques autres à Savone dans la Ligurie, ou même à Valence en Dauphiné. Ce fut dans ce château que les Grecs de la Phocide, ayant abordé les côtes de Provence, vinrent demander au roi du pays la permission de bâtir une ville. L'auteur de l'ancienne histoire d'Apt nous apprend qu'il était situé sur le haut de la montagne du Lébéron, près de l'endroit où se trouve maintenant le petit village de Sivergues (1) qui semble en retenir encore le nom. C'est-là la seule preuve qui nous en reste, et qui parait bien faible.

Il est probable que les Phocéens n'obtinrent rien de Ségorège, puisque ce ne fut que sous *Mave* son

---

(1) Je rapporte ici le sentiment de Mr. de Remerville; il parait cependant plus naturel de chercher l'étymologie de ce nom dans ceux de *sex virgines*, d'un monastère habité par six religieuses que St. Castor évêque d'Apt fit bâtir dans le même lieu pendant le cinquième siècle.

fils que leur colonie commença de s'établir en Provence, avec l'agrément de ce prince, lequel, en signe d'alliance, donna sa fille en mariage à *Euxènes*, chef de la flotte grecque. Peu de temps après une armée de Liguriens, peuple à demi sauvage, habitant les Alpes maritimes, se répandit sur les terres de sa domination, et l'obligea de lui remettre des établissemens en deçà des Alpes. Les deux règnes suivans n'offrent que deux noms monosillabes, et rien de plus qui puisse nous intéresser.

Tous ces rois, ainsi que les précédens, et surtout la plus grande partie de ceux que j'ai supprimés, eurent des noms conformes à ceux des peuples qu'ils gouvernèrent, tels à peu-près que les rapportent les anciens géographes et les historiens du moyen âge ; ce qui semble prouver qu'ils ont réellement existé dans quelqu'une de nos contrées (1).

Ceux dont nous avons donné la suite jusqu'ici, passent pour avoir régné en tout 1656 ans, à compter de l'an du monde 1800, jusques à l'année 544 avant Jesus-Christ. Il est assez probable, ou du moins il n'est pas impossible que les suivans ne puissent avoir régné dans Apt (2).

---

[1] Je n'ai pas marqué ordinairement les années précises de chaque règne, soit parce qu'elles ne sont pas toujours indiquées dans l'original, soit encore parce qu'ici les faits ne sont pas moins incertains que les dates.

[2] On croyait autrefois que la sépulture de ces anciens rois était sur la colline de Péréal, ainsi nommée du latin *podium regale*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Suite des Rois Celtes. Apt assiégé par les Romains.

ICI nous commençons à sortir des ténèbres d'une antiquité trop peu connue, et notre histoire présente enfin des apparences moins équivoques de vérité, en même-temps qu'elle contient des événemens et plus nombreux, et de plus grande importance.

Sennanus ayant succédé à son père Sem, reçut dans son château de Ségorège une députation des Grecs Phocéens, dont l'objet était de terminer quelques différens survenus entre ses prédécesseurs et les habitans de la nouvelle colonie, ainsi que de changer l'emplacement de leur ville pour un autre plus convenable. L'ambassade s'étant présentée dans le tems que le roi donnait à ses principaux sujets une fête, à la suite de laquelle sa fille Glyphis devait faire choix d'un époux, les Grecs y furent invités, contre l'usage ordinaire, qui ne permettait pas aux étrangers d'assister à ces sortes de cérémonies. Perranus, le chef de l'ambassade, eut l'avantage de plaire à la princesse, et l'ayant épousée avec le consentement de son père, cette alliance fut un nouveau gage de l'amitié qui regnait entre les deux peuples.

544 ans av. J.C.

Ce prince répara les édifices publics, et augmenta

considérablement le grand Temple des Celtes, dont il fit la dédicace en l'honneur de Cybèle, sous le nom de laquelle ces peuples révéraient Pithon femme de Noé. Les Romains le conservèrent après s'être rendus maîtres de la ville, et l'eurent toujours en vénération. Il y a moins de deux siècles qu'en creusant la terre on découvrit la moitié de la statue de la Déesse, le char et les lions qui la trainaient; (1) l'un des deux est resté longtems sur la place. Mr. de St Quentin y renvoit les curieux qui voudraient s'en assurer.

505 ans av. J.C.

Commanus ratifia d'abord l'alliance que son père avait contractée avec les Marseillais; mais bientôt après, dans la crainte que la prospérité naissante de leur République ne devint un jour funeste à ses intérêts, il résolut de les surprendre tandis qu'ils célébreraient les fêtes de Flore. Les Grecs avertis de son dessein, se disposèrent à le recevoir, et ce fut avec d'autant-plus d'avantage, qu'il ne s'attendait à rien moins qu'à être découvert. Au reste cette démarche eut des suites fâcheuses, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'elle fournit aux Romains l'occasion de s'introduire dans les Gaules. Le mauvais succès de cette entreprise n'empêcha pas le roi d'emprunter de ses ennemis le culte de la grande Diane d'Éphèse, et cette Divinité jusques alors

[1] Apparemment c'en était une autre que les Romains y avaient fait mettre plus récemment.

inconnue aux Celtes, eut depuis un Temple dans la partie orientale de la ville.

Cependant quelques uns des peuples soumis à Commanus s'étant soustraits à sa domination, se choisirent des chefs particuliers, dont quelques uns se contentèrent de régner sous sa dépendance; de-là ses successeurs ne sont guères plus nommés par les auteurs latins que rois des Ségorégiens, du nom de ce château où ils fesaient leur principale résidence.

Les règnes des quatre suivans n'offrent qu'un seul événement, la défaite et la mort du premier à la suite d'une guerre qu'il eut à soutenir contre 401 ans les Marseillais. Le dernier de ces quatre étant mort av. J.C. sans enfans, Ségune son frère lui succéda. Celui-ci fatigua longtems les Phocéens par une guerre incommode; mais vaincu dans une bataille, il fut obligé de prendre la fuite et de se renfermer dans Hath, où les ennemis le tinrent quelque temps assiégé. Il n'eut d'autre moyen de garantir sa capitale que de faire sur eux une vigoureuse sortie à la tête de ses plus braves soldats. Les Grecs battus et repoussés, furent mis en déroute, après avoir laissé la motié de leurs troupes sur le champ de bataille. L'endroit où les Phocéens avaient campé durant le siège de la ville, a conservé la mémoire de cette action, et s'appelle le Champ des Grecs dans les anciens titres, *campus græcorum*.

Ségune couvert de blessures, quoique vainqueur,

éleva un Temple à la Victoire, afin de perpétuer le souvenir de celle qu'il venait de remporter. Ses sujets firent tous dans cette occasion le vœu solemnel de sacrifier au Dieu Hésus, qui était le Mars des Gaulois, tous les Grecs que la guerre ou le hazard pourraient faire tomber entre leurs mains. L'usage de ces sacrifices barbares était tellement reçu parmi nos ancêtres, que les Romains firent longtems de vains efforts pour les abolir, lorsqu'ils furent maîtres dans les Gaules. Il y a près d'un siècle qu'on trouva dans les terres de Bésaures, à quelques pieds de profondeur, une large pierre entourée de sept à huit têtes humaines, et gravée de l'inscription suivante:

MARTI.
VECTIRIX· REPP·
AVIT· V· S· L· M·

Cette pierre fut déposée au château de St. Lambert.

Il est presque évident que cette inscription date d'un temps postérieur à la pleine liberté dont jouissaient les Gaulois, avant qu'ils eussent subi le joug des vainqueurs, puisqu'elle est en langue latine, qui devait leur être auparavant inconnue. Je doute même si les monumens écrits étaient en usage chez eux, avant qu'ils en eussent pris la coutume des latins, ce qui prouve que ces cérémonies sanglantes ne finirent pas en même-temps que leur liberté.

Parmi les règnes qui nous restent à parcourir, le dernier de tous, celui qui s'éteignit avec la

monarchie des Celtes, est le seul qui fournisse à l'histoire des événemens de quelque intérêt. Les autres ne présentent que des mots, à la reserve des trois suivans. Sigobalde fit construire le Temple de Mars, qu'on érigea dans la suite en Église chrétienne à l'honneur de St. Babylas, évêque d'Antioche. La vétusté l'ayant mise hors de service, des maisons particulières furent bâties sur ses ruines: on appelle encore la rue du Temple, le quartier de la ville où il était situé, du même nom que les Druides avaient emprunté de la langue grecque, pour exprimer les lieux consacrés à la Divinité.

Inès ayant résolu d'anéantir la colonie grecque, fit dans cette intention les préparatifs d'une armée puissante; mais tandis qu'il était sur le point de se mettre en marche pour exécuter son dessein, Diane lui apparut pendant son sommeil, et le fixant avec des yeux enflammés de colère, le menaça des plus grands malheurs, s'il ne se désistait de son entreprise; en supposant la vérité de cette histoire, le songe n'a rien d'extraordinaire. Quoiqu'il en soit, ce prince fit la paix avec les Phocéens.

Duron, qui lui succéda, agrandit considérablement la ville du côté du levant, et donna son nom à l'une de ses portes, qui depuis fut toujours nommée *la Porte Durone.*

La défaite que les Grecs avaient éssuyée devant Hath, ne fut pas telle que le tems ne l'eût bientôt

réparée ; un assez long intervalle de paix rétablit même si bien leurs affaires, que les Romains ne dédaignèrent pas leur amitié, et commencerent dès-lors à faire alliance avec eux. Les Salies jaloux de la prospérité de ces étrangers, ou craignant qu'ils ne devinssent un jour assez puissans, pour donner des loix à toute la contrée, se disposèrent à les attaquer, et firent entrer la plupart des peuples voisins dans leur querelle. Hors d'état de les combattre à forces égales sans l'appui d'un secours étranger, les Phocéens envoyèrent à Rome des ambassadeurs qui sollicitèrent la protection du Sénat, et l'ayant obtenue, le Proconsul M. Fulvius Flaccus eut ordre de passer incessamment les Alpes à la tête d'une armée.

L'entrée des Romains dans les Gaules ne fut pas d'abord accompagnée de tout le succès qu'ils avaient dû se promettre. Après avoir remporté quelques avantages de peu d'importance, leurs
123 ans av. C.J. troupes furent entièrement défaites à mesure quelles s'avancèrent dans le pays. Le Sénat à ces nouvelles fait partir C. Cassius Longinus et C. Sestius Calvinus avec des forces encore plus nombreuses ; les Salies opposèrent une vaine résistance à des ennemis qu'il n'était pas facile de vaincre deux fois ; battus à plusieurs reprises, ils furent obligés de se soumettre à la loi des vainqueurs. Les Voconces leurs alliés, et quelques autres peuples des environs, essuyèrent les mêmes revers, et subirent le même sort.

Les Phocéens n'avaient pas oublié l'affront qu'ils reçurent devant nos murailles, lorsqu'ils en furent repoussés avec une perte considérable ; la mésintelligence avait toujours regné depuis entre les habitans de l'une et de l'autre ville. Il parait même que les Vulgenses furent pour quelque chose dans la guerre des Salies, et que les Marseillais ne pouvant trouver une occasion plus favorable d'attaquer une ville qui rivalisait de puissance avec eux, engagèrent les Romains à s'en rendre les maitres. Le siège en ayant été resolu, les Grecs firent prendre à leurs alliés la même position qu'eux-mêmes avaient autrefois occupée. Les habitans d'Hath ne jugeant point à propos de se renfermer dans leur ville sans avoir tenté le sort des armes, Anave leur chef, à la tête des siens et de quelques troupes auxiliaires, se présenta devant le camp ennemi : le combat fut rude et sanglant, et la victoire longtems disputée ; enfin la valeur Gauloise, souvent mal dirigée, ne put soutenir assez les efforts réunis du courage et de la discipline romaine, pour la faire décider à son avantage.

Après une longue résistance, les Vulgences prirent le parti de la retraite, et cédèrent le champ de bataille aux Romains, qui achevèrent de tailler en pièce ceux qui ne purent rentrer assez-tôt dans la ville. Le carnage fut tel, à ce qu'on assure, qu'il coulait des ruisseaux de sang dans les cam-

pagnes, et la mémoire de cette journée s'est perpétuée chez nous au point qu'on appelle encore, en langage commun, *Esclate-Sang* l'endroit où la bataille fut donnée, de ces mots latins, *Sanguis escaturiens*. La déroute des vaincus fut complète; mais comme d'abord les avantages furent balancés de part et d'autre, les Grecs et les Romains durent payer chèrement leur victoire.

Tandis que Sextius Calvinus poursuivait les fuyards, Longinus, suivi d'un corps de troupes, s'avança pour attaquer la ville du côté le plus accessible. Le siége fut souteuu avec une intrépidité sans égale (1). Anave à la tête d'une troupe d'élite, mit en usage tout ce que peuvent la ruse et la valeur, pour éloigner les ennemis de ses remparts, et les fit reculer plus d'une fois. Enfin après une longue défense Hath subit le sort des villes prises d'assaut; les Romains irrités de la résistance opiniâtre des assiégés livrèrent tout au pillage, les édifices publics furent démolis, les temples dévastés, et le château de Ségorège pris et rasé. Ce fut alors aussi qu'on détruisit le collège des Bardes, et presque tous les monumens de la religion des Druides. On rapporte que les principaux habitans du lieu, plus jaloux de la liberté que de la vie, s'entregorgèrent mutuellement, afin de ne pas survivre à la

[1] Celui ci avoit commencé de regner l'an 178 avant J. C.

destruction de leur ville, et que le roi, plutôt que de tomber vivant entre les mains du vainqueur, se brûla dans son palais avec toute sa famille.

Après cette expédition, les deux proconsuls se portèrent vers les Cavares, et les attaquèrent devant les murs de l'ancienne Vindale. Au bruit de ces nouvelles, Bituite roi des Auvergnats s'avançe contre eux à la tête d'une armée, et les combat sur les bords de l'Isère avec tant de valeur et de résolution, que la victoire parut longtems indécise; mais le hasard l'ayant fait tomber vivant entre les mains des ennemis, il perd la bataille que son expérience aurait pu lui faire gagner; enfin il est conduit à Rome, où les vainqueurs le font servir à leur triomphe. A peine les Romains eurent repassé les Alpes, que les peuples nouvellement soumis, incapables de supporter le joug, s'étant ralliés sous la conduite d'un autre chef, reprirent les armes, égorgèrent ou mirent en déroute les garnisons que les Romains avaient laissées dans les villes principales, et recouvrèrent ainsi pour quelque temps la liberté qu'ils avaient perdue.

Cette nouvelle situation des choses obligea Sextius Calvinus à revenir sur ses pas; Teutomatus, que les Gaulois avaient mis à leur tête, ne fit que de vains efforts pour le repousser. Vaincu dans tous les combats qu'il eut à soutenir contre le consul Romain, il prit la fuite et le parti de se retirer

chez les Allobroges, qui lui donnèrent un asile; ainsi tout rentra dans l'obéïssance, et ce fut alors que les Romains commencèrent à jetter dans une partie des Gaules, les fondemens de ce pouvoir qui devait un jour en occuper toute l'étendue.

Quelque temps après la pacification de ces troubles, Sextius Calvinus entreprit de bâtir ou de réparer la ville d'Aix, et lui donna son nom et celui des eaux, dont les bains lui avaient été salutaires.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LETTRE de Titus Junius Fronton à Caïus Fronton son Frère.

NOUS prendrons pour matière de ce chapitre la Lettre latine de Titus Junius Fronton (1) à son frère Caïus. Cet écrit qu'on trouve à la suite des Annales d'Uxellicus, contient la description de la plûpart des édifices qui existaient dans Apt, avant que les Romains les eussent détruits ou dégradés, et les anciennes limites de cette ville; on y expose en même-temps les détails de quelques cérémonies de la religion des Druides, et du couronnement des

[1] On découvrit à Marseille dans l'Église de La Major, apparemment vers la fin du 17ème. siècle, une inscription où paraissait le nom de T. J. Fronto, et au-dessous une urne avec des médailles de Brutus et de César. On ne donne pas la date précise de cette découverte.

roi

rois celtes. Je ne donnerai pas la lettre toute entière ; je me propose seulement d'en extraire ce qu'on y remarque de plus intéressant ; si les particularités qu'elle renferme ne persuadent pas le Lecteur, elles pourront satisfaire sa curiosité.

Après les complimens qui sont d'usage au commencement d'une lettre, l'auteur continue, en décrivant les temples de l'ancienne ville des Celtes ; il en donne la forme et les dimensions, d'après les ruines qu'il en avait considerées, ou même d'après ce qui pouvait s'en être conservé de son tems. Il rapporte quelques fragmens des inscriptions qu'on lisait sur les frontispices des temples, tracées en langue celtique, et les noms de quelques uns des rois qui avaient fait construire ces différens édifices ; ce sont les mêmes dont il a été déjà fait mention dans la narration précédente, et sur lesquels il serait inutile de revenir ici. Ensuite il passe au château de Ségorège : » Ce monument, dit-il, bâti sous le règne du roi Ségorège, ressemblait plutôt à une ville, qu'à un château. Il était construit de briques, et situé sur le haut de la montagne qui domine la ville du côté du midi, dans une plaine parfaitement unie, quoique très-élevée. Il était en si grande vénération, qu'il n'était permis d'y entrer qu'aux personnes d'un certain rang, les autres ne le pouvaient sous peine de mort, parce que cette maison avait été la demeure des

premiers Rois du pays, qu'on estimait être semblables aux Dieux. J'ai vu de mes propres yeux une partie de ce que je viens de rapporter ; je tiens le reste des habitans du lieu qui sont instruits de ces choses. On voyait autrefois , tant au dehors qu'au dedans de la ville , plusieurs autres édifices remarquables, dont la vétusté, ou les malheurs de la guerre n'ont laissé que les débris, et dans quelques endroits pas même les vestiges. La ville, telle qu'elle était dans ces anciens tems , avait trois mille pas et plus de circonférence. Les murailles en étaient percées de 15 portes ; la première , qui regarde le nord, et qu'on appelle la Porte Celtique , est encore dans son entier. En tournant du côté du levant, on arrivait à la Porte Ligustique , après avoir fait à peu-près 330 pas. De celle-ci jusques à la Porte de la Victoire , en marchant vers le midi , on rencontrait sur l'étendue d'environ 900 pas , la porte Apollinaire , la porte Durone , celle de la Rivière , et celle qu'on appelle du Temple. Enfin entre celle de la Victoire , et l'Antique Royale qui se trouvait la dernière, il s'en présentait cinq autres, la Sacrée , la Ségorégiène , la Triomphale, la Vocontienne et la Royale neuve. Cellesci occupaient un espace qui donnait presque deux fois la longueur de celui qu'occupaient les autres (1).

(1) Il parait que toutes ces portes ont été baptisées à la moderne, car je doute si jamais les anciens Gaulois se sont

» On compte environ neuf cents pas de distance entre la ville et la roche des Saliens ; il y reste peu de chose de ce qu'on y voyait avant la destruction de la ville. En sortant par la Porte Sacrée, après avoir marché quelque tems, on arrive d'abord en face d'une autre Porte beaucoup plus grande, qui s'est conservée jusqu'à nos jours ; elle servait d'entrée à la demeure et au bois sacré des Druides. Ce palais qu'on assure avoir été l'ouvrage de l'ancien roi *Druis*, n'est plus maintenant qu'un amas de ruines, dont l'étendue prouve qu'il devait occuper un emplacement considérable. En fouillant parmi ces décombres, je trouvai les restes épars d'une inscription qui renferme en peu de mots ce que les souverains doivent à la justice, à la religion et à l'humanité. Un des sages du pays m'apprit qu'anciennement on la conservait dans le grand vestibule de la Maison sacrée. Elle était si respectée, qu'il n'était permis à personne de la lire, ni même de la regarder, excepté au chef des Druides, qui seul pouvait ôter le voile dont elle était couverte. Quand le successeur du roi défunt voulait prendre possession de la couronne, il s'acheminait vers le palais de ses ancêtres, suivi d'un cortège nombreux, et s'avançait jusqu'à la grande porte, où les Druides allaient à

avisés de donner de pareils noms aux portes de leurs villes ; ce qui pourtant n'empêche pas à la rigueur que celles dont il est ici question, ne puissent avoir existé peut-être sous des noms différens.

sa rencontre, et le conduisaient dans l'intérieur de leur demeure. Ceux qui étaient à la suite du roi s'arrêtaient au-delà de la première entrée ; car il n'était permis qu'aux Druides, aux Bardes, aux Sacrificateurs, et à sept des principaux de la nation, de le suivre plus long-tems dans cette occasion. Quand tout le monde était assemblé dans le lieu de la cérémonie, tous se prosternaient jusqu'à terre ; ensuite le grand-prêtre s'étant relevé, devoilait la table où l'inscription était gravée, et l'ayant regardée avec de grandes marques de respect, la lisait trois fois posément et à haute voix devant le nouveau prince ; après la lecture celui-ci se levait, baisait le livre de la loi, et se prosternait encore ; en même-temps le chef des Druides brûlait de l'encens, et recouvrait soigneusement la table de l'inscription. Enfin les assistans se levaient, et prenaient le chemin de la Roche Sacrée, à laquelle chacun temoignait sa vénération par les cérémonies accoutumées.

» On voit encore ici quelques restes des monumens de l'ancienne religion des Druides ; c'est une espèce de petit temple de forme carrée, taillé dans le roc, ayant huit pieds dans toutes ses dimensions ; l'autel s'y trouve placé sur le fond, et regarde le soleil levant, dont il reçoit les premiers rayons. On y monte par sept dégrès ; en arrivant au plus bas, on trouve une colonne de marbre gravée de ces paroles : *Chaque Druide est obligé, sous peine*

de mort, de se présenter ici au moins une fois dans sa vie. Les branches de quelques vieux chênes servent de couverture à cet édifice religieux; autrefois il était entouré d'une vaste forêt de ces arbres, dont les sombres avenues en rendaient les approches encore plus vénérables. Les Gaulois de ces contrées lui portaient un si grand respect, qu'ils étaient obligés de s'incliner profondément, soit que leurs yeux se portassent volontairement à le regarder, soit que le hasard le leur fît rencontrer. Mais depuis qu'ils ont passé sous de nouveaux maîtres, presque tous les arbres de ce bois autrefois si respecté, ont été arrachés pour réparer ou reconstruire les édifices de la ville qui furent démolis à la suite de la guerre.

» En fouillant parmi les débris du château de Ségorège, je trouvai les restes d'une inscription qui marque les conditions de l'alliance contractée anciennement entre Comanus et les députés de la République Marseillaise; voici les seules paroles que j'ai pu en recueillir :

Comanus et Perranus s'obligent par serment à ne plus reprendre les armes; si quelqu'un, etc.

» Le hasard me fit encore découvrir dans la ville une partie de celle qui fait mention du vœu que les Gaulois fesaient en certaines occasions, d'immoler à leurs Dieux les ennemis pris à la guerre.

VŒU PUBLIC FAIT A MARS : Nous tous ici pré-

sens, promettons que pour venger notre invincible Roi Ségune, tout autant de Grecs que nous pourrons saisir, soit par ruse, soit par force, etc.

» Le reste manque, et je n'ai pu le recouvrer. Toutes ces inscriptions que jai traduites en latin, étaient gravées sur le marbre en langue celtique. Cependant aujourd'hui les Druides même, et les Bardes commencent à parler et à écrire en grec. Les Romains qui avaient détruit la ville, employent maintenant tous leurs soins à la réparer; elle est désignée par trois symboles différens, dont l'un appartient aux Gaulois, l'autre aux Romains, et le troisième aux deux peuples réunis. Le premier représentait un cavalier d'or cuirassé, avec une épée nue à la main, sur un cheval qui prenait la course. Les Gaulois qui fréquentaient la ville, telle qu'elle était anciennement, attestent l'avoir vu sur la porte celtique. Le nôtre est situé sur la même porte qui conserve encore les marques de l'incendie dont elle fut préservée. Il représente deux soldats, dont l'un est couvert de l'habit militaire romain, l'autre qui est nu, tient un javelot de la main droite, et de la gauche s'appuye sur un arc. Deux hommes, l'un revêtu de la toge romaine, et l'autre coiffé à la manière des Gaulois, est celui qui est commun aux Gaulois et aux Romains. Il est placé dans l'endroit même où était auparavant le Temple de Janus, où l'on tient maintenant le marché public. Depuis

que les Romains ont réparé la ville, elle devient tous les jours plus considérable ; on y voit accourir de toutes parts de nouveaux habitans, qui y sont attirés par la douce température du climat, et la salubrité de l'air qu'on y respire. Le nom qu'elle porte aujourd'hui ne diffère pas beaucoup de celui qu'elle portait autrefois ; les Romains n'y ont changé que ce qui était nécessaire, pour la réduire à leur manière de prononcer les mots. »

En supposant que cette Lettre soit véritablement de l'auteur qui passe pour l'avoir écrite, elle peut être regardée comme la preuve et le sommaire de la plûpart des faits que nous avons détaillés jusqu'ici.

Fin du Premier Livre.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Rétablissement de la Ville ; César y fait de nouvelles augmentations ; elle prend le nom de JULIA ; Amphithéâtre, Cirque et autres anciens Edifices.

APRÈS que les choses furent pacifiées, les Romains songèrent à rétablir une ville que les circonstances leur rendaient nécessaire sous plus d'un rapport, et surtout très-commode pour le passage des troupes qu'ils envoyaient souvent d'Italie en Espagne. Les ravages que la guerre avait causés dans cette partie des
120 ans av. J.C. Gaules dont ils s'étaient rendus les maitres, étaient déjà réparés par les soins de Sextius Calvinus que le Sénat avoit commis à cet effet. Ce proconsul ayant rassemblé ceux des habitans d'Apt qui pendant le siège de leur ville avaient pu se soustraire à l'épée des vainqueurs, leur associa un certain nombre de soldats, que l'âge ou les blessures mettaient hors d'état de continuer le service, et leur fit occuper le même emplacement où la ville se trouve maintenant bâtie. Cette colonie prit son nom des Vulgenses originaires du pays, et dont elle fut com-

posée en grande partie. Peu de temps après, les Apollinaires et les Elbécériens s'y étant réunis, les premiers s'établirent sur le revers de la montagne du Puy, en latin *Podium Apollinare*, ainsi qu'on le remarque dans les anciens titres, et en langue vulgaire *Puy Pollinar*. Le vallon de Rocsalière fut la demeure que choisirent les Elbécériens ; il y a beaucoup d'apparence que ces peuples ne restèrent pas longtems isolés de cette manière, et qu'insensiblement ils descendirent dans la plaine, pour se réunir aux Vulgenses, avec lesquels ils ont été confondus dans la suite.

Ces commencemens de population ayant fait quelques progrès, la ville changea de nom, et prit celui d'*Apta*, plus analogue à la langue latine qui commençait d'y être en usage. Dès-qu'elle fut érigée en colonie, les lois religieuses y subirent les mêmes changemens que les lois civiles ; le culte romain y prit la place du culte gaulois, et les Flamines et les Augures, celle des Bardes et des Druides.

On prouve ceci par une inscription trouvée dans Apt, et citée par le Père Sirmond dans ses notes sur le Livre de Sidoine Appollinaire. C'est un vœu fait au Dieu Mars par Lucius Valerius Atilianus Népos, en faveur de J. Caïus Fulv. Tertulinus Flamine.

D· M·
JUL· F· TERTULIN·
FLAM· COL· APT·
L· VALERIUS· ATILIAN·
NEPOS·

Il est à propos d'observer que cette inscription est l'unique de toutes celles qui sont parvenues à notre connaissance, qui ne met pas *Julia* à la suite d'*Apta*, c'est-à-dire, qui ne donne pas le titre de *Julienne* à la colonie d'Apt; d'où il parait qu'elle est antérieure à l'entrée de César dans les Gaules, et qu'il faut nécessairement la rapporter au temps des Consuls, ce qui réfute l'opinion de ceux qui prétendent qu'Apt ne fut érigé en colonie romaine que sous le gouvernement de César.

Cette ville ne perdit pas toutes les prérogatives de sa liberté, en passant sous une domination étrangère. Les peuples de son ancienne dépendance continuèrent de la regarder comme leur capitale, et ressortirent du tribunal de justice dont elle devint le siège.

Marcus Fontéius, alors Proconsul dans les Gaules, y fit élever un Prétoire, et quelques autres édifices que le temps a détruits. On assure qu'il se plaisait dans Apt, au point qu'il en préférait le séjour à celui de toutes les autres villes de son gouvernement. Il parait que ses descendans y fixèrent leur résidence, et l'on attribue à l'un d'eux une inscription exposée sur la place du marché public, où étaient tracées les premières époques de notre histoire. M. de St. Quentin la rapporte tout au long dans son manuscrit.

Avant l'arrivée de Fontéius en Provence, le consul Lucius Licinius Crassus avait déjà fait

construire un pont sur notre rivière, pour rendre plus commode la route d'Apt à Céreste (1); ce pont a subsisté jusqu'en 1439. On le nommait Pont Lésin du nom de Licinius. Il parait que la Tour d'Embarbe (2) dont on voit encore les vestiges sur le revers du Lébéron, entre Céreste et St. Martin, est un ouvrage du même siècle, et qu'elle fut bâtie sous le gouvernement de L. Domitius Œnobarbus, pour contenir les peuples qui se soulevaient quelquefois dans ces contrées.

Cependant la puissance des Romains n'était pas affermie dans les Gaules de manière à ne pouvoir y chanceller. Maîtres d'une faible partie de ce vaste pays, ils étaient obligés de conserver par la force ce qu'ils avaient acquis par les armes; les peuples qui l'habitaient, toujours avides de la liberté qu'ils avaient perdue, fesaient parfois des tentatives pour la recouvrer. Parmi ceux qui n'étaient pas encore soumis, les uns étaient leurs alliés, les autres leurs ennemis. Ceux-ci mettaient tout en usage pour détacher les premiers de leur alliance, et les faire entrer dans leurs querelles. Ce fut sur ces entrefaites que les Helvétiens, nation guerrière et nombreuse,

(1) Céreste doit être l'un des plus anciens villages de Provence, puisqu'il parait que César y tenait ses magasins de blé, d'où l'on prétend qu'il a tiré son nom de Céreste, ou *Caesaris aristae*. On peut donner une autre étymologie à ce nom, en le fesant dériver de *Caesaris statio*, c'est-à-dire campement de César.

[2] Il est visible qu'Embarbe est le même nom qu'Œnobarbus, un peu défiguré dans notre langue.

se préparèrent à franchir leurs montagnes pour faire
58 ans av. J.C. une irruption par Genève dans le centre des Gaules; leur dessein était d'y chercher un climat plus doux, et des terres plus fertiles que celles qu'ils abandonnaient. Orgetorix était le chef de cette immense colonie, composée de plus de 260000 têtes, peut-être sans compter les enfans et les femmes. Au bruit de ces nouvelles, César, à qui le Sénat avait assigné le gouvernement de la Gaule celtique, partit de Rome et fit sa route avec tant de célérité, que selon quelques historiens il n'employa que huit jours pour atteindre les bords du Rhône. Sa première opération fut de faire rompre le pont de Genève, pour ôter à l'ennemi la commodité du passage, et ralentir sa marche, en l'obligeant de pénétrer dans les terres de la république par un plus long détour. Ces précautions ne pouvaient que suspendre les hostilités, et c'était le but de César, qui n'avait encore qu'une légion avec lui, et dont l'intention n'était que d'éloigner le combat, en attendant l'arrivée des autres. Les Helvétiens ayant perdu la moitié de leurs troupes à la suite de deux batailles, dont les détails ne sont pas de notre sujet, le vainqueur obligea ceux qui survécurent à leur défaite, à reprendre le chemin de leurs pays.

Après cette expédition, César jugeant à propos d'augmenter la population des villes les plus considérables de son gouvernement, pour les mettre en

tat de résister à ces sortes d'attaques imprévues, y fit passer de nouvelles colonies; Aix, Arles, Apt et Fréjus furent de ce nombre, de-là vient qu'on les nomme spécialement Colonies Juliennes; celle d'Apt fut conduite par Claude Néron, ayeul de l'empereur du même nom, et dès-lors elle reçut de nouveaux accroissemens et des privilèges plus étendus.

Lorsque par une longue suite de victoires, et par dix ans de guerre et de combats, César eut achevé la conquête des Gaules, la position de notre ville lui devint d'autant-plus utile, qu'elle occupait le centre de la route d'Italie en Espagne, où le feu de la guerre civile allumé entre lui et les fils de Pompée, l'obligeait fréquemment à faire passer des troupes. Dans ces conjonctures, Lépide qui gouvernait alors en Provence sous l'autorité de César, reçut ordre d'en agrandir l'enceinte, d'en réparer les édifices, et d'en rebâtir de nouveaux, soit pour l'agrément, soit pour la commodité de ses habitans.

Nous devons à ce proconsul la construction de l'Amphithéâtre, dont il ne reste peut-être que les fondemens, sous une couche épaisse de terre et de décombres. D'après la mesure géométrique et les traces qui en ont été découvertes, il devait s'étendre à peu-près sur l'espace qu'occupe maintenant l'Église cathédrale, la place qui lui sert d'avenue et les deux rues latérales, ce qui donne environ 60 toises de diamètre. Mr. de St. Quentin le fait d'une étendue

beaucoup plus considérable, et le place dans un autre quartier, mais il se trompe visiblement (1).

Les amphithéâtres, quelquefois de forme ovale, mais plus souvent de figure ronde, étaient anciennement des édifices publics, destinés aux combats des bêtes et des gladiateurs; le sol ou l'aire était le champ de bataille, on le couvrait d'un sable fin pour cacher le sang qui coulait presque toujours dans ces sortes de spectacles. Les bêtes féroces destinées aux combats étaient gardées dans des loges bâties au-tour du rez-de-chaussée; au-dessus régnait un mur d'avance en forme de quai, élevé de douze à quinze pieds, et remparé d'une balustrade; c'était le *podium* ou la place de l'empereur, des consuls et des autres magistrats. Les autres sièges disposés en gradins, montaient jusques au faîte de l'amphithéâtre; les plus bas étaient pour les chevaliers qui se trouvaient ainsi immédiatement au-dessus des Sénateurs; les places devenaient moins honorables, à mesure qu'elles s'élevaient davantage. Les dernières, c'est-à-dire, les plus hautes, étaient reservées aux personnes de basse condition, ordinairement vêtues de couleur brune. On parvenait à ces différens sièges par des vomitoires, ou portes extérieures, donnant sur des files de dégrès;

(1) On l'a découvert en différentes occasions, dans le vestibule de la maison curiale, dans la cimetière de la paroisse, et dans les caves de quelques maisons voisines.

qui régnaient de haut en bas en lignes droites ; ceux-ci devaient toujours être libres, et servaient de chemin de distribution pour arriver à ceux qui servaient de sièges. On étendait des voiles au-dessus pour se garantir des ardeurs du soleil ; c'était ordinairement de la toile simple ; mais à Rome dans certaines occasions le luxe des empereurs y employait la pourpre, la soie et même l'or. Ces lieux destinés aux divertissemens publics, presque toujours situés au centre des villes, entourés extérieurement de portiques, étaient par-fois ornés de colonades, de fontaines et de statues qui représentaient les divinités du paganisme. C'est ainsi que l'on doit se figurer les amphithéâtres, d'après les ruines qui en existent encore, et les descriptions que les auteurs en ont laissées. On croit que la statue de Jupiter Olympien était placée sur un autel, au milieu de celui qu'on remarquait dans notre ville, et qu'une partie des eaux de Rocsalière y coulait par un acqueduc, dont on voit encore les restes dans la grotte de Ste. Anne. Il parait qu'il fut démoli, au moins en partie, vers le milieu du 3ème. siècle, par les allemands qui firent alors une irruption dans les Gaules, et ravagèrent une partie de la Provence, sous un chef nommé *Crocus*. Les chrétiens en ayant trouvé les matériaux épars, les firent servir à la construction des premières Églises qui furent élevées dans Apt, quand la ville commença de se rétablir. En 1642 on en voyait encore

quelques restes dans le vieux cimetière de la cathédrale, dont les pierres furent employées à bâtir la chapelle de Ste. Anne.

Le cirque ou l'hippodrome, qu'il semble plus naturel de rapporter également à Lépide, et dont quelques uns font honneur à Fontéius, s'étendait sur un carré long, plan ordinaire de ces lieux d'exercice, depuis les capucins, en traversant la partie méridionale du jardin de l'évêché, jusques bien avant dans la ville, au-delà de l'ancien séminaire. C'est là qu'on exécutait les courses des chars et des chevaux. On partait d'une extrêmité pour arriver jusqu'à l'autre, et ceux qui fesaient les premiers tours de la borne, étaient proclamés vainqueurs. Les spectateurs y étaient placés tout autour sur des gradins à étages, comme dans les amphithéâtres. Il ne nous reste aucun vestige apparent de cet édifice; mais la place en a conservé le nom, et s'appelle encore communément le Prés-du-Cire.

Après que les réparations publiques furent achevées, Apt reçut le nom de *Julia*, que Lépide lui donna solennellement aux acclamations du peuple. Ce fut un jour de fête et de réjouissances extraordinaires. Il y eut des combats à l'amphithéâtre, et des jeux somptueux dans le cirque; des victimes furent immolées, et l'on adressa des prières aux Dieux pour le salut, et la prospérité des armes du restaurateur de la colonie.

On

On assure qu'à son retour d'Espagne, après la défaite des fils de Pompée, César fit son entrée dans la ville sous un arc de triomphe, et s'y reposa quelque temps avec une partie de ses troupes. On lisait encore le nom de cet empereur sur quelques restes de ce monument, vers la fin du 16ème. siècle (1). Quelques uns prétendent que ce fut alors qu'en signe de bienveillance, il fit présent de son épée aux habitans d'Apt, qui la prirent dans la suite pour armoiries, tortillée d'un ceinturon, ornée de l'agraffe d'or, et l'aigle de l'empire pour cimier, avec ces mots pour dévise: *Felicibus Apta triumphis*.

Il y a près de deux cents ans qu'on découvrit dans le terroir une grande médaille d'or, portant le buste de César d'un côté, et sur le revers la figure symbolique d'une ville; c'était apparemment celle qui fut frappée en mémoire de la consécration de la nôtre, le même jour qu'elle prit le nom de *Julia*; ce que la légende attestait suffisamment. Cette médaille, qui méritait d'être soigneusement conservée, eut le malheur de tomber entre les

(1) Ces restes ont tout-à-fait disparu aujourd'hui, et M. de Remerville n'en parle que d'après le témoignage de M. Legrand, qui, dans son Livre du Sépulchre de Ste. Anne, assure les avoir vus lui même. Voici les paroles de l'Auteur : » Vis-à-vis de la » sacristie est un reste des arcs triomphans du Dictateur per- » pétuel, esquels son nom tant redoutable apparoit écrit en » une bandelette pendante, etc. » On l'aura fait disparaître en construisant la tribune qui est vis-à-vis de l'orgue.

mains d'un orfèvre, qui se permit de la fondre par une imprudence qu'on ne saurait trop blâmer. (1)

En 1600 la statue de Minerve *Julia* fut trouvée dans le quartier des Tourretes; une tour lui servait de casque, de la main droite elle tenait une patère, la gauche était appuyée sur un bouclier; on lisait l'inscription suivante sur le piédestal:

MINERVA JULIA
AUCALONIS
MUSEA.

On lisait celle-ci sur une base qui soutenait le piédestal: MINERVA.

V. S. L. M. OPTATUS. (2)
FRONTONIS. F.

On présume que cette statue était placée dans un temple dédié, sous les auspices de César, à Minerve conservatrice de la ville. S'il est vrai qu'elle fut coiffée d'une tour au lieu d'un casque, ainsi qu'on la représente ordinairement, c'était une figure Panthée, représentant tout à-la-fois Minerve et Cibèle, qui présidait aux villes. C'est de là peut-être que cette partie du terroir où elle fut découverte, avait pris originairement le nom de Tourretes. Au reste on ne donne pas cette conjecture

---

(1) Il y avait quelque temps que la médaille avait été fondue quand l'Auteur écrivait ceci; il rapporte ce fait sur le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui l'avaient vue.

(2) Ces abréviations V. S. L. M. signifient VOTUM SOLVIT LUBENS MERITÒ.

comme bien fondée. La seconde inscription est un vœu fait à la même Déesse par Optat fils de Fronton. (1)

Avant de reprendre le chemin d'Italie, César donna ses ordres pour continuer les augmentations de la ville. De tous ces ouvrages le temps n'a conservé que le Pont Julien, bâti pour faciliter le passage des troupes romaines d'Italie en Espagne. Il est sur une seule arche, accompagnée de quatre arceaux de dégagement, deux latéraux et deux pratiqués au-dessus des piles, qui peuvent également servir au passage de l'eau, quand la rivière est plus enflée qu'à l'ordinaire. Sa longueur est de 68 mètres, et sa hauteur de 14. On admire les masses énormes des pierres employées dans cet édifice, et surtout la longueur de celles qui en forment les parapets. Il a dû être construit d'une manière bien solide, puisqu'il existe encore dans tout son entier depuis environ 20 siècles. L'empereur Adrien ordonna qu'il fut reparé durant le séjour qu'il fit en Provence. Il est à une lieue d'Apt, sur la gauche, à quelque distance du chemin d'Avignon.

---

(1) C'est apparemment le fils du même Fronton dont nous avons rapporté la Lettre dans le chapitre précédent.

CHAPITRE SECOND.

Voie Aurélienne ; Ponts Romains ; Temple d'Auguste ; Prétoire ; Tombeau du Cheval Boristhène ; Médailles ; Familles Romaines.

APT ne perdit rien, sous l'empire d'Auguste, des avantages qu'il tenait de la bienfaisance de César. Ce prince ayant divisé les Gaules en quatre principaux départemens, eut soin de faire passer des colonies dans les villes qui manquaient de population ; ce fut dans ces conjonctures qu'Agrippa son gendre et son favori, partit de Rome, et fit par ses ordres le voyage de Provence, à dessein d'y faire construire de nouvelles routes militaires, et d'y retablir les anciennes. Pendant le séjour qu'il fit alors dans notre ville, il en repara les temples, et y fit conduire les eaux de la fontaine *Octavia* (1), ainsi appellée du nom de l'Empereur qui en fournit la dépense. Ce fut encore sous son gouvernement que la Voie Romaine, qui passait auparavant du côté de Céreste, fut tracée dans les terres où se trouvent maintenant les villages de Gignac, de Rustrel et de Valsainte, et vint former le quai de la rivière, au pied de la colline

(1) Il parait que les eaux de cette fontaine arrivaient du côté de Saignon, et que l'acqueduc était celui qui fut decouvert il y a près de 25 ans sur le chemin de la Magdeleine.

où depuis l'on bâtit la Chapelle de Notre Dame de la Garde.

Ce chemin, l'un des premiers où les postes furent établies, dès-qu'on en connut l'usage en France (1), s'apellait la Voie Aureliene, et fut pratiqué jusques vers le milieu du 16ème. siècle. Deux ponts furent bâtis pour le rendre plus commode, l'un sur la Doue, et l'autre sur un torrent qui n'en est pas éloigné, et qui parait être la Riaille (2). On les nomma Ponts Agrippins, du nom de celui qui en avait ordonné la construction; le temps n'en a conservé que le souvenir dans quelques anciennes écritures. On attribue également à ce gouverneur le Pont Octavien, joignant d'un côté le Prétoire, et de l'autre l'endroit où se trouve aujourd'hui l'ancienne maison claustrale du chapitre, sur une branche du Calavon, qui baignait alors la partie méridionale de la ville. Des grands pieux en manière de pilotis, enfoncés dans les cailloux et le gravier, découverts pendant le 17ème. siècle, en creusant un puits sur la place de l'évêché, nous fournissent la preuve de cette ancienne direction d'une partie de la rivière. (3)

(1) On l'appellait Chemin Romieu, en latin *Via Romeorum*, dans des temps plus modernes, à cause du grand nombre des pélérins qui le fréquentaient pour le voyage de Rome.

(2) Super Luctuosam et Realem.

(3) Mr. de Remerville fait passer toute la rivière dans la ville, mais il ne fait pas attention qu'ailleurs il parle d'un pont romain situé à quelque petite distance de celui des Cordeliers.

Après la mort d'Auguste, le Sénat, moins par flatterie que par reconnaissance, fit élever un temple à la mémoire de cet Empereur. La sagesse et la douceur de son gouvernement avaient si bien reparé les excès que son ambition lui avait fait commettre pour s'élever au pouvoir suprême, qu'on disait de lui qu'il aurait dû ne jamais naître, ou ne jamais mourir. L'exemple de Rome fut bientôt suivi dans tout l'empire ; chaque ville se fit un devoir de consacrer des autels à cette nouvelle divinité. Les habitans de la colonie d'Apt n'oublièrent pas dans cette occasion ce qu'ils devaient à celui dont ils avaient éprouvé la bienfaisance.

En 1684 les eaux de la rivière ayant emporté à la suite d'un orage, quelques parties des terres situées à demi lieue de la ville, sur la route de Céreste, découvrirent en même-tems un tombeau surmonté d'un obélisque, avec cette inscription sur la pierre sépulchrale :

D. M.
ORBIÆ. TITI. F.
MAXIMILLÆ.
FLAMINIC. AUG.
COL. JUL. APT.
VENNONIA. M. F. MAXIMILL.
MATRI OPTIMÆ
EX TESTAMENTO.

Ces paroles expriment un vœu fait aux Dieux

mânes par Vennonia fille de Marcus, en faveur de sa mere Orbia fille de Titus, et Flamine du temple dédié à Auguste par la colonie d'Apt, et ne laissent aucun doute au sujet du culte dont elles indiquent le temple et la prêtresse.

Un second débordement de la rivière emporta l'obélisque, et ne laissa que la pierre de l'inscription qui fut portée à l'abbaye de St. Eusèbe.

On peut y ajouter celle dont les restes servaient de bassin à une fontaine au temps de Mr. de Remerville. Le marteau qui la réduisit à cet usage n'y laissa d'autres caractères que les suivans :

..AM ROMÆ ET DIVI AUG. F V F F.
..CUS ET ARCUM CUM OSTIIS ET CIV.
...PENSAS LUDOS PUBLI.

En suppléant les mots qui manquent ici, on voit qu'il y est fait mention de l'autel, des arcs et des portes de ce même Temple, ainsi que des Jeux célébrés le jour de sa consécration, et des dépenses qui furent faites dans cette occasion.

Il y a près de deux cents ans que des travailleurs en creusant sur la colline de Perréal, découvrirent une grande urne de terre qui en contenait une autre plus petite de verre, dans laquelle on trouva une médaille très-curieuse, frappée sous le règne de Titus, à la mémoire d'Auguste, dont elle représentait l'effigie d'une manière assez ressemblante à celle de Titus, avec ces mots sur l'exergue : DIVUS

AUGUSTUS PATER PATRIÆ, et sur le revers qui portait la figure d'un temple, ces autres paroles: IMPERATOR TITUS VESPASIANUS RESTAURATOR. Cette médaille parut sans doute à l'occasion du Temple d'Auguste, que l'empeteur Titus fit reparer, ce que désignent la tête d'Auguste sur l'un de ses côtés, et le temple représenté sur l'autre, avec le mot RESTAURATOR. M. de St. Quentin prétend que le dessein en est pris sur le rapport du règne d'Auguste avec celui de Titus. Les bons empereurs, dit-il, étaient assez en usage de choisir pour modèle de leur conduite ceux d'entre leurs prédécesseurs qui s'étaient attirés la bienveillance des peuples, et de perpétuer leur souvenir par ces sortes de monumens qui les associaient à leur gloire. Cette explication parait trop forcée, l'autre est si naturelle qu'elle mérite d'être préférée.

Sous le règne de Tibère, des carrières de marbre, des mines de fer et de cuivre furent découvertes dans le terroir, et mises en valeur par les ordres de ce prince. Elles ont éte abandonnées depuis qu'elles ont cessé d'être assez abondantes pour utiliser les travaux de l'exploîtation.

Sous l'empereur Claude on fit de nouvelles réparations au Prétoire, qui prend le nom de Capitole dans les actes du martyre de St. Auspice (1). Il

---

(1) Capitolium Claudianum et Neronianum.

occupait une partie de l'emplacement de l'Église paroissiale, tout près de l'Amphithéâtre, et l'on appellait alors la place du Prétoire, *Platea Pretorii*, ce qu'on appelle aujourd'hui la place du Postel. Peu de temps après la colonie d'Apt fut privée du siège de ce tribunal, que Domitien fit transférer à Arles (1). Adrien, successeur de Trajan, à l'occasion de son voyage dans les Gaules, ayant honoré pendant quelques jours la ville de sa présence, y fit bâtir un nouveau pont sur le bras de la rivière qui la traversait, et un autre sur la Doue. Ce fut alors qu'il perdit le Cheval Boristhène, dont il se servait à la chasse. On assure que voulant transmettre à la postérité la mémoire de cet animal auquel il était singulièrement attaché, il lui fit élever près du cirque un mausolée de marbre, avec une inscription qui renferme l'éloge de ce fameux Coursier. Les débris de ce tombeau furent trouvés l'an 1604 sur la place de l'évêché, avec la pierre sépulchrale sur laquelle on lisait distinctement ces paroles :

BORISTHENES ALANUS
CESAREUS VEREDUS
PER ŒQUOR ET PALUDES
ET TUMULOS ETRUSCOS

---

(1) Ceci prouve qu'alors ces deux villes jouissaient à peu près de la même considération ; nous verrons bientôt le même Tribunal encore remis à Apt.

VOLARE QUI SOLEBAT
PANNONICOS IN AGROS
NEC ULLUS INSEQUENTEM
DENT·

M. de Peyresc, célèbre antiquaire du 17ème. siècle, ajouta les mots suivans à l'inscription précédente, pour en finir le sens, et suppléer l'endroit où le marbre se trouva rompu :

DENTE APER ALBICANTI
AUSUS FUIT NOCERE.

Et M. Pithon la termina de cette manière :

VEL EXTIMAM SALIVAM
SPARSIT AB ORE CAUDA
UT SOLET EVENIRE
SED INTEGER JUVENTU
INVIOLATUS ARTUS
DIE SUA PEREMPTUS
HOC SITUS IN AGRO.

Ce que Jean Cuspinien raconte dans la vie de l'empereur Adrien, en parlant de ce Cheval, semble ne permettre aucun doute sur un fait dont ce monument nous fournit la preuve ; la chasse, dit-il, avait tant d'attraits pour lui, qu'ayant perdu le Cheval Boristhène qu'il montait durant cet exercice, il lui fit dresser un tombeau, et par-dessus une colonne avec une épitaphe (1). Cet écrivain n'aurait

---

(1) Quamtoperè itèm venationi intentus fuerit argumen-

pu s'exprimer différemment s'il avait vu de ses propres yeux les restes de celui qui fut trouvé chez nous. Il ne manque à son récit que la circonstance du lieu, sans doute inconnu avant cette découverte.

L'auteur de la nouvelle histoire de Provence parait s'inscrire en faux contre toutes ces preuves, et prétend que l'épitaphe ci-dessus rapportée n'est pas celle de l'inscription originale (1). Cet historien qui s'est visiblement trompé, en assurant qu'il n'y eut jamais d'amphithéâtre dans Apt, a bien pu tomber ici dans une erreur à peu-près semblable. M. de Peyresc, assez habile antiquaire, croyait ce monument très-authentique. D'après l'opinion de ce savant, qui parait devoir être préférée, nous continuerons d'être persuadés, en attendant qu'on nous prouve le contraire d'une manière satisfaisante, que le Cheval d'Adrien a dû être enterré là où

---

tum est Boristhenes Equus, quo in venatione plurimùm utebatur cui mortuo sepulchrum fecit, columnam erexit, et epigramma scripsit. [JEAN CUSPIN.]

Le même empereur avait fait bâtir une ville et un temple à l'honneur d'Antinoüs son favori, qui loin de mériter une place parmi les dieux, ne devait pas même être compté parmi les hommes.

(1) La plus forte raison que Papon fait valoir pour appuyer son sentiment, c'est que cette inscription, telle qu'elle a été terminée par Pithon, a été prise dans un vieux manuscrit dont on ne connait point l'auteur; mais en supposant même que ce fait soit véritable, ce que peut être on pourrait contester, la vérité de celui ci ne détruirait pas celle de l'autre; l'inscription telle qu'elle était sur le marbre qui fut remis à Peiresc, pouvait n'être pas inconnue avant qu'on l'eut découverte chez nous, et se trouver dans quelque ancien ouvrage latin, où l'auteur du manuscrit l'aura prise.

l'on a découvert tout à-la-fois, et son tombeau; et son épitaphe.

Toutes les fois que les empereurs visitèrent la Provence, ils donnèrent à la colonie d'Apt des marques d'attention et de bienveillance. Marc-Aurèle surnommé le philosophe l'ayant parcourue sur la fin de son règne, fit quelque séjour dans la ville, ordonna que le cirque fut reparé, et fit reconstruire le temple de Cibèle. A ces bienfaits il ajouta celui d'y remettre le Prétoire, dont elle avait été le siège jusqu'au règne de Domitien; mais après lui Commode le fit de nouveau transférer à Arles.

Ce fut sous l'empire de Trajan que les Vulgenses furent éclairés de la lumière évangélique par le ministère de St. Auspice, envoyé de Rome pour annoncer la religion chrétienne dans les Gaules. Telle est la tradition constante de notre Église, qui a toujours reconnu ce Saint pour son apôtre et son premier évêque; il scella de son sang les vérités de la foi qu'il vint enseigner à nos pères, et laissa des disciples après lui qui furent les continuateurs de ses travaux apostoliques.

Les habitans d'Apt ne reconnurent d'autres loix que celles des Romains, tant que la Provence leur demeura soumise. Il parait qu'ils suivirent toujours paisiblement la fortune de l'empire, sans jamais embrasser aucun parti dans les querelles des différens rivaux, qui se disputèrent si souvent l'autorité souveraine

Un long intervalle de paix dut augmenter considérablement notre ville, jusques à ce qu'elle fut ravagée par les Allemands vers le milieu du 3ème. siècle. Les pertes qu'elle essuya dans cette occasion furent à peine reparées, qu'elle tomba sous la dépendance des Visigots, qui s'emparèrent de la Provence vers l'an 476. On y trouve presque toutes les monnaies qui furent battues par les successeurs d'Auguste jusques à Justinien, qui céda lui-même la Provence aux François. Les principales sont celles dont nous allons donner la suite.

Nous commencerons par celle de César en argent, ayant la tête de cet empereur d'un côté, et sur le revers Énée portant son père Anchise et le Palladium de Troye.

Un autre du même, avec ces mots pour légende: CESAR DICT., et la tête de Marc-Antoine sur le revers.

Auguste, revers un Taureau baissant les cornes; cette médaille, assez rare et très-curieuse, fut frappée à l'occasion des Jeux Tauriliens institués par Auguste.

Une autre de César, avec une comète sur le revers, traversée de ces mots DIVI JULII. Cette médaille fut frappée en mémoire de la comète qui parut après la mort de César.

Agrippa, revers un Neptune; *Tibère*, revers un Temple; *Caligula*, rev. Allocutio; *Claude*, rev. la Déesse Cérès; *Plautille*, rev. la Piété; *Néron*,

rev. le mot Decursio ; *Galba*, rev. la Déesse Pallas. On trouve beaucoup de ces dernières en argent. *Vitellius*, rev. le Dieu Mercure ; *Vespasien*, rev. un Aigle ; *Titus*, rev. la Judée captive ; *Julie*, rev. la Déesse Vesta ; *Domitien*, rev. la Justice ; *Trajan*, rev. la Victoire ; *Adrien*, rev. l'Afrique vaincue ; *Sabine*, rev. la Concorde.

On découvre aussi diverses pièces de la colonie de Nismes, marquées de deux têtes d'un côté, et sur le revers d'un Crocodile en travers d'un Palmier, avec ces mots COL. NEM. ; celles de Marc-Aurèle, de Lucius Verus, de l'empereur Commode, de Septime Sévère avec une Victoire au revers ; de Caracalla avec le Dieu Mars ; enfin toutes celles des empereurs qui ont régné jusqu'à Constantin le grand, et plusieurs de celles qui ont été frappées avec les effigies et les noms des impératrices. Les autres pièces battues sous le bas-empire, et les différentes monnaies de l'ancienne république de Marseille, marquée d'une tête de Diane, et sur le revers de la figure d'un Lion, tombent de même fréquemment sous la main des travailleurs. (1)

Un assez grand nombre de familles romaines qui fesaient leur demeure dans Apt, prouve que cette ville n'était pas moins considérable par le rang

(1) Ceci prouve que notre pays était habité par des hommes civilisés, assez long-temps avant que les Romains y fussent connus, puisque cette espèce de monnaie dut cesser d'y être en circulation dès qu'ils s'en furent rendus les maitres.

distingué qu'elle tenait alors dans les Gaules, que par les agrémens de sa situation, et les avantages d'une température saine.

On lit plus d'une fois dans les inscriptions que le temps nous a conservées, les noms des familles qui avaient produit quelques uns des grands hommes dont les actions avaient illustré la Republiqne romaine pendant les siècles de sa liberté ; il n'est pas rare d'y rencontrer ceux d'*Émilius*, de *Cornelia*, *Valerius*, *Vulteius* etc. La famille Pompéia avait de même étendu ses rameaux jusques chez nous, ainsi qu'on l'apprend d'un fragment d'inscription conçu de cette manière :

L. POMPEIO. O. FIL.

cest-à-dire, *à Lucius Pompeius Fils d'Octave* ; ces paroles gravées sur un bloc de marbre rompu, étaient en caractères d'environ trois pouces de hauteur et parfaitement bien formés. Le tombeau pour lequel l'inscription avait été faite, devait être construit somptueusement, si l'on doit en juger d'après un massif de bâtisse d'une assez grande étendue, qui en formait la base ; il est problable qu'il fut dressé pour un Pompeius sorti de l'une des trois branches de la famille du grand Pompée.

Le nom d'*Attius sequens* gravé sur une pierre de 3 pieds de longueur sur 2 de large, à la suite d'un vœu fait à Jupiter, déterrée en creusant dans l'enclos du Séminaire, fait présumer que la famille

Attia avait son domicile dans Apt. Celui-ci pouvait être un des descendans de *Julius obsequens* qui nous a laissé un traité des prodiges; il fallait que cette famille se fut beaucoup étendue en Provence, puisqu'on en trouve le nom sur trois ou quatre autres inscriptions découvertes en dfférens endroits. Bouche en rapporte une, où on lit tout à-la-fois le nom du mari, de l'épouse, du père, de la mère, de la sœur et de la fille. Un Caius Attius fut chargé, conjointement avec C. Domninus Vesta, par le testament d'un autre C. Domninus, prêtre Augustale de Rome, de faire élever les arcs de triomphe qui sont près de St. Chamas; on sait encore qu'un Attius Balbus avait épousé Julie sœur de Jules César, qui eut pour fille Attia mère d'Auguste. Une autre inscription trouvée en 1700 dans la cave de l'ancienne maison de Buous, fait mention d'un *Marcus Vibius*, probablement de race consulaire, d'après une autre rapportée par Ursin, sur laquelle on voit le nom d'un *Titus Vibius* nommé consul avec *Apius Amnius Bradus*. Le même auteur nous apprend qu'il y eut plusieurs autres personnages distingués, issus de la même famille.

L'inscription enchassée au temps de M. de Remerville dans la muraille du jardin de la maison paternelle des Albertas, que nous donnerons en parlant des statues pour lesquelles on prétend qu'elle a été faite, ne laisse aucun doute sur le rang et la naissance

sance de Lucius Allius Severus, et de C. Allius Celer, qui y sont nommés, et nous porte à croire qu'ils tiraient l'un et l'autre leur origine de l'illustre famille *Aelia*, d'où sortaient les empereurs Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, etc. La lettre E renversée, qu'on remarque dans cette inscription, en détermine nécessairement le temps après le règne de ces derniers, c'est-à-dire, vers le commencement du 3ème. siècle, époque à laquelle cette famille était au plus haut point de sa splendeur.

A deux lieues de la ville, dans les terres du village de St. Martin, on découvrit un cachet antique, d'une forme singulière, et marqué de ces paroles:

SEX EBUTI
PYTHIAE.

Ce cachet peut avoir appartenu à quelqu'un des arrière-petits-fils d'*Ebutius Elna*, qui sous la dictature d'*Aulus Postumius* combattit avec tant de valeur à la bataille de Régille, qu'il partagea, selon Tite-Live, les honneurs du triomphe avec son général.

On peut ajouter aux familles précédentes celle de Fronton, célèbre dans la Gaule Narbonaise, dont les descendans remplissaient les fonctions du consulat sous l'empire de Trajan, et d'où sortait ce Junius Fronton, l'un des principaux membres, ou peut-être même le chef de la première colonie établie chez nous, et qui passe pour être l'auteur

F

d'une lettre que nous avons donnée ; l'inscription suivante tirée en 1646 des ruines de l'église du vieux château de Rustrel, doit appartenir à quelqu'un de cette famille :

FRONTO ATIPONIS F.
SIBI PARENTIBUS QUE
SUIS EX TESTAMENTO
SUO.

Ces paroles étaient ordinairement gravées sur les pierres des tombeaux ; elles signifient que Fronton avait fait faire celui-ci pour lui et pour ses parens.

CHAPITRE TROISIEME.

État civil de la Ville sous les Romains ; sa population ; son étendue ; exhaussement du sol qu'elle occupe ; Urnes, Temples, Statues etc.

En fait d'histoire, les anciens monumens sont les témoins les plus sincères et les moins récusables. La connaissance de ceux que nous venons de parcourir, était nécessaire pour nous donner une idée suffisante de l'état de notre ville, tandis qu'elle était colonie romaine. Ce qui nous reste à dire sur le même sujet, sera la preuve du rang qu'elle occupait alors dans la Gaule Narbonaise. Nous emprunterons ici le témoignage de Pline, qui ne met aucune différence entre Aix, Avignon, Apt

et St. Paul Trois-Châteaux, auxquels il attribue également le droit de latinité; *Opida latina*, *Aquæ Sextiæ Saliorum*, *Avenio Cavarum*, *Apta Julia Vulgentium*, *Augusta Tricastinorum*. Ce droit supposait des privilèges et des franchises, qui dans le principe n'étaient dus qu'aux seules villes d'Italie, et qui dans la suite furent accordés à celles des provinces conquises ayant plusieurs bourgs ou villages dans leur ressort. Le droit de cité qu'Apt tenait de César lui fut conservé par Auguste, dans le nouveau partage qu'il fit des Gaules en quatre départemens; et lorsque sous Adrien elles furent subdivisées en dix-sept parties égales, Apt (1) fut nommé la première cité de la 3ème. Viennoise, sous la métropole d'Aix. La même disposition fut observée dans la distribution des rangs ecclésiastiques, après que la religion chrétienne eut été reconnue pour celle de l'empire; de-là vient que l'évêque d'Apt fut toujours le premier suffragant de l'archevêque d'Aix.

L'Emphithéâtre et le Cirque dont notre ville était décorée, prouvent assez que sous les Romains elle n'était pas l'une des moins considérables de la province. On y comptait alors trois classes distinctes de citoyens: le Sénat, la Milice et le Peuple; ce

(1) On voit par un reste d'inscription découvert en creusant sur le Pré du-Cire, que très-anciennement il avait titre de Cité LUN. IN CIV. M. . . . .

qui n'avait lieu que dans les villes de la première distinction. La pierre conservée dans la grotte de Ste. Anne, sur laquelle on a représenté l'Albogare ou bonnet sacerdotal, l'Aiguière et le Bâton augural, nous offre un monument certain de cette ancienne division des habitans d'Apt; elle est marquée d'une inscription (1) qui qualifie de l'Ordre d'Apt le prêtre Émilien, de la tribu Voltinia, et Quartumvir de la colonie. On y résolut d'élever un monument honorable à ce magistrat, lequel content de l'avoir mérité, ne voulut pas qu'on en fit la dépense; c'est ce qu'on exprimait par ces mots *honore contentus impendium remisit.* Par Quartumvir on entend ici l'un des quatre premiers magistrats, élu parmi les autres pour rendre la justice.

T. CAMMULLIO
T. FIL. VOLT.
AEMILIANO FLA.
MINI. IIII VIRO.
COL. JUL. APT.
ORDO A. SIUM.
E. C. TA.
IN ORE CON.
IM. EMI. DIVUS.
R. AL.

(1) Les caractères de cette inscription sont très-frustes, et même le temps en a fait disparaitre une partie; je la donne dans le texte, telle que l'a donnée M. de St. Quentin, cest-à-

La ville n'était pas alors resserrée dans les bornes étroites de son enceinte actuelle. Quoiqu'on ne sache rien de bien positif au sujet de ses anciennes limites, il parait toutefois, d'après les ruines qu'on a pu découvrir, qu'elle s'étendait assez loin sur une partie des éminences qui l'environnent, et qu'elle embrassait au moins trois fois autant d'espace qu'elle en occupe maintenant. On présume que dans la partie du nord elle s'élevait en tirant vers le couchant, à peu-près jusqu'à la hauteur de l'église de St. Michel, presque sur toute la longueur de la prébende épiscopale. Vers la colline opposée ses faubourgs commençaient un peu au-delà du Clos, et finissaient aux quartiers de La Marguérite ou peut-être de St. Antoine, sur une ligne un peu courbe (1); au faubourg de la Bouquerie ses limites étaient à peu-près les mêmes que celles d'aujourd'hui. (2)

dire, comme elle est sur la pierre. l'Auteur de l'histoire de Provence la rapporte un peu différemment, et met en toutes lettres, en suppléant celles qui manquent, *Honore contentus impendium remisit.* Mr. de St. Quentin se trompe, selon toutes les apparences, en prenant cette inscription pour l'épitaphe d'un tombeau.

(1) L'Église des Cordeliers était une ancienne paroisse que le Chapitre et la Communauté donnèrent aux Religieux de St-François, lorsqu'ils vinrent s'établir dans la ville, au commencement du 13ème. siècle, ce qui doit faire présumer que les faubourgs de ce quartier devaient compter pour quelque chose pendant les 7ème. et 8ème. siècles, cest-à-dire, avant que les Sarrasins les eussent ruinés.

(2) On appellait rue de la Blanchisserie pendant le 8ème. siècle celle du faubourg de la Bouquerie, qui aboutit au grand chemin d'Aix. Ce fut dans cette rue que St. Marcian ressuscita le fils d'une veuve; mais vers le commencement du 17ème. on ne

Nous sommes fondés à croire qu'à ses approches la rivière se partageait en deux branches, formant deux canaux qui la baignaient au nord et au midi; soit que la nature en eut dirigé le cours de cette manière, soit que les Romains l'eussent ainsi divisée pour affaiblir la rapidité de ses eaux, et en empêcher les débordemens. Ceci n'est pas une simple conjecture, c'est un fait dont nous avons donné la preuve dans le chapitre précédent. Les traces d'habitations qui ont été remarquées dans tous les alentours de la ville, presque toutes les fois qu'on y a creusé jusqu'à une certaine profondeur, prouvent également qu'elle occupait un espace à peu-près tel que nous l'avons désigné, tandis qu'elle était colonie romaine. En la supposant peuplée à proportion de son étendue, elle devait contenir alors environ 25 ou 30,000 ames.

Quoique le sol de la ville soit présentement fort bas, il devait l'être beaucoup plus, surtout dans sa partie méridionale, tandis que la rivière y passait. L'exhaussement qu'on y remarque, est en partie l'effet du déterrissement de la montagne voisine, occasionné par la chûte des eaux, et en partie la suite du comblement qui a dû résulter des ravages qu'elle essuya pendant les guerres des Sarrasins.

---

comptait que quatre maisons dans ce même quartier, ce qui prouve qu'il avait été détruit pendant les guerres des Sarrasins, et qu'auparavant il contenait une assez grande quantité d'habitations.

Les effets de ces différentes causes sont parvenus à ce point, que les restes de quelques édifices, autrefois extérieurs, servent maintenant de caves aux maisons des particuliers; les pavés de mosaïque dont on y voit encore des restes bien conservés, font juger qu'anciennement ces édifices servaient à des usages tout différens. Un temple vraiment antique, fesant partie d'une maison, est tellement au-dessous du niveau de la rue, qu'on y descend par une assez longue suite de dégrés. Il parait même qu'autrefois la grotte de Ste. Anne a dû être extérieure; mais ce qui prouve complètement l'exhaussement de notre sol, c'est que presqu'aussi souvent qu'on y a pénétré, soit en creusant des puits, soit en construisant des caves, on a découvert des restes d'anciennes bâtisses au-dessous des nouvelles; et même de nos jours des murs entiers, des rues pavées, des pièces de marbre, de grandes pierres taillées, des colonnes rompues ou entières, sont tombés plus d'une fois sous la main des ouvriers.

Il a été déjà fait mention des médailles, des monnaies antiques et des inscriptions, dont le terroir ou ses environs ont fourni dans tous les temps une quantité considérable. Pour rendre cette partie intéressante de notre histoire aussi complète qu'elle doit l'être, nous en donnerons ici la suite, et nous finirons par les vases, les temples et les statues.

Les urnes cinéraires et les lampes sépulchrales

de toutes les formes et de toutes les grandeurs, exhumées dans nos champs et sur les montagnes voisines, formeraient une ample et riche collection, si l'on avait pu les rassembler; celle qu'on découvrit tout près de la ville pendant le 16ème. siècle, était d'une hauteur peu ordinaire. L'inscription en langue grecque, et la manière dont elle était conçue, font présumer qu'elle renfermait les cendres de quelque personnage de distinction, dont on a voulu perpétuer le souvenir.

L'urne fesant partie du cabinet de M. Legrand, déterrée au quartier de Ste. Thérèse, vers l'an 1688, était d'une pierre très-dure, haute d'environ trois pieds, et d'une forme élégante. Elle renfermait un vase de verre, au fond duquel on trouva dans la cendre qui le remplissait à moitié, une pleureuse d'un pied et demi, une lampe bien façonnée, un bassin de terre sigillée, orné d'un bord couleur de rouge carmin, une boîte d'ivoire, et quelques autres objets semblables.

Celle dont M. Delpech était propriétaire, contenait deux médailles très-curieuses, un Antonin en bronze et une Faustine d'argent, un gros anneau de verre émaillé de différentes couleurs, plusieurs autres pièces d'émail, quelques agathes, marcassites et cornalines, et quatre lampes ornées, les deux premières, d'un Bacchus et d'une Bacchante, et les autres, d'un Aigle et d'une tête de Minerve.

Je ne dis rien de tant d'autres qui sont de moindre valeur.

Il reste dans la ville peu de vestiges de ses anciens temples, quoiqu'apparamment ils y fussent en assez grand nombre, tandis que les Romains en étaient les maîtres. Dès-que la religion chrétienne se fut élevée sur les ruines du paganisme, et que les empereurs l'eurent reconnue pour celle de l'état, les chrétiens durent les détruire, ou les convertir en églises; la plûpart des autres n'auront pu résister aux ravages du temps ou de la guerre. Un seul qui se trouve sous la maison d'un particulier a pu s'y conserver sans essuyer aucun dommage; il est presque de forme ronde et d'une grandeur médiocre. On assigne la place de quelques autres dans l'enceinte de nos murs. La campagne offre encore quelques ruines qu'on ne peut guères rapporter qu'à ces sortes d'édifices.

On voyait autrefois au nord de la ville un temple de Mars, sur une colline nommée vulgairement P é-de-Mars, et *Podium Martis* dans le cartulaire de l'église d'Apt. On sait que Mars était la principale divinité des Gaulois. Ces peuples lui donnaient un nom puisé dans leur langue différent du nôtre, et le représentaient ordinairement sur quelque élévation sous la figure d'un dard ou d'une lance; telle est probablement l'origine de ce temple, qui devait être l'un des plus anciens du pays.

Le Plan de Séoure, ou Plaine de Sylla, situé au couchant de la colline de Perréal, entre Roussillon, Gargas et St. Saturnin, d'après la tradition du pays, fut le champ de bataille où Sylla battit une seconde fois les Cimbres et les Teutons, quelque temps après la victoire que Marius remporta sur eux aux environs d'Aix. Ce qu'il y a de certain c'est que les ossemens qu'on y déterre en creusant les fossés des vignes, et les restes d'anciennes armes que la charrue y a découverts plus d'une fois, ne permettent pas de douter qu'il n'ait été le théâtre de quelque bataille célèbre dans les temps éloignés. Comme ces sortes de choses ne tombent guères qu'entre les mains de ceux qui ne les cherchent pas, on y a fait de nos jours quelques fouilles assez inutiles. Ces plaines fournissent aujourd'hui les meilleurs vins de la contrée.

On présume encore qu'il y avait au voisinage de St. Saturnin un temple consacré à Jupiter, d'après l'inscription que nous allons donner, tracée sur une grande pierre en gros caractères romains:

JOV. OPT. MAX.

La suivante semble confirmer ce que la première indique; elle marque un vœu fait à Jupiter très-bon par Aurelius Sextus, etc.

JOVI O. AU.
SEX SOLIMA
RIUS. FRONTI.

On lit distinctement le nom de Mercure gravé sur une pierre, fesant partie de la maison curiale de Villars ; et quoique les autres caractères de l'inscription soient entièrement effacés, on a lieu de croire que cette divinité avait un temple au même endroit. Deux encensoirs antiques, trouvés à côté de la pierre, appuyent cette conjecture.

Le culte de Mars était probablement connu aux environs de Croagnes ; l'inscription que nous allons rapporter, et les statues qui furent découvertes peu de temps après, et dont nous donnerons ici la description, ne permettent pas d'en douter.

MARTI
V. S. L. M.
M. T A M IV US.
MANSUETUS.

C'est un vœu fait au Dieu Mars par celui dont on a gravé le nom sur la pierre.

En 1698 des travailleurs ayant fait une excavation profonde dans un champ voisin de ce hameau, en retirèrent deux Statues, celle de Mars, et un buste de Junon. La première était entière, à la reserve des avant-bras et d'une partie des jambes ; elle était de taille colossale, c'est-à-dire, d'environ 12 pieds de haut, et vêtue de l'habit militaire romain. Une partie du vêtement tombait jusqu'à terre dans toute sa longueur, l'autre était fixée par une agraffe ; un fourreau vide pendant à son côté gauche, dénote

qu'elle tenait une épée de la main droite, ce qui nous porte à croire qu'elle appartenait à Mars surnommé vengeur. Celle de Junon n'était qu'à demi corps; la tête, dont les cheveux rehaussés sur le devant tenaient par une bandelette, était couverte d'un voile qui paraissait descendre jusques aux pieds de la statue; elle était rompue en deux pièces, qui furent trouvées à quelque distance l'une de l'autre. On découvrit en même temps quelques autres têtes, parmi lesquelles on put reconnaitre celle de Minerve couverte d'un casque à la Grecque. Les autres étaient si mutilées, qu'on ne sut distinguer ce qu'elles représentaient.

Le Bacchus couvert de pampres de vigne, déterré dans une cave en 1665, ne mérite pas moins l'attention des curieux par la beauté que par la singularité du travail. Mr. Joseph Suarès, alors évêque de Vaison, en devint possesseur, et le regardait comme un des plus beaux morceaux d'antiquité qui fussent jamais parvenus à sa connaissance.

La lampe d'or, ornée d'un Cupidon à demi relief, qui tomba sous la main d'une femme, sur les limites des terroir d'Apt et de Caseneuve, fut vendue à un orfèvre pour le prix de la matière; il parait que la rareté de cette pièce a dû la faire conserver.

Nous finirons par le groupe qui représente la mère et la fille, taillé sur un bloc de marbre, et la Statue d'homme découverte tout auprès.

Ces Statues retirées en 1721 d'un amas de pierres et de ronces, presque sous les murs de la ville, forment un riche monument, qui ne le cède en rien aux chefs-d'œuvres des meilleurs artistes de nos jours.

Les deux premières sont posées sur une base carrée, qui en soutient une autre plus étroite. La mère assise sur une espèce de siège à dossier, vêtue d'une sorte de mante, qui la couvre jusqu'aux pieds, est d'une taille au-dessus de la grandeur ordinaire des femmes. La jeune fille parait débout à son côté sur la base inférieure; son habit est encore une tunique qui descend jusqu'à terre, et par-dessus une jupe assez courte, fixée par une ceinture vers le milieu du corps. La principale figure mérite surtout d'être remarquée, à cause de la singularité de sa coiffure. Ses cheveux relevés sur le devant de la tête, y forment cinq ou six rangées de boucles, distribuées par étages, à un demi pied de hauteur; sur le derrière ils sont tressés, ou pour mieux dire, cordonnés en rond; et tracent différens cercles, au centre desquels on voit encore des tresses et des boucles; le tout est soutenu par une aiguille fixée au milieu de la tête. Il est difficile de se persuader que les seuls cheveux d'une femme ayent pu suffire à une sorte de frisure si compliquée, ce qui semble prouver que l'usage des cheveux empruntés n'était pas inconnu aux dames gauloises.

On croit que la Statue de l'homme représente le mari de la femme que nous avons décrite ; il est de taille héroïque, à demi nu, et portant les cheveux longs, à la manière des Gaulois. La base qui le soutient, supporte en même-temps une colonne sur laquelle il s'appuye ; il présente les mêmes caractères de beauté que les figures précédentes, et parait être l'ouvrage du même artiste. En effet les connaisseurs découvrent toutes les perfections de l'art dans ces différens morceaux de sculpture, et ne les admirent pas moins pour la justesse des proportions, que pour la mollesse des draperies. Ces Statues furent transportées à Paris en 1728, et placées dans les jardins de Versailles. Le Père Montfaucon en a donné l'histoire, la description et les gravures dans ses Supplémens au Livre de l'Antiquité expliquée. Si elles se rapportent à l'inscription que nous allons donner, il ne faut nullement douter qu'elles ne soient des portraits de famille.

L. ALLIO SEVERO C. AL.
LIUS. CELER PATRUO
TESTAMENT. PON. JUSSIT
ITEM STATUAS DUAS
PATRI QUAR.
STATUARUM DEDIC. HERED.
EX FORMA TESTAMENT.
DECUR. SING. X LXXII
DEDER.

Cette inscription nous apprend que C. Allius Celer fit ériger un monument à l'honneur de son oncle L. Allius Sévérus, et deux Statues, l'une à son Père et l'autre à sa Mère, et que le jour qu'on en fit la dédicace les héritiers distribuèrent, selon la teneur du testament, soixante et douze deniers à chaque décurion. Il parait qu'on doit expliquer ainsi le sens de cette inscription, en suppléant le mot qui manque par celui de *matri*. On peut observer que la jeune fille n'y est pas nommée, selon l'usage des anciens, qui ne fesaient pas mention des enfans qu'ils représentaient avec leurs pères ; ou peut-être parce qu'étant groupée avec sa mère, elle est censée comprise avec elle.

On jugera d'après les détails précédens, que les arts devaient être bien connus dans Apt, à l'époque où ces Statues y ont été faites, et qu'il est peu de villes en Provence qui fournissent une aussi grande quantité d'anciens monumens : cependant je n'ai pas fait mention de tous, je me suis borné à faire un choix parmi les débris qui nous en restent, et ce que j'ai pu en décrire est vraisemblablement peu de chose en comparaison de ce qui n'a point encore vu le jour, ou de ce qui n'a pu résister aux atteintes du temps et de la destruction. (1)

---

(1) Je me rappelle d'avoir ouï souvent raconter pendant ma jeunesse à un vieillard octogenaire, que les Jésuites en faisant creuser un puits, ou peut-être les fondemens de leur maison,

CHAPIRTE QUATRIÈME.

APT tombe sous la dépendance des Bourguignons, puis sous celle des Français ; elle est successivement dévastée par les Saxons, les Lombards, et ensuite à deux époques différentes, par les Sarrasins.

ROME eut à-peine atteint ce dégré de force et d'élévation qui la mettait au-dessus de toute puissance connue, qu'elle y trouva le terme fatal de son accroissement, et commença d'en décheoir aussi rapidement qu'elle y était parvenue. La division de l'Empire qui eut lieu sous les enfans de Constantin, fut la principale cause de sa décadence ; les querelles, l'ignorance ou la faiblesse de leurs successeurs achevèrent d'en préparer la ruine. Ce fut dans ces conjonctures que plusieurs essaims de nations barbares, la plûpart sortis des contrées du nord, s'étant jettés sur les provinces romaines, y portèrent le ravage et la désolation. Il fallut leur opposer des armées, qui ne furent pas toujours victorieuses ; plus d'une fois on prit le parti de les détruire les uns par les autres, et souvent pour

trouvèrent parmi les débris d'anciennes bâtisses, un petit Jupiter Olympien d'or massif, et d'un poids considérable. Il ajoutait que cette découverte avait été divulguée dans la suite par les ouvriers qui en furent les témoins.

éviter

éviter de les combattre avec des forces inégales, on jugea nécessaire d'entrer en composition avec eux, et de leur céder les établissemens qu'ils demandaient sur les terres de la république. Cette politique insensée commença surtout d'avoir lieu sous les règnes d'Arcade et d'Honorius, peu capables de gouverner par eux-mêmes. Théodose leur père remit en mourant la conduite des affaires entre les mains de Ruffin et de Stilicon, l'un Vandale et l'autre Gaulois d'origine. Ce dernier remporta des avantages considérables sur les barbares ; mais il les épargnait toutes les fois que cet expédient lui semblait propre à seconder ses vues ambitieuses. Ruffin abusant de la confiance de son maître, n'avait plus qu'un pas à faire pour monter sur le thrône, et y serait parvenu, si d'autres factieux en lui donnant la mort, ne l'eussent puni de sa perfidie, au moment qu'elle allait être couronnée.

Bientôt l'Italie devint le théâtre d'une guerre sanglante et la proie des étrangers qui s'y établirent, après l'avoir cruellement ravagée. Quelques autres ministres, dont l'ambition démésurée voulait supplanter des rivaux, ou s'élever à l'empire à la faveur d'un bouleversement général, y appellèrent dans le siècle suivant Odoacre roi des Hérules. Ce prince, à la tête d'une armée formidable, défit les généraux de l'empereur Augustule, et s'étant emparé du pays des Vénitiens et de la Gaule cisal-

pine, porta dans ces contrées les premiers coups à la puissance romaine. A-peine était-il maître de ces provinces, que les Visigots parurent en armes sur les frontières. Odoacre, pour éviter une guerre qui pouvait lui être funeste, leur céda volontairement cette étendue de pays renfermée entre les

AN de J. C. 476.

Alpes, la Méditerranée et le Rhône; ainsi la Provence, qui depuis environ 600 ans n'avait reconnu d'autre supériorité que celle des Romains, tomba sous la domination de ce peuple, qui commençait à-peine d'être connu. A son exemple les Bourguignons sortis des forêts de la Germanie, vinrent également y chercher des terres, et s'y établirent dans cette partie qui confine les Alpes, la Durance et le Dauphiné.

Apt fut au nombre des villes dont ils entrèrent en possession. Après Gundicaire, il reconnut Gondebaud, celui dont le fondateur de la monarchie française épousa la nièce. Clovis depuis son mariage avait reçu dans plus d'une occasion quelques mécontentemens de la part de son oncle, il résolut d'en tirer vengeance. Théodoric roi des Ostrogots étant entré dans ses vues, Gondebaud se sauva par la fuite, après quelques batailles perdues. Dans le partage que firent les vainqueurs des possessions qu'il avait en Provence, la ville d'Apt changea de maître une seconde fois, et devint la propriété de Théodoric; mais elle retourna bientôt au pouvoir

des Bourguignons, par la générosité de ce roi qui rendit au vaincu la portion de son royaume qui lui était échue. A ce bienfait Théodoric en ajouta un autre, celui de donner en mariage la princesse sa fille à Sigismond, fils du prince rétabli.

Enfin vers l'an 524 Apt passa sous la domination française. Les trois fils de Clotilde ligués contre Sigismond, le firent prisonnier à la suite d'une bataille, et s'étant partagés ses états, l'un des trois devint possesseur de cette ville. Il est vrai que depuis elle fut cédée au roi des Ostrogots; mais bientôt après, c'est-à-dire en 526, elle revint sous la dépendance des Français, dans la personne de Thierry roi de Metz, par la cession que lui en fit la reine Amalasonthe. Godemar ne fit que de vaines tentatives pour recouvrer les états de son frère Sigismond. Ce prince ne put empêcher que la succession des rois bourguignons ne s'éteignit en Provence, environ 120 ans après qu'elle y eut commencé. Il parait que notre ville ayant toujours suivi sans résistance la fortune des victorieux, que le gain d'une bataille rendait ordinairement maîtres de tout le pays, se sera peu ressentie des révolutions qui agitèrent la Provence au commencement du sixième siècle.

Cependant Thierry ajouta des fortifications aux villes les plus considérables du domaine qu'il avait acquis en Provence; c'était pour les mettre en

sûreté contre les attaques des Ostrogots, dont les terres n'étaient séparées des siennes que par la Durance. Apt n'étant pas l'une des moins importantes, on bâtit par ses ordres sur une des élévations qui la dominent du côté de l'ancienne paroisse de St. Michel, un Château qui fut démoli par les Sarrasins, et dont on voyait encore quelques restes dans le siècle passé.

Les choses ne restèrent pas longtems dans la même situation; bientôt la Provence devint toute entière la propriété des rois de France; ce fut vers le milieu du 6ème. siècle, sous le règne de Justinien, par une de ces révolutions devenues si fréquentes, depuis que tant de nations étrangères s'étaient établies sur le territoire de l'empire. Les Ostrogots avaient mis sur le thrône d'Italie Vitigès, à la place de Théodat, indigne assassin de la princesse Amalasonthe, sa reine et son épouse. Le nouveau roi voulant se faire un appui des Français, céda volontairement à Théodebert, Childebert et Chilpéric, tout ce qui était à sa disposition au nord de la Durance. En même-temps l'empereur Justinien craignant d'avoir ces princes contre lui, pendant la guerre qu'il avait dessein d'entreprendre pour chasser les Ostrogots d'Italie, se démit en leur faveur de tous les droits que l'empire pouvait encore conserver sur le même pays. Ainsi la Provence fut alors acquise à la France, et par droit

de conquête, et par la double cession des Goths et des Romains.

Malgré les victoires fréquentes que les empereurs remportaient sur les barbares, leur puissance continuait de tendre à sa ruine, par les mêmes causes que nous avons indiquées. Narsès, persan d'origine, et lieutenant dans les armées de Justin II, après s'être couvert de gloire en repoussant les ennemis de l'empire, attira les Lombards en Italie, pour venger un outrage qu'il avait reçu de l'impératrice Sophie. Ces étrangers profitant de la mésintelligence des rois français, Sigebert et Gontran, qui se disputaient la succession de leur père, se jettèrent sur la Provence vers l'an 576, et ne la quittèrent qu'après avoir rempli les villes et les campagnes de meurtres et de brigandages.

Peu de temps après les Saxons encore plus féroces ayant pénétré du côté d'Embrun, se répandirent comme un torrent jusques vers Avignon, et ne trouvant ni force, ni résistance capables de les arrêter, se campèrent avantageusement du côté de Menerbes (1), et de-là, par des courses fréquentes,

(1) Menerbes parait être la même ville que Grégoire de Tours cite sous le nom de MACHOVILLA ou MACHAO. Elle est connue moins anciennement sous celui de MANENCHA; sans doute elle était plus considérable qu'aujourd'hui, avant qu'elle eut été ruinée par les Lombards. Ce fut dans son terroir que St. Castor, avant d'être placé sur le siège d'Apt, fonda le monastère de St. Faustin : à sa prière le célèbre Cassien mit au jour ses Constitutions monastiques, pour l'usage de ses religieux.

continuèrent de ravager impitoyablement toute la contrée. Enhardis par les succès de ces nouveaux brigands, les Lombards revinrent sur leurs pas, et repassèrent les Alpes ; bientôt s'étant réunis aux Saxons, ils se retranchèrent dans le même camp, et achevèrent de porter le ravage et la désolation sur toute l'étendue de la province.

Pendant les différentes incursions de ces barbares, la ville d'Apt fut dévastée plus d'une fois ; elle essuya tant de revers, et fit de si grandes pertes, qu'elle fut abandonnée, et demeura presque déserte durant près de deux siècles. Parmi ses habitans, les uns succombèrent sous le fer des ennemis, les autres prirent la fuite, ou perdirent la liberté. Les temples de la religion chrétienne y furent démolis et le service divin interrompu pendant un assez long intervalle. On rapporte à ces temps malheureux une grande lacune qu'on remarque dans la suite de ses évêques. A-peine commençait-elle à sortir de ses ruines, que les Sarrasins accourus du fond de l'Espagne, inondèrent une partie de la France, et se jettèrent surtout avec une fureur sans égale sur les contrées méridionales. Le Languedoc et la Provence furent d'abord le théâtre de ces irruptions désastreuses ; ils y parurent trois fois sous différens chefs, et toujours avec des armées nombreuses et formidables, et trois fois ils furent battus et repoussés ; Eüdes, duc d'Aquitaine, le

premier remporta sur eux une victoire mémorable; quelque temps après Charles Martel en fit périr un grand nombre dans les plaines de Tours ; le même, d'autres disent Childebrand son frère, les força de quitter une seconde fois la Provence, après avoir étendu sur le champ de bataille plus de la moitié de leurs troupes ; mais pendant les intervalles de ces victoires, les ennemis détruisirent par le fer et la flamme tout ce qu'ils ne purent enlever.

Il est difficile de se représenter ce qu'eurent à souffrir les villes qui manquèrent des ressources nécessaires pour leur opposer une assez forte résistance ; quelques unes furent si complètement détruites, que depuis on ne les a plus rebâties, et qu'on ignore même à-présent la place qu'elles occupaient. Partout les campagnes furent ravagées, les temples abattus, les monastères réduits en cendres. Ces scènes d'horreur se passèrent et se renouvellèrent entre les années 725 et 730. Apt subit le même sort que plusieurs autres villes de Provence. La mort ou la captivité furent encore le partage du plus grand nombre de ceux qui s'y étaient nouvellement établis ; quelques abbayes fondées depuis peu dans le terroir, ou dans ses environs, furent entièrement dévastées ; il est même à croire que l'Église cathédrale fut alors considérablement endommagée ; car les Sarrasins détruisirent tout ce que les Lombards et les Saxons avaient épargné,

et ce qu'on avait pu réparer depuis l'invasion de ces derniers.

Le verbal (1) de l'invention des Réliques de St. Auspice, écrit vers le milieu du 8ème. siècle, fait mention de la manière suivante des désastres que cette ville essuya pendant ces différentes incursions : » On voit, dit-il, dans les Gaules quelques villes » qui ont tellement souffert de la cruauté des » barbares, qu'il est absolument impossible de les » réparer. Celle dont je veux parler et que nous » avons sous les yeux, en fournit un exemple bien » déplorable. Cette ville qui mérita de porter le » nom d'Apt, à cause des édifices remarquables » dont elle était embellie, témoigne par la des» truction de ses murailles et les amas de ruines » qu'on y rencontre à tout pas, qu'elle a souffert » des maux presque irréparables. Le renversement » des églises et l'oubli des saints fondateurs de la » religion, ont été la suite de ces désordres, » jusques-là que depuis on a longtems ignoré » l'endroit où se trouve le Sépulchre du martyr » St. Auspice, son premier évêque.

Après ce nouveau saccagement la ville fut encore

---

(1) Visuntur quædam in Galliâ exterorum infestatione pessumdatæ civitates in tantùm ut nequeant reintegrari ; siquidem ex harum unâ faxo mentionem, quæ præ manibus habita patet, cujus excidii et annales urbanæ, ... et ipsius dirupta mœnia nudo murorum ambitu aggeres innumeri, avulsæ ruinæ dant fidem, et quia miris est compacta scalpturis Apta meruit numcupari, etc.

presque inhabitée pendant quelques années. Cependant à mesure que les temps devinrent plus calmes, et que le retour de la paix sembla donner quelque espérance de sûreté pour l'avenir, la plûpart de ceux qui l'avaient abandonnée, commencèrent à y revenir peu-à-peu ; les uns s'établirent sur le penchant de la colline où fut bâtie quelque temps après l'église de St. Michel, pour servir de paroisse à cette espèce de hameau ; quelques autres préférèrent de se loger du côté de Rocsalière, sur cette hauteur qu'on appelle le quartier de St. Vincent, du nom de l'église qui dans la suite y fut consacrée sous le titre et l'invocation du même Saint.

Ces commencemens de population fesaient déjà quelques progrès, lorsque les Sarrasins, toujours avides de conquêtes ou de pillage, reparurent pour la quatrième fois en Provence, et n'en furent chassés qu'après qu'ils eurent dévasté une partie du Languedoc, et qu'ils se furent avancés sur les terres d'Arles et d'Orange.

Ces étrangers avaient toujours en vue de s'emparer du royaume des Visigots, et ne laissaient échapper aucune des occasions propres à leur en faciliter la conquête. Rien ne pouvait mieux favoriser leur dessein que la guerre qui commença d'éclater en 869, entre les petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve ; ce fut dans ces conjonctures qu'ils abordèrent en

Provence avec une armée navale, et jettèrent sur les côtes des troupes nombreuses, qui semèrent partout la terreur et la destruction. La moitié du pays était déja saccagée, avant que Charles le Chauve put atteindre les Sarrasins dans les plaines d'Arles, et les forcer de reprendre la route d'Espagne; ainsi les peuples de nos contrées furent encore une fois les victimes des querelles et des dissentions de leurs maîtres. (1)

Apt n'eut pas moins à souffrir dans cette occasion que dans les précédentes. Trop faibles pour résister à des ennemis si redoutables, ses habitans ne purent se garantir que par la fuite; et la ville essuya de nouvelles pertes, qui ne furent bien réparées que pendant le dixième siècle. Le Cartulaire de son Église rapporte à l'une de ces dernières irruptions l'entière destruction de la Cathédrale, à la reserve de la nef latérale, attenante à la tour de l'horloge, dont le massif a toujours résisté aux injures du temps et des hommes.

La tradition nous apprend que Charlemagne,

(1) Il parait que ce fut pendant cette dernière irruption que les Sarrasins détruisirent le village de St. Jean d'Aniane, bâti sur le levant et au revers de la colline de Perréal. Douze des principaux du lieu s'étant réfugiés sur la montagne voisine, y construisirent un château pour s'y mettre à couvert de nouvelles attaques; de là vient qu'ils furent appellés les Douze Hommes du Château. Cet établissement fut bientôt augmenté par la réunion de plusieurs des habitans d'Aniane que la terreur avait dispersés, et qui vinrent également y chercher un asile. Il prit dans la suite le nom de St. Saturnin d'une église bâtie à côté du fort, sous le titre du même Saint.

durant le séjour qu'il fit dans Apt, au retour de son expédition d'Italie contre les Lombards, eût soin de faire consacrer par l'archevêque de Rheims celle que les fidèles avaient déjà construite sur les ruines de l'ancienne. Pendant qu'on y célébrait le service divin en actions de graces du bienfait de la paix et de la religion, dont on avait heureusement recouvré l'exercice et la liberté, le fils du baron de Caseneuve, aveugle, sourd et muet de naissance, indiqua miraculeusement, en présence du clergé, de l'empereur et de la cour, la grotte où étaient cachées les Réliques de Ste. Anne, dont on avait perdu le souvenir pendant les troubles de tant de guerres, et acquit en même-temps l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole, au grand étonnement de tous ceux qui furent les témoins de ce prodige.

Ceux qui jugent à propos de reculer cet événement jusques sous le règne de Charles le Chauve, se fondent sur ce que les auteurs de la vie de Charlemagne ne disent rien de ce voyage en Provence, qu'il faudrait rapporter aux années 775 ou 776 : les défenseurs de l'opinion généralement reçue pourraient leur répondre que souvent les écrivains ne disent pas tout, qu'il peut se faire que les annalistes de ce prince ayent négligé de faire mention de son passage en Provence, parce qu'à proprement parler on ne doit pas le regarder comme un voyage, mais seulement comme l'effet

nécessaire de son retour en France. Il faut pourtant convenir que le sentiment de ceux qui prétendent que les Réliques de Ste. Anne ne furent découvertes que sous le petit-fils de Charlemagne, parait également soutenable ; et d'abord il est certain que Charles le Chauve vint en Provence un peu plus-tard qu'au milieu du 9ème. siècle, et qu'il défit les Sarrasins dans les plaines d'Arles ; il est également sûr que les auteurs du temps l'appellent Charlemagne, *Carolus magnus*, comme son ayeul ; il n'est donc pas impossible que l'historien de l'invention miraculeuse du Corps de Ste. Anne, ou peut-être ceux qui sont venus après lui, ayent confondu le grand-père avec le petit-fils ; en quoi la vérité ne serait pas altérée dans le fond, mais seulement dans une circonstance. L'un ou l'autre de ces deux princes aura donc été le témoin du miracle ; en supposant que ce soit Charles le Chauve (1), il faut en mettre la date environ 60 ans plus-tard, ce qui loin de le rendre moins croyable, le garantit d'une objection dont pourraient faire usage les personnes mal instruites, qui prétendent qu'il n'a été pieusement inventé que pour accréditer une dévotion intéressée.

---

(1) Ce dernier sentiment est même le seul véritable, s'il faut placer l'invention miraculeuse des Réliques de Ste. Anne après l'irruption des Sarrasins, qui eut lieu en 869, puisque le premier Charlemagne n'existait plus l'an 814.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Premiers Comtes d'Apt ; description de la Ville telle qu'elle était pendant le onzième siècle ; ses différens quartiers ; Juridiction temporelle des Évêques sur une partie de la ville ; Châteaux qui servaient à sa défense , etc.

NOUS ne connaissons pas l'époque précise à laquelle le gouvernement des comtes a commencé d'avoir lieu chez nous ; mais nous savons que celui qui y représentait le roi de France en cette qualité, vers l'an 855 , s'appellait Milon Montan , et qu'il tirait son origine d'une famille déjà connue dans les premiers siècles des empereurs romains. Bouche, dans son histoire de Provence , rapporte une inscription trouvée à Monaco qui fait mention d'un Montan surnommé *Vocontius*, apparemment parce qu'il était du pays des Voconces. Une pierre d'environ six pieds de longeur , découverte dans le terroir de Reillane pendant le 17ème. siècle , était gravée des caractères suivans:

O POMPEII
MONTANI.

Elle couvrait sans doute le tombeau du même Pompée Montan , enseveli dans le cimétière d'une

ancienne chapelle, dont les ruines paraissent encore à quelque distance de l'endroit où l'inscription fut trouvée.

Les comtes ou gouverneurs fesaient leur résidence ordinaire dans le chef-lieu du comté ; ils étaient également chargés des affaires civiles et militaires, et surveillaient l'administration de la jusice dans une certaine étendue de pays, qui formait leur département. Dans la suite, c'est-à-dire, sous les rois de la seconde et de la troisième race, la plûpart d'entr'eux se rendirent presque indépendans, et crurent ne devoir qu'un simple hommage à leurs souverains respectifs. Une charte du neuvième siècle nous apprend que le même Milon Montan était comte d'Apt sous le règne de Charles le Chauve, et qu'il restitua par acte public à l'évêque St. Sandard, l'abbaye de St. Martin, dont ses ancêtres s'étaient emparés pendant les guerres des Sarrasins. Il est rapporté dans le même acte, que cette abbaye est située dans le ressort de son comté, à cinq ou six milles de la ville ; les signatures du comte Theübert, et de six autres seigneurs ses parens ou ses vassaux, y paraissent avec la sienne. On assure que c'est de lui que sont sorties les premières tiges des plus illustres familles de Provence, entr'autres celles des comtes d'Orange, de Vence, etc. par Lambert seigneur de plusieurs terres dans les comtés d'Apt, de Senez et de Glandèves ; il eut pour successeur Theübert

déjà cité, et que nous aurons bientôt l'occasion de faire connaître.

Cependant la Provence passa sous une autre domination dans la personne de Boson, fils de Beuves comte d'Ardennes, proclamé roi d'Arles dans une assemblée de la noblesse et du clergé, pendant le mois d'Octobre de l'année 879 ; son mérite personnel et la nécessité d'avoir sur les lieux un prince capable de garantir les peuples des incursions dont les Sarrasins les menaçaient toujours, furent les principales causes de son élection (1), rendue en quelque sorte légitime par le concours de tous les états qui l'approuvèrent unanimement. Les rois de France, toujours occupés de leurs brouilleries, et surtout des Normands, qui se préparaient à faire une invasion dans leurs états, se mirent peu en peine d'arrêter les progrès de cette usurpation. Il est encore probable que la nécessité des circonstances obligea quelque temps après Charles le Gros à reconnaître, par le traité de Metz, le pouvoir que Boson venait de s'arroger sur la Provence, et même à le confirmer à ses enfans sous la redevance d'un hommage.

Theübert comte d'Apt jouissait d'une considération distinguée à la cour de Boson Ier., et ne mérita pas moins l'estime et la confiance de son fils Louis Boson

---

(1) On trouve le nom de Richard évêque d'Apt parmi ceux des prélats qui la souscrivirent.

par une conduite désintéressée, que pour avoir fortement sollicité les provençaux à souscrire à son élection. Ses libéralités, le bon ordre qu'il eut soin de rétablir dans le ressort de son gouvernement, et les services qu'il se plaisait à rendre aux habitans d'Apt, lui acquirent également l'affection et la reconnaissance publiques. Les règlemens qu'on lui attribue, tendant à retrancher les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice, et à garantir les pauvres de l'oppression des riches, sont dictés par la droiture et la bienfaisance. Il obtint de Louis Boson la confirmation de l'acte par lequel son prédécesseur assurait à l'église d'Apt la restitution de l'abbaye de St. Martin, et n'oublia rien pour faire rendre à plusieurs autres les biens dont elles avaient été dépouillées pendant l'anarchie et la confusion des guerres.

Ce fut sous le gouvernement de Teübert qu'on répara, du moins en grande partie, les dommages que la ville avait tant de fois essuyés de la part des Sarrasins, et qu'on entreprit de nouveaux ouvrages pour la garantir de leurs attaques. Deux châteaux furent construits pour en défendre les approches ; celui de *Calvisius*, sur le haut de la montagne du Puy, et celui qu'on appellait *Lausanicus* sur une autre éminence aux environs de la Doue. On compte aussi le rocher de Saignon parmi les lieux de défense destinés à la sûreté publique.
Ce

Ce poste déjà trés-fort par la nature de sa situation, était flanqué d'un château, où pendant les temps orageux les particuliers renfermaient leurs meubles et ce qu'ils avaient de plus précieux, pour les soustraire à la rapacité des Sarrasins. Les plus riches se cantonnaient dans son voisinage, pour se mettre à l'abri des attaques imprévues ; quelques autres familles de moindre considération s'étant logées aux environs, chacune demeura soumise à la juridiction du fort dont elle empruntait la sauve-garde. Le rocher était sous la clef et la dépendance des officiers de la ville, auxquels appartenait le droit d'y nommer un châtelain, qui recevait le serment des nouveaux domiciliés, et rendait la justice partout où s'étendait la juridiction du château. Cette pratique était encore en usage vers la fin du 15ème. siècle ; il nous en reste une preuve dans un titre de 1441, d'après lequel il conste qu'Elzéar Bot de Caseneuve voulant établir son domicile à Saignon, rendit hommage à Honoré Autric gouverneur du même lieu, sous l'autorité des Consuls d'Apt.

Les forts de la Crugière et de Tartamole, celui de Clermont qui dominait sur les Tourretes, et quelques autres tombés en ruine depuis qu'ils sont devenus inutiles, servaient également de places de sûreté, ou de postes d'observation pendant les guerres civiles.

On rétablit vers la fin du 9ème. siècle le château de St. Michel, que les Sarrasins avaient démoli. Ce local

où d'abord s'établirent la plûpart de ceux qui revinrent peupler la ville, quelque-temps après qu'elle eut été ruinée, occupait un certain espace, depuis la rivière jusques à la chapelle qui lui servait de paroisse. Le marché public s'y tenait dans le quartier le plus bas, un peu au-dessus de la rivière, et le même emplacement servait encore en partie à cet usage au commencement du 18ème. siècle; on assure que pendant le 11ème. et le 12ème. il contenait une assez grande quantité d'habitations, et qu'il était encore assez considérable en 1365.

Les mêmes eaux qu'on voit couler aujourd'hui au-dessus de l'église de St. Michel, étaient alors déjà découvertes; elles donnaient dans le quartier le plus éminent du faubourg, une fontaine appellée *Fons amœnus*, qui servait à l'usage des habitans, et qui ne devait pas être inconnue aux Romains, si l'on doit en juger d'après les restes d'un acqueduc très-ancien, qui furent trouvés aux environs de la source en 1696, avec une inscription adressée aux Nimphes, dont voici les seules paroles qu'on a pu recueillir, apparemment parce que la pierre était rompue:

NIMPHIS.

V. S. L. M.

Le quartier de St. Vincent, quoique moins étendu que celui dont il vient d'être fait mention, devait cependant compter pour quelque chose, puisqu'il est appellé La Vallée des Maisons dans les titres

de ce temps-là, *Vallis quæ dicitur Domorum*. Le rocher qu'on appelle la Tour de St. Elme, qui le domine vers le conchant, sur lequel on monte par un escalier taillé dans l'épaisseur de la pierre, avait été sans doute disposé de cette manière pour y placer une sentinelle aux temps de guerre. Ce hameau fut habité moins long-temps que celui de St. Michel. Les descendants de ceux qui s'y étaient établis s'approchèrent peu-à-peu de la ville, ou se dispersèrent dans le terroir.

Le quartier de Rocsalière muni d'un château et d'une église bâtie sous le titre de Ste. Marguerite, avait de même ses habitans, qui formaient une espèce de hameau, dont la seigneurie appartenait à la maison de Bot.

La ville, telle qu'elle est maintenant située, était fermée de murailles vers le millieu du 10ème. siècle. On y entrait par deux portes, celle du faubourg de la Bouquerie et celle de Saignon; les autres n'ont été ouvertes qu'à mesure que la Provence est devenue plus calme, et qu'on a cessé de craindre les attaques du dehors.

La partie la plus ancienne de nos remparts était celle du nord, il parait qu'elle n'avait point été retablie, mais seulement reparée. La partie du midi fut presque entiérement rebâtie, avec les tours qui y sont adossées, pendant les guerres de la reine Jeanne.

Apt fut divisé dans la suite en quatre principaux

quartiers : celui de la Bouquerie, qui tire son nom des tanneries de peaux de boucs qui l'occupaient autrefois en grande partie, et qu'on a dû rebâtir le dernier, puisqu'on le désignait encore sous le nom de Ville-neuve, vers la fin du quatorzième siècle ; celui de St. Pierre, celui de St. Martin et celui du centre, ou le *Medianum*.

On nommait également la Bouquerie, le quartier de la grande Tour, *Turris magna*, *Turris episcopalis*, parce que l'évêque y avait son palais construit en forme de tour ou de château, selon l'usage des seigneurs qui habitaient des maisons plus élevées que celles des particuliers, et surtout parce que nos évêques avaient la juridiction temporelle de cette partie de la ville, bien qu'on ignore de quelle manière ils l'avaient acquise. Quelques auteurs prétendent qu'ils la tenaient de la maison de Simiane ; mais cette opinion parait détruite par une donation faite à l'église d'Apt en 1005, dans laquelle Humbert, issu de la même famille, parle de manière à faire juger qu'il en reconnait l'évêque pour son suzérain. Quoiqu'il en soit, Humbert acquit et transmit à ses descendants le domaine utile de cette seigneurie, que Rostain d'Agoult son petit-fils rendit aux évêques dans la personne de son fils Laugier, qui s'en dépouilla bientôt après en faveur de ses neveux, et ceux-ci continuèrent d'en jouir sous l'hommage et la mouvance de notre église,

qui en était elle-même (1) feûdataire des souverains respectifs de la Provence, et les successeurs de Laugier ne laissèrent pas d'obliger les chefs de la famille de Simiane à reconnaître ce qu'ils leur devaient à cet égard, toutes les fois qu'ils entreprirent de s'affranchir de cette servitude.

Le nom de Grande Tour, ou Tour dominante, *Turris major*, que portait la maison habitée par les évêques, ainsi désignée pour la distinguer de quelques autres de même forme, qui pouvaient également se trouver dans la ville, prouve suffisamment qu'ils en possédaient la haute seigneurie, et le droit qu'ils avaient d'y faire battre monnaie (2),

(1) En 1247, 25 mars, Bertrand Reybaud de Simiane rendit hommage à l'évêque d'Apt, et en reçut en fief le bref épiscopal dit la Bouquerie, s'obligeant chaque année, au jour de la fête de St. Auspice, à faire hommage audit évêque et à ses successeurs d'un Bœuf valant 50 s., et pour le bref du quartier de St. Martin, d'un Mouton valant 8 s. guillelmins. Le Bœuf fut dans la suite reduit à un quartier valant 12 s. et le Mouton à un Agneau valant 3 s.

En 1299, 26 décembre, confiscation par Raymond évêque d'Apt du bourg de la Bouquerie, et de la portion de St. Martin, Saignon et Clermont, que Bertrand Reybaud de Simiane tenait en fief, sous la directe épiscopale, en punition des excès par lui commis, comme brisement du pilier de justice de la chambre d'audience aux Tourretes, brisement des portes de l'église cathédrale, et enlèvement d'un corps que ledit Bertrand de Simiane ensevélit arbitrairement dans l'église des Cordeliers.

En 1310, 7 juillet, Rose et Mabile de Simiane sœurs et heritières de Bertrand Reybaud leur frere, et filles d'autre Bertrand Reybaud, rendent hommage et reconnaissance pour les fiefs ci-dessus mentionnés *junctis manibus, et osculo dato*, au seigneur évêque Hugues Bot. *Tiré des Archives de l'Evèché.*

(2) On a trouvé plus d'une fois dans le terroir des pièces de monnoye marquées d'une crosse.

achève de mettre cette vérité hors de toute contradiction. Il n'est pas facile de découvrir d'où les évêques d'Apt tenaient originairement l'investitûre de ce fief : il paraît cependant qu'ils l'avaient déjà reçue en 855, puisque Milon Montan, alors gouverneur de la ville (1), se qualifie vassal de leur église, dans la cession qu'il leur fit la même année de l'abbaye de St. Martin ; cette époque n'est pas éloignée du règne de Charlemagne, encore moins de celui de Charles le Chauve son petit-fils ; il est possible aussi que ces deux princes soient venus en Provence, du moins savons-nous que l'un des deux a fait quelque séjour dans Apt. On peut donc supposer, sans trop s'éloigner de la vraisemblance, que l'un ou l'autre voulant à cette occasion gratifier l'église de quelque libéralité, aura soumis un quartier de la ville à la juridiction temporelle de nos évêques.

Au reste ceci n'est qu'une simple conjecture ; il peut se faire que l'établissement de ce fief ne date que du temps des empereurs, dont la politique tendait à rabaisser l'autorité des comtes, en multipliant les fiefs.

---

(1) Ego Milo Montanus effero Deo omnipotenti, et ecclesiæ cujus beneficiis utor, etc.
Autore Milone pronomine Montano, Comite nobilissimo civitatis Aptensis.

Fin du Livre second.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Rois et Comtes de Provence ; Apt demeure sous la dépendance des Empereurs ; maison d'Agoult et de Simiane ; autres familles distinguées.

Louis Boson commença de régner en Provence l'an 887, mais son règne n'y fut pas de longue durée. Ce prince qui aurait dû se borner à défendre la couronne qu'il tenait de son père, eut d'abord quelques succès dans la guerre qu'il entreprit contre Bérenger roi d'Italie. Bientôt la fortune ayant cessé de favoriser ses armes, il fut pris à Véronne, où l'évêque Adélard venait de le couronner empereur, et finit misérablement sa vie, dépouillé de ses états, privé de la lumière et réduit à la condition de simple particulier. Hugues, usurpateur du royaume d'Arles, au préjudice du fils de Boson, Charles Constantin, trop jeune encore pour faire valoir les droits de sa naissance, fut appellé de même en Italie par les ennemis de Rodolphe II, successeur de Bérenger ; mais après une assez longue suite de succès et de revers, les Italiens lassés de sa con-

duite, ou de sa mauvaise fortune, prirent enfin le parti de l'abandonner. Hugues se voyant hors d'état de continuer la guerre, fit des propositions de paix à Rodolphe, et lui céda quelques villes par un traité d'échange, et même ce qu'il possédait en Provence. Un seigneur de la famille des Boson fit en vain quelques tentatives pour recouvrer ce qu'il prétendait n'avoir pu être aliéné de cette manière à son désavantage; Conrad Ier. qui en était possesseur, l'exila dans l'abbaye de St. Eusèbe (1), où l'on croit avoir découvert son cachet, marqué d'un bélier couronné, surmonté d'une fleur de lys, et pour légende les paroles suivantes en lettres gothiques:

S. P. BOTSONI M. S. E.

c'est-à-dire, *Sigillum principis Botsoni, monachi sancti Eusebii.*

Hugues en cédant à Rodolphe ses états de Provence, s'était reservé sa vie durant la jouissance du comté d'Arles : en toute justice ce domaine était la propriété des descendans de Boson Ier., dont une possession assez longtems continuée, et le consentement général des peuples, avaient suffisamment légitimé le pouvoir. Il est probable que l'humeur paisible de Charles Constantin l'empêcha de faire valoir des prétentions fondées sur le droit qu'il avait à la succession de son père; à son défaut Boson,

(1) Je rapporte ceci d'après Mr. de St. Quentin; l'histoire de Provence n'en fait aucune mention.

fils de Richard, duc de Bourgogne, époux de l'une des sœurs de Constantin, se fit déclarer comte de ce que nous appellons aujourd'hui la basse Provence, et parvint à s'y maintenir en cette qualité d'une manière presque indépendante. Son exemple fut bientôt suivi par les gouverneurs de cette autre partie de la même province, depuis connue sous le nom de Comté de Forcalquier ; de manière que s'étant également soustraits à toute soumission, à la reserve d'un simple hommage, les uns et les autres ne laissèrent bientôt aux successeurs de Conrad qu'une ombre de puissance, et pour toute marque de souveraineté, la seule mention de leurs noms dans les actes publics.

Ce nouvel ordre de choses, dont on ne connaît pas tous les détails, ne put s'établir avec une égale facilité dans toutes les communes de Provence. L'autorité des empereurs fut encore seule respectée dans plusieurs villes avec d'autant moins d'opposition, que celles qui refusèrent de se mettre sous la domination des comtes, ne furent nullement contraintes à cet égard, et conservèrent la jouissance de leurs franchises ; c'est-là l'origine des libertés de quelques unes appellées villes impériales, parce qu'elles relevèrent immédiatement de l'empire jusques à Raymond Bérenger. Apt fut du nombre de ces dernières, et ne reconnut que tard les comtes de Provence, ainsi que la plûpart des bourgs et autres

lieux qui dans la suite formèrent son baillage.

Nous avons une preuve de cette division de la Provence entre les comtes et les empereurs, en ce que vers l'année 918, les villes qui restèrent fidèles à Conrad, l'invitèrent à leur prêter secours contre les Sarrasins qui les menaçaient d'une invasion prochaine. Nous savons aussi que ce prince ayant séjourné quelque temps chez nous, à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Provence, céda la propriété d'une maison qui lui était échue par droit de main-morte à Amalbert, l'un des habitans les plus distingués de la ville qui lui avait prêté son logement. Rodolphe III eut dans Apt une égale autorité, non seulement de bienséance, et limitée à la seule mention de son nom dans les affaires publiques, mais fondée sur des droits réels et effectifs, ainsi que nous l'apprenons des monumens écrits qui datent de son règne.

L'indolence de Rodolphe et l'absence de Conrad le Salique favorisaient l'ambition des comtes de Provence, et leur facilitèrent les moyens de s'établir sur les ruines de la royauté ; aussi les empereurs furent bientôt presque méconnus de la plûpart des villes qui leur étaient auparavant les plus affectionnées. Les exploits guerriers et les vertus religieuses de Guillaume Ier. avaient préparé cette révolution, en lui méritant la bienveillance des peuples qu'il protégeait contre les Sarrasins, et la reconnaissance

des ecclésiastiques dont il enrichissait les églises. Il parait même qu'en 991 ce prince avait quelque pouvoir chez nous, puisque l'acte de fondation des douze chanoines dont l'évêque Theûdéric composa son chapître la même année, porte que c'est de l'avis et du consentement de Guillaume, prince de toute la Provence, *cum concilio et voluntate Guillelmi totius Provinciæ principis.* Cependant le même acte ne laisse pas de faire mention du règne de Conrad, *regnante Conrado rege*, et il ne parait nullement que depuis Guillaume ait fait dans la ville aucun acte de souveraineté; au contraire les années suivantes on y date du règne de Rodolphe III, sans parler aucunement de Guillaume, ni de ses successeurs, ni de Rotbold son frère, comte de Forcalquier. Il est donc vraisemblable que les évêques d'Apt, et les seigneurs qui y résidaient, ne reconnurent d'autres suzérains que les empereurs, tant que la Provence fut divisée en deux comtés, c'est-à-dire, jusques dans le treizième siècle; ainsi Raymond d'Agoult ne s'adressa pas aux comtes de Forcalquier, mais à l'empereur Frédéric, pour obtenir l'inféodation de la vallée de Sault, dont ce prince lui donna l'investitûre, et Bertrand Rambaud de Simiane se contenta de prendre le consentement de ce prince, sans faire mention d'aucun autre, pour rendre valable la donation qu'il fit en 1188 de la terre de Bolinette à l'abbaye de Valsainte.

Il n'est pas inutile d'observer que le dixième siècle fut un temps d'anarchie, pendant lequel chaque ville de Provence se donnait, en se réservant des conditions qui ne gênaient point sa liberté, à l'exemple des comtes qui reconnaissaient les empereurs par telles soumissions qui leur paraissaient convenables.

Il a été fait mention précédemment d'un quartier de la ville que les évêques possédaient à titre de seigneurie. Il est maintenant nécessaire de savoir que cette portion commençait au couvent des Maries et finissait à la porte de St. Martin, en montant par la place du Sextier, celle de Ste. Croix, la petite rue qui lui sert d'avenue du côté du levant, et celle qui est mitoyenne entre les Carmes et l'Hôpital (1); ce qui renferme toute la partie inférieure de la ville qui regarde le couchant, c'est-à-dire, à peu-près la moitié de son étendue. Les chefs de la police avaient sur le reste des prérogatives con-

(1) Voici de quelle manière ces limites sont marquées dans une bulle de confirmation que l'évêque Guirand obtint en 1193 de Henri roi des Romains, après qu'Imbert de Simiane son père se fut démis en sa faveur de la juridiction qu'il avait sur cette portion de la ville. « A puteo Sextarii inferius, et tendit » rectâ viâ versùs domum Guillelmi Fabri, et tangit portam » Emerici usquè ad muros civitatis, et aliâ parte rectâ viâ » versùs domum Laugerii Boti, et tangit muros civitatis, et » vallatum sicut infeudati ejusdem civitatis prædictæ ecclesiæ » recognoscunt. » C'est à peu-près en substance ce qui est exprimé dans le texte ci-dessus d'une manière plus claire, eu égard à la nouvelle situation des choses. La maison de Laugier Bot, dont il est parlé dans le texte latin, est actuellement l'Hôpital, auparavant l'abbaye de Ste. Cathérine.

sidérables, qui s'étendaient également sur le bref épiscopal, du moins quant à la police.

La ville était donc alors partagée en deux juridictions : celle des évêques et celle des Simiane, ayant leurs officiers, qui rendaient la justice en leur nom. Les évêques cédèrent à cette famille les droits qu'ils avaient sur la Bouquerie, et s'en reservèrent l'hommage comme seigneurs suzérains. On croit que Humbert, issu de Bertillon, frère de Hugues, roi d'Italie, fut le premier que nos évêques gratifièrent de cette faveur. Mr. de St. Quentin le regarde comme l'auteur de la maison de Simiane, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Provence, dont la branche aînée a subsisté, et s'est perpétuée chez nous durant près de six siècles.

Humbert était comte d'Apt en 1006, ayant succédé aux frères Robert et Varacon revêtus de la même dignité en 985. Sa signature qui parait dans plus d'une charte du 11e. siècle, avant celles du comte de Toulouse, du fils aîné du comte de Provence et du vicomte de Marseille, prouve sa haute naissance, et la considération dont il jouissait parmi les seigneurs de son temps. Ses deux fils, Humbert et Guillaume, surnommé d'Agoult, d'un château du même nom qui lui était échu en partage, héritèrent par égale portion de la seigneurie d'Apt, et sont nommés par les évêques Princes de la cité conjointement avec leur père. Rostain d'Agoult, petit-fils de Humbert, aussi comte

d'Apt en 1053, étant devenu le père d'une postérité nombreuse (1), ses descendans se divisèrent en plusieurs familles, et acquirent la plus grande partie des terres qui formaient notre ancien baillage (2), ainsi que la plûpart des châteaux qui servaient à leur défense. Raymond le Loup, le troisième de ses fils, ainsi nommé de la figure d'un loup qu'il avait fait mettre dans son écu, profitant de l'absence des empereurs, étendit son domaine encore plus-loin, et s'établit en souverain dans les montagnes de Sault. Après lui ses enfans demandèrent l'inféodation de cette baronie, et l'obtinrent facilement des empereurs, qui n'étaient pas avares de ces sortes de faveurs, depuis que les comtes s'étaient établis en Provence. Ainsi commencèrent les premiers barons de Sault, dont la suite s'est perpétuée jusques vers le 15ème. siècle.

La branche de cette famille, qui eut en partage

(1) Domini de Simianâ ab antiquò fuerunt potentes barones, et de majoribus et de potentioribus baronibus comitatuum Forcalquerii et Provinciæ. *Tiré des Archives de l'Eveché.*

(2) Rostain eut six enfans, qui furent les chefs des différentes branches de cette famille ; nous n'entrons pas dans tous ces détails de généalogie, qui nous meneraient trop-loin ; on peut les voir dans le nobiliaire d'Apt de M. de St. Quentin. Il paraît que les Simiane étaient seigneurs de toute la ville, sous la directe épiscopale, du moins pour les quartiers de la Bouquerie et de St. Martin, et même pour le Medianum, d'après un titre cité par M. de Remervilie dans son histoire ecclésiastique. On appellait *breve dominorum de Viens* le bref de St. Martin, par la raison qu'il appartenait à l'une des branches de cette maison, qui possédait la terre de Viens. Imbert de Viens avait réuni ce quartier à la manse épiscopale, en faveur de son fils Guirand évêque d'Apt.

la terre de Simiane, et dont les descendans conservèrent le titre pour se distinguer des barons de Sault, doit ses commencemens à Rajambaud, frère aîné de Raymond le Loup ; celui-ci fesait particulièrement sa résidence à Apt, dont il possédait la seigneurie, que ses héritiers se transmirent de père en fils. Le château de Saignon, celui de la Crugière, le fort de Clermont et plusieurs autres terres fesaient partie de la même succession, et furent leur propriété, les unes sous la directe des évêques, et les autres sous l'hommage des empereurs, ou des comtes de Provence.

Il parait que l'évêque Theüdéric, proche parent de Humbert Ier. fit entrer le domaine utile de ces différens fiefs dans la famille de ce comte. On regardait alors comme permises ces sortes de concessions, par un effet de l'ignorance qui régnait pendant le dixième siècle. Guillaume et Rostain d'Agoult les ayant reçues par droit de succession, refusèrent à St. Étienne, qui de leur temps occupait le siège épiscopal, l'hommage qui lui était dû comme à leur suzérain. Il est vrai que Rostain ayant eu regret de sa faute vers la fin de ses jours, restitua la plûpart de ces biens à l'église dans la personne de son fils Laugier ; mais ce prélat ne fut pas plutôt le maître d'en disposer après la mort de son père, qu'il les fit passer de nouveau sans aucune reserve entre les mains de ses neveux, ce qui fut dans la suite une source de querelles et de procès entre les évêques et la maison de Simiane.

Trois branches de cette ancienne famille ont fleuri dans nos murs : l'aînée, c'est-à-dire, celle des barons de Gordes et de Caseneuve (1), issue de Rostain d'Agoult ; celle qu'on appellait de St. Martin, dont la demeure occupait l'emplacement où fut bâti le couvent des Carmes ; et celle de Simiane La Coste, issue de Bérenger de Simiane, fils de Guirand et de Marie de Venes, parente et contemporaine de Ste. Delphine.

La première branche qui a produit la maison de Pianèse et celle de Monchat alliée à celle de Tournon par une fille qui en restait seule, s'est perpétuée dans la ville jusqu'à Bertrand Rambaud de Simiane, lieutenant des armées du roi pendant les guerres de la ligue, qui reçut dans la cathédrale les honneurs de la sépulture.

La seconde s'est terminée à trois filles, Reybaude dame de Rustrel et d'une partie de St. Martin, Rose dame de Viens, et Mabile dame de Saignon et de l'autre partie de St. Martin. Ces trois sœurs, dont la dernière est morte en odeur de sainteté, vendirent au roi Robert les droits seigneuriaux qu'elles avaient sur Apt, les deux premières en 1313, et Mabile en 1319.

---

(1) Les barons de Caseneuve eurent en premier lieu leur maison bâtie en forme de tour au quattier de la Bouquerie ; dans la suite ils en habitèrent une autre qu'on nommait la Citadelle, sur la rue qui est au-dessus de la place St. Pierre, qu'on appellait anciennement place Simiane.

François

François de Simiane, Sgr. de La Coste, fut le dernier mâle de la 3ème. branche ; il ne laissa qu'une fille, Isabelle de Simiane, dame de Château-neuf, mariée à Dominique Balbi de Berton, marquis de Crillon et maréchal de camp des armées du roi.

La succession des barons de Caseneuve à la seigneurie d'Apt, finit par l'aliénation que Jacques Rambaud de Simiane fit de cette partie de ses domaines ; ses officiers, dit Mr. de Remerville, n'eurent plus entrée dans la maison-commune, ni droit de séance dans les assemblées publiques, par une délibération qui date de 1433.

Il se présente ici deux choses à concilier : un hommage rendu aux évêques en 1449 par le même Jacques Rambaud pour le bref de la Bouquerie, et la vente des droits seigneuriaux des évêques sur le même quartier, faite à la reine Jeanne en 1354.

Le frontispice de l'église des Cordeliers a conservé, jusqu'à ces derniers temps, les armes de la maison de Simiane, sur deux écussons placés à côté d'une statue de la Vierge, dont l'un portait la figure d'un bélier, et l'autre une fleur de lis, avec un château en écartelure. Cette famille avait dans le chœur de la même église un tombeau bâti sur quatre colonnes, chargées d'autres armoiries à trois tours fleurdelisées, et de celles des vicomtes de Marseille, et des comtes de Barcelone ses alliés. Marie de Vènes fit reparer ce mausolée pour Mar-

guerite de Cabris sa mère, qui par son testament daté de 1390, voulut y être inhumée.

La branche de Caseneuve avait également sa sépulture dans la cathédrale, à côté d'une chapelle adossée au pilier qui regarde la chaire, fondée par Guirand, seigneur de Caseneuve et d'une partie d'Apt. Cette chapelle n'existe plus; elle fut supprimée dans le siècle dernier pour le dégagement de la nef.

Le plus ancien tombeau des Simiane est l'un de ceux qui sont pratiqués dans les murailles de l'église paroissiale, sur la rue de la grande horloge; on le reconnait à la fleur de lis qui le distingue des autres.

La ville ayant été rebâtie pour la dernière fois, plusieurs familles vinrent y fixer leur demeure, et contribuèrent de leurs moyens à son entier retablissement. Les titres de ce temps nous apprennent qu'en 906 elle était entourée de hautes murailles, *arduis mœnibus, et murorum ambitu*, que son terroir était déjà complanté de vignes et d'oliviers, et qu'on y voyait un assez grand nombre de maisons de campagne appellées *villæ* ou *castella*; je fais grace au lecteur de leurs noms gothiques et barbares. La plûpart de ces maisons étaient situées dans les terres du Villars, d'où ce village à pris sa dénomination.

La population de notre ville était donc alors assez considérable, et ne le cédait peut-être guère à celle d'aujourd'hui, puisque les champs même étaient pourvus d'habitans. Il parait aussi qu'elle ne man-

quait pas de propriétaires nombreux, et assez riches pour un temps où les dépenses étaient toujours réglées par une sage économie. Quoiqu'il nous reste peu de connaissance des principales familles qui l'habitaient vers la fin du dixième siècle, ce que nous allons dire à ce sujet, nous donnera une idée suffisante de ce qu'elle était peu de temps après qu'elle fut reparée.

Outre les maisons d'Agoult et de Simiane, on y comptait celle d'Eldebert, issu des princes de Caillan; les frères Robert et Varacon, nommés parmi les comtes d'Apt, n'y tenaient pas un rang inférieur. On prétend que c'est d'eux que sont descendus les Castelane, par Arbaud ayeul de Boniface de Castelane, dont le sceau marqué d'une fleur de lis, fut découvert à Saignon dans les ruines d'un ancien édifice.

Les premiers ancêtres de la famille des Bot y vivaient aussi dans le même siècle. Ils se qualifiaient seigneurs de Rocsalière, d'Auribeau et d'une partie de Saignon, et possédaient en arrière-fief le château de Mugol, situé entre ceux de Saignon et de la Crugière, et qu'on nommait pour cette raison le Château mitoyen, *Castrum medianum*. Nous devons à leur piété la nef latérale de l'Église cathédrale qui regarde le nord, où l'on voit encore la croix trefflée de leurs armes, avec celles des Isoard leurs alliés, au-dessus de la chapelle qui appartenait autrefois aux d'Albertas. Les mêmes armes étaient autre-

ment représentées sur les bustes en vermeil de St. Auspice et de St. Castor, que les évêques de cette famille avaient fait faire à leurs dépens ; c'était trois tours pavillonnées, celle du milieu surmontant les deux autres, ouvertes d'une porte et de deux fenêtres gothiques. Cette maison, éteinte vers la fin du 16e. siècle dans la personne d'Alexandre Bot, qui ne laissa qu'une fille, a donné 4 évêques à notre église.

Apt comptait encore parmi ses habitans les Rajambaud, comtes de Vence, d'où tiraient leur origine les maisons d'Agoult, de Simiane et de Pontevés, ce que M. de Remerville a reconnu par les recherches qu'il en a faites. Il prouve en effet que ces trois branches sont venues d'Engelbert, fils de Bertillon, frère de Hugues, roi de Provence, par deux enfans de ce premier, Isnard et Arbaud. Les Grimaldy fesaient également partie de la noblesse d'Apt pendant le 11ème. siècle, on en donne pour preuve les armoiries de cette famille, gravées sur la voûte de l'ancienne sacristie de la cathédrale, et le nom de Grimaldus qu'on lit dans les chartes écrites sous l'épiscopat d'Alphand. Les Isoard alliés des Bot, et les Autran qui se firent remarquer dans les guerres de la première croisade, fleurissaient vers le même temps.

Les seigneurs de Reillane, de Montjustin et de Vachères avaient de même leurs habitations dans la ville. Les Arthaud, descendus des comtes de Forcal-

quier, les Bayle qualifiés barons et gentilhommes des mêmes comtes, n'y paraissaient pas avec moins de distinction. Guillaume Bayle souscrivit en 1256 à la donation du Château de Manosque, faite par Bertrand comte de Forcalquier aux Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem.

La maison de Cadenet, éteinte depuis quelque temps, possédait dans le terroir un domaine considérable, sous la directe des évêques; ses armes étaient d'azur, à trois chaînes d'or, mises en bandes ou cadenats.

Les Duranti, les St. Saturnin et les Vénasque composaient autant de familles, qui ne le cédaient en rien à plusieurs de celles dont il vient d'être fait mention. On voit la signature des premiers au bas d'une donation faite l'an 1103 à l'église de St. Castor par l'évêque Laugier d'Agoult. Bernard Duranti vivait en 1285; sa veuve fut inhumée dans le cloître des frères mineurs. Un Olivier Duranti, sorti de la même famille, était premier syndic de la ville aux années 1392 et 1422.

L'écu de Vénasque était le même que celui des comtes de Forcalquier, issus des comtes de Toulouse par Guillaume Taille-fer; Jacques et Bertrand de Vénasque reçurent dans Apt les honneurs de la sépulture; enfin Siffrete de Vénasque fut la dernière de cette famille, et en porta les biens et les armes dans celle de Thésan en 1485.

Le titre de Chevalier (1) était alors la qualification la plus honorable dont la noblesse pouvait être revêtue. Le cartulaire de notre église nous a transmis les noms de plus de 30 citoyens d'Apt décorés de ce titre, et tous contemporains sous Laugier, qui occupait le siège épiscopal au commencement du onzième siècle. Les suivans m'ont paru les plus remarquables : Rostan de la Tour, Guillaume Malacausa, Pons Busot, dont une rue de la ville a conservé le nom, Gilbert, Porcello, Guillaume de Rubians, Rostan de Montsalier, Bertrand de Saignon, Raymond Durand, Guy de l'Autoréa, etc.

Le peu que je viens de rapporter est néanmoins tout ce que j'ai pu recueillir dans les mémoires de ce temps d'ignorance, que les historiens nomment siècle de fer ; il suffira pour faire juger que notre ville était assez importante pendant les dixième et onzième siècles.

---

(1) Il y avait de deux sortes de ces Chevaliers : on appellait les uns *milites militares*, et les autres *milites togati*, c'est-à-dire, chevaliers d'épée et chevaliers de robe ou de lecture ; ces derniers étaient des personnes d'un mérite et d'un savoir distingués.

CHAPITRE SECOND.

Apt sous le gouvernement des Consuls ; prérogatives de cette dignité ; différends entre les Evêques et les Seigneurs de Simiane ; accords qui déterminent les droits du consulat et ceux de cette maison ; la ville commence à perdre quelques unes de ses franchises ; elle est ruinée en partie par le roi d'Arragon.

TANDIS que les maisons de Champagne et de Poitiers disputaient à Conrad le Salique la succession de Rodolphe, la plûpart des villes qui s'étaient maintenues sous l'obéissance des empereurs, acquirent une plus grande liberté, et s'étant données une sorte de gouvernement qui semblait tendre à la démocratie, élurent des magistrats qui prirent le nom de Consuls, et leur conférent, avec le soin de faire exécuter les réglemens de police, d'autres pouvoirs bien plus étendus que ceux de simples officiers municipaux. Dès-lors les notaires commencèrent à dater les contrats publics de la manière suivante : *Domino regnante, Regem expectando ; regnante Christo Domino ; regnante Domino Jesu in sæcula.* Les ecclésiastiques dataient chez nous du pontificat des évêques les contrats qu'ils recevaient alors, et s'exprimaient ainsi : *Actum est hoc tempore Alphantis præsulis ; Leodegario regente Ecclesiam*

1033.

Aptensem. Cette liberté continua dans la ville avec plus ou moins d'extension jusques vers le milieu du
1076. 13e. siècle, c'est-à-dire, jusques à Charles d'Anjou.

Cependant les princes de Souabe ayant pris possession de l'empire, après que les longues querelles des prétendans au royaume de Provence eurent été terminées par la mort de Lothaire, Guillaume de Astra, alors évêque d'Apt, et les barons de Simiane prirent l'investiture de l'empereur Frédéric Barberousse des différens quartiers de la ville soumis à leur juridiction; ce qui prouve que l'autorité de ce prince y était alors généralement reconnue. Au reste c'était-là de simples formalités que les seigneurs étaient bien aise de remplir, ne fut-ce que pour acquérir des titres, qui ne gênaient ni la liberté des particuliers, ni les fonctions de leurs magistrats, qui, par le fait, étaient moins sous la dépendance, que sous la protection des empereurs.

On place l'établissement de nos Consuls à-peu-près au milieu du onzième siècle, époque à laquelle les villes de Provence qui voulurent se conserver libres, refuserent la domination des comtes. Ils étaient au nombre de quatre, élus à la pluralité des suffrages, et choisis parmi la noblesse et la bourgeoisie, afin que les différentes classes des habitans fussent également représentées. Un chaperon sommé d'un bourrelet, d'où pendait une longue queue flottante sur les épaules, était la marque de

cette dignité. On appellait droit de consulat une sorte de juridiction que ces magistrats avaient sur tous les quartiers de la ville, et même sur la campagne, indépendante de l'autorité seigneuriale; dans la suite les evêques s'en attribuèrent le haut domaine; mais cette prétention était tout au plus fondée sur quelque soumission de pure cérémonie que ces prélats dûrent à la piété de leur siècle.

Il existe un détail curieux des fonctions et des prérogatives de nos anciens consuls, dans une transaction passée l'an 1252 entr'eux et les seigneurs de Simiane, touchant les droits respectifs des parties. En suivant l'ordre des dates et du temps, nous mettrons sur un même point de vue tout ce qui concerne cette matière.

L'hommage que les successeurs de Humbert Ier. devaient aux évêques d'Apt pour les droits seigneuriaux, dont ils jouissaient sous la directe de leur église, fut plus d'une fois une source de querelles entre ceux qui l'exigeaient et ceux qui voulaient s'en affranchir. Les descendans de Rostain d'Agoult, qui le premier osa le refuser à St. Étienne, ne furent pas moins les imitateurs de son exemple, que les héritiers de ses possessions. J'ai passé sous silence quelques disputes qui depuis s'élevèrent pour le même sujet entre les evêques et les Simiane. Celle dont il s'agit mérite d'autant plus d'être connue, qu'ayant été poussée assez-loin de part

et d'autre, elle fut suivie de voies de fait qui la rendirent sérieuse, et donna lieu probablement à la transaction de 1252 indiquée ci-dessus.

Bertrand Rambaud de Simiane ayant voulu se rendre possesseur indépendant des biens de l'église d'Apt, l'évêque Geoffroi s'empara du château de Saignon qui faisait partie des mêmes biens, et
1242. s'en declara seul légitime seigneur. Cette conduite vigoureuse attira des représailles : Bertrand s'étant mis à la tête de ses vassaux, assiégea la place, et l'ayant reprise, en détruisit les fortifications, ainsi que les maisons qui étaient autour, força les habitans à lui prêter serment de fidelité, et commit sur les propriétés du domaine ecclésiastique d'autres excès également condamnables.

Outré de ces violences, l'évêque usa de tous ses pouvoirs contre le rebelle, et le frappa d'excommunication, de même que Rose de Marseille sa mère, dont il n'avait pas moins à se plaindre. La mort l'empêcha de poursuivre cette affaire. Raymond Centulio n'ayant vêcu qu'une année, depuis sa nomination à l'épiscopat, Geoffroi de Dalmas qui lui succéda, prit en main la cause de son église, et fit condamner Rambaud de Simiane à reparer les dommages qu'elle avait soufferts de ses emportemens.

La sentence portait que noble Bertrand Rambaud de Simiane rendrait le château de Saignon à qui il appartenait de droit, qu'il en rebâtirait, ou

qu'il en ferait rebâtir les fortifications, et les maisons démolies par ses ordres, et qu'il déliérait les habitans du serment qu'il en avait exigé par contrainte.
Le coupable s'étant soumis à toutes ces reparations, 1246.
reconnut qu'il devait l'hommage à l'évêque comme à son suzérain, et promit de lui payer les censes accoutumées, sous la caution de vingt gentilhommes qui se rendirent garants de sa parole ; à ces conditions Geoffroi lui donna l'absolution des censures qu'il avait encourues, et le retablit dans la communion des fidèles, en présence du peuple assemblé dans l'église cathédrale pour la bénédiction des rameaux.

Le lendemain Rambaud de Simiane reçut de nouveau l'investitûre des fiefs dépendans de l'église d'Apt, et jura sur les Sts. Évangiles, d'être fidèle aux engagemens qu'il avait pris, ce qui fut rédigé en acte public dans la salle du palais épiscopal, en présence de 26 témoins ecclésiastiques, docteurs ou chevaliers, et sous la garantie de deux seigneurs de la maison de Sabran.

Il parait qu'à raison de leur dignité, les consuls avaient pris quelque part à cette affaire. La paix
ayant été conclue une seconde fois entre l'évêque et 1252.
les Simiane, après quelques nouveaux démêlés qu'ils eurent ensemble, et ceux-ci voulant prévenir toute espèce de contestations qui dans la suite pourraient avoir lieu au sujet des droits qu'ils partageaient avec les Consuls, leur demandèrent un acte public, en

forme de réglement, dans lequel ceux des deux parties fussent clairement détaillés et reconnus. Bertrand Rambaud, Guirand et Reybaud de Simiane, assistés de Pierre Algruphy leur curateur, passèrent d'abord un compromis avec les Consuls, pour s'obliger réciproquement à remettre la décision de leurs différends au jugement de six arbitres communs, dont voici les noms et les qualités : Ripert d'Apt, archidiacre de l'église cathédrale, Raymond Artaud sacristain, Bertrand Bot, Guillaume de Lérida, Thibaud Bot et Raymond Centulio, tous chevaliers ou docteurs. Ensuite on nomma 32 témoins ou sacramentaires, 16 pour les Simiane, et 16 pour les Consuls, qui reçurent les gages des contractans, et s'engagèrent sous la foi du serment à faire exécuter le jugement que les arbitres devaient prononcer. Le compromis fut dressé dans l'église de St. Castor, en présence de Raymond Autric, Thibaud Isoard, Raymond Pierre, Guillaume Visian, Raymond Solery, Michel Roque, et autres nobles et prud'hommes, qui l'approuvèrent et y attachèrent leurs sceaux, après que la lecture en eut été faite aux parties qui étaient présentes.

Les arbitres ayant ouï les raisons alléguées de part et d'autre, déclarèrent que les Consuls, au nom de leur consulat, avaient le droit d'exercer les fonctions de la haute police dans les différens quartiers de la ville, de recevoir le serment de

fidélité des citoyens et des nouveaux domiciliés, et de les y contraindre par force, en cas de refus; d'accorder le droit de bourgeoisie, et d'établir un juge et un greffier pour les matières de leur compétence. Ils reconnurent qu'il appartenait à ces magistrats d'élire les conseillers dans les assemblées générales et particulières, de pourvoir à la sûreté de la ville, d'en faire réparer ou abattre les murailles suivant l'exigence des cas, d'en garder les clefs, et de mettre des sentinelles aux écoutes, tant au dehors qu'au dedans de la ville, et d'aviser à la punition des rebelles qui s'y opposeraient; de faire lever les chaînes et de barricader les rues en cas d'émeute populaire; de plus, les mêmes arbitres leur attribuent le droit de régler les séparations des héritages, d'appaiser les débats qui s'éleveraient entre les citoyens, de faire abattre les édifices qui gêneraient la liberté publique, de punir les incendiaires, les récéleurs et les ravageurs des campagnes, de limiter l'emplacement des foires, etc. (1).

D'après cette déclaration nos Consuls étaient chargés de tous les détails concernant la police de la ville et de la campagne, comme l'inspection

---

(1) Le lieu de la foire est désigné de la manière suivante dans le même acte : depuis la maison des Lepreux [c'est St. Lazare], jusques à l'aire des Thoulousains contre le chemin de Bonnieux, et les trois chaines près la ferrage de Guillaume Visian fils de Pierre; et depuis le jardin de Bertrand Bot, et le moulin de Pierre Raimondy, jusqu'au moulin de la *Coilene*; c'est-à-dire, depuis les Baumes jusques au marché des cochons.

des poids et mesures, les réglemens pour la chasse, et plusieurs autres dont l'énumération nous menerait trop-loin, avec pouvoir de contraindre les délinquans par peines afflictives.

Voici de quelle manière les droits de la maison de Simiane sont détaillés et confirmés dans le même acte.

On y reconnait que Bertrand Rambaud, Guirand et Reybaud frères, fils de Guidet de Simiane, ainsi que leurs successeurs, ont dans la cité, *in civitate*, le droit que les jurisconsultes appellent *mærum imperium*, ou autrement *jus gladii*, le droit du glaive ou du couteau, c'est-à-dire, le pouvoir de faire emprisonner et de punir les voleurs et les assassins, celui d'établir un ou plusieurs juges, de créer un notaire, de recevoir par leurs officiers l'insinuation des testamens et des donations, de nommer les tuteurs et les curateurs, et d'assembler les parlemens ou conseils au lieu public et accoutumé.

Il conste par la même transaction, que les Simiane ont le droit de faire battre monnaie, et de la mettre en circulation dans la ville, *et cursum ejusdem*, et même d'après Columbi, le pouvoir de connaitre du crime de fausse monnaie. De plus les arbitres leur attribuent le droit d'alberge, c'est-à-dire, le logement gratuit dans les hôtelléries publiques pour eux et leurs chevaux, ainsi que le privilège de lever cavalcade au temps de guerre, moyenant qu'ils défrayent les cavaliers, mais non

les gens de pied, qui seront tenus de les servir à leurs dépens, sans pourtant que ce droit puisse jamais être commué en argent ; il est encore stipulé que les bourgeois serviront à cheval comme les nobles, et aux frais des seigneurs. Ces différentes attributions leur sont adjugées, sauf les droits du consulat. Il ne leur est pas permis de donner azile aux personnes dont les Consuls ou même les simples particuliers auraient à se plaindre, et si les coupables sont en leur pouvoir, ils doivent les leur représenter ; enfin il fut réglé que les Consuls ne pourraient être poursuivis en justice durant leur consulat, à moins qu'ils n'y consentissent en donnant la démission de leur charge. D'après cette convention les Simiane ne pouvaient exiger ni lods, ni trezain, tant à la ville qu'à la campagne.

On n'apperçoit ici aucun caractère de servitude, au contraire on y voit des citoyens libres qui luttent avec avantage contre l'autorité des seigneurs, et qui savent connaître et maintenir leurs droits.

Les pouvoirs et les attributions des deux parties, c'est-à-dire, des Consuls et des Simiane, sont clairement détaillés dans ce règlement ; en effet, il était nécessaire de fixer d'une manière bien précise les limites de cette double juridiction exercée dans une même ville, pour éviter les embarras qui pouvaient en résulter ; au reste je n'ai donné qu'un apperçu de la pièce qui renferme sur cette matière les dé-

tails les plus circonstanciés. Ce qui a lieu de surprendre, c'est qu'il n'y soit fait aucune mention des évêques ; mais ceci prouve que ces prélats n'avaient aucun droit réel sur le consulat ; et quant aux différens quartiers de la ville, dont ils possédaient la haute seigneurie, qu'à peu de chose près ils se contentaient du titre et de l'*hommage*. Néanmoins il conste par un acte daté de 1285, que les évêques avaient, pour les brefs de la Bouquerie, de St. Martin et du centre, une cour de justice, supérieure à celle des Simiane, en sorte que la partie condamnée par le juge de ceux-ci, pouvait en appeller à celui de l'évêque, dont la sentence était définitive et sans appel.

Les pouvoirs dont nos Consuls jouissaient pendant le 13ème. siècle, étaient dus à la politique des empereurs, qui préféraient rendre à elles-mêmes les villes qui s'étaient conservées libres, à les voir passer sous une domination étrangère. Il parait que les Simiane entretenaient chez nous cet esprit d'indépendance, dont ils retiraient les premiers avantages ; et toutefois leur autorité ne pesait pas trop sur le peuple, vu que balancée par celle des évêques et des consuls, elle devait se contenir dans de justes bornes, et ne pas dégénérer en tyrannie.

Les attributions de notre consulat, telles que nous les avons détaillés ci-dessus, avaient été confirmées en

en 1239, par l'empereur Frédéric II, avec cette clause remarquable, que tous les droits et privilèges attachés à cette magistrature, relèvent immédiatement de l'empire (1); et Bertrand Benoît, dans un titre daté de la même année, se qualifie notaire impérial, et rapporte les noms des quatre consuls qui étaient alors en fonction.

Cet état de liberté ne pouvait guère se maintenir sans altération, depuis que la Provence était divisée entre deux concurrens qui s'en disputaient le domaine; dès l'an 1125 les seigneurs des Baux avaient déjà pris quelque autorité sur la ville, qui fut obligée de traiter avec eux. Après les comtes de Forcalquier, cette maison ne le cédait à aucune autre en noblesse et en crédit, et surtout en ambition. Raymond des Baux avait épousé la plus jeune des filles de Gilibert comte de Provence; peu satisfait de la part que sa femme avait eue à la succession de son père, et n'ayant pu faire accepter à Raymond Bérenger, qui avait épousé l'aînée, la proposition d'un nouveau partage, il résolut de faire valoir ses prétentions par la voie des armes. Les deux maisons rivales avaient chacune des attenances considérables; à peine les hostilités commencèrent, que non seulement les villes, mais les familles même se divisèrent entre les deux partis. Guirand de Simiane et Pons Aycard, ori-

(1) Quod consulatus dignitatem à solo imperio, et à nobis habent, et ab eo tempore cujus non extat memoria.

ginaires d'Apt, se distinguèrent dans celui des Baux, et Hugues de Vachères, Guillaume de Simiane, et Bertrand d'Agoult s'attachèrent aux Bérenger. Les détails de cette guerre ne sont pas de notre sujet ; il nous importe tout au plus de savoir que notre ville se déclara pour les seigneurs des Baux, qui obtinrent des comtes de Provence le pouvoir d'établir des juges dans quelques villes ; Apt les reconnut du moins à cet égard, ce qui fut une atteinte à la pleine liberté dont jusqu'alors il avait conservé la jouissance.

Les fils de Raymond des Baux n'étant pas moins ambitieux que leur père, n'eurent rien tant à cœur que d'acquerir une indépendance absolue dans leurs terres ; ils y réussirent au point que bientôt les aînés de cette famille se qualifièrent seigneurs des Baux par la grace de Dieu, sans opposition de la part des comtes, qui crurent devoir acheter la paix de leurs états, par le sacrifice d'une partie de leur autorité.

La position d'Apt, situé sur les limites des deux Provence, exposait cette ville non seulement à se voir dépouiller de quelques unes de ses immunités, mais encore à se ressentir du fleau de la guerre, dans un pays presque toujours en proye aux dissentions des petits souverains qui le gouvernaient. En 1202 le comte de Forcalquier demanda aux Simiane l'hommage pour les terres qu'ils avaient toujours possedées en franc aleu, et sans reconnaitre d'autres

suzérains que les empereurs, ou les rois de Provence; le refus des Simiane aboutit d'abord à une guerre dont les succès furent assez incertains pour laisser la querelle indécise; cependant les deux parties s'accordèrent à remettre la décision de leur différend à trois gentilhommes du Comtat Venaissin, Guillaume des Baux, Guirand Enée et Guillaume Laugier de l'Isle. Le jugement ayant été rendu contre les Simiane, les Arbitres décidèrent que les comtes de Forcalquier seraient logés gratuitement dans la ville, avec 200 chevaux, toutes les fois qu'ils y passeraient, à moins que pour se racheter de cette obligation, on ne préférât de donner à chaque fois 50 sols guillelmins, espèce de monnaie que le comte Guillaume fesait battre dans ses états.

Cette décision ne fut pas moins funeste dans ses conséquences, que défavorable dans son principe. La guerre était alors déclarée entre Guillaume et Alphonse roi d'Arragon et comte de Provence; ce prince traitant la ville d'Apt comme ennemie, par la seule raison qu'elle s'était obligée pour le droit d'Albergue au comte de Forcalquier, la surprit au retour d'une expédition militaire, fit abattre une partie des remparts qui défendaient le quartier de la Bouquerie, et porta le ravage dans l'intérieur de la ville, dont la plûpart des maisons furent démolies ou endommagées, depuis la porte d'Avignon, jusques bien avant du côté de la cathédrale; ce

qui ne put être réparé dans la suite, sans beaucoup de dépenses.

CHAPITRE TROISIÈME.

Apt devient chef-lieu de Baillage ; ses habitans mettent leur Consulat sous le domaine des Évêques ; Charles d'Anjou comte de Provence ; la ville se soumet à lui ; les Syndics succèdent aux Consuls ; leurs fonctions ; quelques règlemens de police du 13ème. siècle ; inondation extroordinaire ; gentilhommes habitans ou originaires d'Apt.

APRÈS que les deux comtés de Provence eurent été réunis dans la personne de Raymond Bérenger, la plûpart des villes qui s'étaient maintenues jusqu'alors dans une sorte d'indépendance sous la protection des empereurs, embrassèrent le parti de la soumission, et se rangèrent sous l'obéissance des comtes. Bientôt la ville d'Apt prit la même détermination, et fut comprise dans le comté de Forcalquier, dont elle commença de faire partie en 1225. Quelques différens survenus la même année entre les Évêques et les Simiane, dont le comte Bérenger se reserva le jugement, et les immunités dont il gratifia la juiverie d'Apt, prouvent suffisamment qu'il était alors reconnu dans cette ville.

Sous le même prince, le Comté d'Apt fut changé en Baillage (1), et prit ce dernier titre des baillis ou juges qui depuis rendirent la justice dans la ville, et dans les bourgs et les villages qui formèrent son arrondissement.

Ces magistrats qu'on choisissait indifféremment parmi le gens de robe, ou parmi les gentilhommes d'épée, étaient à la nomination du prince ou du grand sénéchal, et ne pouvaient être en fonction que pendant une année. Ils avaient à leurs ordres un viguier, un sous-viguier et un geolier ou *clavaire*, chargé de la surveillance des prisons. Lorsqu'un noble occupait cette charge, et qu'il n'était pas instruit des lois et des usages du pays, il lui était permis de faire administrer la justice en son nom, par un substitut ou lieutenant de juge. Ce privilège était spécifié dans leurs lettres, ainsi qu'il conste par celle de Raymond d'Agoult, Baron de Sault, et chambellan du roi Réné, qui exerçait l'emploi de bailly dans notre ressort en 1445; mais parce que ces remplacemens entraînèrent souvent des abus et des négligences, la reine Iolande veuve de Louis II, sur les plaintes des habitans du baillage, fit un règlement portant défenses expresses de recevoir aucunes personnes aux charges de juge ou bailly de la ville, à moins

(1) Il parait que le Baillage d'Apt s'étendait du midi au nord, depuis la Durance jusques au comté de Sault, et du levant au couchant, depuis Viens jusqu'à Mérindol.

qu'elles ne fussent graduées en droit civil et canonique. Les baillis étaient dans l'usage de convoquer et de légitimer les assemblées générales ou particulières par eux-mêmes, ou par leurs lieutenans; lorsqu'il s'agissait de quelque affaire où la maison de Simiane était intéressée, l'officier qui la représentait, devait y être reçu de même que celui de l'Évêque, sans qu'ils eussent voix déliberative, n'y assistant que comme simples témoins, pour surveiller les intérêts de leurs maîtres, et nullement pour autoriser les délibérations.

Il fallait n'être ni habitant, ni originaire du pays où l'on devait exercer les fonctions de bailli; néanmoins on passait par-dessus l'usage ordinaire, quand le mérite du sujet sollicitait une exceptiou en sa faveur. Celui qui entrait en charge était reçu par son prédécesseur, qui lui remettait le bâton de justice, et le conduisait à la place d'honneur, en signe de prise de possession. Les seigneurs particuliers du baillage pouvaient rendre par eux-mêmes la justice à leurs vassaux, la coutume n'excluait pas même les femmes de cette fonction.

Le sceau du Bailli d'Apt représentait deux soldats armés de toutes pièces, avec cette légende au-tour: *Sigillum comitii Aptensis.* Sous les comtes de la première et de la seconde race d'Anjou, on en prit un autre, partie d'Anjou et d'Arragon, avec ces paroles: *Sigillum curiæ civitatis Aptensis.*

Raymond Bérenger ne toucha rien aux immuuités de la commune d'Apt ; bien plus nos magistrats continuèrent de jouir sous son règne du libre exercice de leurs fonctions, dans toute l'étendue de leurs anciens privilèges. Le titre par lequel l'empereur Frédéric II reconnait et confirme les prérogatives de cette dignité, date de l'année 1239, époque à laquelle le comte Bérenger régnait paisiblement sur toute la Provence ; et Bertrand Benoît qualifié notaire imperial, rapporte dans un acte daté de la même année (1), les noms des consuls qui étaient alors en place.

La même liberté continua sous Charles d'Aujou jusques en 1257. Ce prince était comte des deux Provence, depuis l'an 1246, par son mariage avec Béatrix, la plus jeune des quatre filles de Bérenger. On savait que son intention était de gouverner en souverain, et même on craignait dans Apt que son projet ne fut de rabaisser les communes, en les privant des immunités qu'elles avaient conservées sous son prédécesseur.

D'après ces considérations, il fut proposé dans une assemblée générale de reconnaître que les droits consulaires de la cité relevaient de l'Église, et fesaient partie de son domaine. En effet nos Évêques

(1) Hoc presens instrumentum scripsi, regnante Frederico secundo Romanorum imperatore semper Augusto, Jerusalem et Siciliæ rege, et habentibus consulibus in civitate Aptensi, videlicet, Raymundum Centulionem, et Salvage, et Petrum Guillemum de Cavellione, et Petrum Pelliperium.

jouissaient d'un titre apparent sur lequel on pouvait fonder cette reconnaissance ; en 1190 l'évêque Guirand de Simiane avait obtenu la qualification de prince (1) de l'empereur Frédéric I ; peut-être n'était-ce là qu'un titre d'honneur. Quoiqu'il en soit, Pierre Bayle, qui de ce temps occupait le siège épiscopal, ayant fait entendre aux principaux membres du conseil, que le seul moyen de conserver la jouissance de leurs anciens privilèges, c'était de les mettre sous la protection de son église, on résolut de tenter cette voie, et l'on prit des mesures propres à la faire réussir ; en conséquence le corps de ville fit une députation au prélat chargée d'effectuer ce qu'on avait projetté en sa faveur. Les envoyés furent Raymond Artaud, Raymond d'Apt, Bérenger de Lérida, chevaliers, Thibaud Bérenger, Guillaume de Lérida, docteurs, et Gauthier Pladrène, bourgeois. Ces députés ayant reconnu devant Pierre Bayle que le consulat de leur ville relevait de l'épiscopat, lui en firent l'hommage au nom de leurs concitoyens, par un acte daté de 1257. Cet acte fut ratifié la même année dans la grande salle de l'évêché, en présence de témoins, par les quatre Consuls dont voici les noms : Guillaume Bot, Guillaume Pierre, Visian Fabre et Raymond Julien.

Muni de ces titres l'Évêque se hâta de paraître

---

(1) Ce titre fut confirmé par l'empereur Charles IV en 1355 ; c'est d'après ces bulles que les évêques d'Apt se qualifiaient Princes, et signaient *Episcopus Aptensis et Princeps*.

à la cour de Charles d'Anjou, et rendit hommage à ce prince à la tête de son clergé, non comme seigneur d'une partie de la ville, mais comme l'ayant toute entière sous son domaine, par les droits consulaires dont il était revêtu.

Cependant les conditions sous lesquelles cet hommage fut accepté, firent juger qu'on avait pris de fausses mesures pour se soustraire à l'autorité de Charles, et que la démarche qu'on avait faite ne tendait à autre chose, qu'à donner deux maîtres à la ville, au lieu d'un. Le seul moyen de réparer cette méprise, c'était de faire pour le comte de Provence ce qu'on avait fait pour l'évêque; la commune ayant pris cette détermination, députa vers ce prince les quatre consuls, qui lui firent pleine cession de tous les droits et privilèges attachés à leur consulat, lui cédèrent le serment qu'ils étaient en usage de faire prêter aux citoyens en vertu de leur dignité, lui reconnurent le droit de cavalcade, et s'obligèrent au nom de la cité pour la redevance annuelle de 12 deniers par feu, excepté pour les nobles, les gens de loi et quelques familles privilégiées qui furent exemptes de cette imposition.

Charles d'Anjou et Béatrix son épouse, aux fins de traiter favorablement une ville qui se donnait librement et sans contrainte, s'engagèrent conjointement, et par manière de contre-échange, à la protéger et à la défendre au temps de guerre, à

ne charger les habitans d'aucune imposition que de leur consentement, excepté dans les cas impériaux, à ne gréver leurs biens-fonds d'aucune cense féodale, et à les maintenir dans la possession de leurs coutumes, statuts et anciens privilèges, dont l'origine remonte à un temps immémorial, *longis retroactis temporibus observatas.*

Le contenu de ces articles fut rédigé dans l'église de St. Remi, en présence de l'archevêque d'Aix, des évêques de Riez et de Nice, de Charles Sgr. des Baux, de Guillaume de Beaumont, Jacques Genselmi, Boniface de Galbert, Pierre Bermundi, et autres dont les signatures sont apposées aux lettres patentes qui en furent expédiées à la communauté.

Après avoir circonscrit les pouvoirs de nos consuls, Charles d'Anjou les réduisit à deux, et leur fit prendre le nom de Syndics, titre qu'ils ont conservé jusques 1525. Les citoyens assemblés dans la maison-commune, en fesaient l'élection en présence du bailli qui devait la revêtir de son approbation, afin qu'elle fut légitime. Quoique les pouvoirs de ces officiers fussent bien moins étendus que ceux des consuls, ils ne laissaient pas d'être d'une certaine importance, en ce qui regardait la police intérieure de la ville, dont la surveillance leur était confiée, en temps de paix comme en temps de guerre. Ils avaient un greffier, des auditeurs de compte et des commissaires ou maîtres de police, qui veillaient

sous leurs ordres à la sûreté publique ; c'était à eux qu'il appartenait d'imposer les denrées et les marchandises étrangères qui se débitaient dans la ville, pour l'entretien des fortifications, des ponts, des fontaines et des chemins ; aux temps de guerre il leur était permis de nommer un commandant (1) pour la milice bourgeoise, et même un gouverneur qu'ils pouvaient remplacer ou destituer à volonté, moyennant l'approbation du sénéchal de la province. Au reste il parait que l'emploi de nos Syndics se bornait à l'exercice des fonctions municipales, puisque les Baillis rendaient la justice au nom du prince, dans la ville et dans toute l'étendue de son ressort.

Il y a dans le fond peu de différence entre les règlemens de police qu'on observait alors, et ceux qui ont été en usage de notre temps : nous en rapporterons quelques uns de ceux qui sont tombés en dessuétude, et dont on fesait annuellement les annonces publiques sur la place du Sextier, par ordre du Bailli ou de son Clavaire ; ils suffiront pour nous donner une idée des mœurs et des coutumes du 13ème. siècle.

L'un de ces règlemens condamnait à une amende de 100 coronats tout blasphemateur du nom de Dieu, des Saints ou de la Vierge ; si le coupable

---

(1) La Cieutad d'Apt est en costuma d'éligir Capitani en tems de guerra, loqual a requesta del conselh si conferma per lo senescal ; al qual dich Capitani, li Cieutadans obesisson en totas causas spectans à son ufici. *Tiré du Livre rouge.*

n'avait pas de quoi payer l'amende, il devait subir huit heures de carcan sur la place du Postel, ayant une mitre de papier sur la tête, inscrite des paroles suivantes : VOICI UN BLASPHEMATEUR DU NOM DE DIEU. Les femmes qui fesaient profession de mauvaise vie, ne pouvaient paraître en public sans une marque extérieure qui les distinguait des autres. Les particuliers qui n'auraient pas voulu les souffrir dans leur voisinage, pouvaient les contraindre à changer de demeure, ou même à chercher des logemens hors la ville. L'usage de certaines armes était interdit sous peine de 25 coronats d'amende, et du double pour ceux qui les auraient portées pendant la nuit. Les jeux de hazard étaient sévèrement défendus, comme les cartes, les dés, etc. Un maître ne pouvait renvoyer ses domestiques avant la fin de l'année, sans sujet légitime.

Les perruques étaient prohibées comme un objet de luxe, et l'usage des masques comme une pratique immorale et scandaleuse. Les habitans devaient être retirés dans leur maison quelque temps après le coucher du soleil, à l'heure qu'on sonnait la retraite ; ils ne pouvaient en sortir la nuit sans quelque raison d'importance. Il y avait alors dans la ville deux boucheries, qu'on appellait le grand et le petit Masel, où la viande se débitait publiquement. Il était défendu aux bouchers de vendre aux chrétiens de la chair tuée pour les juifs, et

de la débiter ailleurs que dans la boucherie de ceux-ci. Il n'y a rien de particulier dans le restant de ces articles, c'est à peu-près ce que nous voyons pratiquer aujourd'hui.

En 1271 tous les chefs de famille ayant été convoqués au son de la cloche sur la place de l'église des Cordeliers, prêtèrent un nouveau serment de fidélité à Charles d'Anjou comte de Provence, en présence de son grand Sénéchal, Guillaume de Lagonesse; le serment fut prêté sur les Saints Évangiles, et souscrit par tous les membres de la noblesse et du clergé.

Vers la fin du 13ème. siècle, c'est-à-dire l'an 1294, à la suite de pluies longues et orageuses, la ville fut inondée par les eaux qui dépassèrent les bords de la rivière, et les deux ponts les plus voisins de ses avenues furent entraînés par la force du courant; c'étaient les mêmes que les Romains avaient fait construire. Le pont de St. Pierre était alors situé un peu au-dessus de celui qui existe maintenant, c'est-à-dire, entre l'église des Cordeliers et l'explanade attenante à la porte de Saignon. On voit encore quelques restes de l'autre, entre les deux maisons qui terminent le faubourg de la Bouquerie. On présume qu'il était de même forme que le pont Julien, d'après une arche qui s'en était conservée jusques au temps de Mr. de Remerville. Le conseil de ville ayant délibéré que ces deux ponts

seraient reconstruits sur la même place, Raymond d'Apt, Aycard Bot, Guillaume Autric, Raymond Manent et Isnard de Reillane furent chargés de la surveillance des ouvrages. L'un et l'autre ont été depuis rebâtis sur un nouveau plan, celui des Cordeliers pendant le 16ème. siècle, et celui de la Bouquerie vers le milieu du 18ème.

Le temps nous a conservé les noms de quelques gentilhommes originaires d'Apt, qui se distinguèrent sous les deux derniers comtes de Provence. Nostradamus cite avec éloge Guirand de Simiane et Rostain d'Agoult, dont la valeur mérita des récompenses et des faveurs signalées de la part de Raymond Bérenger, qu'ils suivirent dans ses expéditions militaires.

Rambaud de Vachères figure avec honneur dans l'histoire des premiers Troubadours, et fut l'un des poëtes les plus célèbres de son temps; il s'attacha de même au comte Bérenger qu'il accompagna dans son voyage de la Terre Sainte. Louis de Savoye, le marquis de Monferrat, le comte de St. Paul et Baudouin comte de Flandres, lui firent des largesses considérables. Il mourut à Salonique, dont l'empereur Frédéric lui avait confié le gouvernement.

Guirand de Simiane parut avec distinction à la cour de Charles Ier., et mérita l'estime et la confiance de ce prince, par les services importans qu'il eut occasion de lui rendre. Il fut du nombre des cent gentilhommes qui prirent sa défense contre le

roi d'Arragon, l'aida beaucoup dans la conquête du royaume de Naples, et lui facilita la réduction de Marseille, qui prétendait toujours se maintenir république. On trouve le nom d'Isnard d'Agoult parmi ceux des illustres chevaliers provençaux qui marchèrent sous les drapeaux de St. Louis pour conquérir les Lieux Saints.

Les barons d'Ansouis, de la maison de Sabran, fesaient assez ordinairement leur résidence dans notre ville pendant le 13ème. siècle, et l'honoraient d'autant-plus, qu'ils tenaient le premier rang parmi les seigneurs de la province. St. Elzéar, baron d'Ansouis et comte d'Arian, issu de la même famille, encore plus illustre par l'éminence de ses vertus, que par l'éclat de sa naissance, voulut être inhumé dans l'église des Frères Mineurs d'Apt, où son corps a reposé jusques en 1791.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Droits seigneuriaux des Simiane sur Apt, réunis au domaine de la Provence ; la reine Jeanne ; massacre des Juifs ; suite de cette affaire ; règlemens pour corriger les abus de la justice ; ravages des Gascons ; mort de Ste. Delphine ; passage des Tards-venus ; nouvelles dévastations ; réparations des remparts de la ville ; irruption des Bretons ; entier rétablissement des murailles.

ON rapporte l'établissement d'un office de viguier dans notre commune aux premières années du règne de Charles II ; les lettres patentes en furent expédiées en 1291 à Bertrand Agard, chevalier, de Cavaillon. Ces officiers avaient leur juridiction séparée de celle du bailli, leur clavaire à part, et un lieutenant qui les représentait. La suppression de notre baillage ayant eu lieu en 1541, les fonctions de cette magistrature devinrent plus importantes.

Robert était déjà roi de Naples et comte de Provence, quand la puissance ecclésiastique et l'autorité civile se concertèrent pour supprimer l'ordre des Templiers. Ces religieux militaires habitaient chez nous la maison épiscopale, qui leur avait été cédée par les évêques, avec l'église attenante, que St. Étienne avait fait bâtir. Les biens que

que cet ordre avait acquis ayant été confisqués au profit de l'église et des chevaliers de St. Jean de Jérusalem, ceux qu'il possédait dans le diocèse furent réunis en partie au domaine de notre église.

En 1310 la commune fit une députation à Robert, qui tenait alors sa cour à Marseille, pour le reconnaître et lui rendre hommage au nom de tous ses habitans. Les envoyés furent Rostan Macellarius, Bermond Ayroli et Aicard Bot, seigneur de Rocsalière. Ils s'acquittèrent de leur commission dans la maison des Templiers, en présence de Raymond de Letto, grand Sénéchal de Provence, de Jacques de Pontevès, Isnard de Reillane, et quelques autres dont les signatures paraissent dans l'acte qui en fut dressé. Pendant le séjour que les députés firent à Marseille, Aicard Bot, conjointement aves ses frères Guillaume et Rostan, vendit à Robert tous les droits seigneuriaux qu'il avait à sa bienséance dans le lieu de Saignon. En 1319 Mabile, Rose et Reybaude de Simiane, restées seules de la branche dite de St. Martin, se voyant sans postérité, vendirent également une partie de la seigneurie d'Apt qu'elles tenaient de leurs ancêtres. Marin de Dians et Jean Cabassole, maîtres rationaux, traitèrent avec elles au nom du Roi; l'acte de vente fut passé dans le couvent des Frères Mineurs d'Avignon, pour la somme de deux mille florins, payables en deux temps. Comme les trois sœurs devaient jouir jus-

ques à l'entier acquittement de la somme, elles continuèrent d'habiter la maison paternelle comprise dans la vente, jusques en 1321, époque du dernier payement. Au moins sommes-nous assurés que Mabile en avait encore l'usage en 1320. Cette Dame ayant eu le malheur de perdre Fouques de Pontevès son mari, trois jours après la célébration des nôces, se dépouilla de la plus grande partie de ses biens, et s'étant dévouée aux humiliations de la pauvreté évangélique, vécut dans la pratique la plus éminente de toutes les vertus chrétiennes, à l'exemple de Ste. Delphine qui s'était retirée dans la ville, après la mort de St. Elzéar son époux.

Les vingt années qui suivent ne fournissent rien de remarquable, et nous conduisent au règne de la petite-fille de Robert. Ce prince qui mérita d'être appellé le BON ROI, à cause de l'affection qu'il avait pour ses peuples, ayant perdu son fils unique, Charles duc de Calabre, et se voyant dans la dure nécessité de chercher un successeur dans une maison étrangère, donna la préférence à André son petit-neveu, fils de Charles roi de Hongrie, et lui fit épouser de son vivant la princesse Jeanne, encore assez jeune, que son fils avait eue de Marie de Valois. Après avoir terminé cette affaire, il employa tous ses soins à reformer les abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement de ses états, et pour les conserver à sa petite-fille, il fit appeller auprès de

lui quatre des principaux seigneurs de sa cour, et les chargea de recevoir, au nom de Jeanne, les sermens et les hommages des prélats et des gentilhommes de Provence. Enfin l'année 1343 fut la dernière de sa vie, et le commencement d'un règne aussi orageux que le sien avait été paisible. Vers le même temps le feu prit avec tant de violence à l'abbaye de Ste. Cathérine, que sans les prompts secours qui furent employés pour arrêter les progrès de l'incendie, il était à craindre que la moitié de la ville ne devint la proie des flammes. Cependant rien ne put empêcher que le couvent ne fut entièrement consumé, à la reserve d'une petite cellule, où Ste. Delphine avait coutume de se renfermer pendant ses retraites, et de son bréviaire qui fut trouvé parmi les cendres, sans qu'il parut que le feu l'eut aucunement endommagé.

Malgré les précautions que Robert avait prises pour assurer après lui le bonheur de sa famille et la paix de ses états, la mésintelligence qui régna toujours entre les époux qu'il avait unis, poussée jusqu'à l'antipathie par le contraste de leurs inclinations, produisit enfin les effets les plus sinistres. Bientôt les troubles dont la cour était agitée, se communiquant au-dehors par une espèce de contagion, les juifs établis en Provence essuyèrent une persécution d'autant-plus cruelle, que la reine accusée du meurtre de son mari, ne pouvait en même-

temps veiller à sa propre sûreté contre les entreprises du roi de Hongrie son beau-frère, et arrêter les désordres qui régnaient dans ses provinces. Ce n'était pas la première fois que les juifs étaient accusés de crucifier les enfans des chrétiens, et d'empoisonner les puits et les fontaines. Cette imputation, vraie ou fausse, était ordinairement le signal de quelque orage qui les menaçait ; le bruit s'étant répandu que ces crimes avaient été commis, tout-à-coup le peuple les regarda comme des ennemis déclarés qu'il fallait sacrifier à la vengeance publique; les plus riches qu'on présumait les plus coupables, furent les premiers assaillis ; les meurtres et le pillage eurent lieu chez nous comme dans le reste de la Provence, et quoique fissent nos magistrats pour soustraire les juifs à la fureur des séditieux, plusieurs en furent d'abord les victimes.

Cependant le besoin de se faire un appui contre les menaces du roi de Hongrie, détermina la reine de Naples à passer à de secondes nôces avec Louis de Tarente ; mais ne jugeant pas à propos de risquer les événemens de la guerre, dans un pays où son autorité n'était plus respectée depuis la mort tragique de son mari, elle se mit en mer, accompagnée de trois galères, et se rendit à Avignon, pour se justifier devant le Pape du meurtre qu'on lui imputait. Cette princesse ayant accueilli favorablement les plaintes que lui adressèrent les juifs

de cette ville, au sujet des vexations arbitraires que leurs frères avaient essuyées de la part des habitans d'Apt, envoya des commissaires chargés de prendre des informations sur les lieux, et de faire la recherche des coupables. Mais les auteurs de l'émeute s'étant réunis en troupe à l'arrivée de ces officiers, les obligèrent avec menaces à leur remettre les pouvoirs dont ils étaient munis, et les ayant forcés de sortir de la ville, attaquèrent les juifs une seconde fois, et massacrèrent impitoyablement, sans distinction d'âge ni de sexe, tous ceux qu'ils avaient épargnés précédemment, et qui ne purent se sauver par la fuite. Cette sanglante exécution commença le 21 juin de l'année 1348, et finit par l'enlèvement des meubles, joyaux et autres effets des malheureux proscrits, dont les maisons furent au pillage jusques vers la fin du mois.

La Reine à ces nouvelles députa le Sénéchal de la Province avec des ordres encore plus sévères, pour réprimer l'insolence des rebelles; mais le bruit qui courait alors, que les juifs entretenaient par des sortilèges la peste qui ravageait actuellement la province, et notamment le Bailliage d'Apt, acheva de faire perdre à la populace mutinée toute espèce de retenue, au point qu'une partie des habitans se présenta sous les armes au Sénéchal Raymond d'Agoult, et lui refusa l'entrée de la ville dont les portes furent fermées en sa présence.

Ces désordres eurent lieu malgré les remontrances du Bailli, Renaud Fougasse, qui n'épargna ni menaces ni prières pour ramener le peuple à la soumission. Cependant les chefs de la rebellion, revenus de leur effervescence, commençaient à faire des réflexions sérieuses sur les conséquences de leur mauvaise conduite, lorsque les habitans de la Bouquerie, qui n'avaient pris nulle part à tous ces brigandages, intercédèrent pour leurs concitoyens auprès du Sénéchal, afin qu'il employât son crédit pour que cette affaire n'eut pas des suites facheuses pour la ville. Raymond d'Agoult oubliant l'outrage qu'il avait reçu, poussa la générosité jusqu'à ne pas se refuser à leur demande, et par sa médiation le Procureur fiscal et le Juge de la province se contentèrent d'ordonner qu'en réparation de l'injure faite au grand Sénéchal, et dans sa personne, à l'autorité de la Reine Jeanne, le corps de ville payerait une amende de 800 fr. qui fut néanmoins réduite à la somme de 450 florins (1), et partagée entre le Sénéchal et Guirand de Simiane, qui en eut sa portion en qualité de seigneur d'un quartier de la ville. La même année ce gentilhomme fut député par les états de Provence avec l'évêque de Senez au pape Clement VI, pour demander la canonisation du comte Elzéar de Sabran, dont la

(1) Le Florin valait 12 sols.

sainteté avait été suffisamment déclarée par un grand nombre de miracles accordés à son intercession. La pieuse Delphine s'étant jointe à la députation, le Souverain Pontife, après une assez longue conversation qu'il eut avec elle, fit en plein consistoire un éloge magnifique des vertus de cette Dame, et déclara que tout ce qu'il avait appris dans les théologiens touchant la Majesté Divine et la Trinité des personnes, était au-dessous de ce qu'il en savait, depuis qu'il l'avait entendue sur ces matières.

Il ne fut nullement question d'indemnités pour les juifs, malgré les pertes considérables qu'ils avaient essuyées dans l'affaire dont ils vient d'être fait mention ; au contraire ils perdirent à cette occasion les privilèges dont ils jouissaient depuis leur établissement dans la ville, et dès-lors ils contribuèrent à toutes les charges publiques, en payant les tailles des biens-fonds dont ils étaient propriétaires ; bien plus ils furent obligés de fournir leur cote-part de la somme imposée pour la construction de la tour la plus voisine du jardin de l'Hôpital, ce qu'ils avaient longtems refusé.

Cet édifice, dont les Syndics Reybaud de St. Mitre et Hugues de Sades donnèrent le prix-fait à un habile architecte nommé Jean Frison, avait été commencé depuis l'an 1348 ; la convention portait qu'on donnerait 7 palmes d'épaisseur aux murailles des fondemens, 6 depuis le rez-de-chaussée

jusques au parapet du rempart, et 5 pour le restant qui s'élève au dessus; en tout dix cannes d'élévation; ce qui fut exécuté par l'entrepreneur, qui s'obligea de fournir les matériaux ainsi que la main-d'œuvre au prix de 26 sols pour chaque canne carrée de bâtisse.

L'autre tour qui domine la fontaine de St. Martin, adossée à l'angle opposé de cette même partie de nos remparts, fut bâtie en même-temps que la précédente, et n'est pas moins remarquable par sa hauteur, que par la justesse de ses dimensions.

Le besoin de se faire des créatures, et une certaine générosité naturelle avaient engagé la reine Jeanne à distraire de ses états de Provence un assez grand nombre de fiefs, dont elle avait mis en possession plusieurs familles qu'elle était bien aise de s'attacher; mais les choses avaient été poussées à cet égard jusqu'à un point si abusif, que cette considération et l'avis de son conseil déterminèrent cette princesse à revoquer per un édit particulier toutes les donations des places et seigneuries, que la nécessité des circonstances l'avait obligée d'aliéner au préjudice de son domaine. La communauté profita de cette occasion pour attaquer les droits seigneuriaux que les Évêques avaient acquis de toute ancienneté sur les Tourrettes, et fit à ce sujet des réclamations qui pour le moment ne furent pas inutiles; il y a lieu de douter si elles étaient bien fondées. Quoiqu'il en soit, elle obtint des Lettres

patentes datées du 10 Octobre 1352, par lesquelles Louis de Tarente roi, et Jeanne reine de Naples et de Jérusalem et comtes de Provence, se déclarent seigneurs d'Apt et de toutes ses appartenances, à l'exclusion de tous autres, et revoquent toutes les concessions et donations faites au contraire par leurs dévanciers; et parce que les officiers de Louis de Tarente et ceux de Fouques d'Agoult, que ce prince avait mis en possession d'une partie des droits autrefois appartenant à la famille des Bot dans le lieu de Saignon, prétendaient les étendre jusques sur la forteresse ou le rocher qui en était une juridiction séparée, dont nos Syndics avaient toujours disposé, le même titre assure à la commune d'Apt tous les droits et privilèges attachés à cette espèce de seigneurie. La déclaration ci-dessus acquit un effet plus légitime, lorsqu'en 1354 la Reine Jeanne acheta des Évêques les droits qu'ils possédaient sur la quartier de la Bouquerie, de même que ceux qu'ils prétendaient avoir sur le consulat. (1)

Il y avait déjà longtems que l'éloignement des comtes et la négligence des magistrats laissaient introduire dans l'administration de la justice des abus sans nombre, qui rendaient les loix inutiles par

(1) La manière dont la Reine s'exprime dans le contrat de vente, prouve que l'article du consulat était moins un droit réel qu'une prétention de la part des évêques, puisqu'elle n'a d'autre preuve du contraire que leur témoignage, *prout ipse episcopus asserebat.*

l'avarice des officiers chargés d'en surveiller l'exécution. Le Bon Roi Robert s'était occupé sur la fin de sa vie à faire des règlemens capables d'arrêter le cours de ces prévarications ; mais les commencemens désastreux du règne de sa petite-fille avaient détruit ce qu'il avait si heureusement entrepris ; le désordre était à son comble, lorsque la plûpart des communes de Provence envoyèrent des députés au Roi Louis et à la Reine son épouse, qui fesaient leur résidence à Naples, pour leur faire des représentations là-dessus. La commission était composée d'un habitant choisi dans chaque ville, au nombre desquels était Bertrand Bayle, qui représentait celle d'Apt. La cour ayant reconnu la justice de leurs plaintes, s'occupa de satisfaire à leur demande, et fit d'assez bons règlemens, aux fins de maintenir l'exécution des loix, et de réformer celles qui pouvaient être abusives, avec ordre aux Juges-Baillis et autres officiers subalternes de s'y conformer, sous peine de grosses amendes. Les articles de ces règlemens écrits en vieux langage provençal, et consignés sur lettres-patentes, furent enregistrés dans les archives de l'Hôtel de ville, et passèrent en vigueur.

Ce n'était pas seulement la dépravation de la justice qui afflgeait la Provence durant le 14.ème siècle, elle était en même-temps infectée de la peste, dont les ravages lui enlevaient une partie de sa

population ; à ce fleau se joignirent bientôt les malheurs d'une guerre encore plus funeste.

Quelques bandes de soldats qui se rallièrent après la défaite de Poitiers, ayant mis à leur tête un insigne voleur, gascon d'origine, appellé Arnaud Quenole ou l'Archiprêtre, se jettèrent sur nos contrées qu'ils ravagèrent impitoyablement, et vinrent camper en partie entre les villages de Vaugines et de Cucuron, d'où ils fesaient des courses jusques aux portes de la ville. Ferrier, seigneur de Cucuron, leur opposa sans succès une armée de paysans levés à la hâte. La chûte de son cheval fut peut-être en partie la cause de sa défaite ; ses troupes furent repoussées, et tournèrent le dos à l'ennemi, qui résolut, après cette victoire, de faire le siège d'Ansouis. Mais à peine l'attaque fut commencée, qu'une terreur subite s'empara de ces brigands, et les fit reculer en arrière, sans que personne leur opposât la moindre résistance, ensorte qu'ils abandonnèrent leur entreprise, et n'osèrent plus tenter d'y revenir. Ste. Delphine était alors renfermée dans le château de la place avec Jean de Sabran, proche parent de St. Elzéar. Personne ne douta que la déroute des ennemis n'eut été l'effet miraculeux des prières de la Sainte, ou du moins il ne parait pas qu'on ait dû l'attribuer à une autre cause. Un second prodige encore plus merveilleux, que je ne crois pas devoir passer sous silence, arriva la même

année de la manière suivante, et ne fut pas une preuve moins visible des faveurs que le Ciel accordait aux mérites de Ste. Delphine. Le seigneur de Cucuron fesait conduire au château d'Ansouis six cavaliers gascons qu'il venait de faire prisonniers, lorsqu'une troupe de paysans, justement irrités des violences que ces bandits ne cessaient de commettre sur leurs propriétés, les arracha par force d'entre les mains des soldats, et les ayant précipités tous les six dans un puits voisin très-profond, jetta sur eux un amas de grosses pierres, sous lequel ils restèrent ensevélis. Un de ces malheureux ayant ouï raconter plus d'une fois les merveilles qui s'opéraient de temps-en-temps par l'intercession de la comtesse d'Arian, eut le bonheur d'implorer son assistance, et dut sans doute la conservation de sa vie aux prières de la Sainte Veuve, puisque malgré la profondeur de sa chûte, et les pierres qui le frappèrent, il fut retiré vivant du puits, sans qu'il parut sur son corps aucune trace de blessure. Ce soldat, qui s'appellait Arnaud Durand, reconnut en présence d'un grand nombre de témoins, qu'il devait son salut à la protection de Ste. Delphine, et s'étant retiré dans un hermitage auprès de la chapelle de Clermont, finit saintement sa vie dans les austérités de la pénitence.

Depuis ce miracle la Sainte vécut encore trois ans; elle mourut dans le courant de Novembre

de l'année 1360, après une assez longue vie, passée dans l'exercice continuel des vertus chrétiennes les plus héroïques, et trouva dans une mort précieuse la récompense éternelle des mérites qu'elle avait acquis sur la terre. Les Syndics ordonnèrent que ses obsèques se feraient aux dépens du public, et que tous les habitans assisteraient au convoi de ses funérailles, qui furent suivies, selon l'usage du temps, d'un repas auquel tous les assistans furent invités, et cependant, ce qui parait incroyable, la communauté ne dépensa dans cette occasion que onze sols huit deniers (1). L'année d'auparavant le corps de ville avait député Jean de Lauron et Hugues de Sause au Pape Clément, qui tenait sa cour à Avignon, à l'effet d'obtenir son agrément pour la fondation d'un Collège, dont l'établissement s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Le fléau de la peste qui avait fait quelques ravages dans la ville en 1348, parut la menacer de nouveau en 1360. On était enfin parvenu à détruire les Gascons; mais d'autres brigands encore plus redoutables leur succédèrent bientôt. Des troupes éparses 1361.
de soldats anglais et navarrois, licenciés après le traité de Brétigni, commencèrent d'abord à ravager quelques provinces en partis détachés; mais voyant

(1) Item per lo dinar que fe la villa al sepelir de Madona la Comtesse, onze sols 6 deniers. [Les sols et deniers d'alors valaient plus que les nôtres.] Tiré des Registres du Trésorier de cette année.

que les peuples leur couraient sus, et qu'ainsi dispersés, il ne leur était pas facile de se défendre et de voler impunément, ils se rallièrent au nombre de quinze ou seize mille, et leurs forces se trouvant ainsi dirigées sur un même point, ils dévastèrent les campagnes, incendièrent ou pillèrent les villages, et portèrent la terreur jusques dans les villes. On peut voir dans l'Histoire de Provence les détails de leurs aventures, c'est-à-dire, des meurtres et des autres violences qu'ils commirent dans nos contrées méridionales. Le Bailliage, et surtout les environs d'Apt, souffrirent beaucoup de leurs ravages; le terroir perdit ses bestiaux, ses récoltes et presque la moitié de ses habitations.

Le Pape qui résidait alors à Avignon, voulant à quelque prix que ce fut délivrer ses états de ces terribles dévastateurs, engagea le marquis de Monferrat à leur offrir la somme de 60 mille florins, à condition qu'ils s'emploiraient à son service dans la guerre que ce prince fesait alors en Italie. La proposition fut acceptée, mais les Touchins, c'est ainsi qu'on les appellait, en suivant la route de leur destination, laissèrent depuis Avignon jusqu'aux Alpes des traces bien marquées d'une affreuse licence, et n'épargnèrent rien de tout ce qu'ils purent enlever ou détruire. Outre les brigandages de toute espèce auxquels ils se livrèrent dans nos quartiers, ils démolirent de fond en comble l'abbaye de Ste. Croix,

située dans le terroir de Roussillon ; heureusement les Religieuses les évitèrent en se retirant dans le château de Gargas. L'archevêque d'Aix ayant eu leur rencontre près de ce village, fut arrêté lui et toute sa suite, et n'obtint sa liberté que par une forte rançon. Je me dispense de raconter l'histoire des bœufs du monastère qui s'enfuirent des mains de ces brigands, et se sauvèrent sous les murailles du château où l'abesse avait cherché un asile avec sa communauté.

Un détachement des Touchins se portait déjà sur la ville, et se disposait à en forcer les avenues; mais voyant qu'on les y attendait et qu'on avait pris des mesures pour s'y défendre, ils se déterminèrent à passer outre ; en revanche ils se rabatirent sur le terroir qu'ils achevèrent de ruiner, et brûlèrent en se retirant le couvent des Carmes bâti dans l'enceinte du Clos ; ces Religieux s'étaient auparavant réfugiés dans nos murs, et s'y logèrent depuis dans l'ancienne maison des Simiane, qui leur fut donnée par les héritiers de cette famille.

En 1365, sous l'épiscopat d'Hugues Bot, les métropolitains des trois provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, Guillaume de la Garde, Jean de Piscis et Bertrand Decio cardinal, assistés de leurs suffragans, célébrèrent un concile à Apt, et firent 28 canons ou ordonnances, qui furent publiés dans le chœur de l'Église cathédrale, et consignés dans les archives du chapître et de l'évêché.

Cependant le danger qu'on venait de courir dans la ville fit penser sérieusement à en réparer les murailles, dont les brèches étaient encore ouvertes en plusieurs endroits, depuis que le roi d'Arragon les avait endommagées. Fouques d'Agoult, Sénéchal de Provence, avait précédemment donné ses ordres pour les réparer, et s'était obligé, au nom de la Reine Jeanne, à les entretenir aux frais du domaine comtal; mais comme l'entreprise était considérable, et que les sommes fournies par l'état n'étaient pas suffisantes, les Syndics Reybaud de St. Mitre, et Hugues de Sade, d'après une délibération du conseil général, datée de 1367, établirent pour supplément une imposition extraordinaire sur toutes les denrées et les marchandises qui se débitaient dans la ville; les habits tant des hommes que des femmes, et jusques à ceux des réligieux, furent soumis à cette taxe. (1)

---

(1) La note suivante extraite de la taxe des Tailleurs pour l'an 1367 nous donnera une idée de l'ancien langage provençal, et la manière dont on s'habillait dans ce temps là :

Les Sartrés devon pagar per un cotardia de drap prins et gros d'ome o de dona, 3 deniers; per un mantél et per un gipon, 4 deniers; per un mantél doblé d'ome o de dona, 6 deniers; per un mantél d'ome o de dona fronsit simple, 4 deniers; per unas caussas o per uu capeiron simple, 3 den., per una hopalongua sus lo pe, 6 den.; per una opelanda corta simple, 3 den.; per un jaquinet, 3 den.; per abiti de fraïre menor, 4 der.; per una capa de fraïre dols Carmes, 4 den.; per un scapoieri, 3 den.; per uney manegas, 1 den.; per une rauba d'enfant, 2 den.; per un garde-cors de drap gros, 2 den.; per un d'enfant, 1 den.; per unas caussas o per un capeiron, una mailla.

Voici quel était l'habillement des Dames pendant le 14ème siècle : Elles portaient une tunique juste au corps, avec des

On

On trouve sur les années 1371 et 1372 un certain nombre de prix-faits délivrés aux maçons à l'occasion de ce travail, sur le pied de 20 sols la canne carrée. En 1375 les ouvrages furent repris et continués. Pour faciliter le recouvrement des fonds nécessaires à cet effet, Nicolas Spineli, chancelier de Sicile et sénéchal de la province, permit aux magistrats d'imposer de nouveau tous les citoyens, qui se soumirent d'autant-plus volontiers à cette nouvelle contribution, que l'objet en devenait plus pressant par la crainte des Bretons qui menaçaient la Provence; c'était des troupes que les Anglais assiégés dans la Rochelle fesaient passer en Languedoc pour opérer une diversion. Le bruit s'étant répandu qu'elles avaient passé le Rhône pour s'avancer dans l'intérieur de la province, dont elles se promettaient le pillage, Louis Roc, nommé commandant de la ville, en vertu du privilège qu'en avaient les habitans de se donner un chef en temps de guerre, eut soin d'en faire garder les principales avenues, et de placer des corps de troupes de distance en distance, pour garantir le terroir. Ensuite, sur l'avis qu'on reçut de Carpentras que les Bretons se disposaient à passer

---

manches de couleur différente de celles du corps de l'habit, et par-dessus une ceinture en forme de bourrelet, qui fesait comme un cercle autour des reins. Sur la tunique on mettait un manteau fourré de peau d'écureuil. Les jupes étaient assez courtes pour que la jambe parut avec une chaussure de couleur. L'ornement de tête était un voile sur lequel on attachait une espèce de cornet varié en zig zag, qui s'élevait fort-haut, et finissait en pointe.

la Durance pour marcher du côté de Sisteron, Martin Bot fut chargé de défendre le château de Rocsalière, pratiqué dans un bloc de rocher qui domine cette partie du terroir ; on y voit encore les citernes dont il était pourvu, la porte d'entrée, la moitié de la redoute, et quelques restes d'habitations.

Pons Féraud et Pierre Bernard se retranchèrent dans la tour des Baumettes, et Bertrand Reybaud
1376. fut mis à la tête des gendarmes que la ville devait fournir aux états de la province. Enfin par excès de prévoyance, on mit une cloche à la chapelle de Ste. Magdeleine, avec une sentinelle ayant ordre de sonner le tocsin à la première apparition des ennemis ; heureusement ces préparatifs de guerre furent tous inutiles ; on acheta la retraite des Bretons pour mille florins d'or : à ce prix tout rentra dans le calme.

Cette dernière alarme et les nouveaux bruits de guerre qui commençaient à se répandre, furent cause qu'on redoubla d'activité pour mettre la dernière main au rétablissement des murailles. On résolut de fortifier la porte de la Bouquerie d'une belle et grande tour, qui parait encore telle, quoique privée du couronnement qu'on fut obligé d'abattre, en y plaçant une horloge. La construction en fut délibérée pendant le mois de septembre de l'année 1377, et l'entreprise fut acceptée pour la somme de 250 florins. On verra dans la suite que cet ou-

vrage ne fut pas inutile, et que dans plus d'une occasion il servit à propos à la défense de la ville. Parmi les commissaires choisis pour la répartition des nouvelles taxes, Raymond Anglesy, François Beissan, Louis Manentis et Guillaume Vesian furent chargés de fixer avec le prévôt du chapître le montant de la somme imposée au clergé, qui fut réglée à 190 florins, somme considérable pour un temps où le numéraire était extrêmement rare, si l'on en juge par la valeur des prix faits dont il vient d'être fait mention. Après quelques réclamations de la part des ecclésiastiques, l'avis et l'autorité de l'Évêque les déterminèrent à payer cette contribution, à laquelle ils avaient cru d'abord ne devoir pas se soumettre. Ainsi furent terminées les réparations de nos remparts, que les troubles dont la Provence etait encore menacée rendaient absolument nécessaires.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La ville refuse de se soumettre à Charles de Duras ; elle se met en défense contre lui ; mort de la Reine Jeanne ; privilèges qu'elle avait accordés à la ville ; Louis d'Anjou y est reconnu ; troubles et brigandages ; mauvais succès des entreprises de Louis d'Anjou, son fils lui succède ; Raymond de Turenne tâche de surprendre la ville ; assemblée des états de Provence ; la commune paye contribution à Raymond de Turenne ; mort de ce rebelle.

APRÈS la mort de Louis de Tarente, la Reine Jeanne épousa Jacques de Majorque, et quelque
1379. temps après en quatrième nôces Othon de Brunswick. Cette dernière alliance vérifia la prophétie du célèbre Anselme, qui désignait les quatre maris de cette princesse (1) par les lettres initiales de leurs noms. Nous n'entrerons pas dans les détails de la guerre qui en fut la suite. Dès-qu'on eut appris dans Apt que les hostilités étaient commencées, les habitans de cette ville prirent des mesures convenables pour se conserver dans les intérêts de la Reine. Cinq des plus notables, nommés par délibération

(1) Voici les paroles de cette prédiction: *Joanna maritabitur alio* ; A. André de Hongrie, L. Louis de Tarente, J. Jacques de Majorque, O. Othon de Brunsvick.

d'une assemblée générale, travaillèrent conjointement avec les Syndics, à faire provision d'armes, en quantité suffisante pour se mettre en état de défense. Ensuite comme le parti de Charles de Duras commençait à se fortifier en Provence par 1380. les intrigues de Raymond de Turenne, on fit murer toutes les portes de la ville à l'exception des trois principales, garnies de clayes de fer, et les magistrats doublèrent la garde qui se montait régulièrement sur les remparts. Enfin on plaça sur le haut du clocher de la cathédrale une sentinelle, pour découvrir au-loin ce qui se passait dans la campagne; mais attendu que ces mesures engageaient la commune à des frais considérables, on en fit supporter la plus grande partie aux juifs, qui furent taxés à payer 18 gros d'argent par mois, tant que la guerre durerait.

Cependant la princesse Jeanne, voyant la situation critique de ses affaires, et nulle apparence de pouvoir dissiper l'orage qui la menaçait, sans le secours d'une puissance intéressée à la protéger, avait dèja porté ses vues sur Louis d'Anjou, pour trouver un défenseur dans sa personne, et l'avait adopté solemnellement, avec droit de succession à ses états. Mais ni l'influence, ni la protection de celui-ci, ni la valeur d'Othon de Brunsvick, ne purent la garantir de la fin déplorable que son vainqueur lui préparait, contre la foi des traités

et des sermens. S'il est vrai qu'elle fut coupable du meurtre de son époux, il est à croire que la perfidie de son ennemi fut un effet de la vengeance divine. Quoiqu'il en soit, la nouvelle de sa mort ne se répandit pas sitôt en Provence, ou du moins on y fut quelque temps dans l'incertitude à cet égard.

La plûpart des villes embrassèrent alors l'un ou l'autre parti, selon qu'elles étaient dé-
1381. terminées par le devoir, ou par la crainte d'un ennemi qui commençait à devenir redoutable. Quelques-unes s'étant réunies à la capitale, qui s'était déclarée pour la faction de Charles de Duras, formèrent une espèce de coalition qu'on appella l'Union d'Aix; d'autres, comme celle d'Apt, parurent vouloir se conserver neutres, en attendant quelque nouvelle positive au sujet de la Reine; mais comme la position de notre ville devenait plus dangereuse à mesure que les partisans de l'usurpateur se multipliaient davantage; il fut arrêté d'après une délibération du conseil général, que la garde des portes et des remparts serait renforcée d'une nouvelle levée de milice, qu'on ne licencierait qu'après que les troupes de Louis d'Anjou, qui marchaient vers l'Italie, auraient entièrement passé les monts.

Sur ces entrefaites les états généraux ayant été convoqués à Brignoles, Fouques de Pontevès, qualifié gouverneur de Provence, conjointement avec le Grand-Juge, écrivit à nos Syndics une lettre d'invi-

tation pour les engager à s'y rendre, ou à se faire représenter, afin d'y participer aux délibérations qui devaient s'y prendre pour les intérêts communs de la province. Mais parce qu'on appréhendait qu'il ne s'y traitât quelque chose de contraire aux intérêts de la reine, ils répondirent de l'avis du conseil, qu'ayant toujours été fidèles à cette princesse, et ne voulant point se soustraire à son obéissance, il ne leur convenait pas de paraître dans une assemblée qui n'était pas légitimement convoquée par son envoyé; ce qui prouve que Charles de Duras avait déjà nommé les principaux officiers qui le représentaient en Provence, et que c'était en son nom que Fouques de Pontevès y exerçait la charge de Grand-Sénéchal.

Cette conduite de nos magistrats était d'autant plus louable, qu'elle ne fut dictée ni par l'intérêt, ni par la crainte, mais plutôt par la reconnaissance; en effet jamais souverain ne fit pour l'avantage de leurs concitoyens ce qu'avait fait la reine Jeanne. Parmi les gratifications dont cette princesse avait favorisé leur ville, on compte le privilège accordé à chaque particulier, de prendre du sel pour son usage dans les villes d'Avignon, de Berre et de Pertuis, en payant seulement à la gabèle un denier pour charge; la défense faite à tout juge du baillage d'exercer pendant sa tenue aucun autre office de judicature, sous peine d'être destitué de son emploi et d'en

perdre les appointemens, et la manière simple de juger les affaires qui n'étaient point sujettes aux appellations, tout juge pouvant les terminer définitivement à la première instance, ce qui était alors d'une grande considération, vu les tribunaux et les juridictions multipliées par lesquelles il fallait passer ordinairement, avant de parvenir au terme d'un procès. (1)

La Reine et Louis de Tarente ajoutèrent à ces différentes faveurs la réserve spéciale de connaitre eux-mêmes des faits des régales de la ville, et par lettres patentes du 15 octobre 1364 ils permirent aux Syndics de faire sonner la grande cloche de l'église pour la convocation des assemblées générales, et détablir des gardes de nuit et de jour, ainsi qu'on le pratiquait dans les villes du premier ordre. Ces privilèges furent confirmés et accrus de quelques autres, lorsque les Syndics, au nom de leurs concitoyens, vinrent trouver la reine à Avignon, lors du dernier voyage qu'elle fit en Provence. Le serment de fidélité qu'ils lui prêtèrent lui fut si agréable, dans une conjoncture où quelques villes commençaient à se détacher de sa domination, qu'après l'avoir reçu elle déclara la ville d'Apt pour toujours inaliénable de son domaine comtal.

---

(1) Item avem privilege que tot juge de la dicha cort deya tots los processes criminals que troberia terminar d'entre son tems, et non allongar . . . sots le pena de vint e sinc livres. TIRÉ DU LIVRE ROUGE.

L'indignation que témoignèrent les Aptésiens en apprenant les circonstances de la mort tragique de cette princesse, ne fut pas un sentiment stérile, incapable de produire aucun effet. Justement indignés de la barbarie et de la mauvaise foi de son assassin, ils ne craignirent pas de se déclarer pour Louis d'Anjou, qu'elle avait désigné pour son successeur, et députèrent au Pape qui tenait son siège à Avignon, pour l'assurer de leur dévouement aux intérêts de ce prince. En même-temps la plûpart de ceux qui étaient en âge de porter les armes 1383.
formèrent un corps de milice, et se joignirent aux troupes que le duc d'Anjou venait de faire passer en Provence, pour y soutenir les intérêts de sa cause. Les principaux étaient Antoine Olier, qui marchait à leur tête, François Beissan, Louis de Gordes, Raymond Anglesy et Louis Manentis ; ils furent d'abord employés au siège de Beaumont, où la communauté fesait voiturer chaque jour une certaine quantité de provisions de bouche, et ne se montrèrent pas les derniers à faire preuve de courage et de bonne volonté.

A mesure que la Provence se divisait entre les deux prétendans, les chefs de l'une et de l'autre faction tâchaient de se surprendre mutuellement, et se fesaient une guerre de partis et de brigandage. Nicolas Spineli, ancien chancelier de Sicile, à la tête d'une troupe de bandits amenés d'Italie, rava-

geait les campagnes, attaquait les villages et menaçait les villes. D'un autre côté les paysans, sous prétexte de garantir leurs propriétés, s'attroupaient sur les montagnes, et commettaient les mêmes violences qu'ils fesaient semblant de repousser. La crainte ou l'expérience de ces nouveaux dangers, obligèrent la commune à placer un trompette sur le clocher de la cathédrale, avec ordre de sonner aux approches de quelque détachement qui se porterait sur la ville, afin que chacun se tint sur ses gardes. De plus on fit une seconde levée de soldats, destinée à servir dans les troupes du roi, alternativement avec celle qui avait été organisée en premier lieu; et afin que chacun contribuât de ses moyens ou de sa personne au maintien de la sûreté publique, les corps ecclésiastiques furent imposés à proportion de leurs revenus, pour fournir aux dépenses qu'exigeaient les besoins des circonstances.

Loin cependant que les affaires de Louis d'Anjou prissent un tour favorable à ses prétentions, la fortune lui devint si contraire par l'adresse de Charles de Duras, qu'ayant vu périr la moitié de son armée, il ne put entreprendre rien de considérable, et mourut de chagrin à la fleur de son âge, au milieu de ses plus belles espérances. Il laissa de Marie de Blois sa veuve un fils encore jeune, qui lui succéda sous la régence de la reine sa mère. La commune toujours fidèle à ses engagemens, ayant

appris l'arrivée de cette princesse à Avignon, lui députa les deux magistrats qui remplissaient alors les fonctions de Syndics, pour reconnaître, dans la personne de son fils, le successeur de son époux. On leur joignit un certain nombre de citoyens les plus notables, parmi lesquels on distinguait Antoine Ollier, Guillaume de Meilan, François Beissan, Jacques Aycard, Raymond Anglesy, Louis Manent, Elzéar Itery, et pour rendre l'ambassade plus honorable, on fit prendre pour la première fois les livrées de la ville aux valets qui les accompagnèrent. 1385.

La reine voulant donner une preuve de sa reconnaissance pour l'attachement et la fidélité qu'on lui témoignait dans cette occasion, et regardant l'exemple de la ville comme capable d'influer sur la conduite des autres, fit expédier à nos Syndics des lettres-patentes datées du Ier. juin 1385, qui leur donnaient pouvoir de créer un notaire civil et criminel, avec les mêmes prérogatives attachées à cet emploi dont jouissaient les villes d'Arles et de Marseille. Ces lettres furent confirmées en 1411, sous la majorité de Louis II, et mises à exécution après qu'on les eut présentées à Fouques d'Agoult, Grand Sénéchal de Provence.

A cette faveur Marie de Blois joignit celle d'honorer la ville de sa présence ; elle s'y rendit en effet l'année suivante, accompagnée du jeune roi son fils et des principaux seigneurs de sa cour, et

prit son logement dans le palais épiscopal. Durant le séjour qu'elle fit chez nous, elle régla plusieurs affaires d'importance relatives aux conjonctures présentes, et reçut les soumissions de quelques villes qui s'étaient d'abord déclarées pour le parti contraire. Avant son départ elle voulut encore donner aux habitans de la ville un témoignage de son affection, en confirmant par un acte des plus authentiques tous les droits et anciennes franchises de leur commune, qui furent alors augmentées de plusieurs autres également considérables. Les titres en sont rédigés par écrit dans un registre particulier, aubas duquel on trouve une déclaration qui enjoint à ses officiers présens et à-venir d'ajouter foi à tous les articles y contenus, voulant qu'ils ayent force de loi en justice, et partout où besoin sera. Cette pièce datée de l'an 1386, fut expédiée dans la grande chambre de parade, en présence de Jean Lévêque, chancelier d'Anjou, Jean de Drocis, chevalier et premier chambellan du roi, Isnard de Glandevès, Jean du Chemin, grand maître-d'hôtel, Pierre Renaud, juge-mage des appellations, èt quelques autres dont les signatures y sont apposées.

La fin désastreuse du prince Charles de Duras parut d'abord suspendre les désordres qui regnaient en Provence et semblait promettre quelque changement dans les affaires; mais la plûpart des places fortes se trouvant occupées par des vagabonds, qui sous

ses enseignes rançonnaient impitoyablement le pays, les champs et les villages continuèrent d'être exposés aux déprédations d'une foule de brigands. Un fameux voleur, nommé Pierre de La Vache, s'était retranché dans le fort de Menerbes, et ses courses incommodaient tellement les habitans du terroir, surtout dans la saison des récoltes, que la commune n'ayant pas des moyens suffisans pour le réduire, fut obligée d'entrer en composition avec lui, pour se racheter de ses violences, et de lui payer une contribution réglée tant en argent qu'en provisions de bouche. Cependant les Syndics firent agrandir le fort du rocher de Saignon, et y mirent une garnison plus nombreuse pour la sûreté de la campagne, en attendant le retour de la paix qui ne semblait pas éloignée, d'après la nouvelle situation

des choses. Depuis la mort de Charles de Duras 1388.
presque toute la Provence s'était rangée sous l'obéissance de Louis II. Il restait cependant à reduire quelques châteaux gardés par les gens de Raymond de Turenne. On attaqua d'abord celui de Meyrargues, dont la prise était d'autant plus importante, qu'il était aux environs d'Aix, et d'un accès très-difficile. Le siège en fut commencé sous le commandement de Georges de Marles, Grand Sénéchal de Provence. Chaque ville avait été soumise à fournir un certain nombre de soldats pour renforcer les troupes de ligne; la compagnie d'Apt se conduisit d'une ma-

nière si distinguée, et donna de telles preuves de valeur et de bonne conduite pendant tout le temps de cette expédition, que le Sénéchal, après la reddition de la place, écrivit à ce sujet une lettre d'éloges et de remercîmens au corps de ville, dont voici le titre et les premières lignes : *Georgius de Marlio reg. prov. Senescallus, nobilissimis viris Syndicis, et concilii civitatis Aptensis amicis nostris carississimis, etc.* (1)

Marie de Blois ayant achevé de remplir l'objet de son voyage, reprit le chemin de Paris avec le
1390. roi son fils, et laissa le gouvernement des affaires entre les mains du prince de Tarente. Soit que la présence de la reine intimidât les rebelles, soit que les pertes qu'ils avaient essuyées les missent hors d'état de continuer leurs brigandages, depuis la prise de Meyrargues, la Provence jouit de quelque intervalle de tranquilité ; mais bientôt après le départ de la princesse, l'ennemi irréconciliable de la maison d'Anjou Raymond de Turenne, à la tête d'une nouvelle troupe d'aventuriers, que l'appât du butin attirait à sa suite, déploya de nouveau l'étendard de la révolte, et dirigea ses premières hostilités sur les environs d'Apt. A son approche les

(1) Cars amis fasen vos à saber, que Elsias Autric, et Elsias Itery et autres gens d'At, lasquals avias mandats eissi al seti davant Mairargue de vouastre vouluntat . . . . en fa bouens et hounourables pourtament etc. On peut voir dans l'original la suite de cette lettre qui est assez longue.

habitans redoublèrent de soins et d'activité, et firent les derniers efforts pour se mettre en état de lui résister s'ils étaient assaillis. Elzéar Autric, dont l'expérience était reconnue depuis les dernières opérations de la guerre, fut chargé du commandement, et disposa toutes choses de manière que la ville ne pût être forcée dans le cas d'une attaque imprévue. Ces sages précautions ne furent point inutiles : peu de temps après Raymond de Turenne, à la faveur de l'obscurité, tenta de la surprendre par escalade du côté de la porte de St. Martin, et l'aurait prise infailliblement, si Antoine d'Albertas qui commandait la garde, averti par le cris de la sentinelle, n'eut repoussé l'attaque avec tant de vigueur, que les ennemis étonnés de cette résistance, à laquelle ils ne s'attendaient pas, s'enfuirent en désordre, et laissèrent quelques blessés au pied des murailles. Delà s'étant rabattus sur le terroir, ils ruinèrent le château de Clermont, et quelques autres dont il est fait mention dens les anciens titres.

Les villages moins en état que les villes d'opposer quelques moyens de défense, avaient encore plus à souffrir de ces ravages, qui s'étendaient assez au-loin. Ceux du baillage essuyèrent alors des pertes si considérables, que la plûpart s'en ressentirent pendant une longue suite d'années. Les uns furent pris, les autres seulement attaqués; mais les habitans de ceux qui se trouvaient défendus par d'assez bons remparts,

trop faibles pour se mesurer en rase campagne avec des ennemis nombreux et disposés à tout entreprendre, voyaient impunément fourrager leurs terres, enlever leurs bestiaux, et piller leurs récoltes sans pouvoir les garantir.

Le besoin pressant d'arrêter le cours de ces cruelles dévastations, obligea le prince de Tarente à convoquer à Marseille une assemblée générale des députés de toutes les communes, pour conférer sur les moyens à prendre, afin d'opposer aux rebelles une force imposante, capable de les réduire. Il fut donc arrêté qu'on leverait une certaine quantité de troupes, soldées et entretenues aux frais de tous les contribuables de la province, et qu'on mettrait à leur tête les gentilhommes les plus expérimentés dans le métier de la guerre; mais soit que ces mesures fussent insuffisantes, soit que l'ennemi ne put être également réprimé sur tous les points, Raymond de Turenne ne discontinuait pas de ravager les alentonrs de la ville, et n'attendait qu'une occasion favorable pour l'attaquer une seconde fois; enfin l'entière désolation du terroir, et la crainte de succomber à une seconde attaque, déterminèrent les habitans à acheter d'une forte contribution la retraite de ce rebelle, qui s'engagea, moyennant cet accord, à ne plus commettre aucun dégat sur les terres du baillage, à moins qu'on ne se refusât à remplir les conditions du traité. Jean Pélégrin, capitaine général des milices

milices de Provence, hors d'état de secourir autrement le pays, en signa le contenu, et se rendit garant de son exécution.

Après avoir retiré une partie de la somme stipulée, Raymond de Turenne prit le chemin des montagnes, entre Lioux et St. Saturnin, passa sur le ventre d'un corps de milice qui l'attendait à l'ouverture des défilés, rasa le village de St. Lambert, et de-là vint se présenter devant la forteresse de Sault.

Sur ces entrefaites, Guirand de Simiane, baron de Caseneuve, convoqua les Syndics pour lever cavalcade, d'après le droit qu'il en avait, en qualité de seigneur d'un quartier de la ville; c'était pour reprendre le village de Banon dont Raymond de Turenne s'était emparé pour la dame de Lésignan; mais la place était si bien fortifiée, et la garnison, toute composée de soldats aguerris, se défendait avec tant de valeur, que Guirand ne jugeant point à propos d'exposer inutilement sa troupe, abandonna le siège, après avoir perdu toutefois une partie des hommes que la commune lui avoit fournis. On racheta les prisonniers pour la somme de 300 florins, dont Barthelemi de Corage fit les avances. Sans doute l'état de détresse auquel la ville se trouvait alors reduite, ne lui permit pas de faire cette dépense. Les ravages de la guerre, et les frais considérables qu'elle était obligée de supporter depuis si long-temps, l'avaient tellement épuisée, qu'une partie des habitans n'y

1391.

N

trouvant plus les moyens de subsister, se dispersa en divers lieux de la province; ce qu'il y a de certain, c'est que vu le petit nombre qui en restait en 1392, il fut délibéré dans un conseil tenu le 16 septembre de la même année, d'affranchir de toute imposition les étrangers qui viendraient y établir leur domicile; malgré la pénurie des subsistances, la commune était alors obligée à fournir chaque semaine cent pains et trois charges de vin à la garnison du château de Saignon, deux florins d'or par mois à celle du fort de Buous, et autant à proportion à quelques autres du voisinage, tels que La Coste, Roquefure, Gargas et les Baumettes. Cependant les rebelles du parti de Turenne, s'étant rendus maîtres de la ville de Pertuis, s'y fortifièrent avec tant de diligence, et s'y défendirent si vigoureusement, que le sénéchal de la province entreprit inutilement de les en chasser au commencement du mois de mai. Comme ils étaient maîtres d'une partie du Lébéron, et de presque toutes les places situées au midi de la montagne, nos sindics enjoignirent à Elzéar Autric, gouverneur du fort de Saignon, de faire élever une vedette sur le rocher, et d'y tenir jour et nuit une sentinelle, chargée d'allumer des feux pour donner le signal, dès-qu'elle appercevrait quelque détachement ennemi se porter sur la ville.

Si l'on doit juger de l'insuffisance des moyens par la faiblesse des résultats, il est à croire que ceux

employés jusqu'alors pour rendre la paix à la Provence, n'étaient pas proportionnés à la force des obstacles. Aussi les états du pays s'assemblèrent une seconde fois dans la vue d'y suppléer par des mesures mieux concertées; la ville d'Apt ayant deja fourni une quantité notable de provisions de bouche pour le siège de Pertuis, fut exemptée des taxes qu'on imposa de nouveau, à proportion des avances qu'elle avait faites; mais le retour de la paix était encore si peu apparent, qu'on y resolut de mettre sur pied des compagnies armées pour défendre les paysans qui travaillaient à la campagne. Les fonds nécessaires à l'entretien de cette garde furent assignés sur chaque fournée de pain qui se cuisoit dans les fours de la ville; enfin pour garantir le terroir avec plus de succès, les sindics firent reparer la tour de Roquefure, et y mirent une garnison de personnes choisies dont la fidélité leur était connue.

La commune, outre ces dépenses, fut encore obligée à contribuer pour la levée générale des troupes; douze hommes d'armes, six à pied et six à cheval, équipés à ses dépens, furent envoyés au prince d'Orange, sous le commandement d'Elzéar Autric, et les corps ecclésiastiques fournirent de leur côté trois soldats qui devaient être entretenus à leurs frais pendant six mois, à raison de cinq florins par jour.

La même année les gens de Turenne s'emparèrent du château de Roquefure, et tinrent la ville serrée

de si près, qu'il fallut nécessairement établir une brigade de douze cavaliers, et de quinze fantassins, pour escorter les personnes obligées d'en sortir. De plus on renforça la garnison qui défendait le fort de Rocsalière, avec d'autant plus de raison, que si les ennemis avaient pu s'en rendre les maîtres, la ville eut été bloquée presque sur tous les points.

La continuation des troubles obligea cependant la reine Marie de Blois à revenir en Provence avec
1398. le roi son fils, dans l'idée que sa présence était seule capable d'y opérer la réunion des esprits. Son premier soin fut de mettre à prix la tête de Raymond de Turenne, comdamné dépuis trois ans à la perdre sur un échafaud, comme chef de parti, et criminel de lèze-majesté. Le marechal de Boucicaut obtint néanmoins l'évacuation de quelques places, moyennant une somme d'argent, dont le sénéchal de la province fit les avances. Enfin la mort du rebelle, qui se noya dans le Rhône en fuyant devant le prince de Tarente, fut le terme de toutes les dissensions; dès-lors on respira dans nos contrées un air de calme, dont on put se promettre la durée; les partisans du successeur de Charles de Duras n'ayant plus de chef capable de les conduire, se rangèrent insensiblement sous l'obéissance de Louis II, et toute la Provence ne reconnut bientôt qu'un seul maître.

CHAPITRE SIXIÈME.

Retour de la paix ; Ravages de la peste ; Irruption des Catalans ; Députation à la reine Marguerite ; Réné d'Anjou comte de Provence ; Apt refuse de se donner à Marguerite de Savoye ; le roi Réné visite la ville ; première Verrerie de Provence ; les Lorrains du parti de la duchesse Yolande se rendent maîtres de quelques places, ils sont repoussés ; Familles, Population, Concile d'Apt.

Le commencement du 15ème. siècle n'est guère remarquable, dans l'histoire d'Apt, que par le retour de la paix que cette ville eut enfin l'avantage de recouvrer avec le reste de la province ; nos 1401.
magistrats en profitèrent pour retrancher les abus que la licence avait introduits dans l'administration de la justice, et les particuliers pour soigner les travaux de l'agriculture, et réparer les habitations du terroir la plûpart démolies, ou brûlées à la suite des guerres civiles.

On rapporte aux premières années du même siècle le changement de nos anciennes armoiries, remplacées par une epée ornée du ceinturon et de l'agrafe d'or. Le plus ancien monument de ce blason parait sur une des cloches de la cathédrale fondue en 1404.

La peste commençait à faire des progrès sensibles dans la province, lorsque les magistrats des principales communes furent invités à se réunir dans la capitale, pour délibérer sur les moyens d'en empêcher la communication; mais ceux qu'on mit en usage étaient si peu propres à remplir cet objet, que les effets de la contagion s'étant manifestés dans la ville, et le mal se trouvant plus-fort que tous les remèdes, nos sindics eurent recours à l'évêque, et le supplièrent d'ordonner des processions et des prières publiques pour fléchir la colère du ciel.

Après la cessation de la peste, une armée de Catalans parut sur nos côtes pour délivrer les prisonniers de leur nation détenus à Marseille, depuis que le roi d'Arragon avait fait piller cette ville par ses troupes. Le bruit s'étant répandu que les ennemis se disposaient à passer la Durance, on prit chez nous des mesures pour se mettre sur la défensive. Les sindics levèrent d'abord cent hommes destinés à garder les portes et les remparts, et nommèrent pour les commander deux capitaines ayant pouvoir d'emprisonner quiconque s'opposerait à leurs ordres; on répara quelques parties des murailles qui menaçaient ruine, et quatre des principaux habitans furent chargés de veiller à ce que la police fut observée dans l'intérieur de la ville.

Tandis qu'on était dans ces alarmes, le conseil général refusa d'admettre pour juge-bailli Antoine

de Thomas, revêtu de cette dignité par lettres patentes du roi, quoique les règlemens s'opposassent à l'élection de ce gentilhomme. Après plusieurs jussions inutiles, Charles du Maine, gouverneur de la province, menaça les sindics d'une amende de cent marcs d'argent s'ils persévéraient dans leur refus; enfin la promesse que cette nomination ne ferait pas règle pour les autres, dans le cas qu'il y eut quelque chose d'irrégulier, ou de contraire à nos usages, fit résoudre ces magistrats à se conformer aux intentions du roi.

Sur la nouvelle que la reine Marguérite de Savoye se diposait à venir en Provence, il fut arrêté par délibération du conseil d'envoyer à cette princesse une députation, chargée de la complimenter au nom de la commune. Le présent qui devait lui être offert consistait en deux aiguières et six coupes d'argent, du prix de 220 florins d'or, et marquées aux armes de la ville. L'ambassade était composée du lieutenant de bailli Jean Dauphin, des sindics Bertrand Gaufridy et Guillaume Renaud, de Jean de Corage, Antoine d'Albertas et Louis d'Aiglun. La reine qui tenait sa cour à Tarascon, reçut leur présent avec autant de satisfaction que de reconnaissance, et les assura de sa protection.

On sut bientôt que les dernières volontés de Louis III, mort en 1435, appellaient à la succession du royaume de Naples et du comté de Provence

Réné d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine. Cette nouvelle, et la mort de Jeanne II, dont le testament confirmait les dispositions du roi défunt, jointe à la captivité de Réné, obligèrent Isabele son épouse à se rendre en Italie pour soutenir les droits de
1436. son mari contre les prétentions du roi d'Arragon ; durant le séjour qu'elle fit en Provence à l'occasion de ce voyage, les deputés d'Apt lui ayant représenté l'état déplorable de leur ville, dont la peste de 1427 avait considérablement diminué la population, le duc de Calabre se rendit lui-même sur les lieux, et d'après le témoignage de ce prince, la commune fut déchargée de la moitié de son affouagement.

L'année suivante le conseil assemblé, délibéra de ne point reconnaitre Marguerite de Savoye veuve de Louis III, dont le douaire avait été assigné en partie sur les villes d'Apt et de Pertuis, et fit valoir à ce sujet les déclarations multipliées des comtes, qui reconnaissaient la ville d'Apt inaliénable de leur domaine.

Les Sindics Louis d'Aiglun et Bertrand Gaufridy présentèrent les motifs de leur refus à l'éminent conseil, et protestèrent qu'ils étaient dans le dessein de ne se soumettre qu'à Réné d'Anjou leur souverain naturel. Le roi eut cette déclaration pour si agréable, lorsque Bertrand Gaufridy la fit en sa présence, qu'après avoir accepté son hommage, et celui des autres envoyés qui lui furent présentés par le baron

de Sault, sa majesté se rendit aux vœux de notre commune, et confirma tous les privilèges qu'elle tenait de ses prédécesseurs.

Le calme dont la province commença de jouir sous ce nouveau règne, est probablement la cause d'un assez grand vuide qui se présente ici dans la suite de notre histoire ; nous trouvons seulement dépuis l'année 1437, jusques en 1448, une lettre de Raymond d'Agoult adressée à nos sindics, pour les inviter à demander la canonisation de la bienheureuse Delphine, déjà canonisée par la voix du peuple, et les preuves évidentes des miracles obtenus par son intercession. Ce gentilhomme s'offre à les appuyer de son crédit, et leur promet d'obtenir du roi que cette affaire soit portée en cour de Rome.

Raymond d'Agoult, baron de Sault et seigneur de plusieurs autres terres, était conseiller et chambellan du roi Réné, et en même-temps juge-bailli d'Apt. Cette charge lui avait été conférée en 1445 avec pouvoir de se faire représenter par un lieutenant ; et quoique cet office fut annuel, il pouvait le retenir plus longtemps, et même le posséder à vie.

Réné d'Anjou n'était pas de ces souverains inaccessibles qui craignent de s'avilir en se montrant à leurs sujets. Celui-ci ne se croyant jamais plus roi que lorsqu'il était au milieu de son peuple, visita la Provence en 1452, et fit à cette occasion quelque séjour dans notre ville, qu'il honorait par-

fois de sa présence. Mr. de Remerville assure qu'on voyait anciennement son portrait dans un appartement de la maison des Albertas, où il logeait ordinairement, et présume que c'était lui-même qui l'avait peint, avec ce vers au-bas :

SICILIDUM REGIS EFFIGIES EST ISTA RENATI.

En 1470 ce prince affranchit les habitans d'Apt de toutes sortes de péages, leïdes et pulvérages pour les deux comtés de Provence, les remit en possession de nommer par leurs sindics le châtelain du fort de Saignon, privilège que la reine Marie de Blois avait limité au seul droit de présentation, et leur accorda par lettres patentes d'avoir un marché libre tous les mardis (1) de chaque semaine, avec cette clause insérée dans l'acte de concession, que ses officiers, pendant la tenue de ce marché, ne pourront faire aucun emprisonnement pour dettes ou autres causes civiles.

Quelques-uns attribuent à Réné les premières plantations de mûriers qui se sont faites dans le terroir ; d'autres assurent que ces arbres y étaient déjà connus depuis plus d'un siècle avant son règne. Il est plus certain qu'il engagea les Ferre, originaires du Dauphiné, à établir aux environs de Goult une manufacture de verre, qui subsistait encore de nos jours. Les entrepreneurs et leurs

(1) Il fut transféré au samedi en 1523, par Réné bâtard de Savoye, sénéchal de la province.

descendans furent affranchis à perpétuité de toute imposition de tailles , jusques à la concurrence d'un quart de feu. Ce bon roi se plaisait quelquefois à venir voir travailler les ouvriers dans la verrerie , et l'appartement où il logeait s'appelle encore aujourd'hui la chambre du roi Réné.

En 1475 la peste commença de reparaître dans la ville et d'y causer de nouvelles alarmes ; cependant la contagion n'y eut pas des suites facheuses , et tout y fut paisible jusques à la mort du roi , décédé le dix juillet de l'année 1480 , après un règne de 45 ans. Ce prince ne laissant qu'une fille des deux femmes qu'il avait épousées , des raisons particulières , et celle surtout de conserver dans sa famille une partie de ses états , le firent résoudre à disposer de ses deux comtés de Provence en faveur de son neveu Charles d'Anjou. La princesse Yolande sa fille peu satisfaite de ces dispositions , engagea Guillaume de Remerville à lui ménager le recouvrement d'un héritage dont elle se croyait injustement privée ; ce gentilhomme était alors en Provence ; Louis d'Albéron , Robert le Diable et Thomas de Tinteville s'y étant introduits à la tête de quelques compagnies de Lorrains , se joignirent à lui , et grossirent leurs troupes de tous les provençaux qui embrassèrent le parti de la princesse. Leur première conquête fut celle d'Apt , dont il est vraisemblable que Guillaume de Remerville leur facilita la prise,

Les Lorrains n'éprouvant d'abord aucune résistance, n'eurent pas beaucoup de peine à se rendre maîtres d'une partie de la haute Provence, et ces premiers succès leur en promettaient de nouveaux, lorsque le roi de France envoya fort à propos un secours de dix-huit mille hommes à Charles qui avait été pris au dépourvu. Il en fallait moins pour faire lâcher prise aux Lorrains ; tout le pays fut bientôt à la discrétion des Français, qui le ravagèrent jusqu'à ce que Palamèdes de Fourbin eut engagé Charles d'Anjou, attaqué d'une maladie dangereuse, à faire son dernier testament en faveur de Louis XI.

Les familles et les personnages distingués qui habitèrent notre ville sous les derniers comtes de Provence, nous offrent ici quelques détails que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Guirand de Simiane, baron de Caseneuve, servit utilement Charles II dans la conquête du royaume de Naples ; Nostradamus fait mention de lui sur l'année 1299 de la manière suivante : » Guirand » de Simiane, seigneur d'Apt et de Gargas, était » au service du roi auquel il vint très-à-propos, » l'aidant d'une leste et bonne troupe de provençaux, » qui firent merveilles d'armes pour la conquête » de son royaume. »

Raymond et Fouques d'Agoult père et fils, barons de Sault, également recommandables, se distinguèrent sous les regnes de Robert et de sa petite-fille,

dans les emplois civils et militaires, et furent l'un et l'autre grands sénéchaux de Provence.

Bertrand Rambaud de Simiane est encore cité par Nostradamus comme l'un des seigneurs qui parurent avec le plus d'éclat à la cour de Louis III.

Briande et Béatrix d'Agoult se distinguèrent parmi les dames les plus illustres de leur temps; la première était comtesse de Lunes, par son mariage avec Loup seigneur d'une terre de ce nom; l'une et l'autre avaient acquis dans les sciences et les lettres des connaissances peu communes, et faisaient partie de ces dames qui formaient une célèbre académie sous le règne de Robert. Briande n'eut qu'une fille mariée à Martin roi de Sicile. Après la mort de son époux, elle se retira dans la ville, où elle habitait la maison la plus voisine de l'ancien hopital. Cette dame laissa des biens considérables à l'abbaye de Ste. Cathérine, qui fut le lieu de sa sépulture.

Les Bayles, les Ayçard, les Anglesi, les Autric, les Reybaud de St. Mitre, les Beissan, les Sade, et quelques autres dont il est fait mention dans le cours de cette histoire, appartenaient à des maisons bien connues par la considération qu'elles méritaient; celles de Sault, de Simiane, de la Voute, d'Anduse, de Bot, de Cadenet rendaient, pendant le 14ème. siècle, la ville d'Apt l'une des mieux habitées du comté de Forcalquier.

Rostan Bot voulant perpétuer le souvenir du

mariage de sa fille Thibaude avec Rostan de Grimoald neveu du pape Urbain V, fit faire les vitraux placés au fond du chœur de l'église paroissiale, où il est peint à genoux devant le S. Père, avec sa fille et ses deux petits-fils Isnard et Bertrand de Grimoald. Ce monument quoique peu solide, s'est conservé jusqu'à nos jours. Le pape représenté dans ce tableau vint faire quelque séjour dans notre ville en 1365, apparemment à l'occasion d'un voyage qu'il fit d'Avignon à Marseille. Il avait à sa suite quatre cardinaux, au nombre desquels était Pierre de Beaufort, qui depuis occupa la chaire de St. Pierre sous le nom de Grégoire XI. Sa Sainteté fut honorée d'une réception proportionnée à la simplicité du 14ème. siècle. Le receveur de la commune, dans le compte qu'il rendit l'année d'après sur l'emploi des deniers publics, accuse dix florins pour la dépense d'un dais, d'une bannière, et de quelques embellissemens ajoutés à la maison de Raymond Beissan où fut logé le souverain Pontife.

Le cardinal Anglicus, frère de ce pape, fit retablir dans la ville à ses dépens l'abbaye de Ste. Croix, auparavant située dans le terroir de Roussillon, et ruinée par les Touchins en 1361. Le même cardinal leva de la sépulture le corps de St. Elzéar en 1381, et fit élever au-dessus du maitre-autel des Cordeliers le tombeau en forme de pyramide, où il l'exposa à la vénération des fidèles. Le premier buste du St. confesseur fut un présent de la reine Jeanne,

qui donna mille florins d'or sur ses revenus, pour la matière et le travail de cet ouvrage. On le refit en 1420 d'une somme considérable léguée à cette intention par Louis II, roi de Naples et comte de Provence, dont les armes étaient en bas-relief sur le devant de la chasse, avec celles de la maison de Sabran. Le bras de vermeil orné de pierres précieuses, fut donné par le bienheureux Pierre de Luxembourg, qui vint faire ses dévotions aux réliques du Saint, peu de temps après sa canonisation.

Antoine d'Albertas, natif d'Albe en Italie, vint s'établir en Provence vers le milieu du quatorzième siècle. Ayant été nommé commandant de la garde bourgeoise, peu de temps après qu'il eut fixé sa demeure dans notre ville, il résista lui seul à Raymond de Turenne, qui tenta de l'escalader pendant la nuit, et l'empêcha de la surprendre; ses descendans s'y perpétuèrent, et dans la suite se divisèrent en plusieurs branches, dont quelques unes fleurissent encore.

On appelait autrefois rue des Beissan celle qu'on trouve à gauche, en arrivant sur la place du Postel par la rue de la grande horloge. Ce qui reste encore de la vieille sacristie était une chapelle qui leur appartenait (1). On a détruit depuis peu leurs armoi-

(1) Il est fait mention d'une autre chapelle des Beissan, où depuis fut ouverte la porte de la Cathédrale qui est sous la grande horloge.

ries sculptées sur la clef de la voûte. Leur sépulture ornée d'un couronnement, et de deux écussons qu'on a fait également disparaître, étaient au-dessus de la porte par où l'on descend à la chapelle du Rosaire. La statue équestre placée vis-à-vis, sous une espèce de portique élevé, représentait un chevalier de cette maison ; un calice de forme très-antique, donné par un Beissan, et marqué de ses armes, fesait partie du trésor de Ste. Anne, ainsi qu'il conste par un inventaire fait en 1399.

Un quartier du terroir de Saignon a conservé le nom de la famille de Lérida, et s'appelle encore la plaine de Lérida, ou *lou plan de Laride*. Louis de Lérida, qualifié conseigneur de Saignon, vivait en 1396 ; on voyait ses armes et son tombeau dans l'ancienne église de l'évêché, démolie sous l'épiscopat de Mr. de la Merlière.

Guillaume de Remerville, Lorrain d'origine, fut la première tige de la famille de ce nom, éteinte vers le milieu du 18ème. siècle. Il suivit Réné d'Anjou lorsque ce prince fit son entrée en Provence, fut secrétaire d'état, grand trésorier et maitre rational à la cour des comptes, et montra beaucoup de désintéressement et de sagacité dans la gestion de ces divers emplois. Il s'était mis à la tête des Lorrains pour conserver la Provence à la duchesse Yolande. Après la défaite de son parti, ses emplois furent supprimés, ses biens confisqués, et ses maisons pillées;

pillées ; enfin obligé de prendre la fuite, il n'obtint dans la suite qu'avec peine la liberté de rejoindre sa famille.

La maison de Corage était d'éjà bien connue pendant le 13ème siècle. Helène et Guidet de Corage acquirent les terres de Corbières et de Vedènes, et en partie celle de Vachères, et s'allièrent toujours avec des familles d'un rang distingué. Pierre de Corage épousa en 1447 Annette d'Albertas, qui eut pour sa dot 1000 florins, et une robe fourrée d'hermine.

Il est fait mention dans les actes de 1462 et de 1466 de Mathieu Guérin ; son fils Elzéar Guérin exerça les fonctions de sindic avec Guillaume de Pontevés, et ses petits fils contractèrent des alliances avec les Simiane.

Les Mathéron portaient leurs preuves généalogiques jusques à Bertrand Mathéron, qui vivait en 1227. Jean Mathéron, seigneur de Salignac, de Peynier et d'Entrepierre, marié à Louise d'Hortigues, sœur de Jean d'Hortigues, évêque d'Apt, était l'un des plus célèbres jurisconsultes de son siècle ; ses talens et ses lumières lui acquirent l'estime et la confiance de plusieurs souverains, qui l'employèrent dans leurs négociations les plus importantes ; en 1474 le roi René le fit maître des requêtes de son hôtel ; la même année il obtint du pape Sixte IV une bulle qui lui permettait d'avoir un autel portatif, et d'y faire célébrer la messe à tels jours et à telle

heure qui lui paraîtraient convenables ; en 1483 Charles VIII le pourvut de l'office de juge et conservateur des monnaies de Provence, et l'affranchit de toute imposition de tailles jusqu'à la concurrence d'un feu. Il fut chambellan du même prince, qui le députa trois fois en Italie pour traiter avec les Florentins du passage des troupes qu'il devait envoyer à Naples. Enfin il mourut comblé d'honneurs et d'années, et laissa deux fils, Réné seigneur de Peynier, qui établit sa résidence à Aix, et Charles seigneur de Salignac et d'Entrepierre, marié à Baptistine de La Tour, dont la postérité s'est perpétuée dans notre ville jusques vers la fin du 17ème. siècle.

Les témoins cités dans les procès-verbaux des miracles obtenus par l'intercession de Ste. Delphine sont presque tous gentilhommes ; on y trouve les noms de vingt-six dames de la première noblesse, toutes contemporaines de la Sainte.

On lit dans les mêmes verbaux le nom de Laurenchi ou Laurensi, famille anciennement connue, et reduite vers le milieu du 15ème. siècle à Guillaume de Laurens, premier sindic de la commune en 1446 ; son fils Louis de Laurens épousa en 1509 Éléonor de Remerville, fille de Guillaume, et de Cathérine de Corage ; le fils de ce dernier eut quatre filles qui terminèrent sa branche ; le tombeau des Laurens, dont les Logier du Puy héritèrent dans la suite,

était dans l'église paroissiale, à côté de la porte qui est sous la grande horloge. Les Monier, les Dubois, les Ris ou Risis ont commencé de paraitre vers le 15ème. siècle. Le cachet d'un Pavius Rici, marqué d'un dragon aîlé, découvert dans le terroir, appartenait vraisemblablement à cette famille, dont on voyait la sépulture vis-à-vis les dégrés par où l'on monte à *Corpus Domini*. Les Aqua d'Oraison avaient également leur tombeau dans la même chapelle, ainsi qu'une maison dans la ville.

Hugues de Sade ou de Sause, frère de Laure de Sade, était sindic de la commune en 1348; sa famille était une branche des Sade, originaires d'Avignon.

Les d'Autric habitaient notre ville depuis près de 600 ans; une transaction passée en 1252; entre les consuls et les chefs de la maison de Simiane, fut souscrite par un Raymond Autric qualifié *miles*, c'est-à-dire, chevalier. Guillaume Autric, dans un testament daté du 12 mars 1348, nomme Ste. Delphine exécutrice de ses dernières volontés.

Cette famille possédait la seigneurie des Beaumettes, dont les comtes de Sault la gratifièrent en 1392, en considération des services qu'ils en avaient reçus; on la croyait descendue d'un Autricus dont il est fait mention dans une charte du onzième siècle (1).

(1) Fouques d'Agoult Sgr. de Forcalqueiret, par son testament écrit en langue vulgaire, daté de 1418, lègue, » l'ostel d'At » ensi qu'en es, or, argens amonedat, ho non amonedat, cen- » turas d'argens, ho dauradas, verges d'or ho d'argens, peiras

Les Thomas sortis de Toulon, où l'on présume qu'ils étaient connus avant le douzième siècle, n'ont paru chez nous que pendant le 16ème., à l'occasion des terres de Roquefure et de Gignac, que Bernardine de Tulles porta dans cette famille. Nous voyons cependant un Antoine de Thomas juge-bailli d'Apt en 1431; le même fut secrétaire du roi Réné par lettres patentes du 21 octobre 1441. Ce prince le combla d'honneurs et de bienfaits, et affranchit les biens-fonds qu'il possédait de toute imposition de tailles; cette famille depuis long-temps divisée en plusieurs branches, a fourni beaucoup de chevaliers à l'ordre de Malthe; on en comptait vingt-quatre tous contemporains vers le milieu du 18ème. siècle.

La maison de Buous était une branche de celle d'Agoult, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. Il conste par un acte de procuration que Lancelot de Pontevés qui en est la tige, était fils de Jean de Pontevés descendu d'Isnard, et celui-ci par quelques dégrés, de Fouques d'Agoult, dit de Pontevés, fils d'Isnard d'Agoult baron de Sault. Gaspard de Pontevès, fils de Lancelot, se fit remarquer parmi les gentilhommes provençaux qui prirent les armes pour le duc de Calabre contre le roi d'Arragon. Ayant établi son domicile à Apt, il en fut premier sindic

» pretiosas, perlas, fermats colars, pater noster de coral, pei-
» rols, caissas, coffrés, tinas, vaissels, blas, vins, à Janeta
» Autriga, dona de Forcalqueiret, sa moiher, espousada en santa
» maire glaisa, en presencia de trés garantias. »

en 1459. Louis marquis de Buous, lieutenant du roi et gouverneur de la ville, mourut en 1707; sa sépulture était un mausolée de marbre, portant ses armes et son épitaphe, élevé dans la chapelle de l'église des Cordeliers, qui s'offrait la première sur la gauche; son cœur fut mis dans une urne, et placé dans la chapelle de Ste. Anne, sur la droite à côté de la balustrade, dans l'épaisseur du mur. Louis Alexandre, petit-fils du précédent, sindic de la noblesse, premier consul d'Aix, et procureur du pays, mort sans postérité en 1762, fut le dernier de cette famille; ses qualités morales, ses vertus religieuses, et les services qu'il se plaisait à rendre à ses concitoyens, lui acquirent l'estime et la reconnaissance générales, et ne sont point encore oubliés.

Un fait qui s'est passé dans le 14ème. siècle, nous apprend que la population de notre ville était alors beaucoup plus considérable que celle d'aujourd'hui.

En 1363 le peuple s'assembla dans l'église des Cordeliers pour donner son suffrage dans les informations qui devaient se faire au sujet des miracles attribués à Ste. Delphine (1); l'église quoique vaste ne pouvant contenir cette multitude, ceux qui ne purent y entrer s'arrêtèrent dans le cloître, ou

---

(1) Ste. Delphine, après la mort de son époux, se retira dans la ville, où elle passa les quinze dernières années de sa vie. Elle habitait une petite maison située dans le fauboug des Cordeliers, entre la fontaine et le moulin du prévôt; le père Boreli la met au bout de l'ancien pont.

même sur la place ; l'archevêque d'Aix qui présidait, ayant fait faire le dénombrement de l'assemblée, le nombre des assistans se monta jusques à 7040 personnes de l'un et de l'autre sexe. On peut douter si les enfans furent comptés, puisque le verbal ne fait mention que des hommes et des femmes ; mais on doit supposer que la ville et la campagne ne furent pas entièrement désertées dans cette occasion, et qu'il dut y rester au moins le quart des habitans. Il faut donc ajouter environ 3000 ames aux 7000 qui furent comptées dans l'église des Cordeliers, pour avoir le nombre des individus qui peuplaient la ville et son terroir en 1363, ce qui revient au compte de M. de Remerville, qui est de 10,000 ames pour le 17ème. siècle.

L'histoire abrégée du concile d'Apt, indiqué précédemment sous l'année 1465, nous fera connaitre, du moins en partie, les mœurs et les coutumes qui regnaient dans le même siècle parmi les gens d'église, et qui depuis ont cessé d'être en usage.

Ce concile où siégèrent les archevêques des trois églises métropolitaines de la province, assistés de leurs suffragans, Philippes de Cabasole, patriarche de Jérusalem, et les abbés de Valsainte et de St. Eusèbe, peut être regardé comme national, vu que la Provence formait alors un état séparé. L'ouverture s'en fit vers le commencement de l'année 1365, dans le chœur de l'église cathédrale, sous l'épiscopat

de Raymond Bot IV, et la présidence de Guillaume de la Garde archevêque d'Arles. On y publia 28 canons touchant la discipline ecclésiastique, et on y renouvella les décrets du concile d'Avignon, qui avait eu lieu en 1337.

Le Ier. annonce des indulgences accordées aux prêtres qui célébreront la messe, et aux fidèles qui l'entendront un jour de chaque semaine, pour la conservation de N. S. P. le Pape, et l'exaltation de la Ste. Église.

Le 2ème. promet la même faveur aux fidèles qui fléchiront le genou à certaines parties de la messe ; ce qui dénote qu'alors on n'entendait pas comme aujourd'hui la messe toute entière à genoux.

Le 7ème. défend aux évêques d'entretenir des bouffons et des comédiens, et de nourrir des chiens et des oiseaux de chasse, afin, disent les pères du concile, que ces animaux ne mangent pas le pain destiné à la subsistance des pauvres.

Le 8ème. règle le nombre et l'extérieur des valets ou pages qui étaient au service des évêques (1), et proscrit le costume indécent et ridicule sous lequel ils se montraient. Chaque évêque par l'autorité du concile doit faire prendre à ses écuyers ou damoiseaux

(1) Les évêques et même les abbés du 13ème. siècle étaient dans l'usage d'avoir à leur service de jeunes gens d'extraction noble, qui leur servaient de pages et d'écuyers. Bérenger de Lérida de Saignon était chevalier de l'abbé de St. Eusebe en 1169, et noble Chambas de St. Laurent était son écuyer.

scutiferis seu domiscellis, des habits d'une longueur et d'une ampleur convenables, dont les manches couvrent les arrière-bras, sans dépasser le poignet, et leur défendre de paraître en public comme les histrions avec des chaussures de différentes couleurs, et des souliers armés de pointes et d'éperons.

Le 9ème. condamne l'avarice de quelques évêques, qui multipliaient leurs visites pastorales en vue du gain, ou même qui retiraient le produit de celles qu'ils ne faisaient pas; fixe le nombre de ces visites qui doivent se faire toutes les deux années, et adjuge cinq florins d'honoraires au métropolitain, et quatre à ses suffragans, pour la visite de chaque église.

Le 15ème. ordonne la confession et la communion pascales, sous peine d'excommunication, et d'après l'ordonnance de nos rois, livre au bras séculier quiconque méprisera les censures ecclésiastiques.

Par le 17ème. il est défendu aux moines de paraître en public autrement que sous l'habit de leur ordre, avec injonction aux officiers de l'évêque d'emprisonner les coupables, qui néanmoins seront relachés moyennant que leur supérieur promette de les punir sévérement.

Le même concile approuve et confirme les actes du concile d'Avignon, supprime les quêteurs commis par les abbés de quelques monastères, qui pour attraper de l'argent se jouaient de la crédulité du peuple, et oblige les prêtres, les eccle-

siastiques initiés dans les ordres, et même tout simple clerc possédant bénéfices, à s'abstenir des aliments gras les samedis, sous peine d'être suspens de l'entrée de l'église pendant un mois, *ipso facto*, c'est-à-dire, par le seul fait.

Ce dernier statut prouve que l'abstinence du gras était alors limitée au vendredi pour les laïques.

Les autres décrets de ce concile rappellent quelques points de discipline touchant les obligations des pasteurs, et les devoirs des ouailles, tels que la résidence des évêques, le désintéressement des ecclésiastiques, la conservation des biens temporels des églises, la sanctification des dimanches et des fêtes, la confession annuelle. Enfin le 13 de mai, qui fut la veille de la clôture, les pères du concile accordèrent une indulgence de 40 jours aux fidèles qui les jours de l'invention et de l'exaltation de la Ste. Croix, ou pendant les octaves de ces deux fêtes visiteraient avec les dispositions requises la rélique de la Ste. Croix, honorée dans l'église de Saignon. Le lendemain les 28 canons décrétés par le concile furent publiés solemnellement dans le chœur de l'église cathédrale, et les trois métropolitains les firent transcrire dans les registres publics.

Fin du Livre troisième.



LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Suppression de la Juiverie d'Apt ; procès entre les évêques et la commune ; levées d'hommes ; châtelain de Saignon nommé par François I ; nos magistrats reprennent le nom de Consuls ; convocation des gentilhommes du Baillage ; suppression du Baillage d'Apt ; on prend des moyens pour garantir la ville pendant la continuation de la guerre ; nouveau règlement pour l'élection des consuls ; passage de François I.

LA Provence ayant été réunie à la monarchie française par les dernières dispositions de Charles
1482. du Maine, les seigneurs du baillage et Jean d'Hortigues représentant la commune d'Apt, assistèrent à l'assemblée des états, et y souscrivirent la déclaration par laquelle, conformément aux intentions de Charles d'Anjou, comte du Maine, les provençaux se donnaient irrévocablement aux rois de France, sous la condition qu'ils seraient maintenus dans les immunités, droits, libertés, privilèges et franchises, dont les comtes leur avaient toujours laissé l'entière jouissance.

L'édit royal qui bannissait du territoire Français
les juifs qui refuseraient de se convertir à la
religion chrétienne, parut l'an 1488; en conséquence
la sinagogue d'Apt (1) fut presque entièrement
désertée, et la plûpart des juifs établis dans la ville,
abandonnèrent leurs biens-fonds, qui furent confis-
qués au profit du roi. Depuis le 12ème. siècle cette
nation jouissait en Provence de tous les avantages de
la société civile, et même de quelques immunités
qui lui étaient particulièrement accordées. Les biens
qu'elle possédait dans notre terroir étaient allivrés
dans un registre particulier qu'on appellait le cadastre
de la Jouveraille. Un juif habitant de la ville, nommé
Salomon Vitalis, lègue dans son testament du 10
décembre de l'année 1416, un florin au roi de 1488.
Sicile, un autre florin pour les fortifications de la
ville qui n'étaient pas entièrement achevées, six
gros d'argent à l'hôpital, 12 cannes d'huile à ses
frères de Carpentras et d'Avignon, à condition
qu'ils béniront son ame aux vêpres du grand *Jemmus*;
à quoi il ajoute 6 florins destinés à faire chanter
une leçon appellée *affacia* pour son repos éternel.
Enfin il donne annuellement à la sinagogue d'Apt
autant d'huile que cinq lampes en consumeront

---

(1) La juiverie commençait à cette rue de traverse qu'on trouve à main gauche en arrivant sur la place du Postel par la rue de la grande horloge, et finissait un peu plus bas que la maison de Mr. Gaufridy, par un mur qui barrait la rue. On présume qu'il y en avait une autre au quartier de la Bouquerie.

toutes les fois qu'on chantera l'office, afin qu'on prie pour son ame.

Soit que les droits seigneuriaux des évêques sur les Tourretes ne fussent pas établis, de manière à ne pouvoir être contestés, soit qu'ils ne fussent pas bien connus, la commune les attaqua de nouveau en 1498, et entreprit de faire déclarer ce quartier du terroir libre de toute féodalité. Jean de Montaigu occupait alors le siège épiscopal, il exposa ses titres, la commune fit valoir les siens fondés sur quelques déclarations des comtes de Provence, qui reconnaissent le terroir d'Apt exempt de toute servitude seigneuriale; enfin après une assez longue suite de contestations, les parties convinrent de remettre leur différend à la décision de Bertrand Durand de Peyniers et d'Antoine Tribucis conseillers au parlement d'Aix; la partialité visible qu'affecta l'un de ces arbitres, empêcha les habitans de s'en tenir à leur décision. M. de St. Quentin prétend qu'originairement les évêques n'avaient de droits réels que sur la partie de Clermont appellée dans les anciens titres *territorium castri Claramontis*; les Tourretes, dit-il, étaient anciennement une abbaye sous le titre de St. Pierre, *Abbatia Sti. Petri quæ Turrita dicitur*, dont les évêques réunirent arbitrairement les possessions au domaine de Clermont, après que les Sarrasins en eurent chassé les moines; quoiqu'il en soit de cette dernière assertion que

l'auteur n'appuye sur aucun fondement solide, nos sindics transigèrent enfin au nom de leur commune avec Jean de Montaigu; ils prirent pour base de leur accommodement la transaction passée en 1338 sous l'évêque Guillaume Astier, au sujet des mêmes droits, où les évêques sont reconnus seigneurs de Clermont et des Tourretes, et les habitans maintenus dans le droit qu'ils ont eu de tout temps de faire paître et de bucherer dans les terres qui en dépendent, moyennant une certaine somme d'argent que les évêques pourront en exiger.

Jean de Montaigu jugeant que ses droits n'étaient ni assez clairement, ni assez solidement établis par cette transaction, se pourvut contre par lettres-patentes qu'il obtint de François I, et porta cette affaire au parlement d'Aix, qui lui donna gain de cause sur tous les points contestés.

Sur ces entrefaites des fièvres contagieuses s'étant manifestées dans la ville, il fut délibéré d'établir un médecin public pour le service des malades. Ces fièvres, qui étaient la suite d'un reste de malignité de la peste, dont on avait auparavant ressenti les atteintes, dégénerèrent bientôt en cette maladie, qui s'étendit presque sur toute la Provence. Comme les effets du mal se déclarèrent en premier lieu dans le quartier de Rocsalière, les syndics Sébastien Autric et Marcellin d'Aymonetis, établirent une garde exacte et sévère, chargée d'empê-

cher toute communication du dehors; et usèrent de tous les autres moyens capables d'arrêter les progrès de la contagion. Leurs soins ne furent pas inutiles, et le succès répondit si bien à leur vigilance, qu'on vit reparaître la salubrité plutôt que les apparences ne semblaient le promettre.

On n'était pas encore bien rassuré sur la crainte d'un retour de cette maladie, lorsque nos magistrats firent acheter des armes, et les distribuèrent aux bourgeois, pour les mettre en état de repousser les insultes des soldats, qui fesaient de temps-en-temps quelque séjour dans la ville, en suivant la route d'Italie, où la guerre était alors déclarée entre les Français et les Vénitiens.

Il fallut pourtant légitimer de quelque manière l'expédient dont on usait pour le maintien de la police et de la sûreté publique; en conséquence,
1502. on nomma Sébastien des Baumettes commandant des compagnies bourgeoises, avec dix florins d'honoraires annuels, sous le serment d'être fidèle au roi, et la promesse de protéger en toute justice les personnes et les propriétés des habitans. Ces mesures, et quelques autres qu'on prit en même-temps, rétablirent le calme dans la ville.

La continuation des guerres d'Italie sollicitant de nouveaux moyens pour l'entretien de nos armées, on ordonna bientôt la levée des milices provençales qui devaient être incorporées aux troupes de ligne;

en premier lieu notre commune mit sur pied 14 soldats, qui furent tirés au sort. Quelque temps après on en requit 25 autres; enfin à la troisième demande il fallut en équiper 37, qui prirent la route de Sisteron, sous le commandement de François de Bouliers, vicomte de Reillane. Mais ces premières levées n'ayant pas été suffisantes pour renforcer l'armée française, que les maladies avaient presque entièrement détruite, il parut de nouveaux ordres portant que tous les citoyens depuis l'âge de 20 ans jusques à 60, eussent à se faire inscrire, et à se pourvoir des armes nécessaires pour être prêts à marcher à la première réquisition qui leur en serait faite. Il n'y eut pourtant sur la totalité des nôtres que 58 hommes choisis pour le service militaire; ils prêtèrent serment à Marc de Glandèves seigneur de Puimichel, capitaine des milices du baillage; néanmoins la paix qui eut lieu bientôt après, ayant rendu tous ces préparatifs inutiles, chacun se félicita de pouvoir rejoindre ses foyers.

En 1515 nos sindics crurent pouvoir refuser François Anselme de Joucas établi châtelain de Saignon par lettres patentes de François I; ils motivèrent leur opposition sur ce que de tout temps leur commune avait été dans l'usage de nommer le gouverneur de cette place. Les membres du conseil, à la réquisition de ces magistrats, délibérèrent de faire à cet égard des représentations convenables à Sa Majesté; il

parait que le roi les accueillit, puisque la même année Ange de Pontevés, élu premier sindic et gouverneur du château de Saignon, continua l'exercice de ces deux emplois.

On verra par ce que nous ajouterons ici que pendant le 13ème. siècle le château de Saignon était une place de quelque importance. (1)

L'évêque Geoffroi, par acte du 24 mars de l'année 1246, absout Bertrand Reybaud de Simiane de l'excommunication qu'il avait encourue pour avoir démoli ce château, à condition qu'il le rebâtira ou le fera rebâtir à ses frais, de même forme que l'ancien, et sur les mêmes longeur, largeur, hauteur et profondeur, avec les maisons qui étaient autour, *cum domibus circumpositis*. Ces bâtimens doivent être retablis dans l'espace de trois années, c'est-à-dire, les maisons la première année, et la tour du château pendant les deux années suivantes. De plus ledit Bertrand Reybaud de Simiane doit restituer les munitions de guerre et les armes offensives et défensives dont la place était pourvue, comme cuirasses, casques, balistes, et autres machines, *loricis, balistis et aliis munimentis*, ainsi que les

(1) La donation du château de Saignon à l'église d'Apt, est du temps de Charles Martel, cest-à-dire du 8ème. siècle; le donateur l'appelle un château célèbre et remarquable; voici de quelle manière il s'esprima : EST QUODAM CASTRUM INSIGNE ET NOBILE QUOD EST POSITUM SUPRA CIVITATEM AD ORIENTEM NOMINE SAGNONE.

habits

habits et les étoffes à l'usage des soldats, qui au tems de la prise étaient dans le château.

De nouvelles contestations s'élevèrent bientôt entre l'évêque et le corps de ville, au sujet de la seigneurie des Tourrettes. Le commandant Phelips ayant adressé dans cette occasion quelques paroles peu mesurées 1516.
au premier sindic Pontevés de Buous, la commune prit en main la défense de ce magistrat, et obligea l'offenseur à lui faire une réparation convenable.

Ces troubles étaient accompagnés d'une appréhension continuelle que la peste ne s'introduisit encore dans la ville. D'un autre côté les contributions de guerre et les dépenses occasionnées par la difficulté des temps, avaient entièrement épuisé les ressources publiques; pour faire face aux besoins les plus pressans on établit quatre moulins à farine, deux à portée du quartier de St. Pierre, et deux au voisinage de la Bouquerie, où les habitans seraient tenus de faire moudre leur bled, sous peine d'une grosse amende, à la reserve de ceux qui avaient des moulins dans leurs propriétés. Mais rien n'agitait les esprits comme le danger de la peste, dont toutefois on eut le bonheur d'être garanti, quoique tous les environs et le terroir même en fussent infectés. Cependant les frères mineurs se retirèrent dans la ville, après y avoir transféré les bustes et les réliques de St. Elzéar et de Ste. Delphine, et les autres effets les plus précieux de leur église, qui furent conservés

sous un inventaire, avec ceux de la cathédrale, jusques au 25 d'avril de l'année 1525.

Sur ces entrefaites Charles de Bourbon, connétable de France, tenta de rétablir l'ancien royaume d'Arles, dont il se promettait la couronne. Il entra d'abord en Provence à la tête de quelques troupes; mais les peuples, que ce rebelle se flattait d'avoir mis dans ses intérêts, ayant manifesté des sentimens tout contraires, il essuya bientôt des revers, qui lui firent abandonner son dessein.

Le baillage, et surtout les Aptesiens firent preuve, dans cette occasion, de tant de zèle pour le service du roi, qu'après la déroute des ennemis, le comte de Tende, en récompense de leur fidélité, permit à leurs officiers municipaux de reprendre le titre de Consuls, qu'ils avaient perdu depuis environ trois siècles, avec pouvoir de jouir de toutes les prérogatives attachées à cette dignité.

La délivrance de François I, fait prisonnier à la
1526. bataille de Pavie, suivit de près la défaite de Charles de Bourbon, et fut célébrée dans notre ville par des réjouissances accompagnées de feux de joie, d'illuminations, de danses publiques et de prières en actions de grace de la liberté que ce prince avait recouvrée.

Depuis l'année 1527 jusques en 1533, nous ne trouvons de remarquable que l'établissement d'un bureau de poste dans notre commune pour la route d'Italie, depuis Avignon jusqu'à Turin.

De nouveaux bruits de guerre s'étant bientôt répandus, à l'occasion de l'armement formidable que fesait à Gènes André Doria, général des armées navales de l'empereur Charles Quint, le comte de Tendes ordonna des préparatifs pour la défense des côtes, exposées depuis quelques temps aux brigandages d'un fameux pirate appellé Barberousse, et fit publier le ban, l'arrière ban, et la levée des milices. A cet effet Claude Baudery, lieutenant de bailli, et Bertrand Reybaud de Simiane, baron de Caseneuve, convoquèrent les gentilhommes du baillage possédant fiefs, et leur signifièrent l'ordonnance du roi qui les requerait d'armer leurs vassaux, et de se tenir prêts à marcher à leur tête au premier ordre qu'ils en recevraient. 1534.

Voici les noms de ceux qui comparurent au jour assigné pour cette assemblée. Antoine Honoré d'Oraison, vicomte de Cadenet, pour lui et pour le baron d'Ansouis malade; Pierre de Castillon, pour lui et pour Artus de Castillon, seigneur de Cucuron; George de Bouilliers, prieur et Sgr. de Vaugines; Arnaud Gérard, pour Julien de Perussis Sgr. de Lauris malade; Guillaume d'Autric Sgr. des Baumettes; Claude de Pontevés, marquis de Buous; François Astuaud, Sgr. de Besaures; Pierre de Sade, conseigneur de Goult, pour lui et pour Antoine Bermond aussi conseig. de Goult; Nicolas Bot, conseig. de Saignon et d'Auribeau, pour lui et

pour ses frères, et Jacques de Canton, conseig. de Vachères.

Bertrand Rambaud de Simiane, à qui l'on donna pour lieutenant Guillaume Risis, eut le commandement des hommes levés dans la ville pour le service du roi, et Jacques de Canton, Guillaume de Barrème, Peyron et Frilery furent chargés d'emprunter les fonds nécessaires à leur subsistance.

Après le départ des milices, nos consuls ordonnèrent quelques réparations tant au dehors qu'au dedans de la ville, et achetèrent de Guillaume des Baumettes une partie du Clos qui en bornait absolument les avenues du côté de la porte de Saignon, et dont on fit dans la suite les aires publiques.

La négligence ou l'incapacité des officiers qui rendaient la justice, était depuis long-temps une source d'abus qui pesaient sur la Provence. D'un autre côté, la mauvaise distribution des tribunaux jettait la confusion dans les affaires, et les emplois trop multipliés de bailli, viguier, sous-viguier et clavaire, étaient moins au profit qu'à la charge du peuple. On jugea donc nécessaire d'opérer une réforme dans cette partie, d'après un nouveau plan mieux combiné, plus simple et moins contraire aux intérêts des justiciables. En conséquence les baillages furent supprimés, et la province ayant été divisée en quatre sénéchaussées, notre ville, chef-lieu de baillage depuis environ 400 ans, fut reduite

à un juge royal, dont la juridiction bornée aux limites de son terroir, s'étendait sur les matières civiles et criminelles. 1535.

La commune ne manquait pas de raisons pour demander le siège de la sénéchaussée ; mais les réclamations qu'elle fit à ce sujet ne furent point accueillies, sa position n'étant pas du tout convenable à la destination de ce tribunal. Néanmoins son arrondissement conserva le titre de baillage, jusqu'à l'établissement des vigueries, qui eut lieu en 1541. Jean Grossi fut le premier pourvu de la judicature d'Apt, à titre d'office perpétuel et irrévocable, par lettres patentes de François I, données à Lyon, et datées de l'an 1536. Le viguier presidait aux assemblées générales, et les autorisait par sa présence. Ses fonctions consistaient à faire emprisonner les coupables surpris en flagrant délit, à demander main-forte pour la justice, et à commander le guet de jour et de nuit ; pour le maintien de la police. Ce magistrat portait un bâton surmonté d'une fleur de lys, c'était la marque distinctive de sa dignité.

En 1541 Pierre d'Hortigues fut revêtu de cet emploi, qu'il exercait encore en 1566. A son décès, le corps de ville le fit déclarer annuel ; mais cette charge ayant été de nouveau rendue héréditaire, en même temps que les attributions en furent augmentées de la connaissance des matières criminelles, Louis Provence en obtint la nomination, et la

possédа jusques en 1586. Cette magistrature ayant été supprimée en 1758, Ignace Roux de Ste. Croix fut le dernier qui en exerça les fonctions.

On était alors dans la crainte d'une invasion prochaine dont l'empereur Charles Quint menaçait la Provence, et le gouvernement ordonnait les préparatifs nécessaires à la défense du pays; les villes étant obligées de se prêter mutuellement des secours, la commune d'Apt fit voiturer cent charges de bled pour l'entretien de la garnison de Marseille, et prit en même-temps des mesures convenables pour sa propre sûreté. Dans cette vue Guillaume Risis, nommé commandant des compagnies bourgeoises, désigna les officiers qui devaient agir sous ses ordres, et fit murer, avec l'agrément des consuls, la porte de St. Martin et celle du Portalet, afin de n'avoir pas un aussi grand nombre de postes à garder. Il fallut ensuite se précautionner contre les violences des soldats qui, revenant d'Italie, prenaient l'étape et le logement dans la ville; mais l'insolence et les vexations des gens de guerre furent poussées si-loin, malgré les soins et la vigilance des adjoints que les officiers municipaux se donnèrent pour veiller sur la tranquillité des habitans, que plusieurs d'entr'eux prirent le parti d'abandonner leurs foyers, plutôt que de s'y voir plus long-temps exposés. Ceux qui restèrent firent une députation au comte de Tendes, pour le supplier, vu leur petit nombre,

de vouloir bien décharger la commune des deux hommes par feu, qu'elle devait fournir incessamment, ce qui ne fut accordé qu'en partie.

Les troupes impériales étaient campées aux environs d'Aix, lorsque nos magistrats ayant resolu de faire un dernier effort pour se mettre à couvert de toute surprise, nommèrent huit personnes chargées de pourvoir à la défense de la ville. Le premier soin de ces commissaires fut d'ordonner la réparation des murailles dans tous les endroits reconnus faibles, et de faire bâtir deux nouvelles tours, l'une sur la porte de Saignon, et l'autre un peu au-dessus en tirant vers le midi.

On apprit cependant que les Espagnols se disposaient à passer la Durance, et peu de temps après qu'ils s'étaient rendus maîtres du château de Lourmarin; enfin les sentinelles qui gardaient les avenues du terroir, ayant vu ou cru voir paraître quelques détachemens ennemis sur le haut des montagnes voisines, la garnison de la ville fut augmentée de quelques hommes tirés des villages, et les commissaires des ouvrages pressèrent les travaux des fortifications qui depuis peu avaient été suspendus, par le manque des fonds nécessaires. 1536.

On fit en même-temps élever au-dessous de la porte de St. Martin une troisième tour, sur laquelle on dressa une batterie de canon, commandée par le capitaine Fulchier, pour les gages

annuels de trois écus d'or, apparemment les matériaux de cet édifice étaient déjà préparés d'avance; on imposa pour fournir à cette dépense 6 s. sur les nobles, 4 s. sur le bourgeois et les marchands, et 2 s. sur les cultivateurs.

Les esprits furent pourtant bientôt rassurés, par la nouvelle que les gens de Cavaillon ayant à leur tête les capitaines Paul et Curton de la Fayette, avaient repris le château de Lourmarin, et fait la garnison prisonnière. Au reste l'attention qu'eurent les Aptesiens d'exécuter ponctuellement les ordres qui leur furent donnés, pendant que l'ennemi occupait le territoire de la Provence, et surtout leur vigilance à garder les passages, leur méritèrent de la part du connétable de Monmorenci une lettre écrite du camp d'Avignon, dans laquelle ce général fait l'éloge de leur bonne conduite, et les félicite de n'avoir pas imité l'exemple de ceux qui, loin de s'être déclarés contre les ennemis de l'état, les avaient favorisés toutes les fois que l'occasion s'en était présentée.

Après la déroute des impériaux, les citoyens
1537. les plus notables de notre commune députèrent à Aix Guillaume Autric des Baumettes, pour demander au roi la confirmation d'un nouveau réglement touchant l'élection des consuls. D'après l'ancien usage, les deux cousuls qui sortaient de charge nommaient simplement leurs successeurs, et ceux-ci

entraient en fonctions sans autre formalité, moyennant l'approbation du conseil général. Mais cette pratique n'était pas sans abus; car outre les querelles et les rivalités dont elle était la source, il en résultait le plus souvent que la faveur l'emportait sur le mérite. Ce fut le premier consul Agricol de Remerville qui proposa d'y substituer le mode d'élection par la voie du scrutin. Les deux consuls à remplacer, et ceux de l'année précédente devaient choisir deux candidats, qui étaient admis s'ils réunissaient la pluralité des suffrages; si les deux premiers ne l'obtenaient pas, on en présentait d'autres qui fussent agréables au conseil. Cette manière d'élire nos consuls ayant passé en délibération, malgré l'opposition de quelques particuliers qui préféraient l'ancienne coutume, fût confirmée par lettres patentes du roi, datées du 16 décembre de l'année 1537, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, à quelques changements près qui ne sont pas de conséquence. Depuis ce réglement le consul le plus qualifié eut le pas sur l'autre, au lieu qu'auparavant c'était le plus âgé.

Après avoir réglé les affaires de la province, François I partit de Nice pour Montpelier, et prenant sa route du côté d'Apt, fit son entrée dans cette ville vers la fin de décembre. Nos consuls avaient fait d'avance les préparatifs des honneurs qui devaient être rendus à ce prince. Les jeunes enfants vêtus

en uniforme, avec des bandéroles aux couleurs du roi, allèrent à sa rencontre, suivis des capitaines de quartiers, qui marchaient à la tête de leurs compagnies. Sa Majesté ayant été reçue sous un dais porté par le juge, les deux consuls et Guillaume des Baumettes, trouva sur son passage un arc de triomphe, et entra par la porte de Saignon au bruit de l'artillerie. Il parait que le roi pressé par le motif de son voyage, ne fit pas un long séjour dans la ville; du moins les registres publics ne marquent rien la-dessus. On y voit seulement qu'on augmenta les tailles de 6 s. par livre cadastrale, afin de survenir aux dépenses occasionnées par cette réception.

CHAPITRE SECOND.

Premiers troubles excités à l'occasion de la réforme; maladie contagieuse; on prend des moyens convenables pour la sûreté de la ville menacée par Charles de Montbrun; débordement de la rivière; massacre de Mérindol; suites de cette affaire; les Espagnols tentent la prise de Marseille; Pont des Cordeliers; continuation des troubles; situation pénible de la ville; guerres; contributions.

A Cette époque de notre histoire les erreurs des Vaudois se propageaient sourdement en Provence depuis environ un siècle; à la faveur de

celles-ci les hérésies de Luther et de Calvin y firent des progrès d'autant-plus sensibles, qu'elles semblaient couler de la même source. En 1447 le nommé Jean Feraud convaincu d'avoir enseigné les premières, fut brûlé publiquement dans la ville, apparemment parce qu'il refusa de les retracter.

En 1540 un fanatique appellé Colin du Plan, reconnu coupable d'autres erreurs, ainsi que d'avoir blasphêmé contre la Vierge, et brûlé les saintes images, fut dénoncé comme hérétique public, et subit le même châtiment à Aix, où la justice instruisit son procès. Cette exécution faite, le président Chassanée et quelques membres du parlement, accompagnés de Jean Grossi juge d'Apt, conformément aux édits royaux qui proscrivaient les auteurs des nouvelles opinions, tendant à troubler la paix de l'état, se portèrent sur les lieux dans toute le viguerie, et firent arrêter plusieurs villageois suspects ou convaincus de professer l'hérésie.

On éprouva bientôt que ces voies de rigueur étaient peu propres à ramener les esprits à la soumission. Le juge Grossi ayant fait emprisonner quelques habitans de la ville sectateurs de la nouvelle doctrine, leurs confrères prirent les armes, brisèrent les portes des prisons, et enlevèrent en plein jour les détenus, au mépris des lois et de la justice. Cet attentat parut si extraordinaire, et fit tant de bruit dans la province, que le roi en ayant eu connais-

sance, intima ses ordres au parlement d'Aix, afin que pour la suite il eut à prévenir de pareilles violences, et à l'effet d'en punir incessamment les auteurs. Le juge ayant reçu le même avis du parlement, demanda main-forte pour le mettre à exécution; mais les coupables avaient pris d'avance leurs mesures pour se soustraire à ses poursuites.

En 1541 le corps des habitans fit procéder à une nouvelle estimation des biens-fonds du terroir; cette opération eut lieu pour faire droit aux réclamations des particuliers qui se plaignirent d'être lésés par celle de l'ancien cadastre, et qui devaient être taxés d'après le montant de leurs tailles pour les sommes imposées sur la Provence, depuis que la guerre s'était rallumée en Italie entre les Espagnols et les Français.

Le passage des troupes, qui l'année d'après revinrent d'Italie pour se rendre à Perpignan dont le roi pressait le siège, ayant infecté le pays d'une maladie contagieuse, nos magistrats résolurent d'empêcher toute communication de la ville avec le dehors, et de n'y recevoir aucune compagnie de gens de guerre sans un ordre précis du gouverneur de la province; mais le vénin du mal s'y étant introduit à la suite de quelques Avignonais, qui vinrent y chercher un asile, la mort précipitée de quelques bourgeois qui furent d'abord les victimes de l'imprudence qu'on eut de les recevoir,

jetta dans la ville une telle épouvante, que vers la fin de novembre elle fut abandonnée d'une partie de ses habitans; ceux qui préférèrent d'y rester, implorèrent l'assistance du ciel pour la cessation d'une calamité qui leur faisait craindre la destruction totale de leur patrie, et se mirent sous la protection de Ste. Anne. Ces pieux moyens, et les remèdes qui furent administrés aux malades, firent cesser les progrès de la contagion d'une manière qui parut miraculeuse.

Les troubles excités dans nos contrées à l'occasion de l'hérésie n'étaient pas de nature à s'appaiser sitôt; toujours attentifs à profiter des moments et des circonstances qui pouvaient leur être favorables, les mécontens se montraient avec d'autant-plus de confiance, que le roi tout occupé de la guerre qu'il avait sur les bras, était moins en état de les observer. La suspension de l'arrêt de mort porté depuis quelques années contre les Vaudois de Mérindol, les avait tellement rassurés contre les menaces du gouvernement, dans l'idée que sa modération n'était qu'un effet de son impuissance à les réprimer, qu'après avoir fait secretement leur provision de poudre, ils prirent les armes, et tinrent la campagne suivis des habitans de quelques lieux voisins qui professaient le calvinisme. Les violences multipliées auxquelles ils se portèrent alors contre les catholiques, ayant obligé ceux-ci

1541.

à leur opposer quelques moyens de résistance, nos consuls firent acheter une certaine quantité d'armes à feu dont ils se reservèrent la distribution, et mirent sur pied les compagnies bourgeoises, qu'ils firent commander par des officiers dont les principes en fait de religion ne leur étaient pas suspects. Au reste la guerre que se faisaient les deux partis n'était rien moins qu'une suite reglée d'expéditions militaires, c'était des surprises de nuit, des courses, des brigandages qui s'exécutaient au moment qu'on ne s'y attendait pas. Les campagnes étaient ravagées, les villages pillés, les croix abattues, les églises rurales démolies. Ces désordres avaient lieu principalement dans cette partie de la Provence qui touchait au Comtat Venaissin, et qui fournissait à l'hérésie un plus grand nombre de sectateurs.

On sut bientôt que Charles du Puy, seigneur de Montbrun, qui depuis peu s'était laissé séduire aux erreurs de la nouvelle doctrine, et qui marchait à la tête des calvinistes, venait de mettre le siège devant Sault, et qu'au retour de cette expédition son dessein était de se porter sur Apt, pour tâcher de surprendre cette ville. Ces bruits qui n'étaient pas dépourvus de fondement, déterminèrent les Aptesiens à prendre des mesures encore plus efficaces pour se mettre à l'abri de toute insulte. Dans cette vue la garnison de la ville fut augmentée de quelques soldats, et l'on établit aux portes et

sur les remparts des corps de garde, chargés de faire nuit et jour le service militaire. On était dans ces alarmes, et les gens du roi s'occupaient des moyens propres à rétablir le calme dans la province, lorsque le gouverneur écrivit à nos consuls de tenir prêts les 120 hommes de milice, levés dans le ressort de la viguerie par le baron de Cereste. Les autres communes ayant reçu les mêmes ordres, il se fit alors un mouvement qui jetta l'épouvante parmi les Vaudois, et qui leur fit prendre une conduite plus modérée; mais ces préparatifs n'ayant pas eu de suite, on vit bientôt dans les environs de nouveaux rassemblemens, qui provoquèrent la vigilance de nos magistrats, ainsi que l'attestent les verbaux consignés dans les archives publiques, et les plaintes qui en furent adressées au parlement. Les Vaudois de Lourmarin et de Mérindol ayant résolu d'enlever quelques prisonniers de leur secte, détenus dans le château de Roussillon, se réunirent au nombre de 800, assiégèrent le village, dont ils réduisirent les habitans qu'ils ne purent forcer, à manquer d'eau pendant huit jours, et mirent en fuite un détachement de troupes que Fourbin d'Oppède leur opposa sous la conduite du viguier d'Apt. On peut voir plus au long dans les histoires de Provence les torts, peut-être exagérés, qu'on met sur le compte de ces hérétiques; les emportemens auxquels ils continuèrent de se livrer, ne pouvant

être arrêtés autrement que par la force, les états du pays demandèrent la révocation des lettres de grâce que Sa Majesté leur avait accordées ; et les commissaires du parlement, après avoir employé inutilement les voies de la douceur pour les ramener à la soumission, se disposèrent avec répugnance à faire exécuter les ordres sanglans de la Cour.

Un affreux débordement de la rivière menaça la ville d'une inondation générale, pendant le mois de novembre de l'année 1544 : il tomba pendant huit jours consécutifs une si grande quantité de pluie, que le Rhône et la Durance couvrirent au-loin les plaines qui leur sont contiguës ; les terres voisines des torrens ou des rivières furent entiérement submergées ; l'eau monta dans l'église des cordéliers jusqu'à la hauteur de 10 pieds, et le pont de St. Pierre, rebâti vers la fin du 13ème. siècle, fut entraîné par la rapidité du courant.

1545. L'année suivante s'ouvrit par les scènes tragiques de Mérindol et de Cabrières. Ces expéditions barbares ne sont pas de notre sujet, l'occasion seule nous oblige à les rappeller ici. Mérindol fut saccagé ; les habitans de ce village avaient pris la fuite, ou s'étaient dispersés dans les bois avant l'arrivée des troupes. Ceux de Cabrières, hommes, femmes, enfans et vieillards furent les victimes du fer ou de la flamme ; La Coste subit presque le même sort. Les Vaudois, que la terreur avait chassés dans les

les montagnes, ayant épuisé le peu de vivres dont ils avaient pu se munir, eurent bientôt à combattre des besoins aussi redoutables que les ennemis dont ils fuyaient la poursuite. Le parlement informé de la situation de ces malheureux, périssant de faim et de misère dans les cavernes qui leur servaient de retraite, chargea deux de ses membres, l'un catholique et l'autre calviniste, de pourvoir à leur subsistance. Ces envoyés prirent la route d'Apt, où ils se firent remettre les compagnies du capitaine Bot, et de-là s'étant portés dans les endroits les plus escarpés des montagnes, ils firent administrer des secours à plusieurs des fuyards qu'ils ramenèrent dans leurs villages. Buous, Gargas, Rustrel, Roquefure, Sivergues, Lourmarin et quelques autres lieux de la viguérie, virent fuir, ou même perdirent alors un si grand nombre de leurs habitans, que le gouvernement fit vendre à son profit les récoltes pendantes de ces différentes communes.

L'expédition de Mérindol n'eut d'abord aucune suite facheuse pour ceux qui l'avaient ordonnée; le parlement obtint même de François Ier. une déclaration qui justifiait la conduite de ses commissaires; mais Henri II ayant résolu sur de nouvelles informations, de déployer toute la sévérité de la justice contre les magistrats qu'il présumait avoir outrepassé les ordres de son père, le président d'Oppède, et l'avocat général Guérin, accusés

d'être les auteurs des meurtres qu'on voulait punir, furent cités à Paris, et traduits pardevant les officiers royaux pour subir un jugement. Quelque-temps après, Jean Grossi juge d'Apt, le viguier Jean d'Hortigue et Pierre de Sade, impliqués dans la même affaire, eurent ordre de comparaître au même tribunal. Ils étaient en chemin pour se rendre à Paris; mais ayant eu connaissance à Lyon de la sentence de mort prononcée contre l'avocat-général, ils jugèrent à propos de retourner sur leurs pas, et d'attendre des moments plus favorables pour se justifier des torts qu'on leur imputait. Il est étonnant que la Cour eut enveloppé dans une même proscription des villages entiers, sans distinction d'âge, ni de sexe, du crime et de l'innocence; il n'est pas moins étonnant qu'elle eut cherché des coupables dans les exécuteurs de ses volontés, s'ils n'eussent agi que d'après ses intentions. Quoiqu'il en soit, le président d'Oppède ayant lui-même plaidé sa cause, obtint sa justification, et cette procédure n'eut d'autres suites que la condamnation de l'avocat-général Guérin, encore ce magistrat fut-il jugé pour d'autres crimes, étrangers à l'affaire de Mérindol.

On résolut cette année de faire rebâtir le pont des Cordeliers, dont les nouveaux fondements furent jettés au mois de septembre sur les ruines de l'ancien. On mit une inscription sur la première

pierre, qui fut marquée aux armes du roi, et placée avec les cérémonies et les réjouissances ordinaires. L'ouvrage étant fini, les maîtres experts qui en firent la vérification, déclarèrent qu'il était défectueux, et les entrepreneurs ayant été condamnés à le refaire, il y eut entr'eux et le corps de ville un procès qui durait encore en 1551. Enfin les parties convinrent de s'en rapporter à la décision des arbitres suivants : Élzear Autric, Guillaume de Remerville, Claude Bernus, Jean Meyffredi, et Guillaume de Barrême ; mais sur ces entrefaites la crue de la rivière emporta l'édifice, et décida la question avant que les arbitres eussent prononcé.

Ce nouvel accident fit juger que le pont serait mieux situé quelques toises plus bas, c'est-à-dire, en perspective de la porte par-où l'on arrivait autrefois sur la place de St. Pierre. Jean du Bois, architecte de Cucuron, s'obligea pour la somme de mille écus à le construire sur le plan qui en fut dressé. Soixante et dix florins payèrent la main-d'œuvre et les matériaux d'une forte muraille qu'on bâtit en même-temps, pour soutenir le quai de la rivière, depuis le pont de St. Pierre jusques vers la porte de Saignon. Le pont fut commencé en 1554, et achevé dans le courant de l'année suivante. L'arche en est si-bien jettée, que sa largeur et son élévation ne nuisent point à sa solidité. On y voyait encore

de nos jours, sur le haut du parapet, un écusson aux armes du roi et de la ville, que depuis on a fait disparaître. Après que les ouvriers l'eurent quitté, l'Évêque s'y rendit avec le chapître, et le bénit en présence des magistrats et du peuple, au bruit des tambours et de l'artillerie; on fit ensuite reparer quelques parties des murailles et la tour de la porte de St. Pierre, qui menaçaient ruine.

A peine le fanatisme eut cessé de ravager la Provence, que la peste commença d'y faire ressentir
1546. ses funestes effets. Ce fléau ne s'étendit point au-delà de la Durance; mais la capitale en fut affligée pendant neuf mois de suite, au point que l'herbe y croissait dans les rues comme en pleine campagne. Le parlement, environné des victimes de la contagion, prit le parti de se retirer à Pertuis, où il ne forma qu'une seule chambre, vu le petit nombre de magistrats que la maladie avait épargnés. Les Espagnols profitant de ces conjonctures désastreuses, équipèrent une flotte, et se disposèrent à faire une descente sur les côtes de Marseille. Le secret de cette expédition fut si bien gardé, que le comte de Grignan gouverneur de la province, n'en eut connaissance qu'au moment où elle s'effectua. Les troupes qu'il avait à sa disposition ne suffisant point à la surêté de la place, il se retrancha dans l'abbaye de St. Victor, et fit publier la levée des milices. La ville d'Apt ayant été requise d'équiper

incessamment les hommes qu'elle devait fournir, le conseil général délibéra, qu'attendu le défaut d'argent, qui ne permettait pas à la commune de contribuer à cette dépense, et s'agissant de la conservation d'une ville d'où dépendait le salut de toutes les autres, les bourgeois en état de porter les armes marcheraient à leurs frais, ayant le premier Consul à leur tête. Ce trait de patriotisme, et la bonne volonté dont les Aptésiens firent preuve dans cette occasion, leur méritèrent les éloges du gouverneur.

Malgré les pertes que l'hérésie venait d'essuyer en Provence, ses partisans y étaient encore assez nombreux pour inspirer la terreur et la défiance aux Catholiques. Les Vaudois qui avaient pu se soustraire au glaive de la proscription, s'étaient rangés sous les drapeaux de Calvin, et formaient un même corps avec les disciples de ce novateur. De nouveaux rassemblemens ayant eu lieu à la suite de cette réunion, les désordres recommencèrent, et les signes extérieurs de notre culte furent détruits ou prophanés. On se plaignit même qu'on enlevait furtivement des églises les effets et les meubles consacrés à la réligion ; et ces larcins étaient commis non seulement dans les villages, mais encore dans plusieurs villes de la province. Là-dessus nos Consuls présentèrent requête à la Cour, afin qu'il leur fut permis de mettre en un lieu sûr les réliques

de St. Elzéar et de Ste. Delphine, qui reposaient hors de la ville dans l'église des Cordeliers; mais ces réligieux ne voulûrent pas les laisser sortir de leur couvent, et s'exposèrent à les voir prophaner plutôt que de les confier à des mains étrangères.

Les troubles du moment, et la crainte d'un avenir encore plus orageux, obligaient alors chaque
1550 ville à veiller à sa propre surêté, et même à solder les troupes que le gouvernement y mettait en garnison. Celle d'Apt reçut en 1551, et logea pendant six mois les campagnies du capitaine Buous, et de Boniface de la Motte, ce qui l'épuisa tellement, que l'année suivante on fut obligé d'avoir recours à de nouvelles impositions, quoique le peuple en fut déjà trop chargé. Les sommes dont on paya le service de ces troupes, jointes à la dépense qu'on fit pour la réparation des murailles, se montèrent à trois mille cent huit florins. Ce fut dans ces conjonctures que la comtesse de Tende, accompagnée d'une suite nombreuse, vint faire ses dévotions aux réliques de Ste. Anne. Cette dame fut reçue dans la maison des Albertas, la cavalerie qui lui servait d'escorte eut son logement à l'hôtel du Lion d'or, et son équipage à celui de Provence. La commune, malgré son état d'épuisement, lui fit les honneurs d'une réception magnifique, et la défraya généreusement de toute dépense jusques à son départ.

Il faut rendre cette justice à nos ancêtres, que l'erreur n'en séduisit qu'un petit nombre, quoique semblable à une maladie contagieuse, qui se communique de proche en proche, elle eût déjà infecté presque la moitié de la province. Nos magistrats, dans la vue de ramener à la verité ceux d'entre leurs concitoyens qui l'avaient abandonnée, poussèrent le zèle et l'attention jusqu'à faire délibérer dans une assemblée générale, que tout habitant convaincu de professer les hérésies de Calvin, serait poursuivi aux dépens du public, à moins qu'il n'y renonçât, ou qu'il changeât de domicile. Ils interdirent même l'entrée de la ville aux étrangers, dont les opinions leur étaient suspectes; crainte qu'ils n'y fissent des prosélites. Mais toute leur vigilance ne put empêcher dans la suite quelques 1553. particuliers de se déclarer pour le nouveau culte, et d'appeller un ministre de Génève nommé Jean de la Plante, que François de Remerville reçut dans sa maison, ou d'abord quelques personnes de condition assistèrent au prêche.

Henri II ne fut pas moins l'héritier des guerres que de la couronne de François Ier. L'empereur Charles-Quint était alors devant Metz avec une armée de cent mille hommes, et se disposait à conquérir les plus belles provinces du royaume, après qu'il aurait réduit cette place. Il fallut mettre sur pied trois armées pour balancer les forces ennemies;

mais les coffres du roi ne pouvant fournir à cette énorme dépense, on imposa chaque ville d'une somme qui devait être repartie sur les habitans. nos Consuls, vu la situation pénible de leur commune, ayant fait quelque tentative pour la faire décharger de cette imposition, n'obtinrent que la liberté d'y faire contribuer également les ecclésiastiques. En 1558 les habitans furent imposés de nouveau pour 600 écus, et l'année suivante pour 500 liv. Le juge Grossi représenta vainement au président d'Oppède que la ville déjà ruinée, était hors d'état de supporter ces nouvelles contributions; on lui répondit qu'il fallait payer avant de se plaindre : ces sommes étaient considérables, eu égard à la rareté du numéraire.

CHAPITRE TROISIÈME.

On prend des mesures pour la sûreté de la ville ; les Calvinistes tentent de s'en emparer ; accord entre la Commune et l'Évêque au sujet des biens-fonds des Tourrettes ; projet de réconciliation entre les Protestans et les Catholiques ; nouveaux troubles ; projet de désarmement ; la ville est encore menacée ; le comte de Sommerive gouverneur de Provence ; siège de Sisteron.

L'ANNÉE suivante on fit de nouveaux préparatifs pour mettre la ville en état de défense contre 1560. les réligionaires, qui menaçaient la province de nouvelles hostilités. Les chefs de famille assemblés dans la maison commune, au nombre de plus de 500, avaient pris les délibérations et les mesures relatives à cet objet, lorsqu'on jugea nécessaire de refuser l'entrée de nos murs à quelques particuliers, qui en étaient sortis dans le dessein de se joindre aux partisans de l'hérésie. Une religion débarassée de tout ce que la nôtre a de pénible et de gênant, ne pouvait que faire des prosélites dans un temps d'ignorance, tel que le milieu du 16ème. siècle ; aussi une partie de la noblesse, qui se plaisait alors à vivre dans une liberté qui par-

fois dégénérait en licence, ne fut pas moins ardente à la défendre qu'à l'embrasser.

A la vue de l'orage qui se formait, le peuple d'Apt fit une seconde tentative pour obtenir la translation des réliques de St. Elzéar et de Ste. Delphine dans quelque église de la ville, pour ne pas les laisser plus longtems exposées au danger de la profanation; mais les réligieux qui en étaient les dépositaires, ne furent pas moins inflexibles dans cette occasion, que la première fois qu'on leur fit la même demande. Le conseil de ville ne pouvant mieux faire, prit acte de leur refus, et les déclara responsables des événemens qui pourraient s'ensuivre.

On apprit sur ces entrefaites que Paul de Richieu, seigneur de Mauvans, l'un des principaux défenseurs de la secte, se disposait à venir surprendre la ville à la faveur des intelligences qu'il y avait pratiquées avec ceux de son parti. En effet on le vit bientôt paraître au pied de nos murailles; mais les choses étaient si bien disposées, d'après les mesures qu'on avait prises, et les Catholiques firent une si vigoureuse résistance, qu'il se vit forcé d'abandonner l'attaque, et de prendre la fuite avec perte de quelques uns des siens, qui restèrent sur le champ de bataille.

Après la déroute des ennemis, le peuple fit sortir de la ville ceux d'entre les Calvinistes qui furent

accusés d'avoir voulu la livrer à Paul de Richieu ; et les Consuls, dans la vue de prévenir ce qui pourrait nuire à la tranquillité publique, ordonnèrent que les portes en seraient fermées aux jours de fêtes ; cette mesure ayant été rigoureusement exécutée, la veille et le jour de Ste. Anne les Protestans des villages qui se virent repoussés, résolurent de tirer vengeance de cet affront ; mais quelques propos qu'ils laissèrent échapper, ayant fait soupçonner que leur dessein pouvait être d'incendier la ville, on en fit garder soigneusement les avenues pendant la nuit, aussi long-temps qu'on eut à craindre les effets de leur menaces.

Il fut question vers la fin de cette année de mettre à la taille comme biens roturiers ceux que nos Évêques possédaient à Clermont et aux Tourrettes. Baptiste Rambaud de Simiane occupait alors le siège épiscopal ; ayant été requis par le corps municipal de nommer des experts, aux fins de dresser un état des biens attachés à son bénéfice qui devaient être imposés, il prit des lettres-royaux contre la transaction par laquelle son prédécesseur Jean de Fulconis avait contracté cet engagement. Il appuyait son refus sur ce que l'édit de 1555 déclarait nobles et exemptes de toutes impositions les acquisitions faites par les seigneurs feudataires dans l'étendue de leurs fiefs, jusques au jour de sa publication. La Commune répondait que la qualité

de seigneur foncier étant absolument nécessaire pour être compris dans le cas de l'édit, les Évêques d'Apt n'avaient rien à prétendre à cette faveur, vu que les Tourrettes et Clermont étaient des quartiers du terroir où ils n'avaient d'autre juridiction que celle qu'eux-mêmes s'y étaient donnée.

Cette affaire ayant été longtemps discutée, les parties convinrent que les biens censés roturiers, possédés par les Évêques aux Tourrettes, à Clermont ou ailleurs, payeraient par manière d'abonnement 80 florins de taille, moyennant quoi Rambaud de Simiane ne serait pas compris dans les impositions annuelles, ni autres charges ou deniers d'octrois. Néanmoins la Commune déclare ne vouloir comprendre dans cet accommodement les Évêques successeurs de Rambaud de Simiane, lequel, à l'exclusion de tous autres, elle veut bien gratifier en vue de sa haute naissance et de son mérite personnel. La transaction qui renferme ces accords est datée du 27 avril de l'année 1565.

Les biens nobles, appartenant à l'évêché d'Apt, sont détaillés comme il suit dans le dénombrement qui en fut présenté à la chambre des comptes en 1460: *la seigneurie de Roquefure avec haute, moyenne et basse juridiction, Clermont et les Tourrettes, affermés 400 écus, et la conseigneurie d'Auribeau au tiers du revenu.* A raison de ces différens fiefs, l'Évêque d'Apt était tenu de soudoyer deux hommes d'armes à chaque convocation de ban.

Il n'est fait aucune mention dans ce dénombrement des droits seigneuriaux que les Évêques avaient autrefois sur différens quartiers de la ville, ce qui prouve qu'alors ils n'en jouissaient plus.

On délibéra vers le commencement de l'année suivante, de bâtir la tour de la cathédrale, où l'on 1561.
se proposait de mettre l'horloge, qui était placée à côté de la rue de traverse la plus voisine de l'église; mais la continuation des troubles empêcha l'exécution de ce projet, qui ne put être réalisé que dans la suite.

La Cour, dans la vue de faciliter la réconciliation des deux partis, avait défendu sous des peines rigoureuses les dénominations injurieuses de Huguenots et de Papistes, que les Protestans et les Catholiques se donnaient réciproquement. Bientôt parut l'édit de Fontainebleau, qui ordonnait la mise en liberté des Calvinistes détenus pour cause de réligion, et qui permettait l'exercice de leur culte; mais ce remède appliqué sur un mal plus facile à irriter qu'à guérir, ne laissait pas même entrevoir l'espérance du succès. Les Calvinistes outrepassaient les termes de l'édit, et les Catholiques emprisonnaient les coupables sans formalités de justice; à ces vexations arbitraires ceux-ci opposaient la résistance, et même devenaient agresseurs. Le bruit s'etant répandu que les habitans de Lourmarin et de quelques autres villages étaient dans le dessein de surprendre la ville, et de faire un riche butin

du trésor de Ste. Anne, Simon de la Fougère, lieutenant de viguier, s'entoura d'une escorte de gens armés, fit régulièrement la ronde chaque nuit dans les rues et sur les murailles, et fit élever deux potences en exécution d'un arrêt que le parlement venait de rendre, pour contenir les infracteurs des lois.

Cependant la Cour toujours indécise sur la conduite qu'elle devait tenir, prenait des moyens de douceur ou de sévérité, selon la nature des circonstances. La conférence de Poissi ne fut rien moins que favorable à la réunion des esprits; les Protestans s'y crurent vainqueurs, et ne furent que plus attachés à l'hérésie. Ce fut dans ces conjonctures que ceux d'Apt commencèrent à faire publiquement la cène selon le rit de Génève, et à contracter des mariages sans avoir recours aux ministres de l'Église, quoique ces actes leur fussent alors défendus par une ordonnance qui dérogeait à l'édit de Fontainebleau.

On sut bientôt dans la ville que les Protestans Avignonais s'étaient mis sous la protection de Charles de Montbrun, qui marchait à la tête de 3000 hom. et dont le dessein était de tenir la campagne et de ravager la province. Cette nouvelle ayant paru certaine, les citoyens assemblés dans la maison-commune délibérèrent de fermer toutes les portes de la ville, à la reserve d'une seule, qui serait

défendue par une garde nombreuse, et d'en exclure les vagabonds, les gens sans aveu, et les personnes suspectes, qu'on jugeait capables de quelque trahison.

Après l'exécution de ces mesures, on proposa le désarmement des Calvinistes, qui se mirent en défense, et qui refusèrent de livrer leurs armes. Les plus aguerris ayant engagé la querelle, il y eut des coups donnés et reçus de part et d'autre; enfin le tumulte cessa par un meurtre, dont l'auteur ne put être reconnu, quelque recherche qu'on en fit.

Le comte de Tende, sur les plaintes des Calvinistes qu'il appuyait secrètement, jugea que les Catholiques étaient seuls la cause de tous ces désordres, et ses vues n'étant rien moins que fovorables aux Aptésiens, dont à-peine un petit nombre s'était détaché de l'ancienne croyance, il nomma Gabriël de Pontevès commandant de la ville, avec pouvoir de lever 200 hommes de troupes, qui seraient à ses ordres, et prêteraient main-forte à la sénéchaussée pour l'exécution des jugements de ce tribunal. La même commission prescrivait le désarmement de nos bourgeois, sans distinction de Catholique et de Protestant, avec ordre de déposer les armes dans un lieu de sûreté.

Ces dispositions furent suivies d'une lettre adressée à nos Consuls, qui leur enjoignait d'en seconder l'exécution, sous peine d'être déclarés rebelles et punis comme tels. La lecture en ayant été faite en

pleine assemblée, les assistans délibérèrent de représenter au comte de Tende, que leur ville ayant toujours suffi à sa propre défense, il était inutile de la charger de l'entretien d'un gouverneur et d'une troupe, dont l'état pénible de ses affaires ne lui permettait pas de supporter la dépense; que le désarmement qu'il jugeait nécessaire, paraissait impraticable, attendu que les Calvinistes s'y étaient toujours opposés, malgré les ordres réitérés qu'il en avait donné précédemment, soit par lui-même, soit par son lieutenant le marquis de la Garde; qu'il était trop juste pour les obliger à se priver de leurs armes, tandis que les Calvinistes resteraient pourvus des leurs, et que vouloir exiger ce sacrifice de leur part, c'était les livrer à la discrétion de leurs ennemis, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour exécuter leurs projets de vengeance.

Il parait que ces représentations ne furent pas inutiles, puisque la garnison de la ville qui devait être de 200 hommes fut réduite à la moitié de ce nombre; mais les choses ayant bientôt changé de face, par l'entière liberté que les Protestans recouvrèrent de nouveau, la nomination de Gabriël de Pontevès fut revoquée, et nos Consuls reçurent ordre de faire rouvrir les portes, et de licencier les compagnies bourgeoises; en même-temps chaque chef de famille jura solennellement, en présence de l'Évêque, de garder la ville sous l'obéissance de Dieu

Dieu et de son Église, du Roi et de sa Justice, d'y maintenir la paix, et de ne reconnaitre que les ordonnances de Sa Majesté.

Cet acte fut suivi du désarmement de tous les citoyens, dont les armes furent déposées dans un lieu sûr, avec inventaire, sous la garde du viguier Simon de la Fougère. Cette opération faite, François de Simiane député par le gouverneur de la province, convoqua les habitans dans l'Église des Carmes, et leur déclara que l'intention du Roi était de vivre et de mourir dans la réligion de ses pères, de la maintenir contre les entreprises des séditieux, et de faire restituer les effets qui avaient été pris dans les églises; mais que sa volonté n'était pas de gêner la liberté des consciences, et qu'à l'avenir les Minstres Protestans seraient libres de prêcher dans leurs assemblées, et d'y pratiquer en toute sûreté leurs actes de réligion, avec défense de les en empêcher, excepté dans les villes closes, où l'exercice de leur culte ne leur serait permis que dans les faubourgs. Et quant aux élections des Consuls et autres Officiers de ville, que le Roi n'admettait aucune différence entre les Hérétiques et les Orthodoxes.

Cette condescendance du Roi semblait devoir satisfaire les Protestans, et les contenir dans les bornes de la soumission; mais soit qu'ils ne voulussent pas de certaines conditions qui les gênaient dans

l'exercice de leur culte, soit que leurs chefs trouvassent leur compte à ces petites guerres dont ils avaient contracté l'habitude, ils parurent n'avoir quitté les armes que pour les reprendre avec plus de succès. On ne s'attendait à rien moins qu'à de nouvelles hostilités, lorsque le capitaine Bras, au retour du pillage de Saignon, fit avancer des troupes sur la ville, dans le dessein de s'en rendre le maître et de se faire payer une forte contribution. Il avait eu la précaution d'y faire entrer d'avance quelques soldats déguisés, qui devaient lui faciliter le moyen de s'y introduire; mais il trouva si bonne garde, que jugeant qu'il était découvert, il n'osa rien entreprendre, et prit le parti de se retirer. Sa troupe était partagée en deux bandes, dont l'une descendait par les vignes du quartier de St. Vincent, tandis que l'autre défilait par le chemin des Tourrettes. Pour cette fois les Cordeliers se réfugièrent dans la ville, emportant avec eux les bustes et les réliques de St. Elzéar et de Ste. Delphine, qui furent déposés dans la maison des Albertas, où ils restèrent cachés pendant dix-huit mois.

Cependant nos magistrats ayant lieu de s'attendre
1562. à quelque nouvelle attaque, nommèrent, avec l'agrément du conseil, le capitaine Jourdan commandant des compagnies bourgeoises, et lui confièrent la garde de la ville. Cet officier fesait partie de ces braves qui se distinguaient dans les combats

de réligion, parmi lesquels on remarquait les capitaines Amblard, Vidau, Bolin, Briançoneau et quelques autres dont on a perdu les noms. Les Calvinistes ne manquaient pas non plus de chefs hardis et courageux, que l'esprit de secte, le produit qui leur revenait de la victoire, l'émulation, la gloire même animaient à bien faire, et qui mettaient beaucoup d'importance à remporter des avantages souvent peu considérables. D'ailleurs cette partie de la noblesse que l'erreur avait séduite, se plaisait à la défendre par la voie des armes, et ceux d'entre les gentilhommes qui n'osaient pas la professer ouvertement, ne la servaient pas moins en l'appuyant de leur crédit. C'est ainsi que le comte de Tende protégeait l'hérésie; sa conduite étant devenue suspecte au gouvernement, le comte de Sommerive son fils reçut un ordre secret de la Cour de prendre soin des affaires de la province, et surtout de reprimer les Calvinistes qui s'y rendaient trop puissans. Les Catholiques furent d'autant-plus satisfaits de ces nouvelles dispositions, que le fils ne montrait pas moins de zèle pour la vérité, que le père en avait pour l'erreur; aussi les habitans d'Apt lui furent entièrement dévoués; et quoiqu'ils n'eussent pas toujours lieu d'être contens de ses procédés, ils ne se détachèrent jamais de son parti.

Il était temps que le comte de Sommerive fit usage de l'autorité que le Roi lui avait confiée;

dans cette vue il se présenta devant Sisteron, le boulevard des Protestans, où s'était renfermée l'élite du parti. La situation avantageuse de cette place et la valeur des assiégés résistèrent aux premières attaques, et obligèrent les Catholiques à rassembler de nouvelles forces pour obtenir le succès que d'abord ils s'étaient promis. Le gouverneur ayant ordonné la levée des milices, en attendant que le comte de Suse put le joindre avec son armée, nos Consuls mirent sous les armes une compagnie, dont le capitaine Amblard eut le commandement, et la Commune, outre la solde de 58 hommes à 3 écus par jour, dont elle fit les avances, envoya plusieurs charges de munitions de bouche, pour les différentes expéditions qui eurent lieu, avant qu'on reprit le siège de Sisteron.



CHAPITRE QUATRIÈME.

Siège d'Apt par le baron des Adrets ; on y prend des mesures contre une seconde attaque ; querelles entre les Protestans et les Catholiques au sujet des charges municipales ; fléau de la peste ; Arnaud d'Agoult est nommé Gouverneur de la ville ; les Consuls en reprennent le gouvernement ; elle est attaquée une seconde fois sous François de Simiane ; le peuple demande la révocation de ses pouvoirs ; armée de Catholiques.

ENFIN le comte de Sommerive s'était rendu maître de Sisteron : l'attaque et la résistance avaient été des plus vives ; trente-deux compagnies étaient montées à l'assaut, et la garnison n'avait quitté la brêche qu'après l'avoir défendue pendant sept heures consécutives. Le comte de Suse venait de battre Charles de Monbrun, qui s'avançait pour secourir la place. Le baron des Adrets marchait à grandes journées pour le même dessein, mais ayant appris la défaite de Monbrnn et la prise de Sisteron, il revint sur ses pas, et prit le chemin d'Apt, résolu d'attaquer cette ville, qui n'avait pour défense que le courage de ses habitans.

Il se présenta le 4 de Septembre, et fit braquer

en premier lieu (1) quelques pièces de campagne contre les remparts de la Bouquerie. Le canon fut ensuite dirigé pour abattre le parapet de la tour de l'horloge, d'où les bourgeois écartaient l'ennemi à coups de mousquets et d'arquebuses. Le siège ayant été continué de cette manière pendant trois ou quatre jours, sans apparence de succès, les Calvinistes lassés d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, étaient à la veille de se retirer, lorsqu'un transfuge de leur secte promit au baron des Adrets de lui faciliter la prise de la ville : ce dessein avait été formé précédemment, sur le bruit de son arrivée ; un des confrères du transfuge, dont la maison était adossée au rempart, et communiquait avec une chambre pratiquée dans l'épaisseur d'une tour, s'était chargé de faire descendre une échelle par la fenêtre de la chambre qui donnait sur la campagne, et les assiégeans devaient s'en servir pour monter sur le rempart, tandis que par une fausse attaque on attirerait les habitans à l'extrêmité opposée de la ville. Le coup était difficile à parer s'il n'eut été prévenu. Le complot fut découvert ; mais le coupable s'étant réfugié dans le camp ennemi, évita la juste punition de sa perfidie.

---

(1) Papon met le siège d'Apt deux mois après celui de Sisteron ; selon nos mémoires Sisteron fut pris le 27 d'Août, et la ville fut assiégée le 4 de Septembre.

Cependant le gouverneur fit remplir de terre, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au toit, la maison par où l'ennemi avait projetté de s'introduire; on terrassa de même les portes qui ne purent être gardées, et quelques endroits faibles des murailles qui n'étaient pas à l'épreuve du canon; enfin on usa de tous les moyens dont on put s'aviser, pour tenir contre les assiégeans, jusqu'à l'arrivée du comte de Sommerive, qu'on avait fait avertir par Jean Seignoret du danger pressant auquel la ville se trouvait exposée. En effet ce général parut bientôt avec une partie de son armée victorieuse; mais le baron des Adrets instruit de sa marche, avait pris le devant, et s'était enfui dans les montagnes de Sault, ayant laissé dans le terroir les traces funestes de son passage.

Avant de paraître devant nos murs, il s'était emparé du couvent des Cordeliers, où il avait établi son camp de reserve; les Réligieux qui ne s'attendaient pas à cette visite, eurent à-peine le temps de cacher à la hâte ce qu'ils avaient de précieux en or et en argent. Les soldats affamés de butin, ayant découvert la chasse de Ste. Delphine, enlevèrent les plaques d'argent dont elle était revêtue; ils eussent même profané les saintes Réliques sans l'adresse de quelques Réligieux qui les sauvèrent du pillage, et qui se hâtèrent de les porter dans la ville.

L'auteur de la vie de Ste. Delphine assure que les

Protestans brûlèrent au milieu de l'église près de cent quintaux de cire, en flambeaux ou figures de grandeur naturelle, et autres offrandes dont les fidèles avaient déjà rempli la chapelle de St. Elzéar. La bibliothèque composée de 2500 volumes fut également brûlée ; les toits, les portes et les fenêtres du couvent, tout fut la proie des flammes ; il ne resta sur pied que l'église et quelques parties des bâtimens que le feu ne put entâmer.

L'Évêque Baptiste Bambaud de Simiane était sorti de la ville aux approches des Calvinistes. Les ouailles, dans la vue de retenir le pasteur dans le bercail, résolurent, si jamais le loup s'en approchait encore, de mettre bonne garde à la maison épiscopale.

Le comte de Sommerive ne jugeant pas à propos de poursuivre l'ennemi qui fuyait par des endroits difficiles, fit son entrée dans la ville, où ses troupes se reposèrent pendant quelques jours. Après son départ les membres du conseil, afin de remplacer les fonds publics absorbés par les dépenses extraordinaires de cette année, imposèrent toutes les productions du terroir, et mirent un droit d'entrée sur les denrées et les marchandises qui se débitaient dans les marchés et les magasins particuliers. Mais l'expérience du passé fesant craindre pour l'avenir, la ville divisée en quatre principaux quartiers, fut mise sous la garde des quatre capitaines suivans :

Jacques de Bosque, Guillaume Jean, Céris Barthelot et Jacques Borel. En même-temps on ordonna des corvées pour nétoyer les fossés, rétablir les portes, et reparer les murailles qui avaient souffert pendant le siège. Chacun se mit à l'ouvrage, et ceux qui ne purent employer leurs bras, y contribuèrent de leurs moyens. On fit ensuite provision d'armes offensives, et les communes des environs furent invitées à fournir celles qui pouvaient leur être inutiles; on leur demanda de même le bled qui ne leur était pas nécessaire, et qu'elles cédèrent volontairement dans une occasion si pressante.

On prit fort à-propos ces mesures de sûreté. Bientôt les Catholiques ne purent sortir de la ville sans courir le risque d'être arrêtés, ou même égorgés. Les Calvinistes s'étant rendus les maîtres de tous les postes des environs, attaquaient les voyageurs qui n'étaient pas de leur secte, ravageaient les campagnes, fesaient contribuer les villages, et même portaient la terreur jusques dans les villes; aussi nos bourgeois redoublèrent d'efforts et d'activité pour se mettre en état de repousser les attaques du déhors, et ne se crurent en sûreté dans leurs murailles qu'en retenant à leur service les cinq compagnies d'infanterie qui étaient en garnison dans la ville depuis environ deux mois.

Ces alarmes cessèrent après l'édit de pacification qui suivit de près la bataille de Dreux, dont l'issue

fut également funeste à l'un et à l'autre parti. L'abattement général qui en fut la suite, ralentit
1565. pour quelque-temps les animosités réciproques. Mais les Calvinistes nouvellement retablis dans les droits de citoyens, pouvant être admis aux charges municipales, tâchaient d'en éloigner les Catholiques, et ceux-ci n'oubliaient rien pour en exclure les Calvinistes. Le comte de Tende rentré en faveur et dans les fonctions de sa dignité, ne s'était point départi de ses opinions favorables aux Protestans; c'était à lui qu'ils adressaient leurs plaintes fondées sur les loix générales, mais contraires à nos usages et aux règles établies pour les élections de nos Consuls. Aussi le peuple qui ne craignait rien tant que d'obéir à des magistrats ennemis de son culte, leur opposait la pluralité des suffrages, ou réclamait pardevant les autorités supérieures; ainsi les haines s'entretenaient sourdement, et n'attendaient que le moment d'éclater, pour devenir meurtrières.

Le fléau de la peste s'étant manifesté dans la
1566. province, vers le commencement de ces brouilleries, nos Magistrats nommèrent quatre maîtres ou officiers de santé, Charles de Canton, François Jordani, Guillaume Jean et François Seignoret, sans l'avis desquels aucun étranger ne devait être introduit dans la ville. Bientôt les portes en furent fermées, les marchés suspendus, et toute espèce de communication sévérement interdite entre le dedans et le

déhors ; le danger devint même si pressant, qu'on fut obligé d'en refuser l'entrée aux habitans de la campagne, qui venaient y débiter leurs denrées. En usant de ces mesures de prudence, on n'oubliait pas les moyens indiqués par la Réligion pour fléchir la colère du Ciel ; on fit des processions et des prières publiques aussi longtems que le mal ou le danger furent présens.

Les querelles précédentes continuèrent jusques vers la fin de l'année 1567 ; les détails qui en sont peu intéressans, remplissent tout cet intervalle.

Bientôt les Calvinistes reprirent les armes, et s'établirent dans tous les postes avantageux dont ils purent se rendre les maîtres ; Forçalquier, Sisteron, et les châteaux de Lurs, de Peyruis, de Manes et de Cereste furent subitement enlevés, au milieu des assurances de la paix ; en même-temps 80 particulliers, artisans, nobles ou bourgeois désertèrent la ville, pour se joindre aux Protestans de Lourmarin et de Mérindol. Le comte de Sommerive devenu comte de Tende par la mort de son père, informé du péril dont la ville était menacée, y nomma gouverneur Arnaud d'Agoult, seigneur de Moriés, avec ordre d'y mettre en garnison sa compagnie de chevaux, composée de 50 maîtres. En vertu de ses pouvoirs, d'Agoult forma quatre compagnies de tous les citoyens en état de porter les armes, et mit à leur tête autant d'officiers

pour les commander. Cette opération faite, il fit publier à son de trompe que tous les absens eussent à revenir dans leurs foyers, sous peine de confiscation de leurs biens, en cas de refus, les assurant qu'ils y seraient sous la sauve-garde et la protection du Roi, avec promesse de faire jouir de tous les avantages du dernier édit, ceux qui mettraient bas les armes, et qui se rendraient à son invitation. Mais voyant que la douceur ne gagnait rien sur l'esprit des mécontens, il ordonna la saisie de tous leurs biens meubles, et en employa une partie au soulagement des pauvres, et le reste à l'entretien de la garnison.

Sur ces entrefaites les Réligionnaires étant sortis de Forcalquier au nombre de 3000, se répandirent dans tous les environs, et jettèrent l'épouvante
1568. bien avant dans le pays; Moriés fit alors bâtir des guérites sur les deux tours de St. Pierre et de la Bouquerie, et doubla la garde de toutes les portes qui n'étaient point murées. Ces précautions empêchèrent la ville d'être insultée, et même on y jouit de quelques mois de tranquillité, à la faveur d'une amnistie que le Roi voulut bien accorder aux Protestans insurgés; mais le juge Grossi ayant voulu faire exécuter une ancienne ordonnance qui prescrivait le désarmement des hérétiques, les désordres qui furent la suite de cette demande peu réfléchie, obligèrent le gouverneur à remettre sur pied les

200 hommes de garnison qu'on avait réduits à 50, et à régler la garde des portes à douze soldats pendant le jour et à 24 pendant la nuit.

La défaite des Calvinistes aux journées de Jarnac et de Moncontour ayant été suivie de quelque intervalle de calme, nos Consuls obtinrent la suppression du gouverneur, qui était à la charge de la commune, et licencièrent les compagnies bourgeoises; mais on sentit bientôt la nécessité de recourir aux expédiens qu'on avait cru pouvoir négliger; les Protestans venaient de reprendre courage, l'Amiral de Coligni ayant rassemblé les débris de la bataille de Moncontour, avait chargé Monbrun de les conduire en Dauphiné; Nismes était au pouvoir de celui-ci par la trahison du gouverneur qui lui en avait ouvert les portes; enfin les ennemis passèrent le Rhône, bien qu'on leur opposât des forces capables de les arrêter. Dans ces conjonctures pressantes le Sénéchal de la province se hâta de pourvoir à la défense des villes qui étaient les plus exposées; on apprit en même temps qu'Arnaud d'Agoult avait reçu de nouvelles provisions du gouverneur, et que la garnison d'Apt qui devait être à ses ordres, serait composée de 500 hommes.

1569.

Ces mesures parurent excessives à des bourgeois accoutumés à se garder eux-mêmes, et les obligèrent à s'adresser à Jean de Pontevès lieutenant du comte

de Tende, afin qu'il voulut bien les décharger de l'entretien d'un si grand nombre de gens de guerre, qui n'étaient propres qu'à les ruiner. Leur demande ayant eu le succès qu'ils s'en étaient promis, d'Agoult parut dans la ville avec peu de troupes, et n'y fit pas même un long séjour; mais ses pouvoirs étant devenus inutiles par la retraite des ennemis, sa nomination fut revoquée, et la commune profita de ces momens de tranquilité pour faire achever la tour de la grande horloge; la difficulté des temps avait interrompu la continuation de cet ouvrage commencé en 1561.

La Provence se conserva pure des horreurs de la Saint Barthélémi; elle dût cette gloire à la sage
1572. conduite du comte de Tende, qui eut le noble courage de répondre au porteur des ordres sanglans de la Cour, qu'il en avait reçu depuis peu de tout contraires, et plus conformes à la bonté et à la justice du Roi; que ceux dont il lui fesait part, étaient sans doute supposés par les ennemis de l'état, qui se couvraient du manteau de l'autorité royale pour satisfaire leurs passions; qu'au reste il avait toujours servi Sa Majesté en soldat, et qu'il ne lui covenait pas de faire l'office de bourreau.

Les meurtres de la Saint Barthélémi, loin d'étouffer les révoltes, ne firent que les attiser. Moins affaiblis qu'irrités des pertes qu'ils avaient souffertes, les Protestans reprirent les armes, et s'emparèrent

coup sur coup des quatre places les plus importantes du royaume ; ainsi commença la quatrième guerre civile, qui fut également funeste aux deux partis.

Cependant le comte de Carces nomma François de Simiane Gouverneur de la ville, contre le vœu 1573. des habitans, qui firent à ce sujet des représentations inutiles. On prit cette mesure pour tenir en bride les Protestans du Comtat, qui depuis peu s'étaient emparés de Menerbes, dont ils avaient fait une place d'armes. Les Calvinistes d'Apt ayant formé secrètement le dessein de les aider à surprendre la ville, leur proposèrent de faire sortir de Menerbes pendant la nuit un gros détachement, qui prendrait le chemin d'Apt, et qui viendrait à la faveur de l'obscurité se placer le long des murailles, près d'un endroit où elles n'étaient pas beaucoup élevées. La troupe devait s'introduire par-là, tandis que les partisans du complot exciteraient une émeute dans la ville, où les différens corps-de-garde seraient obligés d'accourir. En effet vers la minuit du 4 d'octobre quelques personnes déguisées passèrent plusieurs fois devant les sentinelles de la Cathédrale et du Postel, et se portèrent même à les provoquer par des injures. Comme personne ne branla de son poste, le calme qui régna toujours dans la ville retint les ennemis dans leur embuscade, jusqu'à ce qu'une sentinelle les ayant apperçus du haut des murailles, les soldats demandèrent à Claude

de Simiane, qui tenait la place de son père, la permission de les attaquer; mais soit prudence ou défaut de courage, soit même qu'il voulut épargner les Calvinistes, Simiane refusa de les poursuivre, et leur donna le temps de faire paisiblement leur retraite. On crut alors pieusement que Ste. Anne avait empêché la ville d'être prise; et l'on a depuis ajouté qu'elle avait fait paraître sur les remparts une grande quantité de flambeaux allumés, dont la vue épouventa les ennemis, et leur fit prendre la fuite. Pour supposer cette histoire véritable, il faudrait tout au moins que les Calvinistes se fussent retirés en même-temps qu'ils apperçurent la lumière, au lieu qu'ils restèrent embusqués jusques vers le point du jour, et ne quittèrent leur poste que du moment qu'ils se virent découverts. Il est donc inutile d'avoir recours à un miracle pour rendre compte de cet événement, qui ne renferme rien d'extraordinaire, et qu'on explique si naturellement par la manière dont il vient d'être raconté. (1)

(1) Quoiqu'il ne soit pas nécessaire d'admettre un miracle pour expliquer de quelle manière la ville fut préservée dans cette occasion; au moins parait-il étonnant qu'ayant été si souvent attaquée pendant le cours des guerres civiles, elle ne soit jamais tombée au pouvoir des ennemis, dont elle était toujours garantie par quelque heureuse rencontre. Il faut donc reconnaitre ici les effets d'une Providence particulière qui la protégeait visiblement, ou se refuser presqu'à l'évidence. Nos pères attribuaient leur salut à la protection de Ste. Anne, nous nous rendrions indignes de l'assistance de cette grande Sainte, si par une force d'esprit mal entendue, les jugeant susceptibles de trop de crédulité, nous refusions de partager leurs pieux sentimens.

Les

Les Consuls indignés de la mauvaise conduite du Commandant, prirent sur eux le soin de veiller à la sûreté publique, nommèrent dans chaque rue un certain nombre de commissaires chargés de maintenir la police, formèrent de nouvelles compagnies et firent couvrir les tours de St. Martin, de l'Évêché et de la Bouquerie, afin que les soldats y fussent à l'abri de la pluie et du mauvais temps. Cela fait, on délibéra de s'adresser au gouverneur de la province, pour faire revoquer les pouvoirs de François de Simiane, que le changement des affaires rendait inutiles.

Ces mesures n'empêchèrent pas les Calvinistes de s'emparer du château de Buous, d'où il fesaient des courses fréquentes jusques sous nos murailles, de battre les Catholiques qui se disposaient à reprendre Menerbes, et de ruiner les habitations et presque tous les moulins du terroir. Enfin le comte de Carces mit sur pied 14000 hommes pour reduire les Protestans, et les chasser des différens postes qu'ils occupaient; les villes de Provence ayant éte imposées pour contribuer à cette dépense, nos Consuls reçurent ordre de fournir, conjointement avec la viguerie, 400 quintaux de farine, 100 charges de vin, 100 moutons et autant de charges d'avoine. L'Évêque François de Simiane fit dans cette occasion des avances considérables à la commune, et l'aida généreusement de son crédit et de sa bourse, aussi longtems qu'elle en eut besoin.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Défaite des Aptésiens ; les Calvinistes s'emparent du Fort de Buous ; on les chasse des Châteaux de Gignac et de Rustrel ; siège de Menerbes ; prise du Château de Buous ; les Carcistes et les Rasats ; la grande Peste ; suite des troubles, etc.

LES troupes que le comte de Carces avait rassemblées dans la vue de contenir les Réligion-
1574. naires, étaient plus que suffisantes pour remplir cet objet ; mais elles vivaient avec tant de licence, que la plûpart des communes lassées des vexations qu'elles en essuyaient, éclatèrent en murmures, et furent sur le point d'arborer l'étendard de la révolte ; d'un autre côté les Protestans de la haute Provence, profitant de la faute qu'on avait faite en dirigeant toutes ces forces vers Arles et Tarascon, ravagèrent les terroirs de Bonnieux, de Goult et de La Coste, s'emparèrent de Joucas, dont il jettèrent dans un puits le seigneur âgé de près de cent ans, et se rendirent maîtres du château de Gargas, muni d'une provision considérable de grains, qu'ils avaient dessein de transporter à Menerbes.

Gaspard de Vintimille jugeant que c'était le moment de les attaquer pour les battre, sortit de la

ville à la tête de quelques soldats et d'une partie des habitans, dans la vue de les surprendre occupés du pillage, et de les priver du butin qu'ils se promettaient de faire. La plûpart de ceux qui le suivirent dans cette expédition, munis d'une assez grande quantité de sacs, n'avaient pas même pris la peine de s'armer, dans la persuasion qu'ils n'auraient autre chose à faire que de les remplir. Mais tandis qu'ils se hâtaient de gagner la tête du convoi, qui déjà prenait le chemin de Menerbes, un détachement de cavalerie sortit tout-à-coup du ruisseau de la Rialle où il était en embuscade, et jetta une telle épouvante parmi les nôtres, que le chef abandonné d'une partie de sa troupe, fut obligé de battre en retraite; les plus déterminés soutenaient encore les efforts des Calvinistes, lorsque Vintimille ayant reçu dans la cuisse un coup de pistolet, qui le mit hors de combat, la déroute devint générale, et chacun prit la fuite à travers les champs du côté de la ville. Les fuyards presque tous gens de pied, ne pouvant se soustraire à la poursuite des cavaliers dans une plaine assez vaste, qui donnait tout l'avantage à ces derniers, restèrent sur la place au nombre de 250, parmi lesquels fut trouvé le capitaine Colin. Cette affaire désastreuse, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours, fut appellée la Journée du Massacre.

On raconte un fait extraordinaire qui eut lieu

dans cette occasion, et dont je ne garantis pas la vérité. Un bourgeois nommé Jacques Lazare fuyant à toute bride, son cheval que la terreur ne lui permettait pas de retenir, le conduisit sur le rocher des Baumes, d'où il se précipita, et malgré la profondeur de sa chûte, il eut eucore la force de ramener son maître dans la ville.

Après cette victoire, les ennemis enlevèrent dans le terroir tout ce qui put tomber entre leurs mains, et prirent quelques villages d'où le gouverneur de la province les obligea de sortir; mais à peine leur eut-il donné le temps de respirer et de se reconnaître, que reprennant courage, ils assiégèrent le château de Buous, dont les Catholiques étaient en possession. Cette place était défendue par Jean de Pontevès, qui le dernier de sa troupe se fit tuer sur le donjon. Maîtres du château de Buous, les Calvinistes s'emparèrent aisément du fort de Sivergues; nos Magistrats dans la crainte qu'ils ne voulussent également se fortifier dans celui de Rocsalière, le firent garder par une compagnie de milice bourgeoise, et demandèrent quelque secours au comte de Carces, qui leur envoya la troupe du capitaine Amblard, dont le service ne leur fut pas inutile.

La ville était alors serrée de si-près, qu'on n'osait pas même en sortir. L'embarras d'une telle situation obligea les membres du conseil à représenter

au gouverneur de la province, que le seul moyen de contenir les Protestans c'était de détruire les endroits fortifiés qui leur servaient d'asile, et 1575.
depuis on observa cette méthode toutes les fois qu'on les chassait de quelque poste où ils s'étaient retranchés. Rustrel et Gignac, où le calvinisme s'était introduit sous les auspices d'une réligieuse mariée, étant tombés de même au pouvoir des ennemis, les partis qui en sortaient fréquemment pour enlever les bestiaux et ravager les campagnes, obligèrent enfin le comte de Carces à se porter sur les lieux à la tête de quelques troupes. Sa petite armée ayant attaqué les Calvinistes retranchés au nombre de 300 sur les bords de la Doue, en laissa la moitié sur le champ de bataille, et poursuivit les fuyards jusques dans les montagnes. A cette vue la garnison de Rustrel abandonna son poste; mais ceux qui gardaient le château de Gignac, ayant fait mine de vouloir se défendre, le gouverneur fit tirer le canon sur eux, et les battit jusqu'à la nuit, pendant laquelle ils sortirent secrétement de la place, et firent leur retraite à la faveur d'un ravin creusé près du village par la chûte des eaux. Au retour de cette expédition, le comte de Carces pourvut à la sûreté de notre ville, et fit dresser une batterie de canon sur la tour de l'Évêché.

La France était alors dans une situation si déplorable, que les remèdes appliqués à ses maux les

irritaient au lieu de les guérir. Une augmentation
1576. de liberté que le Roi jugea nécessaire d'accorder aux Protestans de ses états, pour les contenir dans les bornes de la soumission, fut le signal d'une guerre intestine d'autant-plus funeste, qu'elle attaquait le prince en divisant les sujets. Ainsi commença la fameuse Ligue, association moins réligieuse que fanatique, dont les membres juraient sur les Saints Évangiles de sacrifier leurs biens et leurs vies au maintien de la foi, mais dont les chefs avaient d'autres vues cachées sous le prétexte de la Réligion.

Les Protestans se mirent à couvert de l'orage qui les menaçait, en reprenant les places fortes que depuis peu ils avaient évacuées. Ceux des environs d'Apt s'étant de même retranchés dans les lieux dont la situation leur parut favorable, le maréchal de Retz, Albert de Gondi, écrivit à nos Consuls de se tenir sur leur garde, et de ne rien négliger pour mettre leur ville en état de n'être point insultée. Bientôt la récolte approchant de sa mâturité, les partis huguenots qui ravageaient la campagne obligèrent la viguerie à lever 200 hommes pour défendre les moissonneurs, et la commune à former une compagnie pour garantir son terroir. On établit en même-temps différens corps-de-garde au château de Mille, au fort de Murs et dans quelques maisons de campagne où les Calvinistes avaient coutume de

se rassembler. Enfin la garnison de la ville fut augmentée d'un secours de cavalerie qu'Antoine Provence obtint du comte de Carces.

Buous et Menerbes étaient dans nos quartiers les boulevards des Protestans, l'effroi des Catholiques et les refuges des factieux; les bandes qui en sortaient de temps à autres mettaient le pays à contribution, et portaient la terreur encore plus loin que le ravage. Le gouverneur de la province ayant résolu d'assiéger Menerbes, se fit remettre les pièces d'artillerie qui servaient à la défense de nos remparts, et donna ses ordres pour le logement des compagnies de gens-d'armes à pied et à cheval, qui devaient faire quelque séjour dans la ville, en attendant que les préparatifs du siège fussent achevés.

La place fut investie le 5 de Septembre, sous le commandement de Henri de Valois, Grand-Prieur 1577.
de France; il avait à ses ordres le général Saporose et quelques troupes du Pape; les régimens de Crillon, de Crochans et de Combèle, composés chacun de 400 hommes; une compagnie de six vingt hommes commandée par Fabri de Marseille, les compagnies de François d'Agoult de Montauban comte de Sault, du maréchal de Monluc, d'Alphonse d'Ornano et de Gaspard de Fourbin. Pompée de Buous conduisit à la même expédition 500 hommes levés sur la viguerie d'Apt, et Rostain de Caderousse une troupe de volontaires la plûpart originaires du Comtat.

La cavalerie avait établi ses quartiers dans les villages de La Coste, de Roussillon, de Goult et de Bonnieux, pour faciliter le transport des convois fournis en partie par la viguerie, outre quarante pioniers que la commune avait à sa charge, et la compagnie de Monluc dont elle payait la moitié de la solde. Le camp devenait tous les jours plus nombreux, par l'affluence des Catholiques qui s'y rendaient en foule, et se prêtaient à l'exécution d'une entreprise dont le succès les intéressait tous. La position avantageuse du château environné de roches escarpées, en rendait l'accès et l'attaque d'autant-plus difficiles, que la garnison y était commandée par le capitaine Ferrière, l'un des plus renommés de son parti. Les assiègeans ayant fait une brèche assez grande, montèrent à l'assaut, ayant à leur tête deux Capucins portant le crucifix; mais l'impossibilité de se mettre à l'abri des coups, en allant aux attaques par un chemin tout découvert, et l'avantage qu'avaient les ennemis de tirer du haut des retranchements, rendaient presque inutiles tous les efforts de nos soldats, que rien ne pouvait garantir. Repoussés avec perte à différentes reprises, et se roidissant contre les obstacles qu'ils se promettaient de vaincre, les Catholiques eussent inondé la place du sang des Calvinistes, s'ils l'eussent emportée; ceux-ci ne doutant pas que tôt-ou-tard ils ne fussent obligés à se rendre,

offrirent de capituler, aux conditions qu'ils seraient libres de se retirer partout où ils voudraient, qu'ils pourraient garder ou vendre à leur profit les denrées, les provisions et les marchandises qu'ils avaient dans le château, et que la garnison en sortirait la dernière. Le Grand-Prieur ayant accepté cette proposition, le capitaine Ferrière obtint une escorte pour sa femme et pour ses enfans, qu'il fit conduire en lieu de sûreté. On ajoute qu'il pria le Grand-Prieur de vouloir bien faire éloigner les pièces d'artillerie et les sentinelles les plus avancées, afin que sa retraite fut plus honorable ; mais tandis que les marchands de tous les environs fesaient leurs emplettes des effets que la garnison s'était proposée de vendre, Jacques Pape de Saint-Auban s'introduisit dans la forteresse, et s'étant mis à la tête des assiégés leur représenta si vivement la honte dont ils se couvraient par une lâche capitulation, qu'ils reprirent les armes, résolus de mourir sur la brèche plûtot que de se rendre. Les nôtres avaient déjà perdu quelques personnes de marque, entr'autres François de Gérente, baron de Sénas, Jean de Séguiran, chef d'une légion provençale, et les deux frères de Pompée de Buous, outre les malades et les blessés, parmi lesquels se trouvèrent quelques bourgeois de la ville.

Le Grand-Prieur déconcerté par la résolution que les assiégés venaient de prendre, et jugeant qu'il

ne pourrait les réduire sans faire verser beaucoup de sang, prit le parti de changer le siège en blocus, et fit creuser autour de la ville une large tranchée, défendue par douze petits forts, dont il confia la garde à ses meilleures troupes. Cette opération faite, il prit la route d'Apt, où il passa la nuit, et de-là se rendit à Aix.

Enfin Menerbes se rendit une année après le blocus, ayant résisté pendant quinze mois aux
1578. forces réunies des Catholiques de Provence et du Comtat Vénaissin. La garnison composée de 120 hommes, suivie des femmes et des enfans au nombre de 110, sortit de la place avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, et reçut même quelque dédommagement des pertes qu'elle avait faites. Ce siège coûta des sommes immenses à la province, et ne fut pas moins à charge à notre ville, qui reçut et logea les blessés et les malades.

Buous n'opposa guère moins de résistance que Menerbes; après avoir tenté inutilement de le prendre par force, on usa d'adresse ou plûtot de fourberie pour en faire déloger les Calvinistes. Pompée de Buous invita leur commandant à venir diner chez lui; mais l'ayant retenu prisonnier au sortir de table, avec les officiers de sa suite, il le fit conduire sur une éminence, et menaça de le poignarder à la vue des soldats qui gardaient le château, si dans l'instant les portes ne lui en

étaient ouvertes ; l'attachement que ceux-ci portaient à leur chef, et le peu d'apparence qu'ils pussent tenir encore long-temps dans le poste qu'ils occupaient, les obligèrent à se rendre, à condition qu'ils auraient la vie sauve, qu'ils emporteraient leurs bagages, et que leur commandant serait relâché.

La différence des réligions n'était pas la seule cause des troubles dont la Provence était alors agitée ; deux nouvelles factions y soufflaient la discorde, celle des Carcistes et celle de Rasats. Les Carcistes étaient pour le comte de Carces, et les Rasats pour le maréchal de Retz, que la Cour avait nommé gouverneur de la province, en remplacement du comte de Carces. Les détails de toutes ces brouilleries ne doivent point entrer ici, non plus que le récit des meurtres et des brigandages qui en furent les suites. Le maréchal de Retz ayant été remplacé par le comte de Suse, les Rasats la plûpart Calvinistes s'attachèrent à celui-ci, et les Carcistes presque tous Catholiques s'engagèrent sous la foi du serment à soutenir le comte de Carces contre tous, excepté contre le Roi, et à s'opposer à la réception du comte de Suse. Cette délibération fut prise dans l'assemblée des états de la province, et même les habitans d'Apt y donnèrent leur adhésion, d'après une lettre qui leur en fesait part ; mais du moment qu'ils virent les deux partis lever l'étendard de la guerre civile, ils résolurent de ne

se montrer ni pour l'un ni pour l'autre, et de ne faire aucune démarche qui put les rendre suspects au gouvernement ; en même-temps on doubla la garde des portes et des remparts, et il fut délibéré de refuser l'entrée de la ville à tout étranger partisan déclaré des Rasats ou des Carcistes.

1579. Il n'y avait qu'un moyen de retablir le calme dans la province, celui d'en éloigner les deux rivaux qui s'en disputaient le gouvernement, en donnant au comte de Suse un successeur qui fut au gré de l'une et de l'autre faction. La reine jetta les yeux sur le Grand-Prieur de France, Henri duc d'Angoûlème, que les Provençaux avaient pris en affection, tandis qu'il était gouverneur en l'absence du maréchal de Retz. Ce choix donnait gain de cause aux Carcistes qui l'emportaient sur le comte de Suse, et même sur le maréchal de Retz ; mais les Rasats lassés d'une guerre infructueuse, prirent le parti de la soumission, et gardèrent le silence.

Le Grand-Prieur se montra dans la capitale, après que le parlement eut vérifié ses provisions de gouverneur, et entra dans l'exercice de ses fonctions au mois de juin de l'année 1579. La même année les principaux membres de la commune d'Apt lui firent demander l'approbation de quelques nouveaux articles, dont ils étaient convenus d'augmenter le réglement pour l'élection des Consuls. On chargea de cette commission le capitaine Elzéar

Scuderi, et Charles de Canton conseig. de Vachères. Ces articles portaient que les deux Consuls de service et ceux de l'année précèdente choisiraient douze candidats, six pour la noblesse, et six pour la bourgeoisie, qui seraient balotés successivement de six en six, par fèves blanches et par fèves noires; qu'on tirerait au sort les noms des deux qui obtiendraient la plus grande quantité des suffrages, et que le consulat serait dévolu à celui dont le nom sortirait le premier.

Que seize membres qu'on élirait de même par la voie du scrutin, et les deux Consuls sortis de charge, formeraient le conseil municipal, et que chaque année huit d'éntr'eux cédéraient leur place à huit autres, élus par les nouveaux Consuls.

D'après les mêmes articles, le père et le fils, le gendre et le beau-père, les frères et les beau-frères ne pouvaient entrer ensemble dans les emplois de ville, et les débiteurs de la commune ainsi que les particuliers ayant procès avec elle, en étaient absolument exclus. Les élections étaient fixées au 8 du mois de décembre, et les nouveaux Consuls devaient entrer en fonction le jour de la Noël.

Ce réglement est le même pour le fond que celui de 1537; il y a seulement quelque différence pour le mode. Il parait que la noblesse ne l'approuvait pas; du moins Gaspard de Vintimille, Claude de Simiane, Pierre de Remerville et quelques autres

s'abstinrent de paraître à l'hôtel de ville le jour qu'on le mit à exécution.

La même ordonnance qui autorisait ce réglement, permettait à nos Consuls de porter des chaperons de velours à couleur noire et cramoisie, doublés et liserés de jaune. Jean de Bourgarel et Cristophle Peissi ayant obtenu la pluralité des suffrages, aux élections de 1580, furent les premiers revêtus de cet ornement.

La grande peste, dont les ravages commencèrent vers la fin de cette année, parut à la suite d'un rhume épidémique, accompagné de symptômes effrayans. On la désigna sous l'épithète de *Grande*, soit à cause de l'étendue de pays qu'elle infecta, soit à raison de sa durée, qui fut de sept années, quoique par intervalle elle cessa tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, soit encore parce qu'elle emporta la plûpart de ceux qui en furent atteints. On n'usa que de précautions insuffisantes ou tardives pour garantir la province de cette affreuse calamité. Bientôt les horreurs de la famine se joignirent aux effets de la contagion ; l'intempérie de la saison avait empêché d'ensemencer une partie des terres. Des pluies fréquentes ayant continué depuis la moisson jusques aux vendanges, la récolte du bled germa dans les champs, ou sur les aires, avant qu'on eut battu les grains, et les raisins se gâtèrent sur les vignes ; le trouble et la frayeur

qui régnaient partout avaient fait entièrement négliger les moyens de prévenir la disette ; les villes se disputaient entr'elles le peu de provisions dont elles étaient pourvues, et les habitans menacés de deux fléaux également redoutables, s'attendaient à périr, victimes de l'un ou de l'autre.

On crut d'abord que cette maladie n'aurait pas des suites funestes, ou du moins qu'elle ne serait pas contagieuse ; mais on fit bientôt l'expérience du contraire, par le grand nombre de personnes de tout âge et de tout sexe qui en moururent dans les lieux où elle se communiqua. Dès-lors on prit chez nous des mesures pour mettre la ville à couvert de ses ravages. Toutes les portes en furent fermées à l'exception d'une seule ; on établit des infirmeries, un médecin public, des commissaires chargés d'empêcher toute communication nuisible, et le Saint Sacrement fut exposé dans l'église des Pénitens bleus.

Au reste il parait que ce n'était-là que des mesures de précaution, et que la ville ne fut point alors attaquée de la peste ; il semble même, d'après nos mémoires, qu'elle en fut long-temps préservée, puisque vers le commencement de cette année le gouverneur de la province y fit un voyage et même un assez long séjour, et que dans la suite plusieurs familles d'Aix vinrent à différentes époques y chercher un asile pour se garantir de la contagion. On peut encore observer que M. de Remerville ne parle ici

que d'un malade qu'on fit porter aux infirmeries des Baumes, dans la crainte qu'il ne fut atteint de la peste. A Aix le peuple attribuait la continuation de ce fléau à la malice d'un Hermite milanais, qui frottait le marteau des portes d'une liqueur vénimeuse: mais comment ne prenait-il pas lui-même la maladie en la donnant aux autres de cette manière? Quoiqu'il en soit, il subit la peine du feu pour d'autres crimes, dont le plus atroce était d'avoir empoisonné les malades dont il avait prédit la mort.

Pendant le mois d'octobre on fit publier dans nos murs, que tous les habitans eussent à faire brûler des herbes odoriférantes devant leurs maisons, et à se pourvoir de remèdes avant le terme de huit jours, passé lequel il ne devait plus leur être permis d'avoir communication avec le déhors. Il résulta de cette défense un inconvénient qu'on avait dû prévoir : les pauvres ne pouvant sortir de la ville, manquèrent de travail et de subsistances, et les riches les eurent à leur charge, et furent obligés de les nourrir.

La guerre trouvait encore une place au milieu des
1580. calamités dont la Provence était affligée. Les Protestans ne laissaient pas de tenir la campagne, et jettaient la terreur dans les villes que la peste semblait fuir. Bientôt les partis Calvinistes attaquèrent les environs d'Apt, et firent des prisonniers jusques sous nos murailles. Pour les tenir en bride on augmenta de 40 hommes la garnison du château de

de Buous, et les capitaines de quartier firent garder le terroir, et placèrent sur les hauteurs des sentinelles ayant ordre de faire un signal, à la vue de quelque détachement ennemi qui paraitrait sur ses limites. Enfin les Réligionnaires Dauphinois, qui menaçaient les frontières, traitèrent avec le Grand-Prieur, et quittèrent les armes moyennant la somme de 11000 écus. Cet accommodement fut suivi d'un intervalle de paix, et permit à nos Magistrats de veiller à la salubrité de la ville et à la conservation de ses habitans.

Fin du Livre quatrième.



LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pompée de Buous est nommé Gouverneur d'Apt ; les Calvinistes tentent de surprendre cette ville ; mauvais succès de leur entreprise ; suites de la guerre ; continuation de la peste ; autre complot des Protestans contre la ville ; le duc de la Valette en remet le gouvernement aux Consuls ; Gouvernet de la Tour se dispose à les attaquer ; il est battu ; la Commune refuse de payer les charges qui lui sont imposées ; elle se met sous la protection du Parlement ; les Ligueurs s'emparent de Gargas et de Saignon.

DEPUIS quelques années l'esprit de la Ligue agitait la Provence, et la plûpart des communes,
1586. entraînées par l'exemple de la capitale, penchaient à se déclarer pour cette faction. Arnaud d'Entrevènes et Rivoire d'Alençon en étaient les partisans les plus redoutables ; ils avaient à leurs ordres un fameux tireur de pétards, espèce d'artillerie dont on usait pour faire sauter les remparts et les portes, et menaçaient les villes que le fanatisme n'avait

point encore séduites, de ce genre d'attaque d'autant-plus terrible, qu'il était plus difficile à prévenir.

Ces commencements d'hostilités obligèrent le Grand-Prieur à faire entrer dans la ville une compagnie de gendarmes, et à la soumettre à la surveillance de Pompée de Pontevès, qui en reçut les clefs, malgré les plaintes et les murmures du peuple, qui toujours préféra le gouvernement de ses Magistrats, à celui d'un commandant particulier, dont les fonctions ne gênaient pas moins sa liberté que ses privilèges. Néanmoins la paix ayant été conclue entre le Roi et le duc de Guise, les Ligueurs se laissèrent enlever presque sans coup férir les places fortes dont ils étaient en possession, et tout parut rentrer dans le calme.

Ceux-ci n'eurent pas plûtot déposé les armes, que les Calvinistes les reprirent; Le baron d'Allemagne déclaré protecteur des églises réformées de Provence, inspirait de justes alarmes, ayant à sa disposition des troupes aguerries et commandées par d'habiles capitaines, au lieu de ces bandes sans ordre et sans discipline, telles qu'on en voyait dans ces tems d'anarchie. L'ennemi n'aspirait à rien moins qu'à s'emparer de toute la Provence. Arles et Marseille devaient être ses premières conquêtes, et les craintes des Catholiques étaient d'autant-plus fondées, que tout parut d'abord favoriser ses vues.

Sur ces entrefaites Pontevès de Buous reprit le

gouvernement de la ville, dont il s'était démis précédemment, et leva 200 hommes sur la viguerie pour la défense du pays ; il fut à peine rentré dans l'exercice de sa charge, que François de Lesdiguière, Hector de Blacons et Saint-Romans, suivis d'un gros détachement d'infanterie, s'approchèrent de la ville à la faveur des ténèbres, dans la vue de forcer la porte de la Bouquerie au moyen de pétards. Ils choisirent pour exécuter leur dessein l'heure à laquelle les soldats qui composaient les différens corps-de-garde, auraient quitté leurs postes pour entendre une Messe qui se disait au point du jour, ensorte que le dernier coup de cloche qui appellait ceux-ci, devait être le signal de l'attaque. Le premier pétard qu'on fit jouer ayant enfoncé le retranchement, et à peu-près la moitié de la porte, il ne resta que la herse qui fermait le passage. Le second ne produisit aucun effet ; mais le troisième fit une large ouverture à la herse. Cependant la sentinelle commise à la garde de la tour ayant sonné l'alarme, jetta la cloche sur les personnes qui se pressaient autour de la brèche, tandis que les habitans éveillés par le bruit, se portaient confusément vers l'endroit d'où paraissait venir le tumulte. Malgré cette affluence la ville était prise, si Pierre Rigolet, qui attendait le jour dans une hôtellerie voisine pour se mettre en voyage, s'étant armé d'une hallebarde qui lui tomba sous la main,

n'eut repoussé les Calvinistes au moment qu'ils allaient s'y introduire, et ne les eut arrêtés à l'entrée, jusqu'à ce que la garde étant accourue, les ennemis tournèrent le dos et s'enfuirent en désordre; ils eurent à leurs trousses Pontevès de Buous, qui les mena battant jusques au Pont Julien, où il reçut au bras un coup de balle qui l'empêcha d'aller plus-loin. Comme il rentrait dans la ville, on lui présenta un officier protestant, grièvement blessé par la cloche que la sentinelle avait jetté du haut de la tour; c'était un avocat du Buis en Dauphiné; il reçut de la charité d'un particulier les secours que reclamait sa situation.

Les Aptésiens, dans la pieuse croyance que le salut de leur ville était l'effet d'une assistance particulière du Ciel et de Ste. Anne, vouèrent solemnellement de faire, pendant un certain nombre d'années, une Procession générale (1), en actions de graces de ce bienfait, ce qui s'observait encore vers la fin du 17ème. siècle.

Pour se mettre à couvert d'une seconde attaque, on fit construire un pont levis joignant la porte de la Bouquerie, la seule qu'on laissait ordinairement ouverte dans les occasions périlleuses.

Peu de temps après l'assemblée des communes invita les propriétaires des villages qui n'étaient pas

---

(1) On appellait cette procession la Procession des Pétards.

fortifiés, à mettre en sûreté dans les villes closes les denrées et les provisions de bouche qui leur restaient à vendre. On usa chez nous de la même précaution, en retirant des faubourgs et des maisons de campagne les effets de quelque valeur, pour les garantir du pillage; en même-temps le gouverneur augmenta de cent hommes la garnison de la ville, et de 40 celle du fort de Buous, dont la garde lui était également confiée. Cependant le fléau de la peste continuait ses ravages dans la province, et même vers la fin de cette année quelques personnes en moururent dans la ville; deux médecins gagés aux frais du public y soignaient les malades, qu'on portait aux infirmeries des Baumes; ceux qui avaient des maisons de campagne dans le terroir, étaient libres de s'y retirer.

En 1587 les députés de la commune proposèrent aux États de Salon la démolition du château de Buous. Leur demande était motivée sur les frais considérables que la viguerie était obligée de supporter pour l'entretien de cette place, qui de tout temps avait été un sujet de discorde entre les partisans des deux Réligions, et sur ce que son utilité ne rachetait pas ses désavantages, attendu que les Catholiques pendant qu'ils en étaient en possession, se tenaient sur la défensive, au lieu que les Protestans, dès-qu'ils l'avaient en leur pouvoir, devenaient agresseurs, et portaient le ravage dans toute

la contrée ; mais le château fut conservé par le crédit de Pontevès de Buous, malgré toutes les raisons qu'on fit valoir pour sa démolition.

Avant que la saison de l'hiver fut passée, Monbrun et Jacques de Montauban formèrent le complot de s'introduire furtivement dans la ville, au moyen d'un soldat calviniste qui en était originaire. Celui-ci feignant de vouloir quitter la réligion protestante, s'y retira dans l'intention d'y pratiquer des intelligences. Mais ses discours et sa conduite ayant fait soupçonner quel était son dessein, nos Magistrats le firent arrêter, et le retinrent sous bonne garde. Monbrun se voyant frustré de son attente, se dédommagea sur le terroir du mal qu'il n'avait pu faire ailleurs, et reprit le chemin des montagnes, après s'être chargé de butin.

Bernard de la Valette, gouverneur de la province, en absence de son frère le duc d'Épernon, fit quelque séjour dans la ville au retour de l'assemblée des États. La veille de son départ il convoqua les Consuls et les principaux membres de la noblesse, pour leur donner avis que les Ligueurs venaient de reprendre les armes ; que les partisans de cette faction n'étant pas moins à craindre que les Calvinistes, il les exhortait à se défier également des uns et des autres, et à se garder avec soin de toute démarche qui tendrait à favoriser les ennemis du Roi ; qu'il laissait entre les mains de leurs Magis-

trats le gouvernement de la ville, quoique la nature des circonstances parut exiger qu'elle fut soumise à la surveillance d'un gouvernement particulier, et qu'il espérait que leur bonne conduite justifiérait l'opinion qu'il avait de leur attachement à la chose publique.

1588. Le duc de la Valette était à-peine sorti de nos murs, que Gouvernet de la Tour, dont les bandes marchaient de compagnie avec celles de Monbrun, jugeant qu'il lui serait facile d'intimider nos Consuls peu expérimentés dans le métier de la guerre, les fit sommer de lui payer contribution, avec menace en cas de refus, d'assiéger la ville et d'en faire passer les habitans au fil de l'épée, s'il éprouvait la moindre résistance... On répondit à son envoyé, qu'on n'était pas dans l'usage de fournir de l'argent aux ennemis du Roi. Cette réponse produisit l'effet qu'on devait en attendre; résolu d'en tirer vengeance, Gouvernet de la Tour retourna sur ses pas, dans le dessein de renforcer sa troupe de la garnison du château de Monbrun; mais les gendarmes de Ramefort s'étant mis en embuscade à l'entrée des défilés entre Villars et St. Saturnin, lui tuèrent la moitié de ses gens, et obligèrent le reste à prendre la fuite et à se sauver dans les montagnes. La ville fut ainsi préservée de ce nouveau danger, par un effet de la Providence qui veillait à sa conservation. Le prévôt du chapître ayant eu l'imprudence d'y rentrer au

retour d'un voyage, sans faire de quarantaine, y ramena la peste, dont quelques personnes moururent vers la fin de l'automne.

La continuation de ce fléau n'empêchait pas les Ligueurs, les Protestans et les Royalistes de s'entre-déchirer par une guerre qui n'était pas moins funeste. Le duc de la Valette, loin de travailler à ramener le calme dans son gouvernement, y jettait la division, même parmi les sujets les plus fidèles au Roi, par les vexations dont il accablait les communes. Celle d'Apt ayant été requise de payer chaque mois 15 écus par feu, pour l'entretien de la garnison de Pertuis, cette charge parut si onéreuse dans une conjoncture où les citoyens étaient obligés à supporter de grosses dépenses pour se garder eux-mêmes, qu'on refusa nettement de s'y soumettre.

Peu de temps après le capitaine Ramefort, à la tête de ses gendarmes et de quelques soldats de Monbrun, qui servaient les royalistes sous les ordres de Lesdiguière, se rendit maître du chateau de Gargas, et fit sommer nos Consuls de lui payer les contributions qu'il prétendait lui être dues, pour le service de sa troupe. Le peu d'égard qu'eut le duc de la Valette aux plaintes qui lui furent adressées au sujet de l'invasion de cette place, excita dans la ville un mécontentement général. Enfin les menaces de Ramefort, qui pressait toujours le payement des sommes qu'il exigeait, achevèrent

d'indisposer les Aptésiens, et les portèrent à se jetter dans le parti de la Ligue.

Il leur parut que le seul moyen de se soustraire à toute contribution vexatoire, était de se mettre sous la protection du Parlement. Cette délibération prise, on mit sous les armes une compagnie bourgeoise composée de cent hommes, destinée à repousser la troupe de Ramefort, qui fesait des courses dans le terroir, et jusques sous nos murailles.

Informé de ces dispositions, le duc de la Valette employa le crédit qu'Antoine de Pontevès et Gaspard de Vintimille avaient auprès de leurs concitoyens, pour les engager à revenir sur leurs pas; mais ce gouverneur s'étant refusé de nouveau à la suppression des sommes qui leur étaient imposées, et à l'évacuation du château de Gargas, la commune persista dans la résolution qu'elle avait prise, et fit partir une députation chargée d'assurer le Parlement d'Aix, que les habitans d'Apt marchaient dans le même esprit que ceux de la capitale, et que leur dessein était de se joindre à eux, pour défendre la cause de la Réligion.

Cette démarche aurait eu des suites facheuses,
1589. si Gaspard de Vintimille et Pontevès de Buous n'eussent arrêté le duc de la Valette, qui se disposait à faire marcher des troupes contre la ville, en lui promettant de la rappeller à son devoir. En effet ces deux gentilhommes ayant fait sentir aux

habitans, qu'il ne leur convenait pas d'embrasser un parti qui tendait à sa ruine, par les excès dont il se rendait coupable, leur proposèrent de recevoir une garnison, que la Valette était dans le dessein de mettre dans la ville, et leur promirent de faire évacuer le château de Gargas; mais presqu'en même-temps les Ligueurs s'en emparèrent, et comme ils étaient déjà maîtres de Saignon, la ville fut bloquée du levant au couchant, ensorte qu'il était dangereux d'en sortir sans être bien escorté. On tenta plusieurs fois, mais toujours inutilement, de chasser les ennemis de ces deux postes; il fallut composer avec eux pour éviter le pire. Claude de Simiane et quelques autres seigneurs du pays les engagèrent à se retirer, moyennant une forte contribution. Il parait que les Ligueurs ne demandaient pas mieux: alors comme aujourd'hui l'argent comptait pour quelque chose, et le but de ces petites guerres était plutôt de s'enrichir que d'envahir.

CHAPITRE SECOND.

Brancas de Villeneuve, baron d'Oise, engage les habitans d'Apt à se déclarer pour la Ligue; Pompée Perille tente inutilement de faire rentrer la ville dans le parti du Roi; révolte des troupes du baron d'Oise contre le capitaine Saint-Romans; le duc d'Épernon charge Claude de Simiane de ramener ses concitoyens à la soumission; contributionnaires; Henri IV reconnu; réquisitions d'hommes et de munitions de guerre; citadelle élevée dans la ville par Brancas de Villeneuve; la commune en obtient la démolition; le capitaine Taxil se retranche dans le fort de Gargas; il évacue cette place; impositions extraordinaires.

APRÈS l'assassinat de Henri III, les Ligueurs
1590. devinrent d'autant-plus puissans, que le calvinisme dont fesait profession le Roi de Navarre, appellé par sa naissance à la succession de la couronne, mettait un obstacle presque invincible à la soumission des Français. Ce fut dans ces conjonctures que le duc de Savoie descendit en Provence, dans le dessein de se mettre à la tête du parti : peu de temps après Brancas de Villeneuve, baron d'Oise, et commandant des milices de la séné-

chaussée de Forcalquier, se rendit chez nous, et fit entendre aux chefs de famille, que l'intention du duc de Savoie n'était pas de faire soulever les peuples en sa faveur, mais de les aider à secourir la religion depuis si long-temps opprimée, et que tout les invitait à entrer dans des vues si louables, en attendant qu'il y eut en France un roi catholique, avoué de toute la nation, qui prit en main les rênes de l'État; en conséquence les deux Consuls de cette année, Claude Assimet et André Bermond, et Denis Orcel juge, reconnurent le duc au nom de leurs concitoyens, comme représentant le souverain en Provence, à condition toutefois que ses ordres ne seraient reçus que sous le nom de l'État et Couronne de France, à quoi ce prince voulut bien consentir, pour ménager leur délicatesse, et les mettre dans ses intérêts de quelque manière que ce fut. Ainsi, moins par esprit de révolte que par zèle de réligion, nos ancêtres se rengagèrent dans le parti qu'ils avaient abandonné l'année d'auparavant, et y persévérèrent jusqu'à l'abjuration de Henrri IV.

Brancas de Villeneuve ayant été nommé gouverneur de la ville, y reparut la même année, suivi d'une escorte nombreuse, et y fit quelque séjour; mais des affaires d'une plus grande importance l'appellant ailleurs, il donna sa lientenance à l'un de ses officiers nommé Taxil, et la chargea de

réprimer la licence des troupes, qui déjà se permettaient des vexations odieuses.

Quoiqu'en général les Aptésiens eussent embrassé le parti de la Ligue, plusieurs d'entr'eux, et surtout ceux qui tenaient à la noblesse, refusèrent de souscrire aux engagemens qui avaient été pris avec le baron d'Oise, et restèrent fidèles au Roi. L'Évêque Pompée Pérille ayant fait en vain quelques tentatives pour engager ses concitoyens à changer de résolution, prit le parti de la retraite, et transféra le siège de sa résidence à Bonnieux. De-là il écrivit des lettres pressantes à nos Magistrats, mais inutiles par les menées de la comtesse de Sault, qui s'était beaucoup employée à attirer le duc de Savoie en Provence, et qui dans la vue de prévenir les effets des sollicitations du prélat, engagea ce prince, pendant la tenue des états, à remettre à Pâris d'Hortigue, que la commune y avait député, une décharge de toutes les impositions de l'année. Enfin le pouvoir que cet envoyé reçut en même-temps de faire contribuer les bourgs et les villages de la viguerie à l'entretien des troupes qui formaient la garnison de la ville, rendit nulles toutes les démarches tendant à changer les dispositions des esprits.

La jonction de la Valette avec Lesdiguière mettait cependant les Ligueurs en considération. On apprit bientôt que les royalistes devaient commencer les opérations de la guerre par le siège

d'Apt, et la chose parut si certaine, que nos Consuls ayant dressé le rôle de tout le bled qui se trouvait dans la ville, firent publier que chaque particulier eut à faire moudre celui qui devait servir à son usage, et permirent aux capitaines de quartier de faire couper dans le terroir les bois nécessaires à construire des gabions. Mais quelques changemens survenus dans les affaires ayant obligé le duc de la Valette à porter ses forces ailleurs, nos bourgeois reprirent courage, et se rendirent maîtres de Joucas, dont ils rasèrent le château, pour éviter l'embarras de le faire garder.

L'année suivante le premier Consul Pâris d'Hortigue fut chargé de représenter le corps de ville à 1591.
l'assemblée des États, où l'on se proposait d'élire les députés qui devaient se rendre à Orléans, au nom de la province, pour l'élection d'un Roi catholique.

On savait depuis peu que Lesdiguiere, sur le point de retourner en Provence, devait prendre sa route du côté d'Apt, et qu'il avait du canon à la suite de son armée; le parlement ne croyant pas cette ville assez bien défendue, jugea nécessaire d'en augmenter la garnison. Peu satisfaits d'un moyen de sûreté qui devait être à leur charge, les habitans envoyèrent une députation à Brancas de Villeneuve, chargée de lui représenter l'inutilité de cette mesure, et le dommage que leur commune en souffrirait; les partisans les plus outrés de la

Ligue, ayant appris que Villeneuve se prêtait à leurs vues, écrivirent à quelques membres du parlement, que les royalistes ne refusaient les troupes dont on se proposait de renforcer la garde de la ville, que pour la livrer plus commodément à Lesdiguière; cet avis, qui peut-être n'était pas sans quelque fondement, obligea le comte de Carces à se porter chez nous, à la tête d'un corps de cavalerie; arrivé dans la maison commune, il tâcha de persuader aux habitans, que les troupes qu'il avait à sa suite, étaient destinées à les maintenir dans un accord favorable à la cause de la réligion et de la justice, dont ils avaient pris la défense, et nullement à les priver de l'usage de leur liberté; en même-temps il invita le baron d'Oise qui était présent, à vouloir bien le seconder, et à continuer dans la ville ses fonctions de gouverneur. Celui-ci jugeant qu'on se méfiait de lui, et que les précautions dont on usait contre son avis, étaient un reproche tacite de sa conduite, loin de se rendre à cette invitation, se retira dans ses terres, et se démit de son gouvernement.

La retraite du baron d'Oise obligea le comte de Carces à le remplacer par le capitaine Saint-Romans, auquel il donna le commandement de sa troupe de chevaux légers, de quelques arquebusiers, et de quatre compagnies d'infanterie, qui étaient aux ordres de Villeneuve.

Ces

Ces dispositions furent suivies d'un arrêt du Parlement, qui ordonnait la réparation des murailles, et la démolition des faubourgs et du couvent des Cordeliers ; mais le corps de ville s'étant opposé à la démolition des faubourgs et du couvent, Saint-Romans se contenta de faire abattre un moulin qui joignait de trop près la porte de Saignon.

Le changement qui venait d'avoir lieu faillit cependant amener les suites les plus fâcheuses. La troupe du baron d'Oise, qui formait une partie de la garnison de la ville, se retrancha dans la maison appartenant aux Simiane, et ne voulut jamais recevoir les ordres de Saint-Romans. Celui-ci ne pouvant rien gagner sur les rebelles, fit braquer dans les lices une pièce de canon pour les battre. Il était sur le point d'en venir à cette extrêmité, lorsque nos Magistrats, dans la crainte que cette révolte ne fut le commencement de quelque guerre civile, se hâtèrent d'envoyer une députation au Parlement, chargée de lui représenter l'état des choses, et la nécessité d'employer sa médiation, afin de prévenir les malheurs dont la ville était menacée. Saint-Romans ne demandait pas mieux que de terminer cette affaire par des voies pacifiques ; on lui fit accepter le gouvernement de Salon, et Brancas de Villeneuve consentit à retourner dans la ville, à condition qu'on en retirerait la troupe de cavalerie que le comte de Carces y avait amenée.

Après cet accommodement, Claude de Simiane fit quelques démarches pour ramener la ville au parti du Roi. Le duc d'Épernon l'avait chargé de cette commission ; il fit d'abord promettre au baron d'Oise de ne rien faire qui put contrarier ses vues. Ayant levé cet obstacle, il tacha de gagner ceux d'entre les bourgeois qui lui parurent les plus traitables, et surtout il n'oublia rien pour obtenir le retour de Pompée Pérille ; mais ce prélat craignant de se rendre suspect au gouvernement, s'il rentrait dans la ville, et jugeant que sa présence y serait inutile au but qu'on se proposait, persista dans la résolution qu'il avait prise, et continua de faire sa résidence à Bonnieux, en attendant que les esprits fussent mieux disposés.

Cependant le baron d'Oise écrivit à nos Consuls que le duc d'Épernon était aux environs de Grasse avec des troupes, qu'il se proposait de faire le siège d'Apt à son retour, et qu'ils prissent les mesures qui leur paraîtraient convenables pour mettre leur ville en sûreté. On lui répondit que là-dessus on s'en rapportait à ses lumières et à sa prudence, et que sa présence était nécessaire pour régler toutes choses ; mais la trève qui eut lieu sur ces entrefaites, tira le gouverneur de cet embarras, et fit cesser toutes les craintes.

Le but de cette suspension d'armes était de ménager une conférence entre les Ligueurs et les

Royalistes, pour les faire entrer dans quelque voie d'accomodement; l'Évêque d'Apt y défendit la cause du Roi avec tant de force et d'éloquence, en présence des chefs de l'un et de l'autre parti, qu'il eut infailliblement ramené les esprits à la concorde, si la chose eut été possible. L'assemblée se sépara sans rien conclure en faveur de la paix; mais notre 1593. commune refusa de se faire représenter aux États du pays convoqués à Brignoles, quoiqu'elle y fut invitée par le gouverneur de la province. Au reste les Aptésiens tenaient au parti de la Ligue, moins par esprit de révolte, que par un motif de réligion mal entendu. Dans cette persuasion, le duc d'Épernon fit encore, pour les gagner, une tentative qui ne fut pas moins infructueuse que la précédente. Ils répondirent à la personne chargée de sonder leurs dispositions, que la réussite de cette affaire dépendait surtout du gouverneur, sans le consentement duquel on ne pouvait rien déterminer là-dessus. Moins attaché à son parti qu'à son intérêt, Brancas de Villeneuve offrit à nos Consuls de leur remettre les clefs de la ville, moyennant qu'on lui fit toucher la somme de 1286 écus qui lui étaient dus pour les honoraires de sa charge; la caisse publique étant dépourvue d'argent, on demanda du temps pour en trouver. L'Évêque cependant employa tout son crédit pour le succès de cette négociation; mais comme l'argent n'arrivait point,

le gouverneur refusa d'abdiquer ses pouvoirs, et les choses restèrent dans leur premier état.

Il fallut pourtant se résoudre bientôt à faire un plus grand sacrifice. Le capitaine Rousset fit demander à la commune 2000 écus de contribution, avec menace, en cas de refus, de livrer le terroir au pillage de sa troupe; on prit sagement le parti de le satisfaire, pour sauver la récolte pendante. Mais ce ne fut pas tout, Henri IV était enfin entré dans le sein de l'Église. Cet événement, qui fut un sujet de triomphe pour les vrais Catholiques, jetta la consternation parmi les factieux, qui cherchaient la fortune, ou leur vengeance dans les malheurs de l'Etat. Les chefs de parti voyant que tout allait rentrer dans l'ordre, au moyen de la conversion du Roi, et voulant mettre à profit le peu de temps qui leur restait, pour s'enrichir aux dépens des communes, qu'ils entretenaient dans une funeste division, commencèrent à rançonner indistinctement les amis et les ennemis. Nos Magistrats furent alors assaillis d'une foule de contributionnaires, qui demandaient les uns, le salaire de leurs services, et les autres, les avances qu'ils disaient avoir faites pour l'entretien de la force armée.

Un commissaire du duc d'Épernon demanda 1200 écus; le village de Cucuron 3860 écus; les trois frères Meirargues autres 1200 écus; Chatelier de Pélissane 2000 écus d'or, que le duc de la

Valette lui avait assignés sur le ville ; le marquis de Cadenet 2068 écus ; le chevalier de Cucuron 3000 écus ; le capitaine La Forêt 3000 florins, etc. Une partie des réclamants présenta ses requêtes les armes à la main ; on résolut de n'en payer aucun, et d'établir une garde pour défendre le terroir, et empêcher l'enlèvement des bestiaux.

La soumission de la capitale suivit de près l'abjuration du Roi. Nos Consuls ayant reçu la déclaration du Parlement, qui reconnaissait Henri IV pour légitime Roi de France, les chefs de famille assemblés dans la maison commune, délibérèrent qu'à dater de ce jour elle serait reçue et exécutée dans tous ses points, et requirent les officiers royaux de prononcer leurs jugemens au nom et sous l'autorité de Henri IV, Roi de France et de Navarre. Cette délibération prise, les Magistrats suivis d'un cortège nombreux, et revêtus des marques de leur dignité, firent proclamer solemnellement Henri IV dans toutes les rues et sur toutes les places, et prêtèrent le serment d'usage. 1594.

Malgré la conversion du Roi et l'exemple du parlement et de la capitale, plusieurs villes de Provence restèrent attachées à la Ligue, et même les hostilités furent si peu interrompues, qu'avant l'expiration de la trève nouvellement conclue entre les deux partis, les Ligueurs firent des prisonniers jusques dans le terroir ; aussi Brancas de Villeneuve

jugeant que sa présence était nécessaire dans la ville, y prit la place de son lieutenant, et en doubla la garnison, qui depuis peu avait été réduite à cent hommes. On sut bientôt après que Lesdiguière était sur le point de rentrer en Provence, et qu'il marchait à la tête d'un corps de troupes qui devait être employé au siège de Salon. En effet, ce général prit sa route du côté d'Apt, où il se reposa quelque temps avec son armée. Son départ fut suivi d'un ordre qui enjoignait à nos Consuls de faire partir
1595. les milices de la viguerie, et 40 mulets chargés de vivres pour le siège de Salon. Il parut ensuite un arrêt du parlement, qui obligeait les villes d'Apt, de Pertuis et de Manosque à fournir conjointement 600 charges de bled, 60 quintaux de plomb et 15 quintaux de poudre. On fit observer aux commissaires du parlement, que la commune d'Apt s'était endettée de plus de trente mille écus, par les contributions multipliées qu'elle supportait depuis le commencement des guerres civiles; qu'elle avait déjà livré pour le siège de Salon, soit en hommes, soit en munitions de guerre, tout ce que ses moyens avaient pu lui permettre; enfin que le passage de Lesdiguière avait tellement affamé le pays, qu'on y manquerait du nécessaire pour peu que la quantité des subsistances y fut diminuée. Touchés de ces représentations, les Commissaires prirent seulement le bled qui restait dans la ville,

à la reserve de celui qui devait servir à l'usage des habitans jusqu'à la récolte, qui n'était pas éloignée.

La maison qu'habitaient anciennement les barons de Gordes, était située sur la place de St. Pierre, entre la porte des Cordeliers et la porte de Saignon; c'était une espèce de château flanqué de quelques tours, qui commandaient les principaux quartiers de la ville. Brancas de Villeneuve s'étant mis en possession de ce local, qui depuis quelque temps n'était plus habité, y avait établi le logement de sa troupe, et même en avait augmenté considérablement les fortifications, sous le prétexte d'assurer le repos des habitans, mais au fond dans la vue de les tenir en bride, et pour se ménager un poste de sûreté, si jamais le peuple se portait à quelque révolte. D'abord on ne vit pas les conséquences de cette innovation, ou peut-être la crut-on nécessaire pour le moment, eu égard à la nature des circonstances. Quelques particuliers s'étant apperçus dans la suite, qu'ils avaient poussé la complaisance trop-loin, en se laissant captiver de cette manière dans leur propre ville, on résolut de profiter de l'assemblée des états, pour représenter au duc de Guise que puisque, graces à ses soins, le calme commençait à se retablir dans la province, ils osaient se promettre qu'il soulagerait leur commune de l'énorme dépense qu'elle supportait, depuis que le baron d'Oise en était gouverneur; que sa

forteresse qu'il occupait avec une garnison qui vivait à leurs dépens, les tenait dans un état de servitude pire que celui de la guerre ; que s'il devait en être ainsi, les fidèles sujets du Roi seraient traités moins favorablement que les rebelles, et qu'ils priaient Son Excellence de vouloir bien les affranchir d'un joug, qui ne devoit peser que sur les ennemis de l'état.

Ces représentations produisirent tout l'effet qu'on pouvait en attendre. Le capitaine Taxil eut ordre de réduire à 35 hommes la garnison, qui depuis peu avait été portée jusqu'à 200 ; d'évacuer la citadelle, et même de faire démolir tous les ouvrages qu'on y avait ajoutés. Le peuple se chargea de ce travail ; dans quelques heures les fossés furent remplis, les retranchemens abattus, les redoutes détruites, et la maison réduite à son premier état, fut rendue à Pâris d'Hortigue, chargé de la procuration des seigneurs de Gordes.

Peu satisfait de cette révolution, le capitaine Taxil quitta la ville, suivi d'une partie de sa troupe, et se retira dans le château de Gargas, dont il fit reparer les fortifications. Mais les violences multipliées que ses soldats se permirent bientôt dans le terroir, ayant obligé la commune à porter là-dessus des plaintes sérieuses au parlement, les capitaines Taxil, Bastian, Ily et Carnillon, reçurent ordre d'évacuer le fort, et de le remettre entre les mains de nos Consuls. Sur leur refus, la Cour chargea le

conseiller de St. Marc de prendre connaissance de cette affaire, et d'obliger les parties à se prêter à un accommodement; c'était encore de l'argent dont il s'agissait. Le conseiller de St. Marc jugeant à propos de remplir l'office de médiateur, avant que d'employer la force, fit proposer à Taxil et à ses officiers de leur remettre une obligation de toutes les sommes qui leur étaient dues pour le service de leurs compagnies, à condition qu'ils mettraient bas les armes, et que le château serait rendu à qui il appartenait de droit; mais on voulait du comptant, et cette proposition ayant été rejettée, le Commissaire du Parlement, suivi des Consuls et du Viguier, se porta sur les fossés de la place, dont il ordonna le siège, après avoir sommé inutilement la garnison de se rendre.

Le château fut attaqué sous le commandement de Jacques du Bois, qui portait le premier chaperon, avec une troupe ramassée à la hâte, qui fut repoussée au premier abord; mais les paysans de tous les environs s'étant rassemblés, pour prêter main-forte aux assiégeans, Taxil, sur le point d'être forcé, députa un de ses gens au duc de Guise, pour l'informer de l'outrage qu'on fesait au baron d'Oise, dans la personne de son lieutenant. Là-dessus Jacques du Bois fut mandé pour rendre compte de sa conduite au duc, qui mieux instruit de la manière dont les choses s'étaient passées, et

sachant que rien ne s'était fait sans les ordes et la présence d'un membre du parlement, accommoda cette affaire, en ordonnant d'un côté l'évacuation et la démolition du fort, et de l'autre une assurance pour le payement des sommes dues aux militaires qui l'occupaient.

L'année 1597 n'offre d'intéressant qu'une assez longue dispute entre le tiers-état et les officiers du parlement, qui demandèrent une exemption de tailles pour les biens roturiers dont ils étaient possesseurs. Ce privilège ayant été accordé aux douze membres les plus anciens des deux Cours, plusieurs communes reclamèrent contre cette innovation, et celle d'Apt ne voulut pas rayer de son cadastre les biens-fonds que le conseiller de Tournefort possédait dans son terroir.

L'année d'après, le corps de ville se plaignit à la cour de justice des gros intérêts qu'il supportait annuellement à quelques particuliers du Comtat Vénaissin, qui lui avaient prêté des sommes considérables. Le conseiller de St. Marc ayant été chargé de la réduction de ces usures, qui surpassaient le taux ordinaire, les créanciers furent obligés de s'en tenir à sa décision.

La paix ayant été rendue à la province, nos Magistrats jugèrent à propos de faire inventorier juridiquement les Réliques de Ste. Anne, et celles des autres Saints qui reposent dans notre Église.

Le Parlement d'Aix ayant député deux Commissaires qui se portèrent sur les lieux, on fit d'abord un inventaire de tous les dons, vœux et offrandes contenus dans la chapelle de Ste. Anne (1), auquel furent présens l'Évêque et le Chapître en corps, le Viguier, le deux Consuls, les principaux membres de la noblesse, et plusieurs autres citoyens notables. Le lendemain les deux Commissaires firent ouvrir en leur présence la caisse (2) où étaient

(1) L'inventaire du trésor de Ste. Anne qui fut fait en 1790, comprenait quatre bustes, et autant de chasses et de réliquaires en forme de bras, d'argent ou de vermeil ; quatre chandeliers avec une croix et plusieurs calices de même matière, donnés par les Évêques ; un cristal enchassé dans un vase d'argent, où l'on conservait l'humide radical de St. Martian ; une statue de Ste. Anne haute d'environ 6 pouces, d'or massif, avec une aigle du même métal et à peu-près de la même grandeur, enrichie d'émeraudes, et d'autres pierres précieuses ; deux urnes dont l'une renfermait le Suaire de Ste. Anne et l'autre une pièce du gril de St. Vincent, une petite portion du roseau de la Passion et quelques autres réliques ; un tableau ou miroir antique, à plusieurs faces, en or et argent, ou émaux de différentes couleurs ; un grand nombre de médailles d'or, et d'anneaux à pierres fines etc. Dix lampes de différens poids, neuf d'argent et une d'or pesant 4 livres et 2 onces, éclairaient autrefois le maître-autel de la chapelle de Ste. Anne ; celle d'or et la plûpart des autres avaient été vendues en divers temps, et pour différens besoins. On appellait le Suaire de Ste. Anne, un voile qui enveloppait les réliques de la Sainte dans la caisse de cyprès où elles furent trouvées ; ce voile tissu à la manière des anciens, *antiquissimo more contexto*, était orné de figures égyptiennes, et paraissait avoir été la nappe d'un autel.

(2) Les réliques de Ste. Anne furent transférées en 1617 de cette ancienne caisse, dans une chasse de vermeil, donnée par le marquis de Malatesta ; le buste avait été fait en 1407, de 300 florins légués à cette intention par Delphine de Sabran, des aumônes des fidèles, et des joyaux de quelques pieuses dames consacrés à cette bonne œuvre ; il était appuyé sur quatre lions, de même que la chasse sur laquelle il reposait. La tête de ce buste avait une physionomie de grandeur et de majesté, qui frappait les regards.

déposées les réliques de la Sainte ; elle était doublée de drap d'or à fond bleu, et renfermait un sac de toile blanche à franges de soie bleue, garni de houpes de soie cramoisie, avec ces paroles écrites au-dessus, en gros caractères : *sacra ac veneranda ossa beatissimæ Matris sanctissimæ Virginis Mariæ.* On tira du sac les divers ossements qui le remplissaient, et deux chirurgiens en reconnurent le nombre et la qualité. Les mêmes formalités furent observées pour les réliques de St. Auspice, de St. Castor et de St. Martian.

Les Commissaires s'étant portés aux Cordeliers, firent également, en présence de témoins, la vérification des réliques de St. Elzéar et de Ste. Delphine, dont les Consuls demandèrent une clef, mais qui leur fut refusée par arrêt du parlement.

En 1605 les principaux contribuables s'occupèrent des moyens d'acquitter la dette publique, excessivement augmentée depuis les guerres de la Ligue. Ils proposèrent à cet effet d'imposer le terroir de 30 écus par livre cadastrale, et de mettre 8 s. d'octroi sur chaque charge de farine qui entrerait dans la ville. Ce projet ayant passé en délibération dans une assemblée à laquelle assistèrent les chefs de maison, ainsi que les étrangers possédant biens dans le terroir, fut suivi d'un règlement qui déterminait la manière de les mettre à exécution.

CHAPITRE TROISIÈME.

Bruits de guerre ; Anne d'Autriche demande quelques portions des réliques de Ste. Anne ; démolition des places fortes, le château de Buous est conservé ; peste de 1629 ; le maréchal de Vitry assigne à Apt l'assemblée des communes ; faction des Parlementaires ; assassinats ; siège de La Coste.

Le repos dont jouissait la province fut troublé en 1614 par les intrigues de quelques seigneurs, jaloux du crédit que le maréchal d'Ancre avait acquis auprès de la Reine. Le duc de Savoie, toujours attentif à profiter des conjonctures propres à seconder les vues qu'il avait sur la Provence, ayant paru sur les frontières à la tête d'un corps de troupes, le duc de Guise écrivit à nos Consuls qu'ils eussent à prendre les mesures convenables pour se mettre sur la défensive. Sa lettre ayant été lue en plein conseil, il fut délibéré que les portes de St. Pierre et de St. Martin seraient murées, et qu'on ferait un rôle des armes que les particuliers avaient à leur disposition, et des personnes propres au service militaire ; en même-tems on établit sur les remparts quatre différens postes, qui devaient être gardés pendant la nuit. Enfin pour exciter l'émulation de la jeunesse, et la mettre

au fait du maniement des armes, chaque semaine on fit tirer à l'arquebuse une épée à poignée d'argent.

Tout se passa dans la ville d'une manière assez paisible pendant les six années suivantes, à l'exception de quelques bruits de guerre, qui parfois s'y répandirent, sans qu'on vit jamais paraître l'ennemi.

En 1621 les Calvinistes dauphinois reprirent les armes, et parurent vouloir entrer en Provence par le comté de Sault. Instruit de ces mouvemens, le duc de Guise envoya le capitaine La Verdière du côté de Monsalier, avec sa compagnie d'ordonnance, et le fit joindre par le prévôt de la maréchaussée, qui prit à Apt une escorte de gens à pied et à cheval. Ces troupes s'étant avancées jusques à Sisteron, leur présence intimida les Protestans, qui déjà commençaient à faire de nouveaux rassemblemens.

Louis XIII était alors à Avignon, où il se disposait à faire le voyage de la Ste. Baume; le duc de Savoie bien aise de profiter de cette occasion, pour rendre à ce prince une visite de civilité, descendit en Provence, et fit son entrée dans la ville, suivi d'une escorte nombreuse; son logement fut préparé dans la maison du seigneur des Baumettes, qui le reçut de la manière la plus distinguée. Le duc en reconnaissance lui fit présent d'une bague de grand prix, et l'assura de sa bienveillance et de sa protection.

Le Roi s'était proposé de ne point quitter la

Provence, sans venir faire ses dévotions au tombeau de Ste. Anne ; mais les affaires pressantes qui le rappellèrent à Paris, l'en ayant empêché, il fit part du dessein qu'il avait eu à la reine son épouse, qui dès-lors conçut le désir d'avoir quelque portion des réliques de la Sainte. Dans cette vue Anne d'Autriche écrivit à nos Consuls une lettre que le Président d'Oppede à qui Sa Majesté l'avait confiée, chargea son épouse de leur remettre ; cette dame 1623.
s'étant présentée pour remplir l'objet de sa commission, reçut de nos Magistrats tous les honneurs dus à son rang, et à la dignité de la personne qu'elle représentait ; mais avant de satisfaire au désir de la princesse, la commune lui députa François de Vintimille, pour savoir de sa propre bouche, si elle persistait dans l'intention qu'elle avait manifestée. Le même à son retour de Paris, obtint du parlement la permission de faire ouvrir la chasse de Ste. Anne, qui fut scellée de nouveau, après que l'Évêque en eut tiré une petite portion de réliques, en présence d'un Commisssaire de la Cour, des Consuls et des Officiers royaux.

Jean Signoret, prévôt du Chapître, et François de Vintimille, furent chargés de porter cette rélique à la Reine, qui les honora de quelques présens, et leur donna plusieurs autres marques de sa bonté et de sa reconnaissance, avec une lettre adressée à nos Consuls, dont voici le contenu :

» MM. Le soin que vous avez apporté pour » l'accomplissement du désir que je vous avois » témoigné de jouir de quelque portion des réliques » de Ste. Anne, m'a été si agréable, que comme » la loy de reconnoissance est naturelle en moy » sur toutes choses, je vous ay voulu faire voir » par le retour du sieur des Baumettes votre député, » qui me l'a rendue de votre part, le ressentiment » que j'en ay, qui est tel que je puis vous assurer » de n'oublier jamais vos bonnes volontés, que je » représenterai à ma mémoire, autant de fois que » je jetterai les yeux sur ce présent d'inestimable » valeur, que ma dévotion m'enjoint d'avoir per» pétuellement sur moy, qui ne le perdrai point » de vue; et s'il se présente quelque occasion de » vous gratifier, je m'y employerai d'aussi bon cœur, » que je prie Dieu qu'il vous ait, Messieurs, en sa » sainte garde. Écrit à Paris, le 10 novembre » 1623. Signé Anne.

Outre les expédients d'une autre nature qui furent adoptés en 1626, pour étouffer les guerres civiles, les États-généraux ordonnèrent la démolition de toutes les places fortes qui n'étaient pas situées sur les frontières, ou nécessaires à la défense des lieux importans; la commune d'Apt voulant conserver le château de Buous, qui devait être rasé par arrêt de la Cour, fit valoir à cet effet diverses considérations, d'après lesquelles le parlement laissa subsister cette place.

Vers

Vers la fin de l'année suivante, le corps de ville délibéra de faire l'acquisition de la seigneurie de Rustrel; cette terre avait été vendue à Charles d'Eyroux, avant qu'on eut formé le dessein de l'acheter. La commune ayant fait valoir auprès de Sa Majesté l'extrême besoin qu'elle en avait pour le chauffage de ses habitans, obtint des lettres patentes qui annullaient la première vente, et en autorisaient une seconde en sa faveur.

La peste qui depuis quelque temps affligeait la province, fit bientôt des progrès assez rapides, pour 1629.
faire craindre que la contagion ne devint générale. Les guerres d'Italie s'étant rallumées sur ces entrefaites, le gouvernement requit de l'argent et des hommes, et les ordres qui furent donnés à cet égard étaient si pressans, que les villes étaient tout-à-la-fois attaquées de la peste, menacées de la guerre et privées de leurs habitans. Apt fournit dans cette occasion l'étape et le logement à 18,000 hommes qui y passèrent de trois en trois mille. L'année suivante les portes en furent fermées, à la reserve d'une seule; on acheta des remèdes pour les malades qui n'auraient pas les moyens de s'en procurer, et huit commissaires, quatre pour le quartier de St. Pierre, et quatre pour celui de la Bouquerie, furent chargés les uns du maintien de la police, et les autres du soin de la santé publique; en même-temps on fit murer les maisons du faubourg de la Bouquerie,

qui n'étaient alors qu'au nombre de quatre, de peur que les étrangers venant y chercher un asile, ne les infectassent du vénin pestilentiel. Au reste ce n'étaient-là que des mesures de précaution ; il parait
1631. même que notre ville fut entiérement préservée de la peste, tandis que ce fléau frappait tant de victimes à Aix, à Marseille, et dans plusieurs autres lieux de la province.

En 1633 le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, Louis de Bretel, archevêque d'Aix, le vice-légat d'Avignon et les procureurs du pays vinrent assister à la fête de Ste. Anne. La réception magnifique dont ils furent honorés, et les agrémens du séjour, engagèrent le gouverneur à assigner dans la ville l'assemblée des États pour l'année 1634. Avant son départ il fit présent à Ste. Anne d'une lampe d'or pesant 4 livres, dont le travail n'était pas moins riche que la matière.

Les levées d'hommes qui furent faites en 1635 et en 1636, à l'occasion des guerres d'Espagne, occupèrent pendant ces deux années l'attention de nos Magistrats, et plus encore la sollicitude des particuliers. Pierre Isnard de la Rialle fut nommé commandant de la compagnie d'Apt ; les principaux officiers furent Alexandre Mervesin, Henri de Sineti, Honoré Grossi et Pierre de Bourgarel.

Un fait surprenant qui eut lieu dans le terroir de St. Martin, vers la fin de cette année, ne me

semble pas devoir être passé sous silence. Le 20 de septembre le ciel s'obscurcit tout-à-coup, vers les 4 heures de l'après midi, et l'orage éclata, suivi de tonnerres épouvantables. Une vieille femme s'étant mise à couvert de la pluie sous un chêne, un coup de tonnerre lui fendit la tête, et la dépouilla de ses habits, qui furent portés sur le haut de l'arbre, où le feu prit subitement, et continua de brûler jusques au 25 du même mois ; le corps de cette malheureuse, que les flammes avaient épargné, ayant été mis en terre, on entendit pendant quelques jours un bruit extraordinaire autour de son tombeau. Un calice, et un ciboire qui renfermait une grande hostie consacrée et plusieurs autres petites, avaient été dérobés dans l'église de Ste. Cathérine quelques jours auparavant.

Ce fait tient du prodige, si toutes les circonstances en sont véritables ; Mr. de Remerville assure le tenir de personnes qui s'en disaient les témoins oculaires.

Le comte d'Alais avait succédé tout récemment au maréchal de Vitry dans le gouvernement de la province. La guerre continuait entre la France et 1639. l'Espagne : il fallut encore lever des troupes et fournir du numéraire en si grandes sommes, que la seule commune d'Apt fut imposée pour 11,260 liv. Ces fortes exactions jointes à la continuation de la peste, achevèrent de ruiner le pays, et furent en partie la cause des nouveaux troubles, dont la Provence fut bientôt agitée.

Au mois d'avril de l'année 1640, le premier Consul établit de son autorité privée un commis au port de Cadenet, chargé de recevoir les billets des voyageurs qui passaient la Durance. Les membres du conseil ayant désaprouvé cette mesure, ou ne la croyant pas suffisante, formèrent un bureau de santé composé de douze personnes, et firent garder les avenues de la ville, pour la garantir de la peste, dont les ravages commençaient à s'étendre sur le Comtat Vénaissin. La commune était alors dans un tel épuisement, qu'elle fut obligée de vendre à Jean de Masse la terre de Rustrel, qu'elle avait acquise en 1626. Les temps calamiteux, les subsides dont il vient d'être fait mention, et les étapes qu'elle fournissait à 22 officiers et à 80 soldats espagnols, détenus dans la citadelle de Tarascon, la réduisirent à user de ce moyen, pour mettre quelques fonds dans la caisse publique.

On continua de refuser dans nos murs les étrangers qui se présentèrent sans billets d'assurance, aussi longtems que cette précaution parut nécessaire à la conservation des habitans. Toutes craintes ayant cessé, le comte d'Alais fit son entrée dans la ville, ayant à sa suite les capitaines de quartier. Les Consuls et les officiers royaux allèrent à sa rencontre, et le conduisirent sous le dais au logement qu'on lui destinait. On reçut la même année madame la connétable de Lesdiguière et le vice-

légat du Pape, qui vinrent ensemble faire leurs dévotions aux réliques de Ste. Anne.

Les troubles qui s'élevèrent à Paris en 1648 ayant obligé la famille royale à se retirer à St. Germain, pour se soustraire à l'insolence des rebelles, nos Magistrats reçurent du comte d'Alais une lettre, qui leur fesait part de cet événement, et qui les exhortait à ne pas seconder les complots des factieux, qui sous le prétexte du bien public, attentaient à la ruine de l'État, ne flattant le peuple que pour le mettre dans leurs intérêts, prêts à devenir ses tyrans, après l'avoir fait servir à leurs projets ambitieux ; la lettre finissait en invitant les Aptésiens à se joindre aux partisans du Roi, dont la cause était celle du devoir et de la justice, et à prouver aux rebelles par une conduite soumise, qu'ils étaient loin de partager leurs sentimens.

Cet avis ayant été rendu public, le premier Consul Gaspard d'Albertas fut prié de se rendre auprès du comte d'Alais, et de l'assurer que les 1649. habitans d'Apt n'avaient d'autre volonté que la sienne, en tout ce qui était conforme aux intentions du Roi. Le désordre qui déjà régnait dans la capitale était au point, qu'à peine d'Albertas put-il aborder le gouverneur, que le peuple tenait comme assiégé dans l'hôtel de ville.

La cause de tous ces mouvemens était un arrêt de la cour, qui établissait sous le nom de semestre

un nouveau parlement, qui devait partager avec l'ancien les attributions de la justice, et le remplacer de six en six mois dans l'exercice de ses fonctions. Le comte d'Alais avait promis au Roi de faire exécuter ses ordres, et s'était acquitté de sa promesse du moins en partie, en fesant enregistrer l'arrêt; mais il trouva dans son exécution des obstacles auxquels il ne s'attendait pas. Les membres du parlement n'étaient pas d'humeur à se laisser dépouiller sans faire aucune résistance; ces magistrats cassèrent le semestre, et déclarèrent qu'ils rentraient dans leurs fonctions, avec les mêmes pouvoirs et de la même manière qu'ils les avaient toujours remplies; en effet la réforme projettée attaquait tout à-la-fois les loix constitutives du pays, et des privilèges qu'une longue possession avait rendus sacrés. Cet acte fut suivi de l'approbation du peuple, de celle d'une partie de la noblesse, et de l'adhésion de la plûpart des villes qui embrassèrent la cause du parlement.

Le comte d'Alais avait des créatures, des partisans et des troupes à sa disposition; de-là se formèrent les deux factions, celle du ruban blanc, et celle du ruban bleu; le récit des émeutes, des meurtres et des brigandages qui en furent les suites, n'est pas de notre sujet, non plus que la déroute du Val, qui jetta l'épouvante dans Aix, et la division non seulement parmi les citoyens, mais encore entre les personnes unies par les liens du sang.

Nos Magistrats, et même presque tous les membres du conseil étaient dans la résolution de se tenir à l'écart, et de ne faire aucune démarche qui put les rendre suspects au gouvernement, sans toutefois choquer les parlementaires qui prenaient le dessus. Dans cette vue, on usa de quelques moyens pour contenir le peuple qui penchait à la révolte; on ordonna la réparation des murailles, des ponts-levis et des ravelins, et les portes faibles qui ne pouvaient être gardées, furent murées à chaux et à sable. Mais bientôt le peuple, et même la bourgeoisie à la persuasion de quelques émissaires du parti, se prononcèrent pour la faction du ruban blanc, qui était celle des parlementaires; partagés entre la crainte et le devoir, nos Consuls gardèrent certains ménagemens, pour ne pas irriter un parti dont l'audace croissait avec les forces. Cette conduite irrésolue augmenta le nombre des factieux, et les rendit plus entreprenans. Sur ces entrefaites, le parlement se rendit maître du château de Buous, et fit contribuer la viguerie pour la somme de 1000 écus à la levée d'un régiment d'infanterie; les Consuls n'ayant pu éviter de concourir à l'exécution de ces mesures, le comte d'Alais jugea qu'ils entraient dans les vues du parlement, et qu'il ne devait pas compter sur eux; mais l'affaire qui eut lieu quelques mois après, lui fit connaître qu'à l'exception de la noblesse,

il devait encore moins compter sur les particuliers que sur les magistrats.

Valavoire s'étant présenté d'après ses ordres, pour entrer dans la ville, à la tête de sa compagnie d'ordonnance, le peuple armé de tout ce qui avait pu lui tomber sous la main, sortit à sa rencontre, et l'obligea de retourner sur ses pas, et de se refugier à St. Saturnin. Il parait que cet officier aurait pu passer outre, s'il l'avait bien voulu, mais que sa modération naturelle l'empêcha de résister à une foule inconsidérée, qui le provoquait sans réflexion ; quoiqu'il en soit, cet outrage irrita le comte d'Alais, au point qu'il résolut de mettre la ville en état de siège, et d'y loger une garnison nombreuse pour la retenir dans le devoir. Ceux d'entre les habitans qui ne s'étaient point compromis dans cette révolte, lui députèrent en vain les plus notables d'entr'eux, pour tâcher de lui faire changer de résolution ; ce fut avec aussi peu de succès que le premier Consul, Gaspard d'Albertas, employa la médiation de Mr. de St. André qui jouissait de toute la confiance du gouverneur ; à peine le marquis de Moubrun, qui fit à dessein le voyage de Toulon, put il enfin l'appaiser, en lui prouvant que l'attentat qui venait d'être commis, n'étant guère que la faute de ceux qui n'avaient rien à perdre, les vrais coupables seraient les moins punis, si la ville était grévée d'un logement de guerre.

Cependant nos parlementaires, dans la vue de se donner un chef de leur faction, engagèrent le président de Coriolis à nommer gouverneur de la ville Brancas de Villeneuve, qui ne fit aucune difficulté d'accepter cet emploi, que le comte d'Alais était seul en droit de conférer. D'Albertas qui exerçait encore les fonctions du consulat, s'étant opposé à cette entreprise, qui tendait visiblement à l'anarchie, ses menaces ne furent pas moins inutiles que ses avis, et ne servirent qu'à lui attirer des ennemis irréconciliables, qui ne tardèrent pas de le faire répentir de les avoir contrariés.

Bientôt les factieux s'emparèrent de l'hôtel-de-ville; ils eurent l'adresse de faire proroger la prochaine élection des Consuls, jusqu'à l'arrivée d'un commissaire du parlement, et ne mirent en place que des personnes de leur cabale. Les roya- 1650.
listes n'ayant pas même jugé à propos, vu leur petit nombre, de se présenter pour donner leurs voix, le parti délibéra de créer un troisiéme chaperon pour la classe des artisans, qui depuis eut entrée dans la maison-commune, et le droit d'assister aux délibérations publiques. Jean Bermond conseig. de Vachères, Alexandre Provence et Raymond Molier taneur, obtinrent la pluralité des suffrages, et furent les premiers qui remplirent les fonctions du consulat, depuis cette innovation.

Jusqu'ici la conduite des parlementaires ne pré-

sente rien d'odieux, ni de trop répréhensible; on peut même regarder comme un acte de justice, ce qu'ils statuèrent en faveur des gens de métier, puisque n'étant pas moins citoyens que les autres, ils devaient participer aux mêmes avantages. Mais les assassinats qui furent la suite des brouilleries précédentes, ne permettent pas de juger favorablement les intentions de ceux qui les avaient provoquées.

L'opposition formelle que d'Albertas, en qualité de premier Consul, n'avait cessé de mettre aux prétentions de Brancas de Villeneuve, lui avait attiré non seulement la haine de ce gentilhomme, mais encore l'animosité de tous les partisans de son ambition. Il avait été chargé de demander au gouverneur de la province la révocation de l'ordre qui soumettait la ville à recevoir une garnison, et quoiqu'il n'eut rien oublié pour obtenir cette grace, on l'accusa d'avoir trahi sa commission, en fesant tout le contraire de ce qu'elle portait. D'Albertas prouva la fausseté de cette imputation odieuse, par le témoignage des personnes qu'il avait employées auprès du comte d'Alais; mais les preuves évidentes de son innocence n'empêchèrent pas ses ennemis de le trouver coupable, et le peuple toujours facile à se prêter aux impulsions de ceux qui savent le flatter, ne fut que trop ardent à seconder leurs mauvais desseins.

Les deux fils d'Albertas jouaient une pièce de

théâtre dans la maison d'un particulier, lorsque tout-à-coup ils se virent assaillis d'une troupe d'assassins, qui les ayant frappés de plusieurs coups, les trainèrent sans autre forme de justice, dans les prisons publiques, où ils moururent en peu de jours des blessures qu'ils avaient reçues. Le père subit le même sort que les enfans, et fut la troisième victime d'une populace mutinée, qui ose tout, dès-qu'elle attend l'impunité de ceux qui la font servir à leurs passions.

Ces meurtres firent une telle sensation, que depuis les partisans du comte d'Alais n'osèrent plus se montrer dans la ville, où les parlementaires disposèrent de tout, et firent sans opposition tout ce qui parut leur convenir.

Enhardis par le succès, nos bourgeois se préparèrent à faire le siège de La Coste, où le gouverneur entretenait une garnison, sous le commandement d'un officier de son parti. Le gros des assiégeans commandé par Georges Pallas, ancien militaire, se porta sur le village, tandis que Laugier du Puy, à la tête d'un détachement de cavalerie, tourna d'un autre côté, pour couper l'ennemi, s'il eut abandonné ses retranchemens; mais un de nos soldats ayant été tué à la première décharge qu'on fit du château, les autres se débandèrent avec tant de précipitation, que le chef lui-même fut obligé de fuir avec eux. Un seul de la troupe, nommé Berthe

le Verd, honteux de voir prendre si honteusement la fuite à ses camarades, sauta par-dessus les murailles, et s'étant introduit dans le village, se mit à poursuivre dans une rue le fils du commandant, qui lui passa son épée à travers du corps, et le laissa mort sur la place. Tel fut le succès de cette expédition, qui ne fait pas l'éloge des vertus militaires de ceux qui l'entreprirent.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Logemens de guerre ; Éclipse de soleil ; autres logemens de guerre, meurtres qui s'ensuivent ; Anne d'Autriche vient faire ses dévotions aux Réliques de Ste. Anne ; familles distinguées ; militaires ; savans.

CEPENDANT les parlementaires, les procureurs
1651. du pays et les villes d'Aix et de Marseille, croyant que si le Roi nommait un autre gouverneur, la discorde n'aurait bientôt plus d'alimens, supplièrent Sa Majesté de donner un successeur au comte d'Alais. Le Roi qui desirait sincèrement la réunion des provençaux, ayant rappellé celui-ci, l'avait déjà remplacé par le marquis d'Aigue-bonne, en attendant que les esprits fussent mieux disposés à la soumission ; mais comme cette mesure n'était que provisoire, la faction parlementaire craignant le

retour du comte d'Alais, osa refuser l'entrée de la capitale au marquis d'Aigue-bonne, qui venait remplir les fonctions de sa charge ; cette voie de fait, qui dans un autre temps eut coûté la vie ou la liberté à ceux qui en furent les auteurs, n'eut d'autre suite que l'exil momentané du comte de Carces, et de quelques membres du parlement, le rappel du marquis d'Aigue-bonne, et la nomination de Louis de Vendôme au gouvernement de la province. On usa fort à propos de ce dernier expédient, qui fut le signal de la paix, et mit fin à tous les désordres ; on craignait toutefois de voir bientôt la désunion renaitre dans notre ville, par les changements arbitraires qu'on avait faits depuis peu dans la manière d'élire nos officiers municipaux. Les trois consuls dans la vue d'étouffer 1652.
ces nouvelles semences de discorde, prièrent le gouverneur qui s'était porté sur les lieux, de vouloir bien revoquer les pouvoirs de Brancas de Villeneuve, dont l'influence avait été si funeste à la tranquillité publique, et lui proposèrent de faire nommer par le conseil deux arbitres auxquels on déférerait la connaissance de tous les différends, et le soin de dresser pour les élections au consulat un règlement conforme aux anciens usages. L'exécution de ce projet et la présence du gouverneur achevèrent de rétablir le calme dans la ville, et furent suivies d'une assez longue paix.

L'année 1654 fut encore très-pénible à notre commune, par le grand nombre des logemens de guerre qu'elle fut obligée de supporter. On y reçut pendant le mois de février l'état-major et six compagnies du régiment de Givry, douze du régiment de Canillac pendant le mois de mai, et vers la fin de juin trente compagnies de celui d'Auvergne, qui séjournèrent dans la ville tout le reste de l'été. Mais ce qui troubla surtout le repos des citoyens, ce fut le faux préjugé des savants au sujet de l'Éclipse de soleil, qui la même année eut lieu le 12 d'août, entre 9 et 10 heures du matin; Mr. Grossi, qui passait pour l'un des meilleurs astronomes de son temps, en avait prédit des choses si funestes, qu'il jetta la ville dans une affreuse consternation. Il assurait que le soleil dont le disque devait être entièrement éclipsé, infecterait les eaux d'une si grande malignité, que ceux qui en boiraient, contracteraient infailliblement des maladies incurables; il n'en fallait pas autant pour alarmer le peuple. Chacun fit par avance de grandes provisions d'eau, qu'on mettait dans les caves, dont on bouchait soigneusement les ouvertures, pour les rendre impénétrables aux influences de l'éclipse. Du moment qu'elle commença, les plus effrayés se renfermèrent dans les endroits les plus retirés et les plus sombres de leurs maisons, afin de ne point respirer l'air extérieur, et le St.

Sacrement fut exposé dans toutes les églises, aussi long-temps que le soleil resta dans l'obscurité; enfin il n'y eut personne dans la ville qui ne crut la fin du monde prochaine, sur la foi d'un homme, qui avait la réputation de se connaître en astronomie, jusqu'à ce que l'événement eut prouvé la fausseté de ses prédictions.

Quelque gloire qui réjaillit sur la France du succès de ses armes, dans la dernière guerre d'Italie, les quartiers d'hivers qu'on donna dans la province, au retour de la campagne, à l'armée victorieuse, diminuèrent sensiblement la joye des provençaux. 1656.
Le régiment de la Tresse avait eu le sien dans la ville; les officiers de ce corps ayant exigé des sommes considérables pour ce qu'on appellait alors *le bien vivre*, le refus des Consuls qui jugèrent leurs prétentions exorbitantes, excita leur mécontentement, et fut vraisemblablement la cause d'une affaire fâcheuse, qui eut lieu quelque temps après.

Le matin du jour de la Noël, le régiment eut ordre de se mettre sous les armes, et de se rendre sur la place de St. Pierre; tandis qu'il défilait, les premiers rangs passant devant la Cathédrale, dont la porte était ouverte, firent une décharge à bout portant sur le peuple qui assistait à la grande messe; personne ne fut blessé; mais l'épouvante fut générale, tout le monde sortit tumultuairement de l'église, et en moins d'un

quart d'heure, on eut dressé des barricades dans toutes les rues.

Instruit de ce qui se passait, le marquis de Pierresite, colonel du régiment, suivi des trois Consuls et de Louis de Pontevès, se porta sur la place de St. Pierre, pour contenir la troupe; à mesure qu'il avançait dans la rue, il fit signe aux soldats de son escorte de faire écarter le peuple qui venait après lui; ceux-ci n'ayant pas bien compris les ordres de leur commandant, ou peut-être par esprit de vengeance, tirèrent sur les bourgeois, dont trois restèrent sur la place, et quelques autres furent dangereusement blessés. A cette vue, le colonel tire son epée, et la passe au travers du corps de l'un de ses gardes. En même temps le bataillon qui manœuvrait sur la place s'ébranle, et se dispose à faire feu sur la foule qui se pressait autour des Consuls; heureusement le marquis de Pierresite l'arrête, et fait sonner la retraite, le peuple se disperse, et les barricades sont abattues.

Le régiment de la Tresse, qu'on aurait dû faire partir de suite après cette affaire, séjourna depuis, eucore quelque-temps dans la ville; mais les bourgeois se ravisèrent, et prirent sur eux-mêmes le soin d'en repousser les insultes. A l'entrée de la nuit, ils se dispersaient dans les rues en bandes séparées, et s'ils entendaient quelque bruit dans

dans les maisons où les soldats avaient leur logement, les auteurs du tumulte étaient massacrés sans miséricorde.

Le gouverneur de la province ayant reçu les plaintes et les verbaux qui lui furent adressés au sujet des coups de fusil tirés dans l'église, et des meurtres qui s'en étaient suivis, le lieutenant général de l'armée d'Italie, et le prevôt de la maréchaussée se rendirent sur les lieux, pour informer contre les coupables, qui probablement ne furent point reconnus. On fit des réglemens pour éviter de semblables désordres à l'avenir; mais aucun de ceux qui avaient été commis ne fut reparé.

Depuis quelque-temps, le chapître et la commune s'étaient proposés de faire bâtir une chapelle décente et commode, où devaient être placées les réliques de Ste. Anne et des autres Saints honorés dans notre église; en conséquence on commença de travailler à cet édifice, dont le dessin fut pris sur l'église de Ste. Marie-majeure de Rome, vers l'année 1659. Un Capucin prêcha avec tant d'éloquence et de succès, pour inviter les fidèles à contribuer de leurs moyens à cette pieuse entreprise, que pendant le sermon les femmes s'arrachaient leurs joyaux, et que le lendemain on recueillit 20,000 liv. dans une seule quête. Le chapître récompensa le zèle de ce bon réligieux, en le fesant chanoine honoraire. La chapelle

ayant été achevée en 1664, fut consacrée par Modeste de Villeneuve, et les réliques des Saints qui reposaient au fond de la nef la plus voisine, y furent transférées avec solemnité.

Le voyage que Louis XIV fit en Provence à l'occasion de son mariage, ayant étouffé les dernières étincelles de la discorde, et dans la capitale, et
1660. dans toute la province, la Cour prit le chemin des Pyrénées, où la paix qui venait d'être conclue entre la France et l'Espagne, allait être consolidée par l'union de Louis et de l'Infante Marie-Thérèse. Anne d'Autriche avant de quitter Paris, s'était proposée de profiter d'une occasion si favorable, pour satisfaire la dévotion qu'elle avait à la Sainte, dont elle portait le nom. Dans cette vue elle partit d'Avignon pour se rendre à Apt, où elle arriva le 27 de mars, accompagnée de mademoiselle d'Orléans, et suivie d'une escorte nombreuse. Les officiers royaux et municipaux, la noblesse et la bourgeoisie à cheval, l'ayant reçue à l'entrée du terroir, l'accompagnèrent dans la ville, où elle entra sous un arc de triomphe par la porte de la Bouquerie, et la conduisirent jusqu'à la maison des Messieurs des Baumettes, que ses maréchaux de logis avaient préparée d'avance. Le lendemain Sa Majesté se rendit à l'Église cathédrale, où l'Évêque après l'avoir haranguée à la tête de son clergé, célébra la Messe, et lui présenta les Réliques de Ste. Anne, qu'elle baisa respectueusement.

Cette princesse fit présent à la Sainte d'une statue d'or massif qui la représentait, d'environ 6 pouces de hauteur; d'une aigle de même métal et à peu-près de même grandeur, enrichie d'émeraudes et d'autres pierres précieuses, et d'une couronne ornée de perles et de rubis. Outre ces dons, elle établit une fondation de six Messes, dont l'acte fut gravé sur une table d'airain, et promit 8000 liv. pour achever la chapelle de Ste. Anne, à laquelle on travaillait depuis l'année précédente.

La Reine ayant visité les deux grottes qui sont sous le maître-autel, se rendit aux Cordeliers, où elle fit également ses prières et ses offrandes à St. Elzéar et à Ste. Delphine. Étant partie le surlendemain de son arrivée, elle alla rejoindre le Roi son fils qui l'attendait à Avignon.

Pour suivre jusqu'à la fin de cet ouvrage le plan que nous nous sommes proposé au commencement, nous entrerons ici dans quelques détails au sujet des familles, des savans et des militaires qui ont illustré la ville d'Apt, depuis le 15e. siècle, jusqu'au 18ème.

Les Guichard ont commencé d'y être connus vers la fin du 14ème. siècle; Thomas Guichard de Monguers fut premier syndic de la commune aux années 1486, 1494 et 1505; ses descendans laissèrent leurs biens à la maison de Gauthier de Rustrel; la famille des Masse, dont les Gauthier se disent descendus, avait acquis la terre de Rustrel, et fesait sa rési-

dence ordinaire à Apt ; Antoine Masse en était juge en 1505.

La maison de Laugier, qui s'est éteinte de nos jours, était probablement une branche des Laugier conseig. de Thoars; elle s'établit à Apt à peu-près vers le même temps que la précédente. Nous pouvons encore citer les Fulconis, qui dataient de la même époque; les Marin anciens propriétaires de la Marine; les La Sale originaires du Piémont; les Augier sortis du Languedoc. Paul Augier n'ayant eu aucun enfant de son mariage avec Marguérite de Thevenot, fit donation de tous ses biens à l'hôpital St. Castor; on assure qu'il avait à ses ordres un esprit familier, dont on raconte des choses surprenantes, et qui se rendait visible sous la figure de son maître.

La famille des Ollier était déjà considérable pendant le 15e. siècle par le mérite de son ancienneté; elle avait acquis des titres de noblesse dont elle dérogea dans la suite. Nous trouvons un Ollier Ier. consul ou syndic, la même année que St. Elzéar fut canonisé. Guillaume Ollier est qualifié gouverneur de la Bastille sous Mr. de Mesu dans un titre de 1572; cette famille a subsisté jusques vers la fin du 18ème. siècle. Pendant le 15ème. les Bernus, originaires de Lorraine, s'établirent en Provence; Claude Bernus ennobli en considération de ses services, par lettres patentes de Louis XII, était

juge d'Apt en 1524. Ses descendans acquirent la seigneurie de Lioux en 1545 ; ils avaient dans la ville une maison qu'ils habitaient.

Le duché de Milan nous a fourni la famille de Canteno ou Canton, qui s'allia dans la suite avec celles de Faucon, de Glandèves et de la Fougère. La piété de ses descendans s'est illustrée par diverses fondations établies en faveur des églises et de l'hôpital, où l'on conserve ses armoiries. On voyait autrefois sa sépulture dans l'église cathédrale, près de l'autel de Ste. Marthe. François de Canton conseig. de Vachères, fut premier consul en 1549 et en 1569. Nous avons encore pour le 16ème. siècle les Cosme sortis de Carpentras, et les Doneau dont les descendans exercèrent la médecine de père en fils, pendant plus de quatre cents ans, depuis Jacques Doneau médecin de Comrad III, ennobli et fait chevalier en 1139.

Les Thomas Millaud, dont les biens passèrent aux Crillon, et la maison paternelle aux Thomas de Gignac, tenaient à Apt le même rang que ceux-ci.

Les Écuyer, Escudier ou Scuderi, étaient origiginaires de la même ville. Elzéar Escuyer, ayeul de Georges Scuderi, porta les armes et se fit une réputation honorable dans cette profession ; il était lieutenant de Simiane de La Coste, gouverneur d'Apt, sous le règne de Charles IX. Son petit-fils Georges Scuderi se rendit assez recommandable

dans la république des lettres, si non par le mérite, du moins par la quantité des ouvrages qui sortirent de sa plume. Ses écrits lui valurent une place à l'Académie françoise, après la mort de Mr. de Vaugelas. Sa sœur Magdeleine Scuderi se distingua de même par le grand nombre des romans qu'elle composa, et qui lui méritèrent les applaudissemens de son siècle ; ses productions ne sont pas moins nombreuses que celles de son frère, et portent le même caractère de médiocrité. Cette famille subsiste peut-être encore en Normandie, où elle se transplanta vers le milieu du 17ème. siècle.

Les d'Hortigue ou d'Hortie, connus depuis le 15ème. siecle, étaient originaires d'Avignon. Jean d'Hortigue, d'abord *prévôt du chapître*, parvint en 1467 à l'épiscopat, dont il remplit le siège jusqu'en 1482. Ses neveux occupèrent dans la suite avec distinction les premières places dans les emplois municipaux, et acquirent l'estime de leurs concitoyens, qu'ils ont transmise à leurs descendants. Nous mettons sur le même rang les Orcel, qui de père en fils remplirent avec honneur l'office de juge.

Les Ripert furent confirmés dans leur noblesse en 1667 ; les Bermond de Vachères parurent sous Louis XIII ; Jean Bermond de Vachères fut élu premier consul durant les troubles des parlemens.

Les d'Authefort s'établirent en Provence vers le commencement du règne de Louis XIV. Ils étaient

Normands d'origine. François d'Authefort se maria dans cette province avec Philippine de Combes, fille de Pierre, secrétaire du cabinet. Son fils également nommé François, ayant quitté son pays natal, vint à Marseille, où il eut de l'emploi sur les galères du roi. Il fut commandé en 1609 pour mettre le feu dans le port de la Goulete aux vaisseaux corsaires qui ravageaient nos côtes. Il exécuta cette expédition avec tant de succès, qu'elle mérita les éloges de Henri IV. Son fils Honoré, aussi brave que lui, périt couvert de gloire dans un combat qui eut lieu en 1638, entre 15 galères françaises et 15 galères espagnoles. Cathérine Cotholendi, veuve de celui-ci et fille de Cotholendi d'Apt, se retira dans cette ville, où elle avait la plûpart de ses biens, avec un fils qui suivit également la profession des armes, et qui fut le père d'une postérité qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sans dégénérer du mérite de ses ancêtres.

On peut mettre au nombre des familles les plus anciennes du pays, les Seignoret et les Provence ou Prouvensal. Jacques Seignoret fut premier consul en 1579, et Jean Seignoret, prévôt du chapître, eut l'honneur de présenter à la reine Anne d'Autriche en 1623, avec François de Vintimille, une portion des réliques de Ste. Anne, dont la communauté fit présent à cette princesse.

Les Provence tenaient un rang distingué dans la

ville au 14e. siècle, puisqu'il en est fait mention dans la vie de Ste. Delphine. Ils furent longtems possesseurs du château de Miles avec tous ses droits et appartenances. Cette terre fut vendue, par acte du 30 janvier 1542, à noble Claude Prouvensal par messire Antoine-Honoré d'Oraison, vicomte de Cadenet, pour la somme de 450 écus d'or. L'emplacement où la maison des Recolets fut bâtie, appartenait à cette famille. Il en existait deux branches issues de la même tige au commencement du 18ème. siècle.

Les autres familles éteintes, les plus distinguées pendant les deux ou trois derniers siècles, étaient les Grossi qui ont donné quelques savans, des juges et des jurisconsultes; les Isnard cités avantageusement par Nostradamus; les Frileri, les Barrême, les Peyssi, les Taulier, les Perroteti, les Barthelet, les Meyffredi, les Castoul, les Simeonis, les Allard, les Sibille, etc.

Il serait inutile de parler des familles qui subsistent encore, et qui par conséquent sont assez connues.

Voici ce que j'ai pu recueillir de plus remarquable touchant les personnes originaires d'Apt, qui pendant ces derniers siècles se distinguèrent dans la carrière des armes ou des lettres.

Antoine et Pompée de Buous furent revêtus des premiers emplois de la province, sous le duc d'Epernon et le duc de la Valette, et rendirent au roi les services les plus importans pendant les guerres

de la ligue. Pompée de Buous était gouverneur d'Apt en 1585 ; il avait pour dévise les paroles suivantes au-dessous d'une couronne : *pro hâc milito et moriar.*

Le duc d'Épernon disait souvent qu'il ne craignait personne, moyennant qu'il eut auprès de lui ses deux Buous et Bandol son écuyer ; Pompée ayant eu quelque différend à démêler avec celui-ci, l'invita à rompre une lance avec lui, et le laissa mort sur le champ de bataille. Cette action de bravoure fut tellement au gré du comte de Suse, qu'il donna sa sœur en mariage au vainqueur.

Antoine de Buous, aussi vaillant que son frère ; commandait la cornette blanche lors du siège de Berre par le duc de Savoie, et fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Ramefort. Un jour ayant passé la Durance à la nage, armé de toutes pièces, il vint rejoindre les siens, après avait fait le coup de pistolet contre un escadron campé sur la rive opposée. La paix ayant été conclue, il prit l'habit de capucin ; mais n'ayant pu soutenir long-tems les austérités de la vie réligieuse, il fut nommé viguier de Marseille sous Henri IV. Il était si bon écuyer, qu'il fesait aller son cheval au galop à la descente, où les autres le retiennent et le font marcher au petit pas.

Gabriel de Pontevès combattit à la bataille de Ravennes, où il acquit beaucoup de réputation, sous le nom de capitaine Buous.

Bertrand Rambaud de Simiane, chevalier de l'ordre de St. Michel, l'un des meilleurs capitaines de son temps, défit Monbrun aux environs de Die en 1575.

François de Remerville, seig. de St. Quentin, donna des preuves d'une valeur distinguée au siège de la Rochelle, et dans plusieurs combats particuliers; Barthélémi son frère, qui vivait en 1621, fut de toutes les guerres que Louis XIII entreprit contre les protestans de Guyenne. Pierre de Remerville, capitaine d'une compagnie d'infanterie, se signala aux batailles de Dreux, de Jarnac et de Moncontour. Il eut tant de regret de s'être laissé séduire aux erreurs de Calvin, qu'il se jetta d'une extrêmité dans l'autre, et devint ligueur obstiné.

Claude d'Autric de Vintimille mourut Ier. consul d'Aix et procureur du pays en 1626, après avoir rendu des grands services à la province, tandis que les Espagnols étaient maîtres des isles Ste. Marguérite.

François Marmet de Valcroissant, capitaine du régiment de la Reine, obtint en récompense de son mérite, une commanderie dans l'ordre de St. Lazare, et le gouvernement du fort Lescarpe, où il finit ses jours dans une retraite honorable.

Gabriel du Bois embrassa le parti des armes, et s'éleva par son mérite aux grades supérieurs; Jacques du Bois son frère se distingua dans la même profession.

Parmi les savans on peut citer Pierre de la Fougère, avocat et procureur du roi. Il était maître-

d'hôtel ordinaire de Henri III, qui l'honora de sa confiance la plus intime. Il nous reste de lui un traité sur l'éducation des princes, qui prouve l'étendue de ses connaissances en politique.

Pompée de Remerville fit des progrès remarquables dans l'étude des lettres latines, grecques et hébraïques; il se laissa entraîner aux erreurs de son temps, auxquelles il renonça dès-qu'il put connaître la vérité.

Pierre Le Grand, habile rhétoricien, originaire du baillage de Bar-sur-Aube, enseigna publiquement les humanités à Lyon, et gagna au concours la chaire de Rhétorique d'Apt, sous l'évêque Pompée Pérille. Il exerça dans la suite l'emploi d'avocat et procureur du roi, en survivance de Simon de la Fougère, dont il avait épousé la fille, et s'acquitta avec beaucoup d'intelligence et de sagacité de plusieurs commissions importantes que le parlement lui confia. Le célèbre Guillaume de Vair fesait un cas particulier de ses connaissances. Nous avons de lui un livre sous le titre de Sépulchre de Ste. Anne, où l'on remarque de l'érudition, mais peu de critique et d'exactitude.

François Carrière, de l'ordre des frères mineurs, docteur en théologie et prédicateur du roi, savant dans les matières ecclésiastiques, fit imprimer en 1656 un ouvrage intitulé *Medulla Bibliæ*, et l'année suivante un livre, sous le titre de *Digestum chro-*

nologiæ papalis, avec un traité du Symbole des Apôtres, où il explique les dfficultés les plus épineuses de la théologie scolastique. Nous mettons encore au nombre des théologiens, Antoine Provençal, Paul Amdiol, Elzéar Ycard, Louis Archias, etc.

Le même siècle a vu fleurir Marc Antoine Grossi, prieur de Lioux, versé dans les antiquités romaines et gauloises, les mathématiques et l'histoire ecclésiastique; Charles Meinier chartreux, habile dans la connaissance des médailles, et l'abbé Mervesin, auteur de l'histoire de la Poësie française, d'une vie du maréchal de St. André, et de quelques autres productions qui ne sont pas sans mérite.

On peut joindre à ceux-ci Annibal d'Hortigue, ou de l'Ortigue, dont les poësies qui furent imprimées à Paris en 1627, méritèrent les éloges du poëte Malherbes; Joseph Provence, assez bon littérateur; Pompée Bernardi, célèbre jurisconsulte; Joseph Rampale, chimiste rénommé, et le père Borelli, auteur de la vie de Ste. Delphine.

Melchior Marmet de Valcroissant, nous a laissé l'histoire de la Mission de St. Auspice, et Pierre d'Hortigue, Sgr. de Vaumorières, les romans de Diane de France, d'Agiatis, de la Galanterie des anciens, et d'Adélaïde de Champagne.

Nous devons ce dernier paragraphe à Mr. de Remerville, dont les mémoires nous ont fourni la plûpart des matériaux employés dans l'histoire d'Apt.

Cet écrivain également versé dans l'histoire de son pays, et dans les généalogies des grandes maisons de Provence, naquit vers le milieu du 17ème. siècle de François de Remerville, Sgr. de St. Quentin, et d'Isabelle de Masargues. Ses principaux ouvrages sont plusieurs lettres, où il s'attache à démontrer, que la maison de Castelane ne tire point son origine de la maison de Castille, mais qu'elle sort de la même tige que celles d'Agoult, de Simiane et de Pontevès ; quelques dissertations sur les comtes de Provence, et les vicomtes de Marseille ; une vie de St. Elzéar, où il fait entrer ce qui s'est passé de plus remarquable sous les règnes de Charles II et de Robert, qui fut brûlée manuscrite chez l'imprimeur ; le cartulaire de notre église, auquel il ajouta des notes judicieuses, et dont il fit présent au chapître. Nous avons du même auteur un recueil de matières, qui peuvent servir à l'histoire de l'église d'Apt, une dissertation savante sur les réliques de Ste. Anne, et quelques satyres contre Mr. de Foresta, dont l'humeur ne sympatisait point avec la sienne. Il mourut dans sa patrie en 1730, âgé d'environ 80 ans. J'ai passé sous silence ses poësies, ses écrits polémiques et ses disputes littéraires avec l'abbé Mervesin, poussées assez loin de part et d'autre.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Dix-huitième Siècle.

L'HISTOIRE d'Apt par Mr. de Remerville n'a été continuée que jusques vers l'an 1660 ; le défaut de matières, ou le peu d'importance de celles qui se présentaient au-delà de ce terme, ont dû retenir cet écrivain sur les bornes qu'il s'est prescrites. Depuis que Louis XIV avait pris en main les rênes de l'état, les guerres de réligion terminées, et plus récemment les querelles des royalistes et des parlementaires assoupies, laissaient respirer en Provence un air de calme, dont on se promettait la durée. Dès-lors nos magistrats se bornèrent à faire exécuter les réglements de police et à maintenir la paix et l'union parmi les citoyens. Ceux d'entre les habitans que l'hérésie avait séduits, rendus enfin à la vérité, vivaient paisiblement dans le sein de l'Église, et ne cherchaient plus à troubler un repos, dont ils goûtaient les avantages. Cet esprit de concorde ayant étouffé les divisions qui dérivaient d'une autre source, les affaires de notre commune prirent une marche tranquille et réglée, qui fut la suite d'une heureuse révolution, mais qui laisse l'historien d'une ville peu considérable dans un vuide presqu'absolu.

L'hiver de 1709, le plus rigoureux dont il soit fait mention dans les annales de Provence, emporta la récolte des fruits, et même en détruisit l'espérance pour une longue suite d'années, en fesant périr une partie des vignes, et presque tous les oliviers du terroir; les bleds ayant aussi beaucoup souffert, les habitans furent obligés de semer leurs terres d'autres grains, et virent de près les horreurs de la famine. Mais l'année 1720 fut bien plus mémorable par les affreux ravages que la peste fit dans la province, et surtout à Marseille. Elle fut apportée dans cette ville par un navire qui, étant parti de Seyde le 21 janvier, alla se réparer à Tripoli de Syrie, où il chargea quelques marchandises. D'abord les effets de la contagion se manisfestèrent sur l'équipage et dans les infirmeries; mais bientôt le vénin pestilentiel se déplcya avec tant d'activité, que dans l'espace de 11 mois il périt dans la ville 40,000 ames, et 10,000 dans le terroir.

Le même fléau qui dévastait Marseille, ravageait en même-temps la moitié de la Provence. On crut d'abord qu'il trouverait une barrière à la Durance, dont il était facile de garder le passage; on se flattait même de cette espérance à Apt, lorsque tout-à-coup on vit la campagne couverte d'une foule d'étrangers qui avaient passé la rivière, et qui se dispersaient en différens lieux, portant dans leur sein les traits dont la mort allait frapper

d'autres victimes. Là-dessus nos trois Consuls MM. Legier, Bontemps et Parrau assemblèrent le conseil municipal, où il fut délibéré de faire garder les avenues de la ville, et d'en fermer les portes, excepté les deux principales, auxquelles on mettrait des sentinelles. Le même jour on arrêta près le faubourg de la Bouquerie une femme attaquée de la peste, qui prenait le chemin de la ville, elle était suivie d'un jeune enfant et de son mari; on obligea cette famille à demeurer sous les arbres d'une terre voisine. La femme expira pendant la nuit; le mari fut logé à l'hôpital de St. Lazare, où il mourut après 17 jours de quarantaine.

Malgré les sages précautions dont on usait, le mal contagieux ne tarda pas long-temps de se manifester dans la ville, par l'avidité d'une contrebandière, qui venant de Marseille, y porta des étoffes pestiférées; la mort précipitée des personnes qui les reçurent, et de celles qui depuis avaient frequenté leur maison, ne laissa aucun lieu à douter que la peste ne fut dans nos murs, et jetta l'épouvante parmi les habitans, dont quelques uns commencèrent à prendre la fuite.

Cependant les Consuls formèrent un bureau de santé dont les membres furent chargés de maintenir la police, d'aviser aux moyens d'empêcher la communication de la maladie, et de secourir les indigens. On eut d'abord la précaution d'exclure les étrangers

étrangers de la ville, et de renfermer les mandians en un lieu sûr, muni d'une garde. On établit ensuite une infirmerie au couvent des Cordeliers, et un hôpital pour les convalescens quarantenaires à celui des Capucins. Mais bientôt ce local ne suffisant pas aux malades, dont le nombre augmentait chaque jour, la maison de la Charité fut employée au même usage, et les pauvres furent logés au couvent des Carmes.

Quatre religieuses Ursulines et plusieurs religieux Cordeliers ou Capucins, entrèrent dans les infirmeries, et servirent les pestiférés avec cè dévouement généreux que la charité chrétienne est seule capable d'inspirer. Plusieurs membres du chapître, et quelques autres ecclésiastiques se montrèrent partout où le salut de leurs concitoyens les appellait, et remplirent les fonctions de leur ministère, avec un zèle digne des temps apostoliques.

Les médecins furent, MM. Joseph Julien; Pierre Masse et Provençal; celui-ci fut chargé de faire la distinction des personnes atteintes de la peste, d'avec celles qui n'avaient que des maladies ordinaires; les deux autres s'enfermèrent dans les lazarets, où ils soignèrent les malades avec une attention qui mérite les plus grands éloges.

La contagion s'étant communiquée dans presque tous les quartiers, pendant le mois de septembre, on apprit vers le commencement d'octobre que la

ville allait être cernée par ordre du gouverneur de la province ; en effet le blocus eut lieu bientôt après, et causa dans le terroir plus de ravages que la peste n'en fesait dans la ville. En même-temps on ferma toutes les églises, à la reserve de la cathédrale, qu'on laissa ouverte sur les représentations de Mr. de Foresta. Le peuple irrité de la désertion de la plûpart des familles bourgeoises qui s'étaient réfugiées à la campagne, et se voyant captif dans ses murailles, sans pouvoir garantir ses propriétés, menaçait du pillage les maisons des absens, et peut-être en serait-il venu à cette extrêmité, sans la vigilance de nos consuls. Ces magistrats parvinrent à contenir les mutins, en mettant sur pied une compagnie, qui fesait des rondes assidues pendant la nuit, et dont le commandant fut Mr. de Sinety la Coustière.

Le 18 novembre, les membres composant le bureau de santé, délibérèrent de fermer l'entrée de la ville et de son terroir à toute personne venant des lieux infectés de la peste, avec défense aux habitans de donner azile à aucun étranger, sans une permission signée des consuls, sous peine d'être condamnés à payer 100 liv. d'amende.

Le 24 Mr. de Foresta prit le St. Sacrement au séminaire, et monta pieds nus sur la colline de Tauleri, accompagné du chapître, des prêtres du séminaire, des trois consuls et du viguier qui por-

tèrent le dais, et de quelques membres du bureau. On avait mis plusieurs détachemens de la garde bourgeoise sur les avenues, et quelques fusiliers en avant et en arrière de la procession, afin que personne ne l'abordât; arrivé sur la coline, Mr. de Foresta donna la bénédiction du St. Sacrement sur son diocèse, sur les infirmeries et sur la ville, dont les habitans la reçurent à genoux, des toits de leurs maisons, les mains levées au Ciel.

Après cette pieuse cérémonie, le Ciel parut s'appaiser, et les progrès de la contagion commencèrent à diminuer sensiblement. Alors MM. les Consuls et quelques autres citoyens notables, à la prière des personnes qui servaient les infirmeries, résolurent de faire bâtir sur la place d'où Mgr. l'Évêque avait béni son peuple, une Chapelle sous le titre de Notre Dame de la Garde, en mémoire de l'assistance que leur ville avait reçue de la Mère de Dieu pendant cette calamité. En même-temps les trois Consuls firent, au nom de la commune, le vœu perpétuel d'assister en chaperon aux Litanies, qui seraient chantées dans la même Chapelle le jour de l'Assomption, et d'y faire célébrer la Messe à chaque fête de la Vierge.

La première pierre de cette église fut posée le 12 décembre 1721; on inscrivit sur le frontispice les distiques suivans, attribués à M. de Foresta:

Irruat in Cererem picei inclementia cœli,
Mortales Erebi cœdat et ira flagris;
Sub tantâ custode tibi nihil APTA *timendum,*
Nomine quæ solo noxia fata fugat. (*)

La peste qui s'était déclarée vers la fin de septembre, continua ses ravages pendant cinq mois, c'est-à-dire, jusques vers la fin de février. Le mois d'octobre fut le plus meurtrier de tous; depuis les derniers jours de novembre le mal tendit visiblement à sa fin. Il mourut 180 malades sur 236 qui furent portés aux infirmeries. En ajoutant à ceux-ci les personnes qui moururent dans les maisons de campagne, ou dans quelques maisons de la ville, avant l'établissement des lazarets, on doit faire monter le nombre des morts jusqu'à 260.

Quoique depuis le commencement de mars il ne restat dans les infirmeries qu'un petit nombre de malades convalescens, elles ne furent entiérement évacuées que le 22 avril, et le blocus ne fut ôté que le 9 du mois suivant.

Ce qui nous reste à dire maintenant se rapporte à l'état de notre ville, ou aux changemens qui

---

(*) *Que le ciel en courroux s'arme de son tonnerre,*
Que de tous ses fléaux l'enfer frappe la terre,
APT *sous le bouclier de la Reine des Saints,*
Voit loin de ses remparts s'enfuir les noirs destins.

peuvent y être survenus pendant le 18ème. siècle; ce que nous ajouterions de plus ne serait qu'un récit peu intéressant des choses qni se sont passées sous nos yeux, et que personne ne peut ignorer. Apt n'est devenu commerçant que depuis la peste de 1720; auparavant on y connaissait si peu les superfluités du luxe, qu'un seul marchand drapier et un petit nombre de boutiques, où l'on débitait les denrées et les marchandises de première nécessité, suffisaient aux besoins de ses habitans; mais la simplicité des mœurs, la franchise et le désintéressement qui régnaient au temps de nos pères, valaient bien les profits d'un commerce plus étendu. Alors une sage économie réglait toutes les dépenses, on ne connaissait pas les besoins inutiles; chacun bornait sa fortune à l'héritage de ses ancêtres, aucun ne l'augmentait aux dépens de celle d'autrui.

Depuis les guerres de réligion, plusieurs familles qui tenaient un rang distingué dans la ville avaient changé de résidence; cependant la noblesse y était encore assez nombreuse sous le règne de Louis XIV, puisqu'elle fournissait plus de 80 officiers qui servaient avec distinction dans les différens corps. Mr. de Seignoret dans son abrégé de l'histoire d'Apt, donne la liste de plus de cent familles nobles, éteintes ou absentes d'Apt, ou de sa viguerie, depuis environ deux siècles. Mr. Tourtier prêtre, son neveu, a bien voulu me faire part de ce manuscrit, ainsi

que des mémoires de M. de Remerville sur l'histoire d'Apt, où j'ai puisé la plûpart des matériaux employés dans cet ouvrage ; il est temps que je lui en témoigne ma reconnaissance. Je dois à M. Thomas propriétaire le fond de ce qui me reste à dire sur l'histoire ecclésiastique, et l'usage de quelques autres pièces, qui ne m'ont pas éte inutiles.

Nous aurions pu insérer dans le corps de cette histoire ce qui concerne les établissemens réligieux de notre ville, comme ses abbayes, ses monastères, ses hôpitaux, ses anciennes églises, etc., mais ces matières distribuées sous leurs dates respectives, dans un ouvrage qui ne traite point de l'histoire ecclésiastique, en eussent trop souvent interrompu la suite, et même auraient pu y jetter de la confusion ; nous avons jugé qu'il était plus à propos d'en faire un article séparé, et de les mettre dans un seul tableau sous les yeux du lecteur.

L'Évêché d'Apt, l'un des plus anciens de la province, était en même-temps l'un des plus remarquables par le mérite et la saintété de ses prélats, et par l'étendue de ses privilèges.

Un prevôt, un archidiâcre, un théologal, un capiscol, un ouvrier, un sacristain, sept autres chanoines et 13 bénéficiers formaient le chapître de la cathédrale, fondé par l'évêque Theüdéric en 991. Le bas-chœur était composé d'un diacre,

d'un sous-diacre, d'un sous-sacristain, d'un maître de musique, d'un organiste et de quatre enfans de chœur. On croit que les bénéficiers étaient originairement les prêtres de St. Castor, qui vivaient en commun, et dont les biens furent divisés en 15 prébendes vers le milieu du 13e. siècle. Ils entraient en chapître avec les chanoines pour l'administration du temporel, et concouraient avec eux à la nomination d'un vicaire-général, pendant les vacances du siège. Les canonicats étaient à la nomination alternative du chapître et de l'évêque, et les bénéficiers étaient élus par les chanoines, à défaut de résignation.

Notre Église cathédrale fondée par St. Castor, et dédiée sous le titre de *Ecclesia sanctæ Mariæ sedis Aptensis*, fut bâtie avec les pierres de l'Amphithéâtre, sur les ruines d'une autre plus ancienne, qui probablement avait été détruite par les Lombards et les Saxons. La grande nef de cette église ayant été démolie par les Sarrasins vers le 9ème. siècle, l'évêque Alphand la fit relever en 1056, et même l'augmenta d'une partie de sol, que Guillaume et Rostain d'Agoult lui accordèrent sur les régales.

On assure que la nef de la main droite, la plus ancienne des trois, fesait partie de la première église, et qu'elle n'a jamais été reconstruite. La belle frise qui règne tout autour est une preuve de sa vétusté. Celle de la main gauche fut retablie dans le 14e. siècle par un évêque de la maison de Bot.

En 1656 on repara la voûte de la grande nef, qui dans la suite fut refaite et exhaussée à peu-près du quart de sa hauteur. Le chœur fut placé derrière le maître-autel en 1709 (1). Vers l'an 1740 on mit le tombeau des Évêques dans le sanctuaire, qu'on élargit de la moitié, en changeant la disposition de l'escalier. On fit ensuite le grand autel de marbre, où l'art ne cède rien à la beauté de la matière. Aux années 1771 et 1772 l'église fut repavée, et débarrassée des autels inutiles qui la déparaient, en même-temps on ferma la chapelle de Ste. Anne, depuis le pavé jusqu'au cintre de la voûte, d'une grille de fer percée de deux portes.

La belle et grande Sacristie que le chapître fit bâtir à ses frais en 1783, est un monument de la piété de ce corps vénérable, qui se privait d'une partie de ses modiques revenus pour décorer la maison du Seigneur. Au reste notre Église paroissiale offre l'aspect le plus imposant; on est frappé de la noble simplicité de son architecture, de la

(1) Auparavant le chœur était au fond de la grande nef, en forme de tribune; c'était le même où furent publiés en 1365 les canons du concile d'Apt, restés manuscrits jusques en 1774. Les actes de ce synode avaient été omis dans la collection royale des conciles, dans celle du père Labbe, et dans celle du père Hardouin. Mr. l'abbé Hugues du Tems a reparé cette omission en les insérant à la fin du Ier. volume de son ouvrage intitulé CLERGÉ DE FRANCE, d'après une copie appartenant à M. Vespier chanoine d'Apt. Cette copie avait été souscrite et collationée en 1653 par Mr. Louis du Chaisne évêque de Senez, sur l'original du concile, conservé dans les archives de son évêché.

majesté du sanctuaire, et de la beauté du chœur, orné de tableaux magnifiques et de superbes vitraux.

L'entrée de la grotte de Ste. Anne était autrefois au-dessous du sanctuaire, en face de la grande porte ; on ferma cette ouverture, en élargissant le sanctuaire. La partie la plus basse de ce souterrain, que les titres du 9ème. siècle appellent *Sepulchra Sanctorum*, et quelquefois *Antrum antiquum*, parait avoir été construite au plus-tard avant la fin du 3ème. siècle. On sait par la tradition que les réliques de St. Auspice y furent cachées avec celles de Ste. Anne, pendant les incursions des Sarrasins ; c'est une espèce de corridor assez étroit, couvert d'une voûte à pierres plates ; il présente sur la main droite un enfoncement barré d'une grille de fer, que les légendes appellent une fenêtre (1), où fut découvert miraculeusement le Corps de Ste. Anne. Les pierres de la voûte perpendiculaires à ce tombeau, sont gravées de diverses figures et noircies par la fumée d'une lampe qu'on allumait devant les réliques. Un peu plus bas on voit une autre excavation faite après coup, un peu moins grande que la première,

(1) Cette ouverture n'a jamais été une fenêtre ; on aurait dû plutôt l'appeller un tombeau, ou une armoire ; il est certain qu'on l'a pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, en même temps que la grotte a été construite ; mais cette grotte, d'après les observations de tous les antiquaires qui l'ont visitée, est de la plus haute antiquité ; il est donc très vraisemblable que les réliques qu'on y a découvertes, à quelque Sainte qu'elles appartiennent, y avaient été déposées aux primiers siècles de l'église.

et demi sphérique, où les réliques de St. Auspice furent trouvées. Le côté gauche du même souterrain n'offre qu'une ouverture carrée, assez profonde, et large d'environ un pied et demi.

La grotte supérieure parait être un ouvrage du siècle de l'évêque Alphand ; le verbal de l'invention du corps de St. Auspice, daté du 9ème. siècle, où l'on trouve une ample description de la première, ne fait aucune mention de celle-ci. On présume qu'elle fut creusée pendant le 11ème. siècle, lorsqu'on fit reparer la cathédrale. Le sol de l'église et le pavé du sanctuaire fureut alors considérablement exhaussés, et l'ancienne grotte se trouva si profonde, qu'on fut obligé d'en bâtir une autre d'un accès moins difficile (1) ; elle est d'architecture gothique, de figure ovale, et divisée en 3 petites nefs, égales en largeur. Celle du milieu communique avec les deux autres par deux arceaux et quatre fenêtres. Trois gros pilastres établis sur le devant de cet édifice, en supportent *la* voûte. L'autel où l'on offrait autrefois le St. Sacrifice, est une table nue, posée sur une base gravée d'une ancienne inscription. En tournant le sanctuaire par derrière, on entre dans une espèce de galerie, au fond de laquelle on voit six tombeaux couverts de pierres taillées

(1) Il n'y a presque pas lieu à douter que le sanctuaire de la cathédrale ne fut immédiatement sur la voûte de la grotte la plus basse, avant qu'on eut bâti la grotte supérieure.

en dos-d'âne, presqu'aussi larges que longs ; ces tombeaux placés de trois en trois à côté d'un arceau, renferment les ossements de quelques martyrs, ou d'autres chrétiens morts en odeur de sainteté. On croit que le bassin de pierre posé en face de l'autel, servait autrefois de fonts baptismaux. Les dimensions de cette grotte sont, huit mètres de longueur et environ six mètres de largeur ; avant qu'on eut bâti le chœur, elle recevait le jour d'une fenêtre, qu'on voit encore vers le haut de la voûte.

On a tout lieu de croire que le Corps de Ste. Anne et les réliques des autres Saints, qu'on revère dans notre église, ont reposé dans cette chapelle jusques vers le milieu du 14ème. siècle.

Outre la principale église, on en comptait anciennement plusieurs autres dans la maison claustrale ; on les appellait concathédrales, parce qu'elles dépendaient de la cathédrale, et qu'on pouvait passer facilement de celle-ci dans celles-là. L'église que St. Castor fit élever à côté du prétoire, sous le titre de *Jesus-Christ Sauveur*, en mémoire de la délivrance miraculeuse des prisonniers dont il avait rompu les chaînes, était l'une des plus remarquables. Le corps de ce Saint évêque a reposé dans le cimetière de cette église jusqu'au 12ème. siècle. Le lieu de sa sépulture est marqué de la manière qui suit dans une ancienne charte : *est tumulum ejus in cœmeterio Salvatoris ; jacet inter carreriam et januam sancti Joannis, propè cledam ferream sancti Salvatoris.*

L'église de St. Jean, un peu moins ancienne que celle du Sauveur, renfermait les fonts baptismaux, suivant l'usage de la primitive église, qui séparait les églises baptismales des églises cathédrales. On remarque la figure d'un évêque en habits pontificaux sur le pavé de celle-ci, d'où l'on présume que nos évêques y avaient leur sépulture. Ces trois églises n'étaient séparées les unes des autres que par un petit espace; elles avaient leurs prêtres qui les desservaient et qui vivaient en commun, leurs cimetières, et des revenus pour l'entretien de leurs fabriques.

L'église de St. Clair appartenant à la maison épiscopale, ayant été ruinée par les barbares, St. Étienne la fit rebâtir sous le titre de *Beata Maria episcopalis*; elle a servi de paroisse jusques vers l'an 1160, en attendant que la cathédrale fut reparée. Dans la suite les évêques de la maison de Simiane la cédèrent aux Templiers, qui l'ont possédée jusqu'à la suppression de leur ordre, c'est-à-dire, jusqu'en 1311. Cette église où les évêques fesaient les ordinations, était de grandeur moyenne, en forme de croix, et accompagnée de deux chapelles latérales, par l'une desquelles on descendait dans une grotte spacieuse, dont la voûte appuyait sur plusieurs colonnes d'architecture gothique; le roi l'ayant déclarée vétuste sur la requête de Mr. de Vaccon, les évêques ne furent plus tenus de l'entre-

tenir, et M. de La Merlière en fit servir les matériaux à la construction de l'évêché, dont la première pierre fut posée le 22 juin 1754. On bâtit la façade de l'abbaye de Ste. Croix avec les pierres tirées de la chapelle souterraine, où St. Étienne avait été enseveli, et où l'on présume que ses réliques reposent encore.

L'église de St. Pierre ou des Pénitens noirs, bâtie dans le 8ème. siècle, sous l'invocation des Dix-mille-Martyrs, servait également de paroisse et même de cathédrale, avant que celle de l'évêché fut reparée; en 1454 les Syndics de la commune en obtinrent les cloches de Gaspard de Pontevès, à condition qu'ils les remettraient à leur place, si jamais elle était reparée.

On doit mettre au rang de nos églises les plus anciennes, un temple de Mars que les premiers chrétiens changèrent en église sous le nom de St. Babylas. Mr. de Remerville assure qu'elle existait encore de son temps, mais que la voûte menaçait ruine, et qu'il était dangereux de s'y introduire, pour en remarquer l'intérieur; elle avait un cimetière, où l'on a découvert plusieurs tombeaux.

Les lépreux étaient reçus et logés dans un hôpital *extra muros* au quartier de St. Lazare; l'établissement de cet hospice datait probablement du 11ème. siècle, ou du commencement du 12ème.; c'était un prieuré dépendant des chevaliers de St. Jean

de Jérusalem. En creusant le sol de la chapelle attenante à cette maison, on découvrit un cachet en losange, gravé de la figure d'un chevalier, avec cette légende : *Preceptoris Petri Guiberti*; on ensevélissait les enfans morts sans baptême dans le cimetière de cette chapelle.

L'église de St. Michel, dont il est fait mention dans une charte de 1064, servait autrefois de paroisse à un quartier de la ville bâti tout auprès; celle de St. George donnée en 1213 aux réligieux de St. François, par l'évêque et le chapître, avait également titre de paroisse. On peut classer dans le même rang la chapelle de St. Vincent, dont il ne reste que les masures, celle de Ste. Marguérite située dans le quartier de Rocsalière, Ste. Marthe joignant le faubourg de la Bouquerie, ancien prieuré dont la chapelle ne subsiste plus, et quelques autres moins connues, dont on a perdu le souvenir.

Les seules églises *rurales* qui nous restent sont : N. D. de la Garde, la chapelle de St. Martian, St. Michel et N. D. de Clermont. On croit communément que celle-ci fut consacrée en 1096 par le pape Urbain II; la figure de la Main de Notre Seigneur donnant la bénédiction, représentée au-dessus de la porte de cette église, appuye fortement cette conjecture.

Il y avait deux abbayes dans le diocèse vers

la fin du 18ème. siècle, celle de St. Eusèbe et celle de Valsainte, et dans la ville quatre couvents de Réligieux et quatre monastères de Réligieuses: des Ursulines, des sœurs de la Visitation, et les abbayes de Ste. Croix et de Ste. Cathérine.

L'abbaye de St. Eusèbe, ordre de St. Benoît, située dans le terroir de Saignon, reconnaissait pour son fondateur St. Martian, qui vivait dans le 8ème. siècle; ayant été ruinée par les Sarrasins, vers le milieu du neuvième, elle fut retablie en 1004 par les frères Robert et Varacon, et leurs épouses Aremberte et Moïgla. On a tiré les paroles suivantes d'un fragment de charte du cartulaire de cette abbaye: *Robertus et uxor sua Moïgla, Varaco et uxor sua Aremberta fundatores.* Ici le mot *fundatores* ne doit point être pris à la rigueur, puisqu'il existe un titre de 910, qui fait mention de l'abbaye de St. Eusèbe; il parait que pendant le 11ème. siècle, la communauté régulière y fut interrompue de nouveau; en 1032 Eldebert de Saignon en possédait non seulement les domaines, mais encore la maison claustrale, dont il fit donation aux moines bénédictins de St. Gilles, conjointement avec sa femme Hermangarde; ces réligieux y retablirent la discipline monastique, et en firent rebâtir l'église, qui fut consacrée par le pape Urbain II, à son retour du concile de Clermont. En 1154 le pape Anastase accorda à l'abbé de

St. Eusèbe le privilège de ne pouvoir être ni excommunié, ni interdit par l'évêque d'Apt. Néanmoins Hugues Bot excommunia cet abbé en 1307, pour avoir refusé de lui faire les présens d'usage à son joyeux avénement.

Les auteurs qui ont parlé de l'abbaye de N. D. de Valsainte, en mettent la fondation sous l'année 1188 ; mais les titres mêmes sur lesquels ils se fondent, prouvent que cet établissement est d'une date plus ancienne, et que Valsainte était connue et habitée par des moines avant le 12ème. siècle. Les Sarrasins ayant détruit ce monastère, Rambaud de Simiane se proposa de le retablir en 1188, et donna la terre de Bolinette avec les hommes et les bestiaux attachés à ce domaine, aux réligieux de Silvacane. Valsainte ayant extrêmement souffert des guerres qui, pendant le 15ème. siècle, désolèrent la Provence, les réligieux qui l'habitaient furent contraints de l'abandonner, et se retirèrent dans le monastère de Silvacane, auquel ils furent réunis par un décret du chapître général de l'ordre de Citeaux, tenu en 1425. Mais cette union dura peu ; l'abbaye de Silvacane ayant été détruite par l'inondation arrivée en 1440, les abbés de Valsainte furent retablis. Dans la suite les réligieux de ce monastère quittèrent leur première habitation, et transférèrent leur domicile dans l'ancien château, bâti par les abbés au quartier de Bolinette.

L'abbaye

L'abbaye de Ste. Croix, ordre de Citeaux, doit sa fondation à Calvaria, abbé de St. André de Villeneuve lès-Avignon, qui l'année 1234 fit donation à Cécile de Simiane d'une église bâtie dans le terroir de Roussillon, sous le titre de la Ste. Croix. Quelques pieuses filles ayant suivi cette dame dans sa retraite, formèrent avec elle une communauté religieuse sous la règle de St. Bénoît; leur monastère ayant été ruiné par les Touchins en 1361, le cardinal Anglicus, évêque d'Albane, leur fit bâtir dans la ville une église et une maison qu'elles commencèrent d'habiter en 1372. La reine Jeanne voulant concourir au retablissement de cette abbaye, lui accorda, par lettres-patentes du 29 juillet de la même année, le droit d'acquérir dans le terroir d'Apt ou ailleurs, jusqu'à la concurrence de 100 onces d'or de revenus, exempts de tout lods et de tout cens.

En 1435 l'abbaye de Molèges, diocèse d'Arles, fondée l'an 1208, fut réunie à celle de Ste. Croix par un décret du pape Eugène IV, et depuis les deux monastères n'en formèrent qu'un seul, sous la règle de St. Bénoît et le titre de Notre Dame de Molèges; cependant l'abbaye de Ste. Croix a toujours été connue sous son premier titre, qui a prévalu sur le nouveau.

Ce monastère fut maintenu en 1699 dans l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, par arrêt du

parlement d'Aix, confirmé par arrêt du conseil, contre Mr. de Foresta, qui voulut obliger l'abbesse à faire barrer une fenêtre dont l'usage lui était suspect; l'abbesse prouva que rien ne l'empêchait de la laisser ouverte, s'il ne lui plaisait pas de la fermer, en s'y tenant pendant trois jours consécutifs avant de la faire barrer.

L'évêque Raymond Bot III fonda l'abbaye des chanoinesses de Ste. Cathérine, sous la règle de St. Augustin en 1299; ce prélat donna sa propre maison pour le logement des religieuses, et leur assigna des revenus suffisans sur ses biens patrimoniaux. La communauté de ce monastère fut d'abord composée de 52 filles, et ce nombre ne pouvait être augmenté sous peine d'excommunication; Aycarde Bot, sœur ou nièce du fondateur, en fut la première abbesse. Modeste de Villeneuve y retablit la discipline monastique, et soumit aux loix de la clôture les religieuses qui étaient en usage de les transgresser. Cette abbaye ayant été supprimée en 1748, sous l'épiscopat de Mr. de Vaccon, ses biens furent partagés entre les couvents de la Visitation et de Ste. Ursule, et la maison qu'elle occupait fut donnée à l'hôpital St. Castor.

Le prieuré de St. Pierre des Tourrettes était anciennement une abbaye, *Abbatia sancti Petri quæ dicitur Turreta*; les Sarrasins l'ayant ruinée, ses biens furent réunis à la mense épiscopale, et possédés

par les évêques d'Apt ; le pape Adrien VI confirma cette réunion en 1158, ainsi que celle du prieuré de N. D. de Clermont ; le district de ces deux prieurés, qui étaient contigus, formait un fief soumis à la juridiction de nos évêques, qui en étaient seigneurs spirituels et temporels.

On présume que St. François fonda le couvent des Cordeliers d'Apt, lors de son passage en Provence à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Espagne. Cette conjecture est fondée sur le texte suivant, tiré d'un ancien manuscrit fesant partie des archives de l'évêché : *Dom. Gaufredus de Apta, aptensis episcopus, unà cum suo capitulo, et totâ universitate aptensi, dederunt pauperi Francisco ecclesiam parochialem Sti. Georgii, ut in eâ sodales ...* : ce qui suit n'est plus lisible ; mais il y a tout lieu de croire que ce fut à St. François en personne que l'évêque et le chapître firent donation de l'église de St. Georges. La coïncidence de l'année à laquelle l'annaliste de l'ordre rapporte le voyage de St. François, avec l'épiscopat de Geoffroi I, qui tint le siège depuis l'année 1211 jusqu'en 1229, appuye fortement cette conjecture. L'épithète *pauperi*, qui ne convenait à St. François qu'autant qu'il jouissait encore de la vie, prouve du moins que le couvent des Cordeliers d'Apt était l'un des plus anciens de son ordre.

L'église de ces Religieux fut bâtie en 1241 sur

les ruines de celle de St. Georges, mais beaucoup plus vaste, et telle à peu-près qu'elle existait de nos jours. La maison de Simiane, dont les armoiries étaient sur le frontispice, et le tombeau dans le chœur de cette église, en était la principale fondatrice.

L'établissement de nos Carmes datait à-peu-près de l'époque à laquelle St. Louis amena ces Religieux de la Palestine en France. Le chapître et les habitans consentirent à les recevoir en 1296, à des conditions assez dures, dont la première fut qu'ils ne s'établiraient jamais dans la ville, c'est-à-dire, *intra muros*; on leur fit donation d'une ancienne chapelle, bâtie sous le titre de St. Paul au quartier de St. Antoine, avec permission d'y célébrer la messe et d'ensevélir les morts. Ces Religieux ayant été obligés de se réfugier dans la ville, après que les Touchins eurent ruiné leur couvent, crurent avoir trouvé une occasion favorable de s'affranchir de la servitude qui les en excluait; mais bientôt le peuple les obligea d'en sortir, et malgré les plaintes qu'ils adressèrent à ce sujet au Souverain Pontife, le chapître et la commune furent maintenus dans le droit qu'ils avaient de ne point les recevoir *intra muros*. On voulut bien cependant leur permettre de s'y établir vers l'année 1367, à condition qu'il n'y aurait qu'une seule cloche dans leur église; ils obtinrent pourtant dans la suite un clocher à plusieurs cloches.

Le père Michel Lange capucin, prêchant le carême à la cathédrale en 1595, engagea ses auditeurs à lui permettre de fonder un couvent de son ordre dans la ville; en 1604 le père Anselme fit la même invitation aux habitans, à laquelle il parait qu'ils ne se rendirent pas. Enfin une pieuse Dame de Marseille ayant donné 1000 écus pour le succès de cette bonne œuvre, tous les obstacles furent aplanis, et les Capucins furent reçus par une délibération du conseil datée de l'année 1612. En même temps Gaspard de Valcroissant, Hypolite Bourgarel et François Provence, prirent l'habit de l'ordre, auquel ils consacrèrent une partie de leurs biens. Ces Religieux furent d'abord logés dans l'hôpital de St Lazare, qu'ils habitèrent jusqu'en 1614, en attendant que la maison qu'on leur préparait fut en état de les recevoir; leur église fut consacrée par l'évêque Jean Pélissier en 1617, sous le titre et l'invocation de St. Auspice.

Les Recollets ne se firent pas attendre longtemps après les Capucins; en premier lieu il leur fut permis d'avoir hors de la ville un oratoire et un hospice privé, composé de trois chambres; ayant obtenu dans la suite, contre l'avis d'une partie des habitans, le pouvoir de célébrer la messe et de chanter publiquement leurs offices, ils formèrent une communauté qui devait être bornée à quatre pères et à deux novices. Cet établissement fut confirmé en

1622 par lettres-patentes du roi, et favorisé de la protection d'Anne d'Autriche, qui s'en déclara la fondatrice. Néanmoins la première fois que les Recollets parurent dans les rues, à la suite d'une procession, le parti qui leur était contraire se mit à crier, qu'il y avait deja trop d'une besace dans la ville, et même un gentilhomme fut obligé de mettre l'épée à la main pour écarter la populace, dont ces réligieux furent assaillis; ainsi malgré l'appui de la reine, ils ne furent vus de bon œil que sous Modeste de Villeneuve, qui était de leur ordre, et qui consacra leur église en 1654.

D'après une délibération prise dans la maison commune, à l'effet d'établir dans la ville un couvent des sœurs de la Visitation, cinq religieuses de cette règle, trois de Chambéri et deux de Grenoble, y furent reçues en 1631. Quelques particuliers qui s'opposaient à leur réception gardèrent les portes de la ville, pour les empêcher de s'y introduire; mais cette cabale ayant été dissipée, ces réligieuses furent logées dans la maison qu'elles occupaient encore de nos jours, et formèrent une communauté, qui bientôt devint assez nombreuse, pour peupler quelques autres couvents de la province.

Les Ursulines de Martigues furent autorisées en 1636, par l'évêque et le conseil municipal, à fonder un établissement dans la ville, pour l'éducation des jeunes filles, à condition qu'elles

payeraient les tailles, subsides et autres impositions communales, sans jamais pouvoir s'en affranchir, même par privilège, moyennant quoi elles devaient jouir de toutes les franchises des habitans. Ces accords ayant été consignés dans un acte public, les sœurs de Ste. Ursule furent mises en possession d'une maison, qui était anciennement un hospice connu sous le titre de St. Nicolas.

L'Hôpital St. Castor est d'une fondation très-ancienne, quoiqu'il n'en existe aucun titre au-delà de 1348. En 1389 Guillaume Hortulano, prévôt du chapître, acheta pour le retablir une maison commode, qu'il pourvut à ses frais de toutes les choses nécessaires aux malades. Dans l'acte d'acquisition il se qualifie Jus-Patron de l'hospice, ce qui fut ratifié par l'évêque et le chapître. Cette maison était celle de l'ancien Hôtel-de-ville, qui y fut établi en 1659, en même-temps que l'Hôpital fut transféré dans un autre local.

L'Hôpital St. Castor a obtenu en divers temps des lettres-patentes pour la confirmation de son établissement. Par celles de 1582 il lui est permis d'acquérir, de recevoir et de posséder à titre de main-morte les acquisitions qu'il avait déjà faites. Celles de 1696 le mettent en possession de tous les biens appartenant aux hôpitaux et maladreries de Céreste et de Vachères, à la charge de recevoir les malades indigens des mêmes lieux. Enfin par

arrêt du conseil de 1756, il put acquérir en rentes ou en biens-fonds jusqu'à la concurrence de 4000 fr. de rente, outre les biens dont il était déjà possesseur.

L'administration de cet hôpital était anciennement entre les mains du prévôt du chapître et d'un recteur nommé par la commune ; de nos jours elle était composée du prévôt, des trois consuls qui sortaient de charge, et de six autres membres choisis parmi la noblesse et la bourgeoisie.

L'Hospice fondé sous le titre de la Charité, pour l'entretien des indigens valides, fut établi en 1690 sous l'épiscopat de M. de Gaillard. Pierre Geoffroi, chanoine de la cathédrale et prieur de Villars, en est le principal fondateur ; l'église de cette maison, construite sur le modèle de la chapelle de Versailles, est divisée en trois nefs, entourée de tribunes, et décorée d'un autel magnifique, dont le tableau qui représente la Sainte-Famille, est le chef-dœuvre de Mr. Delpehc.

En 1698 Mr. de Foresta obtint la réunion de quatre bénéfices de son diocèse pour la fondation d'un Séminaire, dont la première pierre fut posée en 1706. Cette maison fut d'abord soumise à la direction des Jésuites, qui l'ont gouvernée jusqu'en 1762 ; l'année suivante M. de la Merlière y appella les prêtres du Bon Pasteur de Marseille ; enfin Mr. de Cély, qui le dernier a rempli le siège épiscopal de cette ville, en ordonna la suppression en 1781.

La maison de la Providence, d'abord consacrée à l'instruction des jeunes protestantes qui se convertissaient au catholicisme, doit son établissement à M. de Vaccon, qui en jetta les premiers fondemens, avant qu'il fut élevé à l'épiscopat, c'est-à-dire, vers l'an 1720; dans la suite on y admit également les autres demoiselles qui voulurent recevoir une éducation chrétienne, et se former aux exercices propres à leur sexe. Depuis peu les religieuses de Ste. Ursule ont été chargées du gouvernement de cette maison, qu'elles dirigent avec autant de zèle que d'intelligence.

Il y avait autrefois dans la ville quatre confréries de Pénitens, ayant chacune sa couleur distinctive.

La confrérie des Pénitens Blancs, établie en 1527, fut confirmée par une bulle du pape Clément VII, donnée à Marseille le trois des nones de novembre 1533; cette bulle les appelle *Confraternitas Disciplinatorum*. Le Souverain Pontife approuve cette association, et permet à ses membres de faire porter la croix devant eux, d'assister aux processions, d'ensevélir les morts et de s'assembler pour chanter leurs offices dans l'église de Ste. Marie des Carmes. L'emplacement de celle qu'ils occupèrent ensuite, leur fut donné par les religieuses de Ste. Cathérine. Cette église fut décorée des tableaux et des riches ornemens de sculpture qu'on y admire, vers le milieu du 18ème. siècle. Il est

étonnant qu'on laisse dépérir un si beau monument de la piété de nos pères ; mais a-t-on pu jamais penser à le détruire ! et puisque le vandalisme révolutionnaire l'a respecté, pourquoi ne pas le rendre au culte catholique !

Les Pénitens Noirs associés en 1554, s'assemblèrent en premier lieu dans l'église des Cordeliers ; mais le couvent de ces Religieux ayant été ruiné par les Calvinistes, cette confrérie demanda l'église de St. Pierre, qui lui fut accordée par l'évêque et le chapître en 1591.

Les Pénitens Bleus dataient de l'année 1601. Pierre de Grandis commandeur de Joucas, et quelques autres personnes pieuses formèrent cette association, sous le titre de St. Jérôme ; ils eurent d'abord l'église de l'évêché, où ils obtinrent de pouvoir chanter leurs offices ; dans la suite ils acquirent l'église de St. Martin, qui avait anciennement titre de prieuré.

Les Pénitens Gris furent établis en 1750, et supprimés vers l'an 1770 ; ils portaient les morts à la sépulture, et s'occupaient d'autres bonnes œuvres.

L'occasion qui se présente m'oblige à terminer cet ouvrage par le tribut des éloges que les amateurs des lettres doivent au zèle patriotique de Mr. Terras Sous-Préfet, et de Mr. Dubois de St. Vincent Maire, de cette ville, qui de concert avec Mr. le Doyen d'Apt, viennent d'ouvrir à leurs concitoyens

une source précieuse d'instruction, par l'établissement d'une Bibliothèque publique.

N'oublions pas les dignes coopérateurs de ces Magistrats, MM. les abbés Julien et Rose, chargés de l'arrangement de cette Bibliothèque, dont les soins laborieux ont fait sortir la lumière d'un cahos informe de livres, qu'ils ont tirés de la poussière, et disposés dans l'ordre le plus régulier.

Le vœu qui me reste à faire, c'est que nos Administrateurs prennent les moyens qu'ils jugeront convenables, pour donner à ces commencements des suites qui en augmentent l'utilité.

FIN.

ERRATA.

Page Ière. note 2de., *du midi au nord*, lisez *du nord au midi.*

Page 6, ligne 16, *par où elles arrivaient*, lisez *par où l'on croit qu'elles arrivaient.*

Page 11, lig. 22, *des matières volcanisées*, lisez *des matières volcaniques.*

Page 12, lig. 2, *répandues*, lisez *répandus.*

Page 18, lig. 3, *par les scissures latérales des collines*, lisez *par les scissures des collines.*

Page 22, lig. 8, *le verbal de l'inventaire*, lisez *le verbal de l'invention.*

Page 23, lig. 8, *qui prétendaient*, lisez *qui prétendent.*

Page 61, lig. 18, *et d'en rebâtir de nouveaux*, lisez *et d'en faire bâtir de nouveaux.*

Page 65, lig. 9, c'est par erreur qu'on a donné le nom d'*arceaux* aux deux petites arches du Pont Julien.

Page 66, lig. 13, *Minerva*, lisez *Minervæ.*

Page 77, lig. 8, *battues par les successeurs d'Auguste*, lisez *battues sous les successeurs d'Auguste.*

Page 85, lig. 14, *de St. Antoine*, lisez *de St. Joseph.*

Page 105, lig. 9, *préférèrent de se loger*, lisez *préférèrent se loger.*

Page 153, lig. 28, *au temps de guerre*, lisez *aux temps de guerre.*

Page 175, lig. 21, *sous l'épiscopat de Hugues Bot*, lisez *sous l'épiscopat de Raymond Bot IV.*

Page 268, lig. 27, *demande*, lisez *démarche.*

Aux Pages 313, 323, 347, 367, il y a en tête *Livre quatrième*, lisez *Livre cinquième.*

Page 81, lig. 1, au mot *Allius*, ajoutez la note suivante :

Allius n'est pas le même nom qu'Ælius ; il parait donc que Mr. de Remerville se trompe, en fesant sortir Allius Severus de la famille Ælia.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

